DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 12531 — 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   MERCREDI 15 MAI 1985

Net recul des communistes italiens aux élections régionales

La stabilité au centre

Sans bouleversement, mais massivement, les Italiens paraissent vouloir rompre avec ce qui est depuis quarante années la caractéristique majeure de leur vie politique : l'instabilité gouvernementale. La coalition de cinq partis (la Démocratie chrétienne et les partis « laïcs », dont le Parti socialiste) qui gouverne à Rome depuis vingt et un mois sort en effet incontestablement renforcée des élections régionales et municipales qui se sont déroulées les 12 et 13 mai.

Le grand perdant, contrairement à un pronostic souvent entendu, c'est le PC. La tentation de gauche qui a dominé la décennie écoulée paraît pour le moment écartée : les Italiens ont cette fois clairement opté pour le centre. Les communistes espéraient faire mieux que la Démocratie chrétienne, comme cela avait été le cas lors des élections européennes de juin 1984, où ils avaient indiscutablement bénéficié de la vive émotion soulevée par la mort soudaine d'Enrico Berlinguer.

Le parti a certes joué la carte de la droiture et de la rigueur au niveau des administrations locales. Mais les électeurs n'ont pas pu discerner de ligne politique concrète derrière ces exigences morales. Le gouvernement à gauche, quand bien même il ne s'agit que de gérer une région ou une municipalité, suppose une entente avec les socialistes à laquelle les Italiens, à force de conflits entre les deux partis, ne peuvent plus croire. Quant à la rénovation idéologique du PCI et à son rapprochement avec les sociaux-démocrates de l'Europe du Nord dont on parle à présent, il s'agit là d'une évolution encore trop abstraite pour gagner les suffrages.

Le duel à gauche entre socialistes et communistes a ainsi pour effet de mettre un terme à l'expérience des municipalités « rouges ».

Le renforcement de la coalition au pouvoir est d'autant plus net que ses principales composantes (Démocratie chrétienne, socialistes, républicains) progressent chacune, mais sans que ce succès constitue pour les autres une menace. Le président du conseil peut ainsi apparaître aux yeux du secrétaire général de la DC, M. De Mita, comme un allié indispensable sans devenir un concurrent trop dangereux. Les rapports entre les deux formations s'en trouvent améliorés, ce qui n'est pas négligeable dans la perspective des prochaines échéances électorales, notamment de la désignation en juin du successeur de M. Pertini à la présidence de la République.

M. Craxi, que l'on disait menacé avant le 12 mai, peut désormais engager dans de meilleures conditions les négociations avec l'opposition afin d'éviter le référendum sur l'échelle mobile des salaires que les communistes réclament. Même si son parti n'a progressé que modérément, c'est à lui sans doute que l'on doit pour l'essentiel ce goût nouveau des Italiens pour la stabilité. Ses vingt et un mois au gouvernement sont en eux-mêmes une prouesse. Le président du conseil a en outre su se donner une image d'autorité et d'efficacité, en même temps qu'il renforçait la présence de son pays sur la scène internationale. L'« effet Craxi » s'est dessiné les 12 et 13 mai : la turbulente Italie paraît finalement désireuse que ses gouvernements gouvernent.

44 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes dans quinze régions d'Italie les 12 et 13 mai pour renouveler leurs institutions locales et régionales.

C'est la Démocratie chrétienne (parti membre de la coalition au pouvoir) qui a le plus largement profité de la très forte participation à ce scrutin (89,7 %). Tandis que le gouvernement de M. Craxi sort renforcé, le Parti communiste est le grand perdant de la consultation.

De notre correspondant

Rome. — Les résultats des élections régionales italiennes, qui se sont déroulées dimanche 12 et lundi 13 mai (on ne connaissait pas encore ce mardi les résultats des municipales), ont d'ores et déjà une double signification. Sur le plan de la politique nationale, ces élections renforcent la majorité et consolident le cabinet Craxi ; la menace d'une crise de gouvernement est écartée. En revanche, au niveau local, elles vont entraîner des changements : selon toute vraisemblance, les « alliances de gauche » (PCI-PSI), qui montraient déjà de sérieux symptômes d'ébranlement, vont être abandonnées dans plusieurs régions et municipalités.

Les Italiens, dont la participation au scrutin a été très élevée (89,7 %), ont opté pour la stabilité et le pragmatisme, au détriment de choix plus idéologiques. La coalition gouvernementale en sort renforcée : elle ne représentait plus guère que 54,2 % des voix à la suite des élections européennes de juin dernier ; elle avoisine désormais les 59 %. En revanche, le PCI s'est affaibli, et l'opposition de droite a légèrement progressé.

La Démocratie chrétienne, qui avait regressé aux élections européennes de juin 1984, regagne une partie du terrain perdu (elle a obtenu 35 % des voix), sans pour étant rétablir sa position de 1980 (36,8 %). Elle redevient en tout cas le premier parti, les communistes n'ayant pas réussi à renouveler leur « exploit » de juin 1984.

Le PCI, avec 30,2 %, régresse tant par rapport à cette dernière consultation (il avait obtenu 34,5 %) que par rapport aux élections locales de 1980 (32,7 %).

Au parti, on explique ce recul par la virulente campagne anticommuniste menée par la Démocratie chrétienne. Le revers est cependant d'autant plus net que le PC aurait dû bénéficier de l'apport du Parti d'union prolétaire (1,5 point), qui l'a rejoint il y a quelques mois.

Parmi les « laïcs » de la coalition, deux partis peuvent s'estimer satisfaits : le Parti socialiste progresse tant par rapport aux élections locales de 1980 qu'aux élections européennes ; il obtient 13,3 % des suffrages.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 3.)

Les attentats accroissent la tension à Nouméa

Les quatre attentats commis lundi 13 mai en Nouvelle-Calédonie ont fait au total sept blessés. M. Edgard Pisani s'est déclaré *« bouleversé et très inquiet »*. *« Si la tranquillité ne revient pas, il n'y a pas de solution au problème calédonien »*, a souligné le délégué du gouvernement. L'exécutif local a également *« condamné avec la plus grande rigueur les lâches attentats perpétrés à Nouméa »*.

La tentation du terrorisme

Le terrorisme après la « ratonnade » ! La « chasse au Canaque » du 8 mai la Nouvelle-Calédonie va-t-elle sombrer dans le drame ? C'est sans doute « pure coïncidence » si les quatre attentats à la bombe commis lundi à Nouméa et à Thio, cinq jours après les affrontements les plus violents qu'ait connus le chef-lieu, se sont produits un 13 mai... Mais, en cet anniversaire, douloureux pour les pieds-noirs, de la création du Comité de salut public d'Alger, il y a vingt-sept ans, comment n'évoquerait-on pas, à Nouméa, le syndrome algérien ? Même si la plupart des analogies se révèlent artificielles, l'engrenage des faits oblige à constater que la violence paraît emprunter aujourd'hui, dans ce territoire des antipodes, une voie qui a abouti au chaos en Afrique du Nord.

La bombe lancée contre l'internat mélanésien Do-Kamo, à Nouméa, ne confirme pas seulement que les extrémistes prennent désormais le pas sur les modérés dans la confrontation entre les deux principales communautés locales. Cet attentat est aussi tristement symbolique. Ce lycée privé protestant est, en effet, pratiquement le seul établissement qui conduise les jeunes Canaques jusqu'au baccalauréat, dans les filières classiques. Pourquoi ? Parce que son principal concurrent, le lycée public Lapérouse est devenu *« incapable de former des bacheliers canaques, les pressions et les menaces sur les enseignants, au primaire comme au secondaire, impliquant qu'ils se coupent de la société européenne, et de leur propre famille s'ils sont calédoniens, dès lors qu'ils prétendant s'occuper convenablement de leurs élèves mélanésiens »*, souligne une note du Centre documentaire pour l'Océanie, que dirige le professeur Jean Guiart, partisan de la cause indépendantiste. Le fait est que, si les cadres mélanésiens sont presque tous formés par les écoles privées confessionnelles, c'est parce qu'en Nouvelle-Calédonie l'enseignement public n'a tenté de répondre que tardivement aux aspirations de la communauté canaque et à son désir de promotion. Accusées de produire des chefs pour le mouvement indépendantiste, les écoles privées contrôlées par les Mélanésiens figurent depuis longtemps parmi les cibles politiques des conservateurs.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 8.)

M. Mitterrand favorable à une évaluation des lycées

M. Mitterrand a voulu donner une solennité particulière à sa première intervention importante dans le domaine de l'éducation, en se rendant, ce mardi 14 mai, dans la plus prestigieuse des institutions universitaires : le Collège de France. Il apportait ainsi sa réponse au rapport sur « l'enseignement de l'avenir » que les professeurs du Collège ont rédigé à sa demande et qu'ils lui ont remis le 27 mars.

Des propositions du Collège, le président de la République en a retenu trois, qui doivent faire l'objet rapidement de décisions gouvernementales. Deux d'entre elles consistent à créer de nouvelles institutions destinées à favoriser la formation permanente et l'élévation du niveau culturel de la nation. Il s'agit d'une « *université ouverte* » pour les adultes et d'une chaîne de télévision éducative et culturelle. La troisième est susceptible d'avoir une action à long terme sur l'ensemble du système éducatif, puisque M. Mitterrand souhaite étendre aux établissements scolaires — et dans un premier temps aux lycées — le principe d'une évaluation permanente, qui vient d'être adopté pour les universités.

F.G.

(Lire page 11 des extraits du discours de M. Mitterrand.)

L'Iran dans le piège de la guerre

En dépit de toutes les tentatives de médiation — la plus récente étant celle du secrétaire général de l'ONU, — l'Iran refuse toujours de négocier un règlement avec l'Irak — pourtant demandeur — tant que le président Saddam Hussein demeure au pouvoir à Bagdad.

Le premier ministre iranien, M. Moussavi, a affirmé, lundi 13 mai, que son pays ne participera pas au débat du Conseil de sécurité consacré au conflit tant que l'ONU n'aura pas « condamné explicitement l'agression irakienne ». Bien que très éprouvé par près de cinq ans de guerre, l'Iran entend toujours remporter une victoire militaire. Le chef du gouvernement de Téhéran — alors que sur le front terrestre la situation est calme depuis la mi-mars — a assuré que son armée passera à l'offensive « dès que l'occasion se présentera ».

I. — *Les illusions perdues des « mostazafins »*

De notre envoyé spécial JEAN GUEYRAS

Téhéran. — Près de six ans après la révolution islamique, les Etats-Unis demeurent toujours le Grand Satan.

Dès sa descente d'avion, le visiteur étranger a le loisir de contempler longuement dans le hall de l'aéroport, tandis que se déroulent les fastidieuses opérations de contrôle, une immense inscription en briques de céramique rouge : « *Down with America !* » Cette même phrase, il l'entendra durant tout son séjour en Iran, répétée en langue persane, telle une lancinante rengaine, par les hezbollahis, qui en ont fait leur cri de guerre, et par les *maktabis*, qui s'en servent en guise d'« amen » à la fin de leurs prières ou de leurs discours politiques. On la retrouve également inscrite en lettres majuscules dans les halls des grands hôtels internationaux désormais contrôlés par les organisations islamiques. Dans certains ministères, on piétine, qu'on le veuille ou non, la bannière étoilée peinte à même le sol en couleurs indélébiles.

Le « *nid des espions* », c'est-à-dire l'ancienne ambassade des Etats-Unis, est demeuré tel qu'il était au moment de la libération des otages en janvier 1981. Les grands murs hérissés de barbelés qui entourent les bâtiments sont toujours barbouillés d'inscriptions hostiles aux Américains, alors que ceux de l'ambassade de l'URSS viennent d'être nettoyés, avec l'aimable autorisation des autorités iraniennes, à la suite du récent rapprochement intervenu entre Moscou et Téhéran. Les miradors verts d'où les « étudiants dans la ligne de l'imam » exhortaient les foules avec leurs haut-parleurs donnent à l'ensemble l'aspect d'un camp de concentration à l'abandon implanté en plein cœur de Téhéran.

Les anciens bâtiments de l'ambassade sont cependant loin d'être déserts. Occupés par la Fondation des martyrs, ils ont été en partie transformés en écoles où les enfants des victimes de guerre désireux de s'enrôler dans le corps des pasdarans (les gardiens de la révolution) reçoivent une instruction idéologique et islamique. En tout cas, les journalistes ne sont pas admis dans les lieux, peut-être pour éviter qu'ils ne rencontrent, quelque part dans l'immense domaine boisé de l'ambassade, certains des anciens « étudiants dans la ligne de l'imam » qui poursuivent inlassablement leur travail de reconstitution des télégrammes confidentiels saisis lors de la prise de l'ambassade en novembre 1979. Cinquante-six gros volumes ont déjà été publiés, et les travaux de compilation sont, paraît-il, loin d'être achevés tant avaient été prolifiques et imprudents les diplomates américains qui notaient et classaient non seulement leurs propres observations et commentaires, mais également tous les messages échangés par leurs ambassades à travers le monde.

Paradoxalement, la culture et le mode de vie américains officiellement pourchassés avec tant de zèle commencent à faire une timide réapparition dans les rues de Téhéran, notamment dans les taxis, où les chauffeurs, qui ne se privent jamais de dire ce qu'ils pensent du régime, rebattent les oreilles de leurs passagers avec les dernières cassettes de pop-music vendues sous le manteau au grand dam des hezbollahis. Les restaurants « fast-food » ont proliféré à une vitesse étonnante.

(Lire la suite page 5.)

Cannes trente-huitième

AU JOUR LE JOUR

Virus

Virus consensus : un mal mystérieux se répand inexorablement, semant terreur et confusion. Ce fut d'abord le côté droit qui fut atteint : tensions de plus en plus vives, fortes fièvres, déchirures dans le tissu de l'union...

Depuis peu, le côté gauche paraît à son tour touché par la contagion et ressent les premières atteintes du mal. Certes, ce n'est encore qu'une légère démangeaison, mais il est des signes qui ne trompent pas : tout le corps politique est bien menacé par la cohabitationnite aiguë.

Il faudra que le Comité national d'éthique nous dise, avant 1986, s'il s'agit vraiment d'une maladie honteuse.

BRUNO FRAPPAT.

LIRE





débats

LA PYRAMIDE

Les visiteurs de la cour du Louvre ont pu se faire récemment une idée de l'effet de la pyramide que l'on veut y installer, sa structure étant représentée par un entrecroisement de câbles. A cette occasion, Jean-Pierre Changeux s'étonne qu'au nom de cette œuvre – qu'il juge géniale – on puisse remettre en cause le programme du Grand Louvre, appuyé par une large majorité de témoignages. Guy Vanderaa voit dans la polémique sur la pyramide un signe de santé démocratique.

Vive le Grand Louvre !

Il ne faut pas que la pyramide cache le dessein qui fera de notre musée l'un des plus beaux du monde

par JEAN-PIERRE CHANGEUX (*)

NOMBREUX sont les Parisiens qui entretiennent avec leur musée les relations d'un amour déçu. Musée le plus riche du monde, il est aussi un de ceux dont les trésors sont les plus inaccessibles et la fréquentation la plus pénible. Suivons le visiteur parti à la découverte des tableaux de son peintre préféré un samedi après-midi de printemps. Il doit d'abord se frayer un chemin dans une foule compacte jusqu'aux guichets, puis atteindre la Grande Galerie. N'y trouvant pas les peintures espérées, dans une atmosphère irrespirable, il poursuit, héroïque, jusqu'à la galerie zénithale du Pavillon de Flore, toujours sans succès. Soucieux néanmoins de repartir avec quelques documents, une monographie de peintre par exemple, il subit un nouveau bain de foule dont il ressort épuisé. Sur quelque huit cents tableaux de l'école française des dix-septième et dix-huitième siècles portés au catalogue, deux cent vingt seulement sont accrochés, et la situation est aussi désastreuse, voire pire, pour les autres départements comme celui d'archéologie. Les services mis à la disposition des visiteurs ne suffisent plus. De quoi dissuader le public le plus intéressé et décourager les donateurs les plus généreux.

On croit rêver !

Or voici que l'on nous propose, après tant d'années de sommeil, un authentique Grand Louvre, avec plus de 75 % d'accroissement de la surface d'exposition, des aires de repos avec vestiaires, toilettes et restaurants convenables, des librairies bien fournies, des espaces qui mettent l'histoire de l'art à la portée des jeunes, des salles de conférences... Un projet très étudié, bien pensé, original, au service du public comme du spécialiste, fera enfin du Louvre un musée décent et accueillant qui se compare au Metropolitan Museum de New-York ou au musée de Berlin-Dahlem.

Bien entendu, le programme – qu'illustre une magnifique maquette présentée dans le sous-sol de l'Orangerie – est approuvé par les responsables du musée qui ont participé à son élaboration.

En dépit de tout cela, des voix s'élèvent contre le Grand Louvre, s'appuyant sur certains médias et sur des sondages habilement biaisés. On croit rêver ! D'où viennent ces cris d'orfraie, ces textes trop fielleux et persifleurs pour donner confiance ? Des visiteurs du Louvre ? Certes, non ! Consultons les livres d'or disposés à la sortie de l'exposition de l'Orangerie, où chacun s'est exprimé en toute liberté. L'hôtesse vous indique que, sur plus de deux mille deux cents témoignages écrits spontanément par les véritables intéressés et avant tout débat public, 86 %, soit une écrasante majorité, sont favorables au Grand Louvre. Un autre sondage réalisé plus scientifiquement auprès du même public à la demande de M. Biasini, président de l'établissement public, donne un chiffre très réconfortant de 71 %.

Pourquoi une opposition si véhémente ? La politique interviendrait-elle ? Ceux qui, sous d'autres septennats, n'ont pas eu l'opportunité de s'atteler à un projet de cette envergure en ressentiraient-ils quelque aigreur ? On a de la peine à le croire. Alors, il reste la pyramide. Que M. Pei nous propose-t-il ? Une sculpture de verre et de métal qui, par la pureté de ses lignes, réanime la cour Napoléon envahie par les broussailles et les parkings de voitures, une œuvre d'aujourd'hui qui tranche avec le style Second Empire des bâtiments et en valorise les décors sculptés. Une synthèse historique hardie, qui de l'obélisque de Louqsor en passant par l'arc du Carrousel, réalise une « place de toutes les cultures ». Un cristal de gemme, discret par sa transparence, qui reflète au cœur du Paris urbain les « éléments » naturels toujours changeants du ciel et de l'eau et qui lui donne vie...

L'idée est géniale. Mais elle peut, sur le moment, déconcerter. Sur les 86 % de témoignages favorables au Grand Louvre, environ 40 % hésitent sur la pyramide ou la rejettent. Qu'elle irrite une poignée de spécialistes dont l'activité professionnelle oriente le regard vers la critique historique plutôt que vers la création, cela ne surprend pas.

Notons toutefois qu'au fil de l'histoire de telles juxtapositions de styles se retrouvent en permanence : le palais du Capitole bâti à la Renaissance en surplomb du Forum romain, le campanile de la place Saint-Marc à l'architecture conçue trois siècles après la basilique, enfin la tour Eiffel (monument historique) dans la perspective de l'Ecole militaire de Gabriel.

L'explication est peut-être ailleurs : dans l'originalité même de l'idée. Dans le monde des scientifiques, le phénomène est bien connu. Il a été décrit avec beaucoup d'humour à propos des théories de Niels Jerne, un des récents lauréats du prix Nobel. Première réaction : incrédulité, irritation ou amusement. Deuxième réaction : est-ce qu'il y a quelque chose de vrai ou de nouveau ? *Enfin, tout le monde* se prend au jeu, s'intéresse à l'idée et l'adopte. Souhaitons cette destinée au Grand Louvre et à sa pyramide, pour le plaisir de ses visiteurs et pour l'amour de l'art.

(*) Professeur au Collège de France.

« Bon goût » et bonne conscience

Un signe du caractère pharaonique du pouvoir mitterrandien ?

par GUY VANDERAA (*)

L'ARCHITECTURE est, comme l'a dit de façon remarquable S. Giedion, quoi que fasse une société pour le masquer, son « véritable visage ». Il est donc parfaitement normal qu'elle soit l'objet d'un enjeu politique, on peut même dire que cela est sain, c'est un signe de santé démocratique. L'absence de débat architectural est un des symptômes infaillibles du totalitarisme.

Si donc il est utile que la polémique ait lieu sur le projet de M. Pei, et que, des fadaises de Jean Dutourd aux intéressantes remarques de Michel Guy, tout le monde puisse s'exprimer, il convient alors d'examiner de façon aussi lucide que possible les termes de la discussion pour essayer d'en tirer profit. Constatons que la polémique est à deux niveaux. L'une porte sur la réponse de M. Pei, l'autre sur le programme qui lui fut donné.

Ce qui caractérise le talent dispendieux de M. Pei, c'est sa capacité de trouver des réponses extrêmement justes aux problèmes qui lui sont posés. On pourrait même dire excessivement justes, à un point tel qu'elles défient l'imagination des architectes par leur évidence, donnant le *sentiment accablant qu*'il ne serait sans doute guère possible de faire mieux.

Cette perfection résulte d'une synthèse extraordinaire que le maître sino-américain a su faire des grands maîtres contemporains. Il a su acquérir la perfection du détail d'un *Mies Van der Robe sans la* sécheresse technologique, le sens du volume de Le Corbusier sans les faiblesses de construction, l'art de créer des lieux de Louis Kahn sans donner l'impression de la vieille pierre. Sans doute peut-on lui reprocher une certaine raideur, un manque de lyrisme, il n'a pas la sensibilité vibrante d'un Aalto. Pei est l'inventeur d'un monumentalisme moderne. Ce n'est déjà pas rien. La réponse de M. Pei pour l'extension du Louvre a toutes les qualités que sait donc mettre ce grand architecte dans ce qu'il fait.

Deuxième étage de la polémique, le programme qui lui fut donné. M. Pei a un ennui, une chose a échappé à son génie méticuleux. Sans doute a-t-il choisi la pyramide en tant que forme pure abstraite permettant à l'architecture de revenir à ses sources : la géométrie. Il a oublié une chose, la pyramide est un *symbole. Le symbole du pharaon.* Si la pyramide n'est pas un problème politique, le pharaon, lui, en est un.

Dès lors, les propos tenus par Roland Castro sur le sujet prennent un tour prophétique. En désignant la pyramide comme la trace emblématique du passage mitterrandien, nous signifie-t-il le caractère pharaonique de ce pouvoir ? Du coup, la pluie iconoclaste du soir du 10 mai nous semblerait moins injuste et comme un signe prémonitoire du ciel.

Nous comprenons mieux l'effarante surdimension de ce qu'il est commun d'appeler les travaux du président. Et pourquoi le crayon nous est tombé des mains devant un programme comme celui du nouvel Opéra, où, de l'avis même d'un grand spécialiste de la question, M. Louis Erlo, il faudra peindre le traître en rouge et le héros en bleu pour que le public, situé à des kilomètres, puisse percevoir quelque chose.

Nous saisissons avec effroi que n'est peut-être pas *fausse* l'impression que nous donne parfois celui dont le verbe nous ravissait et qui souvent, aujourd'hui, nous apparaît semblable à un vieux héros soviétique sans voix, raide et gourmé comme s'il eût avalé un sceptre.

Le sacrilège qui autrefois faillit compromettre la victoire par le soupçon d'archaïsme aurait-il eu finalement raison ?

Parmi les idées poussiéreuses que l'exercice du pouvoir pourrait permettre à la gauche de balayer, ne devrait-il pas figurer l'adéquation entre démocratie et égalitarisme de masse ? Les impressionnistes sont-ils mieux connus des Soviétiques depuis que l'on fait circuler devant leurs toiles les files des comités d'entreprise des usines pseudo-Fiat et les hordes ouzbeks hébétées et multicolores, sous les cris rauques des guides ?

Les empereurs romains firent des cirques immenses, les nazis aussi, ce n'était pas pour développer l'intelligence de leurs sujets, mais pour en faire des esclaves serviles. S'il en est aussi aujourd'hui, de qui sommes-nous les jouets ?

On le voit, le programme donné à M. Pei pose des problèmes dont les solutions permettraient peut-être de résoudre certains mystères, et notamment cet irritant silence des intellectuels, sans parler du fameux « élitisme républicain ». A côté de ces abîmes, le gaspillage de l'argent public apparaît comme un problème annexe, presque mineur.

N'évoquons même pas l'absence d'investissement de prestige dans les régions, qui, à l'heure de la décentralisation, ont pourtant bien besoin de prendre une dimension européenne.

Renvoyons simplement, à l'heure du génocide discret de la profession d'architecte, une fois encore dos à dos la droite et son « bon goût », sans doute, et la gauche et sa bonne conscience.

Et, loin des idéologies, essayons, avec des idées cette fois simples et raisonnables, de faire du neuf. M. Pei en est aussi parfaitement capable, et peut-être même quelques architectes français, s'il en reste...

(*) Architecte.

« La piscine », de Roger Faligot et Pascal Krop

Une histoire des services secrets français

LE monde de l'espionnage fascine. A tort ou à raison. Ceux qu'il captive retiennent les anecdotes, les péripéties ou l'écume des choses. Ils en gomment les aspects sordides et tortueux. Surtout, ils oublient que ce monde, où la minutie dans le travail de tous les jours le dispute à la sueur et à l'obstination besogneuse, laisse apparaître à la surface davantage ses échecs que ses succès. Des premiers, on entend parler assez vite parce qu'ils laissent des traces plus ou moins évidentes et qu'il faut des coupables. Des seconds, l'observateur attentif ne sera que très rarement informé parce que, précisément, le mérite d'un beau coup réussi est de passer inaperçu ou d'être révélé des années après, lorsque les acteurs ont cessé toute activité.

Roger Faligot et Pascal Krop n'ont pas échappé à cette fascination dans le livre, *la Piscine*, qu'ils consacrent aux services secrets français entre 1944 et 1984. Un ouvrage relativement équilibré entre les deux périodes – la IVe République et la Ve République – où le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), puis la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), ont été secoués par tant de tempêtes internes que leur « production » s'en est trouvée affaiblie, critiquée et jugée indigente.

Le livre se présente essentiellement comme une galerie de portraits, qui tend à faire croire, sans doute avec trop de systématisme dans la démonstration, que les petites histoires ponctuelles et, parfois, dérisoires de ces services ont fait la grande histoire de la France durant ces quarante dernières années. Certes, elles y ont contribué. Mais elles n'en ont pas dévié le cours, et c'est à peine si ces services ont pu anticiper sur l'histoire, en devançant les événements.

Il manque à ce livre, en réalité, un fil conducteur. Par exemple, les auteurs n'ont pas cherché à savoir s'il n'existait pas un lien entre le détournement de l'avion *du dirigeant algérien Ben Bella en* 1956 et la disparition du responsable marocain Ben Barka en 1965 qui donnerait une explication plausible à certaines des tempêtes dans lesquelles, à l'époque, le SDECE a été emporté et malmené.

Si Roger Faligot et Pascal Krop donnent au lecteur le sentiment qu'il n'y a pas toujours de logique dans les actions des services secrets, c'est peut-être qu'ils ont hésité – sans trancher – entre deux thèses en présence : celle qui veut que les services soient très contrôlés par le pouvoir, au point d'être passifs, et celle qui affirme que ces mêmes services prennent des initiatives sans en informer au préalable le gouvernement dont ils sont censés relever.

Le fait de balancer constamment entre ces deux thèses accrédite la théorie – fausse – que les services *secrets* mènent une politique en ordre dispersé et des actions décousues.

JACQUES ISNARD.

★ 432 pages, éditions « L'épreuve des faits » - Seuil, 99 F.

COURRIER DES LECTEURS

Bombe atomique et démocratie

C'est avec un certain étonnement que je trouve, sous la plume de Jean-Claude Guillebaud (*le Monde* du 24 avril), la phrase suivante : *« Une démocratie peut-elle, moralement et politiquement, prendre l'initiative de franchir la première le seuil nucléaire ? »*

C'est, à *mon avis, oublier trop vite* que, le 6 août 1945, une démocratie prit effectivement une telle initiative, et cela non pas pressée de toutes parts par un adversaire mettant en péril sa culture, ses institutions ou sa survie, mais contre un ennemi dont les défaites successives montraient déjà clairement le déclin.

Une remarque, relativement optimiste, paraît découler de cet « oubli » des premières bombes atomiques, les seules jamais effectivement utilisées dans un conflit : la réflexion morale et politique a progressé, sur cette question, depuis que les possibilités et les risques de l'arme nucléaire ont été mieux compris.

MICHEL PRÉVOST
(Paris).

Pour un Bureau de vérification de la politique

Dans votre numéro du 20 avril 1985, vous décrivez le rôle et l'action du BVP (Bureau de vérification de la publicité) à l'occasion du cinquantième anniversaire de cet organisme, sous le tite « Gardien de la déontologie ». Cela m'a fait imaginer, à l'approche des élections de 1986, que l'on puisse créer un autre BVP (*Bureau de vérification de la* politique), susceptible de dénoncer tout programme de partis « de nature à induire en erreur ».

Si un groupe d'électeurs, de politiciens, d'experts économiques, sociologiques et culturels, indépendants et « sages », pouvait donner son avis sur ce qui, dans les promesses de chacun, est objectivement réalisable ou pas, nous aurions fait un pas immense pour la déontologie de la profession politique, comme le BVP l'a fait dans celle des publicitaires.

Enfin on achèterait les politiques que l'on souhaite en sachant si elles sont possibles, sans être contraints de les payer après ! L'expérience montre qu'il ne sert à rien de faire des bilans après, même s'ils sont correctement réalisés : ils n'intéressent plus personne ! (...)

BERNARD SAUVAIRE
(Boulogne).

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du *10 décembre 1944.*

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe — OJD 1984

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 335 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

مكنز من الأصل

étranger

DIPLOMATIE

LE TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU TRAITÉ D'ÉTAT AUTRICHIEN

Climat morose pour la rencontre Shultz-Gromyko

Vienne. – Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, devait s'entretenir ce mardi après-midi 14 mai, à Vienne, avec M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères, à la veille des cérémonies du trentième anniversaire du traité d'Etat autrichien. Les deux hommes s'étaient rencontrés pour la dernière fois à Genève au mois de janvier dernier pour des entretiens qui constituaient la toute première étape vers une reprise des négociations soviéto-américaines sur les armements.

La réunion de Vienne devrait permettre de vérifier si les déclarations de bonnes intentions exprimées alors de part et d'autre seront suivies d'un commencement d'effet et, d'une manière plus générale, si, en dépit d'aléas et de contretemps divers, la tendance à une reprise durable du dialogue entre les deux grands se confirme.

Logiquement, on attend de cette rencontre de Vienne des précisions sur le fameux sommet Reagan-Gorbatchev présenté depuis plusieurs semaines comme très probable et qui pourrait se tenir à New-York à l'automne, lors de l'assemblée générale des Nations unies.

Dès son arrivée lundi à Vienne, où il est accompagné d'une imposante délégation, M. Shultz a annoncé qu'il comptait aborder avec son interlocuteur *« un vaste éventail de problèmes »*. Mais il aura peu de temps pour le faire, puisqu'un seul entretien est prévu entre les deux hommes à l'ambassade d'URSS. Le secrétaire d'Etat devrait cependant évoquer, outre les questions du désarmement, les mesures de « confiance » proposées par le président Reagan dans son discours devant le

De notre envoyé spécial

Parlement de Strasbourg (notamment l'établissement d'un téléphone rouge entre les deux états-majors), mais aussi revenir sur le meurtre du commandant Nicholson, l'officier américain abattu en RDA en mars dernier par un soldat soviétique. L'incident, et surtout le refus des Soviétiques d'exprimer clairement leurs regrets, sont restés en travers de la gorge des Américains.

Patience

Dans la brève déclaration qu'il a faite à son arrivée, M. Shultz a fait référence à la *« patience et la détermination »* qui avaient rendu possible l'heureuse conclusion du traité d'Etat qui rendit son indépendance à l'Autriche. L'évocation en ces termes de ce qui reste un succès à peu près inégalé dans les négociations Est-Ouest est évidemment de circonstance, mais elle indique au moins que les Américains sont prêts à faire preuve de patience dans leur dialogue avec Moscou (huit ans de négociations avaient été nécessaires pour aboutir à l'accord signé en 1955). Il faut dire qu'après le discours très dur prononcé par M. Gorbatchev à l'occasion du quarantième anniversaire de la victoire, le climat soviéto-américain n'incite pas à un très grand optimisme. La *Pravda* vient d'ailleurs de rappeler à quel point les positions de part et d'autre restent éloignées, en particulier à propos de l'IDS (initiative de défense stratégique), un projet que les Soviétiques n'ont pas renoncé à combattre avec la plus grande vigueur, tout en exploitant les réticences qu'il suscite chez certains partenaires ouest-européens des Etats-Unis.

Ces derniers auront l'occasion de se rencontrer mercredi matin pour un « petit déjeuner » qui réunira le secrétaire d'Etat américain et ses homologues britannique, français, ouest-allemand et italien, MM. Howe, Dumas, Genscher et Andreotti. Les cérémonies du trentième anniversaire, qui auront lieu mercredi, réuniront non seulement les responsables des affaires étrangères des quatre puissances signataires du traité, mais aussi tous les voisins de l'Autriche, ce qui explique la présence de MM. Andreotti et Genscher. Ces voisins sont nombreux – outre l'Italie et la RFA, la Suisse, la Yougoslavie, la Hongrie et la Tchécoslovaquie – et toutes les conditions seraient donc réunies, à Vienne, pour un joli ballet diplomatique si l'emploi du temps des divers interlocuteurs le permettait.

M. Roland Dumas, qui ne devait arriver dans la capitale autrichienne que ce mardi soir en provenance de Norvège, doit, pour sa part, rencontrer mercredi son homologue yougoslave et avoir, dans l'après-midi, un entretien avec M. Gromyko. Le lendemain, ce sera au tour de M. Genscher de rencontrer le chef de la diplomatie soviétique, qui a visiblement décidé de prendre son temps dans cette ville de Vienne qu'il connaît bien. N'a-t-il pas assisté à de nombreux anniversaires du traité d'Etat, le dixième, le vingtième, le vingt-cinquième et à présent le trentième ?

M. Shultz n'était, lui, jamais venu à Vienne et il n'avait jamais entendu Richard Strauss. Depuis lundi et sa soirée à l'Opéra, c'est fait.

JAN KRAUZE.

RECU A L'ÉLYSÉE

M. Ortega n'a pas demandé d'aide militaire à la France

M. Ortega, président du Nicaragua, a quitté Paris, ce mardi 14 mai, pour Rome, après une visite officielle de vingt heures en France. Il a été reçu, lundi, à l'Elysée pendant près de deux heures par M. Mitterrand et s'est entretenu dans la soirée en particulier avec MM. Jospin et Marchais. Au cours d'une conférence de presse, M. Ortega a affirmé que la France avait la *« volonté de nous aider sur les plans économique et politique »*, mais qu'il n'avait pas sollicité d' *« aide militaire du gouvernement français »*. *« M. Mitterrand,* a dit M. Ortega, *nous a confirmé que la France est prête à contribuer à une solution pacifique de la crise en Amérique centrale. »* En fait, malgré la vive satisfaction exprimée dans l'entourage de M. Ortega après l'entretien de l'Elysée, il semble qu'aucune nouvelle promesse d'aide économique précise n'ait été décidée, bien que la France *« entende développer ses échanges commerciaux avec le Nicaragua »*.

De son côté, le porte-parole de l'Elysée, M. Michel Vauzelle, a indiqué que M. Mitterrand n'avait pu entendre qu' *« avec intérêt »* les *« trois orientations développées au cours des entretiens par M. Ortega : pluralisme politique, économie mixte et non-alignement »*. M. Vauzelle a souligné que la politique de la France à l'égard du Nicaragua répondait à *« une attitude fondamentale : le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »*.

« Nous ne sommes pas un pays socialiste » affirme le président du Nicaragua

Comme le pouvoir peut transformer un homme ! Avant son élection à la présidence de la République du Nicaragua, en novembre 1984, M. Daniel Ortega avait la réputation justifiée d'être le plus discret, le plus effacé, des neuf « commandants » sandinistes qui détenaient – et détiennent encore *en fait* – la réalité du pouvoir à Managua. Une allure timide, presque empruntée, peu à l'aise dans les contacts avec la presse, tribun sans vrai charisme : M. Ortega n'avait pas la faconde impétueuse de Bayardo Arce ou la véhémence d'un Tomas Borge, deux des représentants de la ligne la plus « radicale » du Front sandiniste.

Il a bien changé. Cinq mois d'exercice de la présidence lui ont donné cette assurance qui lui manquait. Il était hésitant. Il s'exprime maintenant avec volubilité et sait éluder les questions gênantes.

Considéré comme un « pragmatique » et un « modéré », il était l'homme du compromis au sein d'une direction sandiniste qui a réussi depuis 1979 à maintenir les apparences d'une unité sans failles, alors que les débats internes (en particulier sur l'opportunité d'organiser ou non des élections générales en novembre 1984) ont été sévères. Numéro un incontesté, M. Daniel Ortega interprète et explicite maintenant avec aisance la « ligne » du Front.

La collaboration de plus en plus étroite avec l'URSS et les pays de l'Est ? Le voyage à Moscou, trois jours seulement après le vote du Congrès américain rejetant la demande d'aide de 14 millions de dollars à la « contra » présentée par M. Reagan ? Le Nicaragua sandiniste sur le point d'être un second Cuba ? M. Ortega continue de penser qu'il y a eu *« simple coïncidence »* entre la décision d'aller à Moscou et le vote du Congrès. Les dates du voyage, dit-il, *« ne pouvaient plus être modifiées »*. Et il continue d'espérer que cette « gaffe » diplomatique n'aura pas de conséquences et que le Congrès américain ne votera pas en définitive en faveur d'une aide aux organisations armées antisandinistes.

M. Ortega s'accroche ferme aux « principes » de 1979 : non-alignement, économie mixte, pluralisme politique, même si beaucoup, à l'intérieur comme à l'extérieur du Nicaragua, estiment non sans raison qu'ils ne sont pas respectés. *« Nous avons déclaré et nous répétons,* affirme-t-il, *que le Nicaragua n'a d'alliances avec aucun pays. Nous développons une politique d'amitié et de coopération avec tous ceux qui nous respectent. L'histoire de la révolution cubaine n'a rien à voir avec la nôtre. Cuba est un pays socialiste. Le Nicaragua ne l'est pas. Cela rend toute analogie sans objet si on veut être sérieux et responsable. »*

L'accusation lancée en Pologne, et renouvelée à Madrid, contre la politique Reagan assimilée à « celle des nazis » ? M. Ortega la maintient, en reprenant les mêmes arguments : *« Des enfants nicaraguayens sont tués chaque jour du fait de l'agression américaine. »*

L'isolement plus prononcé du Nicaragua en Amérique centrale ? *« C'est la présence militaire permanente des Etats-Unis dans certains pays de la région qui a introduit des perturbations dans nos relations avec nos voisins. »*

Les incursions de l'armée sandiniste en territoire hondurien dénoncées par le gouvernement de Tegucigalpa ? M. Ortega dément catégoriquement. *« Les autorités sandinistes ont fait une enquête et rejettent ces accusations. Mais nous savons que les Etats-Unis recherchent ce type d'incident pour justifier une éventuelle invasion. Si des soldats honduriens ont été tués, le plus probable est qu'ils se trouvaient en territoire nicaraguayen, soutenant des groupes de la Contra. »*

M. N.

● *L'Internationale de la résistance déplore la réception de M. Ortega à l'Elysée.* – Dans un communiqué, l'Internationale de la résistance déplore que le gouvernement français, *« qui s'est toujours prétendu le champion des droits de l'homme, puisse recevoir en grande pompe la nouvelle idole des belles âmes progressistes, Daniel Ortega, l'un des responsables de la politique d'ethnocide qui frappe les Indiens Miskitos de la côte atlantique du Nicaragua »*.

EUROPE

Italie

Net recul du PC aux élections

(Suite de la première page.)

Cette progression est significative : depuis neuf ans, en effet, sous la direction de M. Craxi, le PSI n'avait jamais réussi à décoller des 11 %. Autre motif de satisfaction pour les socialistes : cette progression semble s'être réalisée grâce à un déplacement des voix du PCI en leur faveur. L'autre formation qui confirme sa progression est le Parti républicain, qui passe de 3 % aux élections locales de 1980 à 4 %. En revanche, le Parti libéral régresse ainsi que le Parti social-démocrate.

Le Mouvement social italien (MSI), néofasciste, maintient sa position et remporte une écrasante victoire à Bolzano (de trois le nombre de ses conseillers municipaux passe à onze) ; ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur la situation de la région du Haut-Adige. Le Parti des verts, nouveau venu dans la compétition électorale, obtient 1,8 % et la Démocratie prolétaire 1,5 %. Ainsi l'extrême gauche fait-elle son apparition au plan local pour la première fois.

Globalement, la coalition gouvernementale à cinq partis (DC, PSI, PRI, PLI et PSDI) sort consolidée de ces élections. Assurée d'un consensus plus large, la majorité devrait pouvoir affronter dans un climat plus serein ses dissensions internes. La Démocratie chrétienne en particulier peut se sentir rassérénée : elle s'est renforcée aux dépens vraisemblablement des partis laïcs. Le PCI ne lui a pas ravi sa position de premier parti, et le PSI n'a pas enregistré un succès susceptible de l'inquiéter.

Pour le parti de M. Craxi, ces élections ne marquent sans doute pas le grand bond en avant espéré, mais le président du conseil peut se féliciter du fait que ni la DC ni le PCI n'ont enregistré de progression susceptible de remettre en cause la position d'arbitre des alliances qu'il a su conférer à son parti. Ces élections devraient en outre garantir la stabilité du gouvernement Craxi et lui permettre d'aborder en position de force les nouvelles échéances, notamment celle du référendum sur l'échelle mobile des salaires demandé par les communistes. Il paraît vraisemblable qu'il sera à même de trouver une solution de compromis permettant d'éviter la consultation.

Il faudra attendre mardi soir pour connaître de façon précise les rapports de forces dans les municipalités. Certains partis paraissent en effet avoir perdu dans une région ou une ville et gagné dans d'autres. Mais d'ores et déjà il est clair que sur le plan local les élections devraient confirmer le déclin des municipalités de gauche nées au milieu des années 1970.

Déjà en difficulté ces derniers temps en raison des scandales et surtout de la tension croissante entre les communistes et les socialistes, les municipalités de gauche ne sont déjà plus que quatre au lieu de six. Des administrations comme celles de Turin, Florence et Naples ont été, en particulier, victimes de tiraillements entre le PCI et le PSI.

Les résultats des élections du 12 mai vont contribuer à ouvrir l'éventail des formules d'alliance. Les socialistes souhaitent implanter au niveau local le type d'alliance à cinq réalisé sur le plan national. M. Craxi l'a confirmé lundi, tout en précisant qu'il fallait tenir compte des situations spécifiques. Milan et Rome paraissent menacés. A Rome par exemple, le maire sortant (communiste) a perdu devant le candidat démocrate-chrétien dans l'élection pour le renouvellement de l'administration régionale. On saura ce mardi s'il a régressé aussi dans la commune même de Rome.

PHILIPPE PONS.

LES RÉSULTATS DES DERNIÈRES CONSULTATIONS

(pourcentage des suffrages exprimés)

	Régionales 1985	Régionales 1980	Législatives 1983	Européennes 1984
MAJORITÉ (*)	58,1	60,2	56,4	53,9
dont				
DC	35	36,8	32,6	33
PSI	13,3	12,7	11,4	11,3
PCI	30,2	31,5	31,2	34,5
MSI	6,5	5,9	6,6	6,3

(*) La majorité gouvernementale est composée de la Démocratie chrétienne (DC), du Parti socialiste (PSI), du Parti républicain (4 %), du Parti social-démocrate (3,6 %) et du Parti libéral (2,2 %).

Espagne

IMPLIQUÉ DANS L'ATTENTAT D'HENDAYE

Le commissaire Ballesteros passe en jugement à Saint-Sébastien

Madrid. – Certains services de la police espagnole connaissent-ils les dessous de la « sale guerre » menée par des organisations clandestines en France contre l'ETA militaire ? Cette question sera au centre du procès du commissaire Manuel Ballesteros (principal responsable de la lutte antiterroriste à l'époque du gouvernement centriste) qui s'ouvre ce mardi 14 mai à Saint-Sébastien.

M. Ballesteros, qui risque une peine de trois mois de suspension de service et 100 000 pesetas d'amende (5 400 F), est accusé de *« refus d'assistance à la justice »* après l'attentat commis le 23 novembre 1980 contre le Bar hendayais. Ce jour-là, dans la soirée, trois hommes faisaient irruption, mitraillette au point, dans cet établissement de la ville d'Hendaye habituellement fréquenté par des réfugiés basques et ouvraient le feu sur les consommateurs. Bilan : deux morts, de nationalité française, et dix blessés.

Un quart d'heure plus tard, trois inconnus dans une voiture forçaient le poste frontière français tout proche, avant de s'arrêter du côté espagnol. Là, après avoir affirmé qu'ils « travaillaient » pour l'inspecteur Juan Antonio Gonzalez Pacheco, responsable de la lutte antiterroriste et adjoint du commissaire Ballesteros, ils demandaient à téléphoner au ministère de l'intérieur à Madrid. C'est le commissaire Ballesteros lui-même, apparemment, qui ordonna alors aux agents du poste frontière de remettre immédiatement les trois hommes en liberté. Tous les efforts de la police française pour connaître leur identité auprès des autorités espagnoles se révélèrent vains.

M. Ballesteros comparaît devant la justice pour avoir refusé de communiquer leurs noms *« pour des raisons de sécurité »*. Selon lui, les trois hommes étaient des *« informateurs »* infiltrés dans les milieux proches de l'ETA en France et travaillant pour la police espagnole, mais n'avaient rien à voir avec l'attentat d'Hendaye. Une thèse accueillie avec scepticisme du côté français, vu la coïncidence entre la fusillade et l'incident de la frontière.

Parmi les témoins figurent notamment le ministre de l'intérieur de l'époque, M. Juan Jose Roson, et l'actuel commissaire général à l'information, M. Jesus Martinez Torres. Tout porte à croire cependant que le procès ne permettra guère de faire la lumière sur cette

De notre correspondant

ténébreuse affaire. Le commissaire Ballesteros, que les socialistes, après leur arrivée au gouvernement, ont relégué à un obscur poste bureaucratique, a, en effet, clairement affirmé qu'il maintiendrait son silence.

La presse espagnole, comme les milieux sympathisants des indépendantistes, ont avancé, de manière souvent concordante, des hypothèses sur l'identité des auteurs de l'attentat d'Hendaye, revendiqué par le « Bataillon basque espagnol », une organisation clandestine aujourd'hui disparue.

Les noms le plus fréquemment cités sont ceux des frères Clément et Gilbert Perret, de nationalité française (le second est actuellement en prison à Valence, accusé d'avoir volontairement provoqué l'incendie d'une usine pour toucher une prime d'assurance), et celui de Jean-Pierre Cherid. Ce dernier est mort en mars 1984 à Biarritz en manipulant des explosifs et appartenait au mystérieux GAL, Groupe antiterroriste de libération, d'après un porte-parole de cette organisation clandestine. Tout porte à croire que certains activistes du « Bataillon basque espagnol », après la disparition de ce dernier, ont « rempilé » au sein du GAL, qui reste, lui, toujours bien actif.

THIERRY MALINIAK.

PROCHE-ORIENT

La fin du voyage de M. Shultz

« Quelques progrès » mal discernables

Le roi Hussein s'apprête à proclamer une confédération jordano-palestinienne dotée d'un « gouvernement » qui serait chargé de négocier un règlement avec Israël, a déclaré à l'agence Reuter, à Tunis, M. Salah Khalaf, dit Abou Iyad, le numéro deux du Fath. Le dirigeant palestinien a ajouté que l'OLP commettrait une erreur en entérinant une telle initiative, qui donnerait au souverain jordanien le rôle prépondérant dans le processus de paix, au détriment de la centrale des fedayin. Certains observateurs estiment que la mise en garde d'Abou Iyad est implicitement adressée à M. Yasser Arafat, qui devrait être reçu ce mardi par le roi Hussein.

Correspondance

Amman. — Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a quitté le port jordanien d'Aqaba lundi 13 mai en laissant une impression très mitigée quant aux résultats de sa tournée en Israël, en Egypte et en Jordanie. Dans une conférence de presse après un dernier entretien avec le roi Hussein, il a fait état de « *quelques progrès* » en ce qui concerne la question épineuse de la représentation des Palestiniens dans les négociations sur le Proche-Orient. Question dont il a souligné à plusieurs reprises l'importance : « *Il est clair que des négociations directes entre Israël et une délégation jordanienne doivent inclure des Palestiniens* », a-t-il notamment réaffirmé.

A Lisbonne, avant de se rendre au Proche-Orient, M. Shultz avait laissé entendre, à propos de la possible participation de membres du Conseil national palestinien (parlement de l'OLP), qu'il étudierait le problème en termes de « *personnalités individuelles* ». Or il vient d'éluder, à Aqaba, les questions concernant la liste de personnalités palestiniennes proposée par les Jordaniens lors de la tournée au Proche-Orient du secrétaire d'Etat adjoint, M. Richard Murphy, en avril. « *Ce n'est pas aux Etats-Unis de suggérer des noms* », a-t-il indiqué.

Commentant la visite de M. Shultz, le premier ministre jordanien, M. Zaid Rifai, s'est, pour sa part, borné à déclarer que celle-ci avait permis d' « *identifier les problèmes et les terrains d'entente* ».

La prochaine échéance importante est la visite du roi Hussein à la fin du mois de mai aux Etats-Unis. En attendant, M. Murphy, qui accompagnait M. Shultz dans sa tournée, devait repasser par Israël et par Le Caire avant de regagner Washington, tandis que le souverain hachémite devait recevoir ce mardi 14 mai le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, arrivé la veille à Amman.

EMMANUEL JARRY.

Israël

Les travaillistes obtiennent la majorité des deux tiers aux élections syndicales

De notre correspondant

Jérusalem. — Le Parti travailliste a consolidé sa suprématie au sein de la centrale syndicale Histadrout aux dépens du Likoud, son principal adversaire. Selon les résultats des élections disponibles ce mardi matin 14 mai — et qui portaient sur 90 % des bulletins, les travaillistes ont remporté 66,7 % des suffrages, progressant ainsi de plus de 3 points. Avec 21,4 % des voix, le Likoud régresse de près de 5 points.

Les travaillistes ont donc atteint leur objectif, qui était d'obtenir la majorité qualifiée des deux tiers. Leur victoire est un indéniable succès personnel pour le secrétaire général de la Histradout, M. Israël Kessar, qui aura maintenant les mains libres pour réformer la centrale, mais aussi par contrecoup pour l'ensemble du camp travailliste.

Elle confirme que la politique économique de rigueur et de concertation menée depuis huit mois par M. Shimon Pérès — sous la forme de deux « *contrats sociaux* » associant patronat, gouvernement et syndicats — jouit d'un large soutien parmi la population, malgré les sacrifices qu'elle lui impose. Le pouvoir devrait rapidement annoncer de nouvelles mesures d'austérité, ajournées précisément en raison de la campagne pour les élections syndicales.

Plus que les progrès travaillistes, c'est le recul du Likoud qui restera sans doute la principale leçon du scrutin. Il témoigne de la difficulté du parti de M. Shamir de « mordre » au-delà d'une certaine limite sur l'électorat syndical. Les Israéliens ont sans doute aussi voulu sanctionner le Likoud pour sa mauvaise gestion économique lorsqu'il était seul au pouvoir.

La pilule est particulièrement amère pour M. David Lévy, ancien dirigeant syndicaliste, numéro deux du Likoud et politicien « populiste » par excellence. Ayant refusé de conduire pour la troisième fois la liste de son parti et ayant laissé la place à un homme inconnu du grand public, M. Yaacov Shamai, il a essuyé un affront dans son fief, la ville de Beit-Shean, dont le conseil local a été reconquis par les travaillistes.

Hormis ces derniers et le Likoud, deux autres listes seulement ont réussi à franchir le seuil éliminatoire des 2 % : les communistes (4 %) et le Mouvement des droits civiques (opposition de gauche), de M. Yossi Sarid et Mme Shulamit Aloni (2,7 %). La liste judéo-arabe Progressistes pour la paix, qui avait obtenu deux sièges aux dernières législatives, n'a pas réussi à « percer » dans l'électorat arabe, qui continue à voter massivement travailliste ou communiste.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Iran

Décès d'Iradj Eskandari fondateur du Parti communiste

M. Iradj Eskandari, fondateur du Toudeh, le Parti communiste iranien, est décédé à l'âge de soixante-dix-sept ans, le 30 avril, en Allemagne de l'Est, à la suite d'une longue maladie, a-t-on appris, ce lundi 13 mai, à Paris dans son entourage.

Ancien ministre de l'économie et de l'industrie du gouvernement de coalition constitué en 1946, et ancien député iranien, M. Eskandari était membre du bureau politique du Toudeh après en avoir été son secrétaire général. Son successeur, M. Noureddine Kianouri est détenu en Iran depuis 1983. Eskandari était marié et père de quatre enfants, trois filles qui vivent en Autriche et un garçon qui vit en République démocratique allemande.

L'âme d'un contestataire

On l'appelait couramment « *le prince rouge* », surnom qu'il ne récusait pas. Issu de la dynastie des Kadjar, qui régna en Perse pendant cent trente ans jusqu'à l'avènement des Pahlavi en 1924, Iradj Eskandari avait le comportement d'un grand seigneur. Homme de grande culture, raffiné, polyglotte, parlant notre langue avec élégance — il l'avait apprise dans sa jeunesse à Paris où il avait obtenu un doctorat d'Etat, — fine fourchette, il recevait ses hôtes avec une chaleur tempérée par une réserve naturelle.

De tous les pays qu'il a visités, ou dans lesquels il a séjourné, contraint par la répression quasi permanente qu'a subie son parti au cours des quarante dernières années, il nourrissait une affection particulière pour la France, « *berceau des révolutions* ». Après cinq ans de démarches incessantes, il avait obtenu l'asile politique en France, ce qui lui aurait permis de quitter définitivement l'Allemagne de l'Est, où il se sentait mal à l'aise. *Et c'est lorsqu'il faisait, en quelque sorte, ses valises que la mort l'a surpris.*

Le « père » du communisme iranien avait l'âme d'un contestataire, ou plutôt le courage d'aller à contre-courant quand il estimait que les principes qui étaient les siens étaient menacés. C'est à la suite de sombres manœuvres, qu'il qualifiait en privé de « *coup d'Etat* », qu'il fut évincé en 1979, peu avant l'avènement au pouvoir de l'imam Khomeiny, de son poste de premier secrétaire du parti. Auparavant, il s'était dressé contre une politique qu'il jugeait trop complaisante à l'égard du mouvement islamiste et avait prédit, sans ménagement, qu'elle conduirait à une catastrophe. Il se méfiait en particulier de son successeur, M. Noureddine Kianouri, qu'il accusait parfois d'être « *manipulé par Moscou* ». Ce dernier, on le sait, a fini, après son arrestation en 1983, et vraisemblablement sous la torture, par « avouer » avoir transmis des renseignements à l'Union soviétique.

Iradj Eskandari n'avait cessé de critiquer les calculs de son successeur fondés sur l'« anti-impérialisme » des mollahs et insistait pour que le Toudeh se batte en faveur d'une « *véritable démocratie* », tout en gardant « *son originalité et son indépendance* » à l'égard du mouvement islamiste.

Malgré ses divergences fondamentales avec Kianouri, Eskandari est rentré en Iran en 1979 pour poursuivre ses activités au sein du bureau politique auquel il appartenait encore. Mais il s'est rapidement rendu compte qu'on l'avait transformé en « potiche ». « *Ils me laissent parler autant que je le souhaite, certes, mais ils agissent à leur guise* », confiait-il, amer. L'année suivante, il reprend le chemin de l'exil. Nombre de ses amis l'incitent à prendre la tête du mouvement contestataire au sein du Toudeh. Il refuse, jusqu'au bout, de « *poignarder [son] parti* », surtout après la vague d'arrestations et d'exécutions qui s'abat, depuis 1983, sur ses anciens compagnons. Iradj Eskandari laisse de nombreux écrits, notamment sur l'histoire économique et sociale de l'Iran, ainsi que la traduction intégrale du *Capital* de Karl Marx en langue persane.

E. R.

● *Les « compagnons de lutte » d'Iradj Eskandari* annoncent, dans un communiqué, qu'ils organisent, à sa mémoire, une réunion funéraire, le jeudi 16 mai, à 17 heures, au 68, rue Edouard-Nortier, à Neuilly-sur-Seine.

Liban

APRÈS M. JOUMBLATT

M. Nabih Berri repousse les avances des Forces libanaises

De notre correspondant

Beyrouth. — L'arbitre syrien fait toujours attendre son acceptation ou *son refus de l'acte d'allégeance des* Forces libanaises (milices chrétiennes). De ce fait, la « petite guerre » de Beyrouth continue et ce difficile mois de mai s'étire dans un climat de confusion et d'angoisse.

Les fronts de Beyrouth et de la montagne s'embrasent tous les jours (5 morts, 17 blessés au cours des dernières vingt-quatre heures, chiffre de « routine »), les voies de passage sont toutes closes et à peine l'une s'entrouvre-t-elle qu'elle se referme au bout de quelques heures. Le dialogue entre belligérants est rompu, sauf entre les inefficaces « *faiseurs de cessez-le-feu* » de la commission de sécurité inter-milices.

Après M. Joumblatt, M. Nabih Berri, chef du mouvement chiite Amal, a rejeté la main tendue par les Forces libanaises, non sur le fond de leurs propositions mais parce qu'elles émanent d'interlocuteurs inacceptables. S'en prenant au président Gemayel pour ses « *atermoiements* » et ses « *manœuvres* », il a proposé un nouveau plan de sécurité basé sur une « *répudiation* » des milices chrétiennes par le chef de l'Etat (chrétien) et l'installation à Beyrouth-Ouest, comme c'est déjà le cas à Beyrouth-Est, de l'armée au lieu des milices le long de la ligne de démarcation. Plus exactement de la 6e brigade dite « chiite » après son renforcement en armes pour faire pendant à la 5e brigade dite « chrétienne » qui se bat contre les milices musulmanes.

Au sud, Israël, en maintenant l'armée du Liban du Sud à Jezzine et en « préparant » la bande frontalière en vue du prochain retrait de son armée, suscite des foyers d'incendie potentiels. La localité chrétienne de Jezzine pourrait être du nombre, malgré les assurances données par MM. Joumblatt et Berri. Ce dernier a d'ailleurs souligné que Jezzine devait prouver son « *attitude nationale* » pour que la « *ligne rouge* » la protégeant subsiste. Or, selon le chef d'Amal, l'exode des chiites a pris le relais de l'exode des chrétiens et 30 000 de ses coreligionnaires aurait déjà dû fuir leurs villages sous l'effet de bombardements provenant de la région de Jezzine et pratiqués sur instructions d'Israël par l'armée du Liban du Sud du général Lahad.

Tout est donc bloqué. Pourtant, sur le fond, jamais la Syrie n'a été autant maîtresse du jeu qu'aujourd'hui. Chacun remet son sort entre ses mains, chrétiens en tête. En laissant les Libanais « mijoter » dans leurs inextricables contradictions jusqu'à l'extrême limite cherche-t-elle à les rendre — en particulier les chrétiens — encore plus solliciteurs et donc dociles ?

LUCIEN GEORGE.

A PARIS

L'amertume des chrétiens du Liban

La communauté libanaise de France — forte de 75 000 résidents — continue de suivre avec inquiétude les événements de Beyrouth et du Sud-Liban. Après l'occupation de leur ambassade à Paris, puis un jeûne de protestation, des chrétiens appellent ce mardi 14 mai, à 17 h 30, à une manifestation de solidarité de Notre-Dame du Liban (15, rue d'Ulm) à Notre-Dame de Paris.

Ce n'est pas un va-t'en guerre, Mgr Pierre Harfouche. Vicaire patriarcal maronite, ce prêtre n'est pas un de ces moines guerriers qui ne rêvent que de plaies et de bosses, de cruelles croisades. Dans son bureau parisien, Mgr Harfouche témoigne simplement, « *avec inquiétude et angoisse* ». Ce prêtre parle, plaide et prie pour le « *Liban intégral* », pour ceux qui sont « *l'objet d'agression : aujourd'hui les chrétiens* ».

On ne peut pas empêcher Mgr Harfouche de songer à son frère, à ses deux sœurs aînées, là-bas, dans leur maison de Bkassine, bordée par une grande forêt de pins, à quelques kilomètres de Jezzine, menacée d'un siège. La communauté libanaise de Paris vit ainsi avec des images de son pays plein la tête — des images parfois plus fortes chez les jeunes, — images exacerbées.

« *Qui vous dit,* demande Mgr Harfouche dans un murmure, *que les jeunes, si la situation continue, ne donneront pas naissance à un terrorisme chrétien dans dix ans ? Poser la question ne revient pas à approuver. J'analyse — je suis historien de formation. J'ai vu les Palestiniens, je vois les Arméniens...* » Telle est l'inquiétude — l'une des inquiétudes — de ce prêtre qui observe qu'environ cent cinquante mille enfants sont nés au Liban pendant la guerre, depuis 1975-1976, et qu'un nombre identique d'adolescents ont traversé les dix dernières années sans avoir « *une vision claire de ce qu'était le Liban autrefois* ».

Ce sont ces jeunes qui ont occupé l'ambassade de leur pays, à Paris, à Bruxelles, à Washington pour crier leur colère. Un slogan résume le fond de leur pensée : « *Les chrétiens du Liban victimes de l'intégrisme musulman* ». Leur discours est sans nuances. C'est un discours qui dit l'urgence et le désespoir, le dépit et l'incrédulité face à « *l'Occident, qui regarde passivement ce qui est en train de se passer* ».

Une « défaite »

« *On ne demande pas des pleurnicheries de circonstance,* dit Jeanne, dix-huit ans, étudiante en droit. *On veut de l'aide pour contrer la barbarie, c'est tout.* » Et Antoine, vingt-cinq ans, étudiant en architecture, souhaite que « *les six mille hommes de la FINUL, stationnés à 4 kilomètres des massacres, interviennent* ». « *Ça fait des années que les démocraties soutiennent le Liban en général, pleurent sur Sabra et Chatila,* dit-il. *Pendant ce temps, les chrétiens d'Orient se font couper la tête.* »

Ces jeunes, exilés depuis quelques années, font corps avec leur communauté. Ils participent à l'entrelacs des haines libanaises, passif inépuisable. Mais leur réaction est aussi le sursaut d'identité d'étudiants qui savent, dit Georges Labaki, trente ans, docteur en droit, « *qu'un chrétien s'intègre vite en Occident, et que les enfants de familles exilées depuis 1975 ont parfois déjà oublié l'arabe* ». Georges Corm, écrivain et financier, parle de l'« *ethnocommunautarisme* » d'une génération habituée à vivre dans un ghetto culturel, militaire et religieux.

Qui identifie le pays du cèdre avec la paix, la prospérité et l'entente des communautés entre elles ? Certainement pas les quinze-vingt-cinq ans. Qui se souvient du Liban avant qu'il n'ait subi une impitoyable balkanisation ? Les autres, les aînés. Raymond Eddé, dirigeant du Bloc national libanais, exilé à Paris depuis 1977, est un antiphalangiste convaincu. Raymond Eddé ou la démonstration que l'on peut être maronite, partisan de la conciliation et donc « *du côté de toutes les victimes, contre les combattants de tous bords* »...

Son message est clair : il faut « mettre les pouces », arrêter de simplifier les choses. Il demande qu'une force multinationale — européenne ou arabo-européenne — intervienne, « *avec l'accord des forces en présence de Nabih Berri et de Walid Joumblatt* ». Realpolitik oblige. Et le chef chrétien assure que rien de solide ne se fera sans la démission de M. Amine Gemayel, président de la République libanaise.

Les partisans d'un dialogue existent donc. Eléments « périphériques » de la communauté chrétienne libanaise de Paris, ils n'entendent pas faire corps avec le parti des phalangistes. Un journaliste d'origine chrétienne, exilé depuis quatre ans, tire un enseignement sans appel des derniers événements du Liban du Sud et de Beyrouth : « *Il faut prendre acte de la défaite et dialoguer, quitte à faire des concessions. Les chrétiens ont perdu, en dépit de plusieurs occasions historiques.* »

Georges Corm, que nous avons déjà cité, refuse, lui aussi, de se définir « *par son appartenance confessionnelle* ». Il renvoie dos à dos les milices, complices dans l'horreur, qui chacune, selon des méthodes identiques, essayent de se tailler un territoire sur mesure. La guerre, explique-t-il, est la conséquence des règlements de compte des grandes puissances sur le territoire libanais. Il en est résulté un naufrage de la société civile et étatique. Au passage, « *l'ancienne élite a été écrasée* ». Les classes les plus défavorisées ont pris les commandes. Le pouvoir est revenu aux milices, « *instruments de promotion sociale* ».

La diversité des analyses et des réactions dessine une communauté chrétienne moins homogène qu'on ne l'imagine généralement. Ceux qui épousent le combat des phalangistes sont majoritaires. Les jeunes sont souvent de ceux-là. Mais d'autres — on le voit — s'écartent d'un discours qui rejette systématiquement toutes les erreurs et toutes les fautes sur les autres communautés. Il n'empêche que tous sont obsédés par le Liban et s'étonnent de « *l'indifférence des démocraties* ». Tous s'en prennent également aux médias accusés de rester silencieux ou d'embrouiller à loisir une situation déjà « compliquée ». Tous, enfin, sont amers.

LAURENT GREILSAMER.

CORRESPONDANCE : A propos de la découverte d'un charnier à Jiyeh

Un « comité des habitants de Jiyeh, réfugiés en France » (c/o M. Boustani, 15, rue Robert-de-Flers, 75015 Paris), nous écrit à propos de la dépêche de l'AFP publiée sous ce titre dans nos éditions du 11 mai :

Aucune preuve objective ne permet d'affirmer que les corps et ossements déterrés appartiennent à des victimes musulmanes. En réalité, ces restes humains sont ceux de nos parents. Ils ont été découverts dans l'enceinte du cimetière chrétien de Jiyeh, dont les tombes ont été ouvertes et profanées. Quant aux cadavres de personnes tuées plus récemment, il s'agit de ceux d'habitants chrétiens de Jiyeh. En effet, plusieurs d'entre eux, parmi lesquels Salim Azzi, son épouse Nahdie, Tanios Azzi et son épouse, ont disparu au moment de la récente offensive sur le village. Or leurs corps ne figuraient pas parmi les trente-deux cadavres mutilés ramenés à Beyrouth par la Croix-Rouge.

En conséquence, nous contestons catégoriquement l'existence du prétendu charnier musulman. Il s'agit d'une opération montée de toutes pièces avec les dépouilles mortelles de nos aïeux, de façon à justifier les pillages et les massacres dont les chrétiens de cette région viennent d'être les victimes.

UNESCO

AU CONSEIL EXÉCUTIF

Le représentant britannique critique le comportement de M. M'Bow

Le représentant de la Grande-Bretagne au conseil exécutif de l'UNESCO, M. William Dodd, a dénoncé, lundi 13 mai en séance publique, la fréquence des voyages à l'étranger de M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

M. Dodd, dont l'intervention énergique devant le conseil exécutif a ouvert le débat de fond sur la crise de l'UNESCO, a estimé que M. M'Bow ferait mieux, dans les circonstances actuelles, de rester à Paris pour diriger son secrétariat qui doit faire face à de nombreuses difficultés.

C'est la première fois qu'une critique personnelle est lancée en séance plénière contre M. M'Bow. Ce dernier avait, dans son rapport d'activités, la semaine dernière, annoncé qu'il avait effectué une vingtaine de missions à l'étranger, entre le mois d'octobre 1984 et le mois de mars 1895.

Le délégué britannique, qui a rappelé que son pays avait déposé un préavis de retrait de l'UNESCO pour la fin de l'année, a déclaré que Londres n'avait pas encore fermé la porte, mais que les réformes entreprises et les progrès réalisés étaient encore nettement insuffisants.

M. Dodd a enfin rejeté, comme avant lui les délégués soviétiques et canadiens, la proposition faite au conseil exécutif par M. M'Bow, d'utiliser la réserve budgétaire de l'UNESCO pour éponger le « trou » de 10 millions de dollars qui reste encore à combler pour équilibrer le budget 1985 affecté par le départ des Américains.

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

L'Iran dans le piège de la guerre

(Suite de la première page.)

Malgré la décision des autorités de fermer en février dernier quelque cent cinquante boutiques spécialisées dans la vente de ce que les autorités qualifient ici de *« frivolités »* (tee-shirts avec inscriptions en anglais ou chemises voyantes), la vente de ces *« marchandises de perdition »* se poursuit dans d'autres magasins situés dans le centre de la capitale et surtout dans le nord de la ville où régnaient jadis ceux qu'on appelle maintenant les *taghoutis* (les représentants de l'ancien régime).

Les *taghoutis* pourtant s'étaient adaptés au régime islamique, tout en maintenant en partie leur ancien mode de vie. Avant l'imposition du black-out qui, dès le coucher du soleil, plonge la capitale dans une totale obscurité, les soirées étaient, paraît-il, fort gaies dans certains quartiers du nord, spécialement les jeudis, quand jeunes et moins jeunes organisaient des surprises-parties très peu islamiques, sans s'attirer trop d'ennuis de la part des représentants des comités chargés d'imposer le respect d'une certaine austérité.

La situation a changé depuis lors. Les bombardements irakiens ont littéralement précipité dans la guerre une population qui observait de loin, assez distraitement, le conflit avec l'Irak sur le petit écran, le soir à l'heure du dîner. Il y a eu alors à Téhéran, au nord comme au sud, une grande panique. Nombreux furent ceux qui, tous les soirs, allaient dormir chez des parents ou des amis logés dans des secteurs, selon eux, moins exposés, ou passaient la nuit en famille dans leur voiture, sur les routes menant vers les contreforts de l'Alborz, qui domine Téhéran.

Le nord de la capitale n'a été bombardé qu'à deux reprises, le 11 et le 14 mars, et les victimes ont été peu nombreuses. Les quartiers pauvres du sud où vivent les *mostazafins* (les déshérités) ont été frappés plus durement, au moins une quinzaine de fois, entre le 18 mars et le 3 avril. Il est cependant impossible de dresser le bilan exact des pertes subies, les autorités les minimisant systématiquement dans leurs communiqués afin de ne pas aggraver la panique et le mécontentement grandissant contre la poursuite de la guerre.

Des méthodes éprouvées

Les autorités ont utilisé à cet effet des méthodes qui avaient déjà fait leurs preuves lors des bombardements des villes situées près du front : chaque fois qu'un quartier était gravement touché, il était aussitôt isolé du reste de la ville en attendant que les bulldozers entrent en action pour faire disparaître les décombres. Une fois le terrain « nettoyé », une équipe de télévision se rendait sur les lieux, mais elle était toujours précédée par un groupe d'hezbollahis qui, devant les caméras, jouaient le rôle des habitants *« qui ne demandaient qu'à continuer la guerre jusqu'à la victoire »*, tandis que les véritables occupants des lieux, dans leur épreuve, ne songeaient guère à manifester.

Certains affirment même que le comportement provocateur de ces hezbollahis a été à l'origine des incidents qui ont opposé le mercredi 10 avril les habitants du quartier du 13-Aban aux pasdarans. Il n'est pas encore possible de savoir ce qui s'est exactement passé ce jour-là dans ce quartier tant sont diverses les versions des événements.

Ce qui est cependant certain, c'est que la manifestation du 10 avril, dans un quartier peuplé essentiellement de *mostazafins* qui sont supposés constituer la base sociale du régime islamique, a été pour les dirigeants de Téhéran non seulement un choc, mais aussi un avertissement. Ils n'en ont apparemment pas tenu compte et ont préféré rejeter, au bout de quelques jours d'un silence embarrassé, la responsabilité des incidents sur les *« comploteurs moujahidins communistes ou fedayins »*. L'important pour eux était de démontrer que les incidents avaient été provoqués par des *« éléments étrangers » au quartier*, alors que la principale caractéristique du mouvement tenait précisément à sa nature spontanée, exprimant un ras-le-bol généralisé face aux difficultés économiques aggravées par la guerre.

Selon les rares témoins, la manifestation qui a dégénéré en affrontements entre les pasdarans et les habitants du quartier a été en partie provoquée par l'indifférence des autorités locales, qui auraient fait la sourde oreille aux demandes d'aide des familles sinistrées voulant reconstruire leurs logements détruits ou endommagés. Plus grave pour le régime : les femmes, d'ordinaire dociles, auraient pris la tête du mouvement et lancé les premiers mots d'ordre contre la guerre et le pouvoir.

On peut se demander ce qui serait arrivé si les bombardements irakiens sur Téhéran n'avaient pas cessé. Y aurait-il eu d'autres 13-Aban ou même un soulèvement généralisé contre le régime, comme l'affirment certains de ses adversaires ? Interrogés sur ce point, les autorités affichent un optimisme de commande en affirmant qu'elles *« ont l'expérience de ce genre de réactions passionnelles »* — allusion évidente aux grandes villes du Khouzistan soumises bien avant Téhéran aux bombardements irakiens — et qu'en fin de compte les victimes des bombardements *« en veulent surtout à ceux qui lancent les bombes »*.

Il est évident qu'en faisant alterner une répression sélective et des appels à un patriotisme vivace, les autorités peuvent circonscrire le risque d'explosion, d'autant plus facilement qu'il n'existe apparemment en Iran aucune force d'opposition organisée capable de canaliser le mécontentement latent pour mettre le régime en difficulté.

Espérances déçues

En tous les cas, s'il y a bien une désaffection des *mostazafins* pour un régime qui s'est toujours glorifié d'être leur protecteur, cela est dû avant tout à la détérioration de la situation économique, qui semble irréversible. *« Les dirigeants iraniens*, nous dit un intellectuel qui habite le nord de Téhéran, *sont paralysés par les contradictions qui existent d'une part entre leurs velléités et phraséologie révolutionnaires et leur idéologie et nature conservatrices ; de l'autre, ils ne peuvent créer une société juste, car ils ne peuvent confisquer la richesse — ce qui serait contraire à la tradition religieuse — pour la redistribuer parmi les deshérités. De plus, ils ont prouvé qu'ils étaient incapables de gérer la production, alors qu'ils sont passés maîtres dans l'art de gérer la répression. Ils ne peuvent donc répondre aux espérances qu'ils ont eux-mêmes suscitées au sein de la population. »*

A quelques centaines de mètres du modeste appartement de notre interlocuteur, quatre villas somptueuses qui appartenaient à des *taghoutis* viennent d'être vendues à des *bazaris* (commerçants du Bazar). Ces derniers semblent être, malgré leurs perpétuelles récriminations contre le marasme économique, les principaux bénéficiaires du régime islamique, et ceux qui ont le plus profité, avec certains dirigeants du régime, de la spéculation et du marché noir. Officiellement, celui-ci n'existe pas. On parle ici plutôt du « marché libre » où l'on peut acheter tout ce que l'on veut, à condition bien entendu d'y mettre le prix. C'est ainsi que le kilo de riz, aliment de base des Iraniens, vaut dans les magasins d'Etat, sur présentation des coupons de rationnement, 70 ryals (1), alors qu'au marché libre son prix peut frôler les 1 000 ryals. Le kilo de sucre (35 ryals) est vendu dix fois plus cher sur ce marché. Le prix de la viande varie de 750 ryals à 2 000 ryals le kilo pour les meilleurs morceaux, sans parler des produits que l'on ne trouve qu'au marché libre, comme par exemple les pommes de terre, à au moins 300 ryals le kilo.

L'exode vers les grandes villes

Avec un salaire moyen d'environ 30 000 ryals — un fonctionnaire touche 40 000 ryals et un ouvrier qualifié près de 60 000 — et un loyer qui, à Téhéran, égale presque le salaire moyen pour un logement de deux pièces, bon nombre d'Iraniens ont été obligés de réduire leur niveau de vie. Certains des déshérités du sud de Téhéran en sont souvent réduits chaque jour à un unique repas composé de pain, de fromage et de fruits. Un cadre moyen, père de deux enfants, qui touche près de 80 000 ryals par mois, nous avoue qu'il a dû sérieusement réduire ses besoins pour pouvoir faire vivre sa famille décemment. Il vient de vendre sa voiture et affirme que lui et sa femme n'ont pas, depuis cinq ans, acheté de vêtements neufs et qu'ils ont *« depuis longtemps déjà cessé d'inviter des amis à dîner »*.

Ce cadre moyen du nord de Téhéran, qui avait accueilli avec enthousiasme la révolution islamique, n'est pas le seul à constater que son niveau de vie s'est dégradé par rapport à ce qu'il était à l'époque du chah. Certains des jeunes députés radicaux du Majlis n'hésitent pas à le claironner du haut de la tribune. Votant en août dernier contre le projet de budget gouvernemental, le député de Nadjafabad, M. Nadi Nadjafabadi, mollah demeuré proche du peuple, indiquait que le PNB avait diminué de moitié depuis 1979, chutant de 7 500 milliards de ryals à 3 200 milliards de ryals, alors que l'argent en circulation était de trois fois supérieur au volume des liquidités de 1979. Il relevait qu'au cours des dernières années du règne du chah 40 % de la population urbaine disposaient de 66 % des biens de consommation et que, en 1984, la proportion n'avait guère changé, *« alors que nous avons fait la révolution pour assurer la justice sociale »*. Le député Moussaviani, pour sa part, pour mieux souligner la dégradation de la situation économique à la campagne depuis la révolution, affirmait qu'en 1973 un paysan pouvait acheter une pièce d'or avec 72 kilos de blé, alors qu'en 1983 cela eût exigé près de 1 500 kilos.

La détérioration des conditions d'existence à la campagne a aggravé le mouvement d'exode vers les grandes villes. Téhéran, qui, en 1979, comptait 5 600 000 habitants, dépasse maintenant les 9 millions. La population de la ville de Karadj est passée, au cours de la même période, de 300 000 habitants à 1 930 000 ; celle de Qom de 200 000 à 2 millions ; d'Ispahan, de 1 100 000 à 2 millions d'habitants. L'afflux des paysans vers les grandes villes, déjà encombrées par les réfugiés d'Afghanistan et des zones frontalières, a favorisé un développement sauvage des bidonvilles et aggravé l'insécurité dans certains quartiers périphériques de Téhéran, déjà durement touchés par le chômage. On estime, en effet, que 64 % des chômeurs iraniens, dont le nombre oscille entre 5 et 6 millions, sont des citadins. Ce qui faisait dire au maire de Téhéran, en février 1984, que le danger de *« l'immigration vers les grandes villes était beaucoup plus grave que le danger de Saddam Hussein »*.

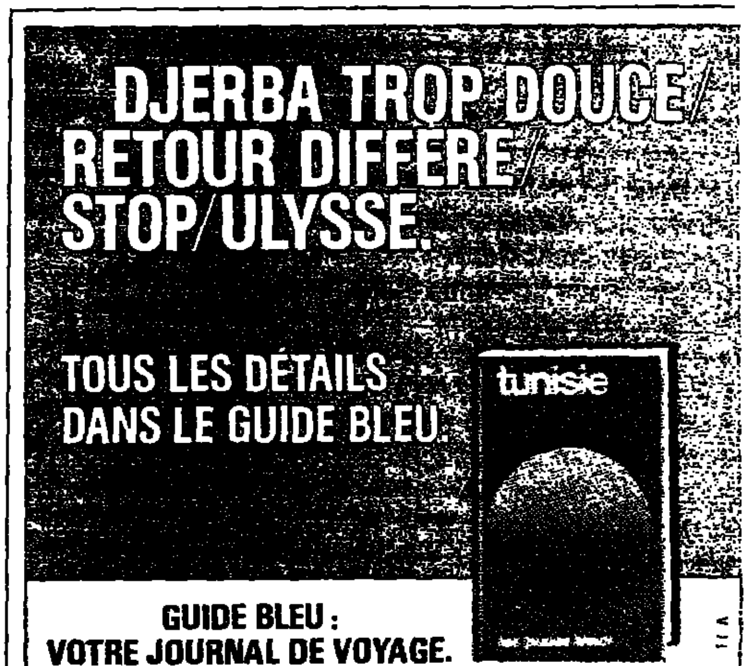
La poursuite du conflit est, certes, mise à profit par les dirigeants de Téhéran pour escamoter les véritables raisons de la faillite économique du régime. Mais cette guerre interminable qui, au début de la révolution, a servi de catalyseur pour le pouvoir ne peut plus remplir ce rôle tant elle a fini par lasser la population.

JEAN GUEYRAS.

(1) 1 franc = 10 ryals.

Prochain article :

UNE VICTOIRE INSAISISSABLE





ASIE

Inde

LA GUERRE DES CASTES AU GUJARAT

On s'entre-tue à Ahmedabad

De notre envoyé spécial

Ahmedabad. – Treize morts dimanche, coups de feu dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 mai ; l'armée est dans la rue, et le couvre-feu sur la ville. *Ahmedabad, capitale du Gujarat*, Etat du mahatma Gandhi, est depuis trois mois le théâtre d'une guerre des castes, des religions et des gangs qui a fait plus d'une centaine de victimes.

Le mythe du mahatma Gandhi est mort. Il a été tué au début du torride été 1985 dans l'Etat le plus gandhien de l'Union indienne, le Gujarat. Ne reste plus, à Ahmedabad, que l'ashram fondée par la « grande âme » il y a soixante-dix ans et une haute statue de métal noir, symbole inutile et dérisoire planté dans le cœur de la ville

Le lieu de méditation et de prière de l'apôtre de la non-violence est gardé depuis deux mois par une petite escouade de policiers. La silhouette de bronze du « *fakir à demi-nu* » dont parlait Churchill semble s'affaisser un peu plus sous les outrages de la populasse. Entre les assoiffés opposés à la prohibition – une idée gandhienne qui n'est plus infligée en 1985 qu'au seul Gujarat – et les partisans intéressés du régime sec, l'auguste statue reçoit, selon les jours, une douche de whisky frelaté ou une averse de lait tourné. Il y a quelques semaines, des adversaires de la politique dite de réservation – aux idées puisées dans le bréviaire du mahatma qui consiste à affecter des quotas fixes d'admission dans les collèges et des emplois déterminés pour les castes les plus défavorisées. – les partisans du retour à la dure méritocratie, avaient bandé les yeux morts du grand protecteur des intouchables. Comme si, dans un dernier réflexe de pudeur, on avait voulu éviter à la « *grande âme* » *la contemplation de* sa ville et de son peuple en fièvre.

Jamais une ville indienne n'aura aussi bien résumé les peurs, les haines, les clivages et les antagonismes de l'Inde moderne. Il y a trois mois, l'agitation « anti-réservationniste » était politique et sociale. Aujourd'hui, tandis que l'armée prend le contrôle de la ville, on se bat parfois de maison à maison, à coups de cocktails Molotov et de briques, on se jette entre voisins des ampoules d'acide au visage, on se bombarde avec des boules de béton hérissées de gros clous.

Plus de cent morts en cent jours, poignardés dans le crépuscule d'une venelle sordide, abattus sous les balles légales de forces de l'ordre enragées et un moment mutinées, lynchés à coups de briques et de trique par des meutes de fanatiques sectaires, brûlés vifs dans leur logis par des voisins de confession opposée ou simplement envieux. Règlements de compte, crimes gratuits ou politiquement payants, il y a de tout parmi les cadavres d'Ahmedabad : des femmes et des enfants, bien sûr, mais aussi, et en majorité, des hommes et des musulmans.

L'histoire du chaos d'Ahmedabad, c'est d'abord celle de l'effon*drement* de l'ordre civil et de la déliquescence des structures politiques, administratives et sociales d'un Etat microcosmique de l'Inde. Intouchables contre castes supérieues, hin*dous contre musulmans, fonction*naires contre leur employeur, étudiants chics contre collégiens pauvres, guerre des castes, des gangs et des tenanciers de tripot, *police gangrénée de corruption, haïe* par tous et haïssant tout le monde.

Jeu de massacre

Il y a deux semaines, rendus furieux par le meurtre d'un des leurs et les dénonciations publiques de brutalités dont ils se rendent quotidiennement coupables, des centaines d'argousins mutinés ont tiraillé à tort et à travers et incendié, après l'avoir mis à sac, l'immeuble d'un *journal local. Aujourd'hui, jonchées* de briques et de détritus, certaines ruelles du vieux bazar sont désertées par leurs habitants.

L'armée, unique institution jusqu'ici épargnée par le désordre, les passions et l'indiscipline, seule structure de l'Etat qui inspire encore la crainte et le respect, a dû menacer de tirer sur les révoltés pour ramener un semblant d'ordre. Dans un premier temps, le gouvernement local voulant sauver les dernières apparences, avait placé la troupe « *en appui des forces civiles* ». Depuis dimanche, c'est elle qui commande. Les réfugiés, 13 000 environ, ont été regroupés après l'incendie de leur quartier ou la mort d'un parent, dans des camps de fortune à l'extérieur de la vieille ville. Beaucoup, des musulmans surtout, ont exigé d'être gardés nuit et jour par la troupe et protégés de la police. La tension entre ces deux dernières est palpable et les provocateurs sont légion.

Ahmedabad, la ville des textiles soyeux et des commerçants placides, *s'est enfermée, et ses trois millions* d'habitants cherchent encore quel monstrueux chorégraphe a pu régler semblable jeu de massacre. C'est pourtant simple : le gouvernement *local (parti de M. Rajiv Gandhi)* avait promis, avant les élections, l'augmentation des quotas de « réservation » aux électeurs intouchables et défavorisés, minoritaires en ville. *L'opposition hindouiste a* soutenu les « anti-réservationnistes » pour les mêmes opportunismes électoraux. Ils ont été aidés par des transfuges du parti majoritaire à qui « *M. Propre* », M. Rajiv Gandhi, avait refusé l'étiquette gagnante du Congrès – Indira pour la consultation (*le Monde* du 19 avril.)

Implosion urbaine

Puis, la tournure sectaire des affrontements a noyé le poisson des quotas, ce qui arrangeait bien du monde. A commencer par les barons bootleggers, les trafiquants de *whisky, véritables propriétaires de* couches sociales et de castes électorales, et qui sentaient, disait-on, l'haleine des incorruptibles anti-alcool sur leur cou. La chienlit dans la ville leur a permis d'éloigner le danger et de régler leurs comptes avec les gangs adverses. On en profite aujourd'hui pour tenter une redistribution des territoires de prostitution et de jeu. Les loups contrôlent la ville.

La lutte pour la survie dans ce Chicago du tiers-monde, avec en *plus les fléaux habituels de la pau*vreté et de la surpopulation, a fait imploser le chaudron.

PATRICE CLAUDE.

Le premier ministre tente de calmer les passions face au terrorisme sikh

De notre correspondant

New-Delhi. – Réagissant, lundi 13 mai, à la campagne de bombes terroristes qui a fait une centaine de morts au cours du week-end, M. Rajiv Gandhi a fait preuve de beaucoup de calme. « *Nous ne devons pas tomber dans le piège qui nous est tendu* », a-t-il dit au Parlement. « *Les terroristes veulent provoquer des affrontements entre hindous et sikhs. (...) Nous serons durs avec eux, mais resterons flexibles dans notre approche pour trouver une solution politique aux problèmes du Pendjab.* »

Stratégie compromise

Même « *la main de l'étranger* » que certains dénoncent derrière les indépendantistes sikhs n'a par réussi à le faire sortir de ses gonds. « *L'implication de certaines puissances étrangères* [dans les attentats] *ne doit pas être ignorée, nous savons tous qu'elle existe, mais il ne faut pas non plus lui accorder trop d'importance* », a indiqué le chef du gouvernement indien. Il a félicité avec emphase « *ces sikhs qui, pour la première fois, ont ouvertement dénoncé avec vigueur le terrorisme et l'extrémisme* ». « *Il leur a fallu beaucoup de courage*, a-t-il insisté, *car eux aussi, à un moment ou à un autre, auront à faire face aux terroristes.* » Un discours habile et conciliant, on le voit, qui vise essentiellement à ne pas s'aliéner toute la communauté sikh en faisant la différence entre les « fous du Khalistan » et les autres (1).

Les cent morts du week-end ont *toutefois* sonné le glas de la politique de conciliation du pouvoir. Ils ont aussi privé le gouvernement des deux derniers dirigeants sikhs modérés avec lesquels M. Rajiv Gandhi entendait négocier. M. Harchant Singh Longowal, président de l'Akali Dal, principal parti de la secte, et M. Parkash Singh Badal, ancien ministre en chef du Pendjab, dépassés par l'ampleur des événements, ont abandonné samedi toutes leurs responsabilités au sein de l'organisation.

Les luttes d'influence au sein de l'Akali Dal sont loin d'être terminées. Si les modérés devaient capituler, on voit mal comment M. Rajiv Gandhi pourrait espérer régler la brûlante question du Pendjab avant que soit atteint le point de non-retour recherché par les « fous du Khalistan ».

P. C.

(1) *Lundi, l'un des deux sikhs ar*rêtés à Delhi en compagnie d'un avocat suspecté d'avoir organisé les attentats est mort à son arrivée à l'hôpital. Certains journaux faisaient allusion mardi matin à la torture pratiquée fort couramment dans un grand nombre de postes de police....

● *Le procès de trois sikhs* responsables présumés de l'assassinat de l'ancien premier ministre Indira Gandhi s'est ouvert, lundi 13 mai, dans la prison de Tihar, à New-Delhi, mais a été immédiatement ajourné, a annoncé le directeur du pénitencier. Les journalistes ne sont pas autorisés à y assiter. Les trois inculpés sont le garde du corps Satwant Singh, accusé d'avoir assassiné Indira Gandhi, ainsi que Kedar Singh et Balbir Singh, accusés d'avoir *participé* au complot. – (*AFP, Reuter.*)

AUX ÉTATS-UNIS

Le FBI affirme avoir déjoué un complot contre M. Rajiv Gandhi

Washington (*AFP*). – La Sûreté fédérale américaine (FBI) a déjoué un complot de terroristes sikhs qui voulaient attenter à la vie du premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, lors de sa visite aux Etats-Unis le mois prochain, a annoncé, lundi 13 mai, le directeur du FBI, M. William Webster. Il a ajouté que ce complot avait également prévu l'assassinat de M. Bhajan Lal, *chef du gouvernement de* l'Etat de l'Haryana, pendant que celui-ci se faisait soigner en Louisiane début mai.

« *Le FBI*, a souligné M. Webster dans un communiqué, *a découvert qu'un groupe de sikhs préparaient l'assassinat de M. Lal (...) et projetaient des opérations de type guérilla contre le gouvernement indien. En outre*, a-t-il poursuivi, *ils fomentaient un complot pour assassiner le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, lors de sa prochaine visite aux Etats-Unis en juin.* »

M. Webster a indiqué que, à la suite de l'enquête sur un groupe de terroristes sikhs, « *sept personnes ont été inculpées d'une variété de délits* », notamment de tentatives d'assassinat d'un dignitaire *étranger et de se procurer* des armes et des explosifs. Cinq des inculpés ont été arrêtés, les autres sont recherchés par le FBI dans la région de New-York. Parmi les chefs d'accusations pesant sur les sept hommes figure également celui d'avoir « *commencé à se doter des moyens de participer à une expédition militaire contre l'Inde* », a encore précisé le FBI.

M. Webster a souligné que le FBI « *a réussi à découvrir un plan qui visait à entraîner un groupe de sikhs à l'usage des armes à feu et des explosifs. Ce groupe projetait de se livrer à des activités illégales contre le gouvernement indien* ».

Thaïlande

La vente de douze F-16 par les Etats-Unis rassure Bangkok

Correspondance

Bangkok. – Le Congrès américain n'a rien trouvé à redire à la vente de chasseurs-bombardiers F-16 A et B à la Thaïlande et étudie la proposition d'un député démocrate d'accorder une aide de 5 millions de dollars à la résistance non communiste khmère. Ces développements ont donné, ici, l'impression que les Etats-Unis prenaient davantage au sérieux la résistance cambodgienne ainsi que l'inquiétude suscitée à Bangkok par la récente offensive vietnamienne sur la frontière thaïlandaise.

A compter de 1979, à la suite de l'intervention vietnamienne au Cambodge, Washington a de *nouveau* renforcé ses liens avec ses alliés de la région, en particulier la Thaïlande. L'occupation du Cambodge par les troupes de Hanoï avait, du reste, offert aux Américains l'occasion de donner à Bangkok une nouvelle aide militaire, la Thaïlande étant devenue un pays de « première ligne ».

A l'égard de la résistance khmère, les Etats-Unis ont été très prudents. D'abord, parce qu'elle leur est apparue, pendant longtemps, peu crédible. De plus, la République populaire de Chine fournit pratiquement à elle seule une assistance militaire suffisante. Washington pouvait donc se consacrer à une aide avant tout *humanitaire. Depuis près d'un an,* toutefois, des fonds américains plus importants ont été mis à la disposition des nationalistes.

Bien qu'elle s'en défende publiquement, l'administration Reagan ne voit aujourd'hui plus d'objection de principe à ce qu'une assistance accrue soit accordée au Front national de libération du peuple khmer et à l'armée nationale sihanoukiste, mais elle souhaite cependant un peu de discrétion.

Au cours de leur récent séjour aux Etats-Unis, le premier ministre du gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique, M. Son Sann, et le prince Norodom Ranaridh, fils et représentant personnel du prince Sihanouk, ont été invités à en tenir compte. Nous savons ce dont vous avez besoin, inutile d'implorer trop ouvertement notre aide, car de nombreux pays qui vous sont favorables, surtout dans le tiers-monde, ne veulent à aucun prix d'une ingérence militaire américaine dans la région, leur aurait dit en substance le secrétaire d'Etat, M. Shultz, selon des sources proches de la résistance khmère.

318 millions de dollars

Au terme de quinze mois de débats et d'études, Washington a finalement *accepté de vendre à Bangkok* des avions de combat F-16 A et B. Les relations entre les deux capitales ont rarement été aussi étroites depuis la fin de la guerre du Vietnam, *époque où la Thaïlande abritait* des bases aériennes américaines. Mais les experts du Pentagone ne sont toujours pas convaincus de l'intérêt pour Bangkok d'acheter un avion si coûteux, alors que la balance des paiements de la Thaïlande est déjà largement déficitaire. C'est également au nom d'arguments financiers que le ministre thaïlandais des finances, M. Sommaï Hoontrakul, s'y était opposé. Le Pentagone estime que l'armée thaïlandaise a, avant tout, besoin d'un entraînement régulier.

Les militaires thaïlandais invoquent la menace vietnamienne et soulignent la présence – confirmée par les services de renseignement occidentaux – de *Mig-23 sur la base* soviétique de Cam-Ranh. Une mission américaine est arrivée la semaine dernière à Bangkok pour parvenir à l'achat de douze F-16, les premiers appareils devant être livrés en principe de juin 1988 à mai 1989. Au départ, l'armée de l'air thaïlandaise avait réclamé dix-huit engins, mais Bangkok a reculé devant la dépense, le coût actuel atteignant déjà les 318 millions de dollars, payables en cinq ans.

JACQUES BEKAERT.

AFRIQUE

Tunisie

En dépit des consignes de l'opposition participation de 92 % aux élections municipales

De notre correspondant

Tunis. – 1 406 746 Tunisiens se sont rendus aux urnes, dimanche 12 mai, pour élire leurs conseillers municipaux. Le taux de participation a atteint 92,03 %, le nombre des *électeurs inscrits* étant de 1 528 428. Il y a eu 823 bulletins nuls. Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, M. Ameur Guedira, qui a donné ces résultats lundi au cours d'une conférence de presse, a expliqué cette participation record par la multiplication de nouvelles municipalités et par l'intérêt que le gouvernement porte à l'emploi des jeunes. Il a également signalé que ce taux de participation, qui n'était que de 66.48 % en 1981, atteignait les 100 % dans certaines localités de *l'intérieur du pays et 83,5 % dans les* municipalités de Tunis.

En l'absence de listes de partis d'opposition qui ont décidé de boycotter les élections, seules les listes du Parti socialiste destourien (PSD), parti au pouvoir, étaient en lice. Pour la première fois depuis l'indépendance, la puissante centrale *ouvrière, l'UGTT ne partici*pait pas aux côtés du PSD à cette consultation nationale. Enfin dimanche encore, le Parti communiste tunisien distribuait des tracts appelant les électeurs à ne pas participer à ces élections. Les 3 450 candidats, dont 478 femmes, des listes uniques présentées par le PSD dans les 245 communes du pays ont tous été élus. Le PSD a recueilli entre 90 % et 100 % des suffrages.

(*Intérim.*)

LA TANZANIE ADMET LA LÉGITIMITÉ DES MESURES PRÉCONISÉES PAR LE FMI

Nairobi (*AFP*). – La réunion des trente-trois gouverneurs de banques centrales africaines et des principaux dirigeants du Fonds monétaire international, qui s'est ouverte lundi 13 mai à Nairobi, constitue une première sur le continent et une « *occasion historique* », a relevé le gouverneur de la Banque centrale du Kenya, M. Philip Ndegwa.

Dès *l'ouverture des travaux, qui* se poursuivent à huis clos jusqu'à mercredi, le président de l'Association des Banques centrales africaines (ABCA) et gouverneur de la Banque centrale de Tanzanie – pays qui s'est plusieurs fois signalé par des conflits avec le FMI, – M. C.M. Nyirabu, a déploré la disparition des rapports « *excellents* » qui régissaient dans le passé les relations du FMI avec ses partenaires africains.

Le représentant tanzanien a encore regretté que le FMI néglige souvent certains critères, telles la rigidité des économies africaines en développement ou la dimension des erreurs et omissions dues à l'absence de données et statistiques fiables.

Admettant la légitimité des mesures prônées par le Fonds, M. Nyirabu a cependant estimé que l'on peut avoir des doutes quant à leur efficacité.

● *Le Burundi dément avoir accueilli deux Italiens expulsés de France.* – Deux militants italiens d'extrême gauche qui avaient été expulsés par la France vers le Burundi, jeudi 9 mai (*le Monde* du 11 mai), « *ne sont jamais rentrés* » dans ce pays, a affirmé, samedi 11 mai, le directeur général de la police de l'air et des frontières du Burundi, le lieutenant-colonel Severin Mandevu, à Bujumbura, la capitale burundaise. Enrico Fedesi, trente-trois ans, et Giani di Giuseppe, trente-deux ans, avaient été l'objet d'un avis favorable d'extradition des autorités judiciaires françaises que n'avait pas suivi le gouvernement.

[De source autorisée française, on assure que l'avion transportant les deux Italiens expulsés a bien atterri au Burundi. « *La suite regarde le gouvernement de Bujumbura et lui seul* », ajoute-t-on, laissant entendre que les deux Italiens ont quitté, depuis, le Burundi avec l'accord des autorités de ce pays.]

Nigéria

A la frontière béninoise

LA POLICE A TIRÉ SUR UN CONVOI D'ÉTRANGERS

Quatre étrangers « sans papiers » ont été tués, lundi 13 mai, à Seme (poste frontière entre le Nigéria et *le Bénin*) par la police nigériane, selon divers témoignages recueillis à Seme. La police a apparemment ouvert le feu sur un convoi de quatre cents camions transportant des travailleurs étrangers qui ont fui le camp de transit d'Ikeja, situé près de l'aéroport de Lagos. La plupart de ces camions, qui tentent de traverser la frontière malgré la fermeture de celle-ci, transportent des Ghanéens qui ont refusé l'offre du Nigéria de quitter le pays par la mer. Plusieurs autres personnes ont été blessées au cours de ces incidents avec les forces de police. Les journalistes, quant à eux, ont été refoulés à plusieurs kilomètres du poste de Seme.

Sur les sept cent mille étrangers en situation irrégulière concernés par la mesure d'expulsion prise par les autorités de Lagos, cent mille seulement auraient réussi à quitter le territoire le 10 mai, lorsque l'ultimatum est arrivé à expiration et que les frontières ont été fermées. Depuis cette date, le gouvernement nigérian cherche à regrouper tous les étrangers à Lagos et à les faire partir par bateau. En attendant, ils sont parqués dans la zone de l'aéroport de Lagos et ne disposent ni de vivres ni de soins. – (*AFP, AP, Reuter, UPI*).

● SPORT ET APARTHEID : *une conférence de l'UNESCO.* – L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) organise à Paris, du 16 au 19 mai, une conférence internationale sur le boycottage sportif de l'Afrique du Sud afin d'intensifier la campagne contre la tournée des rugbymen néo-zélandais dans ce pays.

Chine

REPORT D'UNE VISITE DE NAVIRES DE GUERRE AMÉRICAINS

Washington (*AFP*). – L'escale de courtoisie que devaient effectuer en mai à Shanghai des navires de guerre américains a été reportée en raison du refus de Washington de préciser si ces bâtiments seraient ou non porteurs d'armes nucléaires, a-t-on indiqué, le lundi 13 mai, au département d'Etat. Un fonctionnaire *du département d'Etat*, qui a requis l'anonymat, a déclaré lundi que les négociations sur cette visite « *se sont heurtées à un obstacle* » à propos de l'équipement éventuel en armes nucléaires des navires américains.

Un porte-parole américain a néanmoins précisé que Washington envisageait toujours la *possibilité* de cette visite de navires de guerre américains en Chine, sans toutefois évoquer de date. Il a rappelé que la politique américaine consiste à refuser *de confirmer* ou de démentir si les navires de guerre américains transportent des armes nucléaires.

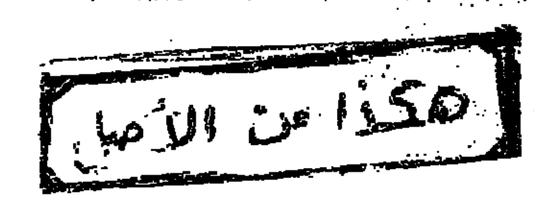
En avril, le numéro un du parti communiste chinois, M. Hu Yaobang, avait annoncé que les Etats-Unis et la Chine étaient parvenus à un accord selon lequel les navires américains ne seraient pas dotés d'armes nucléaires au cours de leur escale à Shanghai, ce que le département d'Etat avait aussitôt démenti.

Sri-Lanka

DES SÉPARATISTES TAMOULS MASSACRENT 78 PERSONNES

Colombo (*Reuter*). – Les rebelles tamouls ont tué soixante-dix-huit personnes et en ont blessé plus de cent autres, en attaquant, mardi 14 mai, la ville d'Anuradhapura, a-t-on annoncé de source autorisée.

Les maquisards séparatistes, appartenant au Mouvement des tigres de libération tamouls (EELAM), l'un des nombreux groupes de guérilla en lutte pour obtenir un Etat tamoul indépendant, ont fait irruption dans cette ville de la province du centre-nord de Sri-Lanka, et ouvert le feu dans plusieurs quartiers. Parmi les *morts*, on compte des femmes, des enfants et cinq religieuses bouddhistes. Le gouvernement a lancé un appel au calme.



AMÉRIQUES

Etats-Unis

L'AFFAIRE DOTSON-WEBB

Controverse dans l'Illinois sur le viol et la loi

Correspondance

Washington. – Gary Dotson est-il ou non coupable d'avoir violé, en 1977, Cathleen Webb ? Oui, a déclaré le gouverneur de l'Illinois, M. James Thompson, mais Dotson ne retournera pas en prison. Le gouverneur, en effet, a accepté sa demande de clémence et commué sa peine de vingt-cinq années de prison à six ans seulement, correspondant à la période que Dotson a effectivement passée sous les verrous. Le gouverneur a toutefois rejeté la rétractation de la victime qui, en mars dernier, avait affirmé qu'elle avait menti en accusant Dotson en 1979. Ainsi, seule une juridiction d'appel pourra infirmer le jugement de l'époque qui avait condamné Dotson et du même coup établir son innocence.

Le gouverneur Thompson pouvait soit gracier Dotson, soit commuer sa peine, soit rejeter sa demande en grâce. En choisissant la commutation de peine, il a cédé aux pressions de certains secteurs de l'opinion et satisfait ceux qui estiment que six ans de prison, c'est en soi une peine suffisante pour un tel crime, et qui continuent de penser que la rétractation de Mme Webb a jeté le doute sur la culpabilité de Dotson. Or, la jurisprudence veut que cette culpabilité soit admise *« au-delà d'un doute raisonnable »*. *« J'ai menti en 1979, je dis maintenant la vérité »*, a récemment déclaré Mme Webb.

En 1979 (elle avait alors seize ans), craignant d'être enceinte des œuvres d'un jeune ami, et pour éviter les reproches de ses parents d'adoption, Cathleen Webb avait, dit-elle aujourd'hui, inventé ce viol. Pour rendre plausible ce mensonge, elle avait déchiré ses vêtements et s'était infligé quelques blessures au ventre. Elle avait identifié Dotson au hasard parce que, dit-elle aujourd'hui, il ressemblait à la description qu'elle avait faite de son agresseur à la police. Le juge, qui avait présidé le procès en 1979, n'ayant pas accepté la rétractation tardive de la présumée victime, Dotson avait dû retourner en prison, le 4 avril dernier, une semaine après sa remise en liberté, et malgré ses protestations d'innocence.

Une discussion byzantine

« Une affaire exceptionnelle », dit le gouverneur Thompson, qui présidait samedi 11 mai, les audiences du conseil de révision des peines de la prison, parce que, déclara-t-il, *« le monde entier a les yeux fixés sur le système judiciaire de l'Illinois... »* Passons sur cette légère exagération. Mais, il est vrai qu'en plus des cent cinquante journalistes et personnalités, tel que le prix Nobel de littérature, Saul Bellow, admis dans la salle, la chaîne de télévision par câble CNN diffuse en direct les débats de cette instance.

Ainsi, théoriquement, plus de cent trente millions d'Américains peuvent devenir des « voyeurs » et suivre une discussion byzantine entre experts sur l'origine et l'emplacement d'une tache de sperme de 25 centimètres sur le sous-vêtement de Mme Webb montré, sous forme de diapositives à l'intention du public, sur un grand écran. Ils ont pu apprendre aussi de la bouche de David Bierne, l'ancien petit ami de la victime que, contrairement aux affirmations de Cathleen, il n'avait jamais pratiqué avec elle que l'amour oral et le *coïtus interruptus*.

« Avez-vous une fois éjaculé à l'intérieur de Mme Webb ? », a demandé le gouverneur.

– Non », a répondu le témoin.

La jeune femme ne pouvait donc devenir enceinte des suites de ses rapports.

Pour les autorités judiciaires locales chargées de l'accusation, ce dernier témoignage s'ajoutant à l'insuffisance des alibis présentés par Dotson – qui avait déjà eu quelques difficultés avec la justice – jettent une doute grave sur la rétractation de Mme Webb. A leur avis, la victime a bien été violée par Doston en 1977. Ce n'est pas en 1979 qu'elle a menti, mais aujourd'hui. Pourquoi ? L'accusation n'a pas l'obligation de donner une explication, disent les autorités.

Le précédent de Scottsporo

Aussi bien, selon la jurisprudence de l'Illinois et d'autres Etats, la rétractation d'un témoignage ne saurait, à elle seule, permettre de réviser une décision judiciaire. Une telle disposition est destinée à protéger les témoins dans une affaire criminelle des menaces et des intimidations. Mais la jurisprudence peut desservir la justice, comme l'illustra le précédent des neuf Noirs de Scottsporo accusés de viol en 1931 par deux femmes blanches de l'Alabama. L'une d'elles se rétracta, mais il fallut attendre 1951 et trois autres procès avant que le dernier condamné soit libéré.

Au-delà de la personnalité de Mme Webb, les organisations féministes s'inquiètent des répercussions de l'affaire, de nature à affecter défavorablement, estiment-elles, les victimes de viol. *« Cathleen Webb s'est moquée de la loi »*, a déclaré Susan Brownmiller, auteur d'un livre sur le viol qui fait autorité. *« Quelque chose m'empêche de croire à sa rétractation »*, a-t-elle ajouté.

D'autres féministes remettent en question les progrès accomplis ces dernières décennies sur la protection des victimes, activement interrogées par les avocats de leurs agresseurs sur leur vie sexuelle. Dans quarante Etats, des lois ont été adoptées limitant le droit des avocats à poser des questions indiscrètes. Mais les rétractations de Mme Webb ne peuvent que renforcer les vieux arguments de ceux qui, sur la base de quelques cas, estiment toujours que les femmes ont, soit encouragé, soit inventé l'agression.

HENRI PIERRE.

Le Sénat va mener une enquête sur les activités antiterroristes de la CIA au Liban

Washington (*AFP, UPI*). – Les affirmations du *Washington Post* selon lesquelles une unité antiterroriste entraînée par la CIA serait à l'origine de l'attentat à la bombe qui, le 8 mars dernier, avait fait plus de quatre-vingts morts, ont amené le vice-président de la commission du Sénat pour les affaires de renseignements, M. Patrick Leahy (démocrate), à ouvrir une enquête.

Le sénateur Leahy s'est étonné de ne pas avoir été tenu informé de l'affaire de Beyrouth, comme le veut la tradition. Il a précisé qu'une demi-douzaine d'opérations récentes de la CIA allaient faire l'objet d'une analyse approfondie pour savoir si la loi américaine avait été violée.

La CIA a cependant réagi à l'article du *Washington Post* en affirmant lundi *« n'avoir jamais entraîné de forces de sécurité libanaises liées* [par le journal] *à ces événements »*. L'agence de renseignements, selon un porte-parole, n'aurait également *« pas eu connaissance à l'avance de l'action contre-terroriste mentionnée dans l'article »* du *Washington Post*.

Ce démenti n'écarte pas toutefois la possibilité, selon certains observateurs, qu'il ait existé des relations entre la CIA et l'unité qui a perpétré l'attentat.

Citant des hauts fonctionnaires de l'administration américaine, le *New York Times* a, en effet, révélé, lundi, que *« la CIA était certes en contact avec une organisation libanaise, mais cette organisation avait, à son tour, embauché un groupe d'activistes qui, lui, n'avait aucun contact avec la CIA »*. Autrement dit, le lien de la CIA avec les actions terroristes aurait été protégé par l'existence d'un groupe-écran.

Le sénateur démocrate de New-York, M. Patrick Moynihan, qui occupait, l'an dernier, la fonction détenue aujourd'hui par M. Leahy au sein de la commission pour les affaires de renseignements, a, pour sa part, déclaré qu'on lui avait dit, à la fin de l'année dernière, que le président Reagan avait demandé à la CIA de développer *« un petit effort antiterroriste »*. Il a toutefois ajouté ne pas savoir comment cette entreprise s'était concrétisée.

Pure coïncidence, mais cela tombe mal pour la CIA, un ancien directeur de l'agence, l'amiral Stansfield Turner, vient d'affirmer précisément que le gouvernement de M. Reagan ne respecte pas la loi exigeant un contrôle du Congrès sur les activités des services secrets. Dans un livre à paraître, intitulé *Secret et Démocratie*, et dont l'hebdomadaire *Newsweek* publie des extraits cette semaine, M. Turner cite, à l'appui de ses accusations, le minage des ports nicaraguayens en 1984 ainsi que les directives de la CIA aux « contras » visant à neutraliser physiquement des responsables de Managua. *« Les Soviétiques*, écrit l'amiral Turner, qui dirigeait la CIA sous le président Carter, *ont mené ce genre d'opérations régulièrement en Europe de l'Est. Ce qui embarrasse les Américains, c'est que nous nous abaissions à copier les Soviétiques. »*

Argentine

LE PROCÈS DES MILITAIRES

L'ancien président Lanusse affirme que les accusés ne pouvaient ignorer les « méthodes illégales » de la lutte contre la subversion

Buenos-Aires (*AFP*). – Le général Alejandro Lanusse, chef de l'Etat argentin de 1971 à 1973, a affirmé sans la moindre ambiguïté, lundi 13 mai à Buenos-Aires, que les chefs des juntes militaires qui ont gouverné le pays de 1976 à 1982 ne pouvaient ignorer les méthodes illégales employées pour lutter contre la « subversion ».

Appelé à témoigner au procès en cours des neuf chefs des trois juntes, le général Lanusse a répété devant le tribunal ce qu'il a affirmé avoir déclaré à son collègue Jorge Rafael Videla (chef de l'Etat et la junte de 1976 à 1981) dès 1977 : *« Je ne peux concevoir que ces actes hors la loi aient pu se produire sans que le commandant en chef de l'armée et le président de la nation en aient eu connaissance. »*

Interrogé en particulier sur la disparition en avril 1977 de son ancien secrétaire à l'information, le journaliste Edgardo Sajon, et sur le meurtre de sa cousine germaine, la diplomate Elena Holmberg, l'ancien président a, dans les deux cas, affirmé qu'ils avaient été victimes d'*« opérations hors la loi »* menées dans le cadre de la *« lutte contre la subversion »*.

Il a nommément mis en cause comme responsables directs de ces opérations les généraux Ramon Camps (ancien chef de la police de Buenos-Aires, actuellement détenu préventivement sur ordre du tribunal militaire), M. Iberico Saint-Jean (ancien gouverneur de la province de Buenos-Aires, qui vit dans la capitale et contre qui aucune poursuite n'a, à ce jour, été engagée) et Carlos Suarez Mason (ancien commandant du premier corps d'armée, actuellement en fuite).

La netteté des réponses du général Lanusse comme sa vigueur de ton ont suscité des murmures d'admiration dans la salle. Depuis le début du procès, aucun témoin n'avait dit aussi directement ce que la plus grande partie du public tient pour être la vérité.

A TRAVERS LE MONDE

Angola

• L'UNITA AFFIRME AVOIR OCCUPÉ UNE MINE DE DIAMANTS. – Dans un communiqué publié samedi 11 mai à Lisbonne, le mouvement rebelle de M. Jonas Savimbi annonce que ses troupes ont pris le contrôle de la mine de diamants de Luo (nord-est de l'Angola) et capturé M. Stephen Bows, âgé de trente-quatre ans, technicien britannique de la société Field Foreman. L'UNITA affirme que le président angolais, M. Dos Santos, devait prendre la parole à Luo le jour même de l'attaque. – (*AFP.*)

Namibie

• QUATORZE ÉCOLIERS ENLEVÉS PAR LA SWAPO. – Des écoliers ont été enlevés, vendredi 10 mai, par trois hommes armés dans la région d'Okwanyama (nord de la Namibie). A Windhoek, l'état-major sud-africain a annoncé que les maquisards se sont réfugiés en Angola avec quatorze enfants sur les cinquante enlevés au départ. Les autres écoliers ont, semble-t-il, réussi à s'échapper. D'autre part, la ville d'Oshakati, en pays ovambo (nord de la Namibie), a été attaquée au mortier vendredi. Trois personnes ont été blessées et près de vingt-cinq obus sont tombés sur les faubourgs de la ville. Les auteurs de l'enlèvement et de l'attaque contre Oshakati seraient des maquisards de la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain). – (*AFP, Reuter.*)

Népal

• REMANIEMENT MINISTÉRIEL. – Le roi Birendra a procédé à un remaniement ministériel et nommé un nouveau ministre des affaires étrangères pour remplacer le titulaire du portefeuille, M. Padma Bahadur Khatri, qui a démissionné pour des raisons de santé, a annoncé, mardi 14 mai, un communiqué du palais royal. Le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Randhir Subba, âgé de soixante-seize ans, détient également le portefeuille de l'éducation nationale dans le nouveau gouvernement. M. Lokendra Bahadur Chand demeure premier ministre. – (*AFP.*)

Ouganda

• ATTENTAT AVORTÉ CONTRE UN MINISTRE. – M. John Luwuliza Kiranda, ministre des affaires étrangères, a échappé à un attentat, lundi 13 mai, à Kampala. Selon la radio de la capitale ougandaise, une grenade a été lancée en direction du ministre alors qu'il quittait son bureau, situé dans un immeuble abritant plusieurs ministères. Des coups de feu ont, semble-t-il, été échangés à l'intérieur du bâtiment avant l'explosion de la grenade. – (*AFP.*)

Syrie

• TROIS PENDAISONS PUBLIQUES A DAMAS. – Trois condamnés pour *« espionnage au profit d'Israël »* ont été pendus ce mardi 14 mai à l'aube, sur la place des Abbassides à l'entrée de Damas. De nationalité syrienne, les suppliciés *« s'étaient*, selon la presse, *vendus aux services sionistes en exécutant des actes agressifs contre la sécurité des Syriens »*. – (*AFP.*)

politique

Regain de violence en Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement territorial de Nouvelle-Calédonie a condamné, mardi 14 mai, « *avec la plus grande vigueur les lâches attentats* » perpétrés à Nouméa, lundi soir et dans la nuit de lundi à mardi. « *Ces actes criminels émanant de fous dangereux constituent à l'évidence une provocation destinée à entretenir un climat de trouble sur le territoire* », a estimé l'exécutif local, en demandant « *que tous les efforts soient entrepris afin que les auteurs de ces odieux attentats soient identifiés et déférés à la justice* ».

Le président du gouvernement territorial, M. Dick Ukeiwé, qui est encore en métropole, a déclaré, pour sa part, au cours de l'émission « Face au public » de France Inter, dont il était l'invité : « *Le gouvernement central et les leaders du FLNKS sont tout à fait dépassés et ne contrôlent plus du tout la situation.* »

M. Ukeiwé a ajouté, à propos du nouveau projet gouvernemental pour l'avenir du territoire : « *Si le projet devient une loi de la République, nous ne pourrons que nous y plier et nous participerons au vote, mais à une condition : que le gouvernement rétablisse l'ordre et fasse en sorte que tous les Calédoniens puissent prendre part normalement aux opérations électorales.* » Le sénateur RPR a également estimé qu'il « *n'y a pas de problème racial en Nouvelle-Calédonie* » et qu'il n'y en a « *jamais eu* ».

L'Union syndicale des magistrats a déploré, lundi, « *le climat de violence qui s'instaure en Nouvelle-Calédonie* », et condamné en particulier l'attentat visant les locaux du palais de justice de Nouméa, qui constitue, à ses yeux, « *une tentative d'intimidation à l'égard de magistrats exerçant leurs fonctions dans des conditions difficiles, et qui, à travers l'institution judiciaire, porte atteinte à l'exercice des libertés dans l'île* ».

Dans une interview à l'*Union de Reims*, M. Bernard Stasi affirme, de son côté, que M. Edgard Pisani « *est désormais un obstacle à l'apaisement des esprits* ». « *J'étais de ceux qui lui avaient fait crédit*, souligne le premier vice-président du CDS, *mais Edgard Pisani a perdu la confiance des uns sans gagner la confiance des autres. Il est évident qu'il a échoué.* »

Les quatre attentats à l'explosif n'ont pas été revendiqués

Nouméa. – Quatre attentats à l'explosif, dont trois à Nouméa, commis dans la soirée du lundi 13 mai, ont encore accru la tension qui règne sur le territoire, après les affrontements du 8 mai dernier, qui ont fait un mort et cent six blessés. Le premier s'est produit dans la localité minière de Thio (côte est) vers 19 heures. Une faible charge de dynamite a été déposée dans le four d'une boulangerie. Aucun blessé, seulement des dégâts matériels peu importants. De source indépendantiste, on indique que le boulanger serait sympathisant du FLNKS.

Une demi-heure plus tard, un colis piégé était lancé d'une voiture contre l'internat mélanésien de Do Kamo, situé dans la vallée des Colons à Nouméa *(voir nos éditions du 14 mai)* ; sept personnes étaient légèrement blessées : la charge de dynamite, assez importante, a soufflé une case traditionnelle en paille qui faisait office de porche.

Vers 0 h 30, une troisième explosion détruisait un bateau de plaisance ancré au club nautique municipal, appartenant à M. Jean-Marie Kholer, sociologue de l'Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM), auteur de nombreux travaux sur le monde mélanésien.

Enfin, un quart d'heure plus tard, une charge explosive de très forte puissance creusait un trou de

De notre correspondant

2 mètres de diamètre dans la façade du palais de justice de Nouméa.

Aucun de ces attentats n'a été revendiqué. On ne sait même pas si les quatre explosions ont les mêmes auteurs, ou si les deux dernières ont constitué une réponse aux deux premières. Toujours est-il que ces actions ont fait l'objet d'une réprobation unanime.

Dès mardi 14 mai, dans la matinée, l'exécutif local publiait un communiqué indiquant : « *Le gouvernement du territoire condamne avec la plus grande vigueur les lâches attentats perpétrés à Nouméa au cours de la nuit du 13 au 14 mai. Ces actes criminels, émanant de fous dangereux, constituent à l'évidence une provocation destinée à entretenir un climat de troubles sur le territoire. (...)* »

Cette condamnation sonne comme un démenti préventif contre toute tentative de rapprochement de ces attentats avec les positions dures adoptées par le RPCR lors des affrontements du 8 mai. Après que M. Edgard Pisani eut porté plainte contre lui pour « *participation à un attroupement et incitation à la discrimination raciale, à la haine et à la violence* », M. Henri Morini, responsable de la sécurité du RPCR, avait tenu des propos menaçants, annonçant une imminente « *réplique de choc* » et laissant entendre à plusieurs journalistes qu'il se préparait à passer à l'action.

Après le dynamitage du palais de justice, de l'internat mélanésien et du bateau d'un sociologue spécialiste de la culture canaque, les milieux judiciaires orientent leur enquête dans cette direction. La plainte déposée contre M. Morini avait d'ailleurs pour but de faciliter l'*enquête sur l'intéressé et son entourage*. M. Jacques Lafleur, député RPR, avait assuré M. Morini de son soutien total. Mais les enquêteurs ne délaissent pas pour autant la piste de l'extrême gauche.

« La classe politique perd la tête »

Le parti indépendantiste modéré LKS (Libération kanake et socialiste) de M. Naisseline, qui a récemment démissionné de l'Assemblée territoriale pour protester contre les affrontements du 8 mai, analyse, dans un texte publié par le quotidien local, cette « montée des extrêmes » sur le territoire. « *La violence des excités de droite alimente et encourage celle des indépendantistes extrémistes et vice versa*, écrit-il. *Les extrémismes se nourrissent, s'alimentent et se renforcent mutuellement (...). La classe politique calédonienne perd complètement la tête (...). Le RPCR commence par réclamer le retour à l'ordre et à la sécurité, mais il est le premier à bafouer l'état d'urgence (...). Le délégué du gouvernement, garant de l'ordre, des libertés et de la sécurité, laisse se dérouler des manifestations qu'il a interdites la veille (pique-nique de Thio, meeting du 8 mai) (...). De notre côté, indépendantistes, on ne peut pas dire que la clarté politique soit la qualité prédominante. On se dit les défenseurs des libertés et de la dignité humaine, mais, en même temps, on bafoue la liberté de l'enseignement et on humilie ceux des tribus qui ne partagent pas nos idées.* »

Un millier de lycéens de plusieurs établissements de Nouméa – dont ceux du lycée Laperouse où des incidents avaient éclaté le 10 mai – ont défilé mardi 14 mai dans les rues, puis se sont rassemblés sur un parking du centre-ville pendant qu'une délégation était reçue par M. Pisani. Leur but : exprimer leur refus de la violence dont sont victimes en premier lieu les établissements scolaires de Nouméa. Montreront-ils l'exemple ?

F. F.

La modernisation des installations militaires du territoire durera trois ans et coûtera près de 400 millions de francs

Nouméa. – En passant trente-six heures en Nouvelle-Calédonie, les 10 et 11 mai, M. Charles Hernu, ministre de la défense, a concrétisé la volonté du gouvernement français de mener à bien, rapidement, le renforcement des infrastructures militaires dans le territoire. Quant à la venue concomitante du sous-marin nucléaire d'attaque *le Rubis*, que le ministre a rejoint juste avant son entrée dans la rade de Nouméa, elle correspondait, en fait, à une triple démonstration.

Technologique, tout d'abord : la France a prouvé aux yeux des Américains, des Australiens et des Britanniques qu'elle est capable de faire plonger un sous-marin au large de Toulon et de le faire réapparaître n'importe où dans le monde, et cela dans un minimum de temps.

La deuxième démonstration était d'ordre politique : en faisant surgir un sous-marin nucléaire pratiquement à leur porte, la France a montré aux Australiens et aux Néo-Zélandais – qui s'opposent à toute escale dans leurs ports de navires américains de la septième flotte dotés d'un réacteur atomique – que le Pacifique sud-ouest n'est pas une région dont ils sont les maîtres et que Paris n'a cure de leurs revendications pour un Pacifique dénucléarisé.

Cela posé, M. Hernu voulait aussi montrer aux Calédoniens que le désir du chef de l'Etat pour une militarisation accrue de leur territoire n'est pas « *de la poudre aux yeux* », comme l'estiment les anti-indépendantistes du RPCR.

Une piste de 3 200 mètres

Sur l'aéroport de la Tontouta, à une cinquantaine de kilomètres de Nouméa, les bétonneuses sont entrées en action pour permettre au revêtement de la piste de supporter la chaleur des réacteurs des avions de chasse. Le long de cette piste de 3 200 mètres, on va construire une bande de béton pour le roulage des appareils. On va aussi élargir les parkings de la zone militaire et construire des hangars qui recevront l'outillage nécessaire à l'entretien des forces aériennes susceptibles de rejoindre la Nouvelle-Calédonie.

Selon M. Hernu, les premiers avions, dont le type n'est pas précisé, arriveront dès le mois d'octobre. Toutefois, soulignait son état-major,

De notre correspondant

il n'est pas du tout certain que le nombre d'avions stationnant en permanence sur le territoire soit augmenté.

Les stratèges du ministère de la défense ne jugent pas indispensable l'immobilisation sur le territoire d'un escadron de Jaguar qui ferait défaut ailleurs. En outre, ceux-ci, en raison de leur autonomie limitée, supposeraient la présence d'un avion ravitailleur KC-135 pour augmenter leur rayon d'action, ce qui est difficilement concevable. Enfin, qu'il s'agisse de chasseurs ou d'appareils de surveillance maritime, type Bréguet-Alizé ou Atlantic, on doit être en mesure de les accueillir un certain temps.

Le problème est identique pour la marine nationale, dont les bâtiments sont actuellement dans l'obligation d'accoster dans la partie commerciale du port de Nouméa. Cela avait d'ailleurs surpris le président de la République lors de son passage, le 20 janvier dernier, où il avait vu le navire-école *Jeanne-d'Arc* dans le port civil. Quant au *Rubis*, il a été amarré au quai des Pêcheurs, à couple d'un aviso-escorteur, et protégé par un mince filet antipollution. Le *Rubis* restera huit à dix semaines en Nouvelle-Calédonie, où il recevra l'assistance d'un navire-atelier attendu d'ici à trois semaines. On doit donc prévoir la création d'une véritable zone militaire, avec ses propres quais, ses ateliers et peut-être même un bassin de carénage pour bâtiments de surface et sous-marins. Les travaux devraient commencer rapidement, ce sera la phase la plus onéreuse du projet.

L'armée de terre, enfin, ne devrait pas voir non plus ses effectifs propres augmentés, a annoncé M. Hernu.

Le moral des gendarmes

La philosophie de l'ensemble du projet reste donc non pas un renforcement *numérique des forces présentes*, mais une augmentation des capacités d'accueil, que ce soit pour l'armée de l'air, l'armée de terre ou la marine. Sur un plan purement technique, reconnaissent les militaires, on entend ainsi éviter les problèmes d'absence d'infrastructure auxquels se sont heurtées les forces britanniques lors du conflit des Malouines en 1982, constat qui avait incité la Grande-Bretagne à construire un aéroport (il a été inauguré le 12 mai), en précisant qu'il n'était pas question pour autant d'installer une base stratégique dans cet archipel.

Ces aménagements s'étaleront sur une durée de trois ans, a indiqué M. Hernu, et coûteront de 300 à 400 millions de francs, ce qui n'a rien de déraisonnable, remarquent les experts de la défense, au regard d'un budget global de 135 milliards de francs.

La mission de M. Hernu en Nouvelle-Calédonie devait se révéler très importante sur le plan local. « *J'ai vu tout le monde* », a dit le ministre de la défense. Il a rencontré son ami, le député RPCR, M. Jacques Lafleur, ainsi que les principaux élus du RPCR qui, tout en étant méfiants, sont favorables au projet militaire français. Quant aux indépendantistes – on ignore si M. Hernu a rencontré certains de leurs représentants, – ils réclament le *statu quo* de la présence française sur le territoire, toute modification ne devant intervenir, selon eux, qu'après l'indépendance, « *dans le cadre de négociations d'Etat souverain à Etat souverain* ».

La visite du ministre de la défense n'aurait pas été complète sans une rencontre avec les gendarmes. M. Hernu s'est tout naturellement intéressé à leurs « états d'âme ». Il a notamment déclaré : « *Un certain nombre d'hommes qui ont loyalement servi, qui ont quitté les rangs depuis longtemps et qui prétendent parfois parler au nom des gendarmes d'active, ont évoqué publiquement les états d'âme dans la gendarmerie. Ils n'ont pas à le faire. Dans la gendarmerie, il n'y a pas de syndicat et il n'y en a pas besoin. Les officiers connaissent bien leurs hommes et leurs rapports sur le moral* [des gendarmes] *valent pour le ministre qui les lit toutes les motions syndicales. Et croyez-moi, je suis bien informé.* »

Par sa popularité au sein des armées, par son franc-parler chaleureux, M. Hernu a ainsi accompli une mission plus large que la stricte mission militaire qu'il s'était initialement assignée. Sa visite a même permis une certaine décrispation entre l'administration de M. Edgard Pisani et la majorité anti-*indépendantiste* du territoire.

FRÉDÉRIC FILLOUX.

TROIS MILLE MANIFESTANTS A PARIS

« Balayer le gouvernement Ukeiwé »

Trois mille personnes environ *ont manifesté*, lundi 13 mai à Paris, de la place de la Nation à la place de la République, pour soutenir les indépendantistes canaques et protester contre la mort du jeune Célestin Zongo, tué par balles au cours des affrontements du 8 mai dernier à Nouméa. « *Ceux qui ont commis l'abominable récolteront l'abominable* », disait un poème écrit par des jeunes Canaques et distribué aux passants. Plusieurs organisations de gauche et d'extrême gauche avaient appelé à cette manifestation, organisée par l'*association Information et soutien aux droits du peuple canaque*, parmi lesquelles la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) et le Parti communiste, représenté par MM. Paul Laurent et Maxime Gremetz, membres du bureau politique. Les manifestants ont déposé une gerbe dans la station de métro Charonne « *en souvenir des camarades anticolonialistes français* ».

« *A présent, les Caldoches ne se contentent plus d'accuser les Canaques, ils ont choisi de leur foncer dessus* », a déclaré M. Léopold Joredié, successeur d'Eloi Machoro au poste de « ministre de la sécurité » du « gouvernement provisoire » du FLNKS. Contrairement à ce qu'il avait déclaré la semaine précédente, M. Joredié n'est plus opposé à la participation des Canaques aux élections régionales d'août prochain : « *Si l'on joue la carte du boycottage, on sert la droite qui souhaite que nous boycottions. La réforme Fabius nous permettra de nous débarrasser du statut Lemoine, et surtout de balayer le gouvernement Ukeiwé. Nous ne pouvons plus le supporter.* »

M. Joredié pense que les Caldoches, eux, vont pratiquer le double langage : « *Ils vont se déclarer favorables à la participation aux élections mais, en même temps, par des attentats, ils vont s'efforcer que l'état d'urgence soit maintenu, et donc d'empêcher le déroulement du scrutin.* »

M. Joredié doit regagner Nouméa le mercredi 15 mai, au terme d'une tournée de différents musées européens. Il a notamment visité le musée de Bâle, en Suisse, qui détient des objets de la région de Canala, rapportés de Calédonie en 1912, et celui de Chartres, également très riche. Les indépendantistes ne réclament pas la restitution immédiate de ces objets, mais ils comptent mettre à profit la régionalisation pour créer dans les régions qu'ils administreront des centres culturels susceptibles de les accueillir un jour. Les premiers contacts avec les conservateurs rencontrés sont encourageants à cet égard. « *Ils m'ont expliqué que certaines négociations doivent se faire de gouvernement à gouvernement. Nous ne sommes pas contre. Bientôt, nous aurons notre propre gouvernement.* »

DANIEL SCHNEIDERMANN.

La tentation du terrorisme

(Suite de la première page.)

Des insensés, exploitant ce clivage politico-culturel, sont passés à l'acte, sans hésiter devant le risque d'un carnage. Les appels au calme lancés aujourd'hui par le gouvernement territorial, contrôlé par les anti-*indépendantistes, ne sont pas superflus*. Ils auraient assurément plus d'impact si les principaux porte-parole de la communauté nouméenne n'avaient eux-mêmes justifié le recours à la violence contre les indépendantistes lors des incidents du 8 mai.

Mais les événements de ces derniers jours amènent à s'interroger sur le rôle tenu, au sein du courant conservateur, par certains Calédoniens de fraîche date qui se veulent plus caldoches que les caldoches dans leur défense de la « Nouvelle-Calédonie française ». *Ces nouveaux* activistes s'étaient manifestés publiquement, pour la première fois, en juillet 1982, quand ils avaient investi par la force le siège de l'assemblée territoriale pour s'opposer à l'arrivée du chef indépendantiste, M. Jean-Marie Tjibaou, à la tête de l'exécutif local.

Les fondateurs du Front calédonien (extrême droite), en fuite depuis le belliqueux « pique-nique » de Thio, en février dernier, en font partie. Tel est aussi le cas, justement, de l'homme qui est sur la sellette depuis que le délégué du gouvernement a déposé une plainte contre lui après les violences du 8 mai : le « conseiller en sécurité » du gouvernement territorial, M. Henri Morini, arrivé en 1965 à Nouméa en qualité de sous-officier dans un régiment de parachutistes de l'infanterie de marine, *aujourd'hui reconverti dans la restauration* et l'exploitation d'une salle de gymnastique, qui affirmait le week-end dernier préparer « *une réplique de choc* » à M. Pisani. M. Morini, responsable du service d'ordre du Rassemblement pour la Calédonie dans la République, et directement impliqué dans l'origine des violences de la semaine passée, avait participé, lui aussi, au commando contre l'assemblée territoriale en juillet 1982, ce qui lui avait valu quarante-cinq jours de prison pour « dégradation de biens publics ». Rien n'indique que les auteurs des attentats de lundi appartiennent à ces nouveaux activistes-là. Mais, dans le microcosme politique que constitue Nouméa, l'influence personnelle de quelques hommes aux fortes convictions peut ainsi à tout moment provoquer des enchaînements irréversibles. Il appartient à ceux dont ils se réclament d'empêcher qu'il en soit ainsi.

ALAIN ROLLAT.

● *Un Calédonien arrêté*. – M. Jacques Gerardin, trente-six ans, a été inculpé mardi 14 mai à Nouméa pour port illégal d'uniforme et port d'armes prohibées. Il avait été arrêté le 8 mai dernier, vêtu d'une combinaison de l'Elément léger d'intervention (ELI), un corps spécialisé de gendarmerie, arborant aussi un écusson du GIGN. Il détenait en outre à bord de sa voiture une caisse de dix-huit grenades offensives (semble-t-il militaires) qui semblent avoir été volées à des gendarmes, ainsi qu'une carabine de gros calibre et les cartouches correspondantes. Il a été inculpé par le procureur et placé en détention.

هكذا من الأصل

LA « DEUXIÈME GAUCHE » INVITE LES SOCIALISTES A « AVOUER » QU'ILS ONT CHANGÉ

M. Michel Rocard a rendu publique, le lundi 13 mai, sa contribution au débat préparant le congrès du Parti socialiste. Venant après ceux du CERES et des amis de M. Pierre Mauroy (*le Monde* daté 12-13 mai), après celui des mitterrandistes (*le Monde* du 14 mai) et en même temps que celui de ses anciens partisans du courant AGIRS (les néo-rocardiens), le texte de M. Rocard est sensiblement plus agressif vis-à-vis de la tendance majoritaire au gouvernement et à la direction du parti, que ne l'avait été son intervention au comité directeur du PS, le 11 mai.

M. Rocard, évoquant les revers politiques subis par les socialistes, n'épargne pas le président de la République lorsqu'il cite le projet de référendum, avorté, de l'été 1984. Il interpelle, aussi, le premier ministre, en observant que l'art d'esquiver les problèmes ne peut tenir lieu de perspective aux socialistes dans leurs rapports avec la société.

Version Rocard ou version AGIRS, la « deuxième gauche » revendique le privilège de l'antériorité et le mérite de la cohérence dans le réalisme, réalisme auquel les autres courants du PS ont dû, sous la pression des faits, se résoudre. Mais peuvent-ils l'avouer ?

M. Rocard : les faits ont tranché nos anciennes querelles

M. Michel Rocard a placé en exergue de sa contribution une citation de Victor Hugo : « *Savoir au juste la quantité d'avenir qu'on peut introduire dans le présent, c'est là tout le secret d'un grand gouvernement.* » « *Contre les apparences,* affirme d'abord M. Rocard, *je crois aux chances du Parti socialiste. On n'est jamais battu d'avance, sauf si on accepte en son for intérieur l'idée de la défaite.* »

L'ancien ministre de l'agriculture estime que les socialistes font la preuve de leur capacité à gérer et à moderniser le pays, mais qu'ils ont « *trébuché et essuyé, parfois, de redoutables revers* » sur des obstacles politiques : « *enseignement privé, loi sur la presse, référendum et, plus gravement encore, incapacité à expliquer le changement de politique économique* ».

« *Ma conviction,* écrit M. Rocard, *est que nous n'aurions pas subi de tels échecs s'ils n'avaient été alimentés par un décalage, ressenti comme profond par nos concitoyens, entre les discours et les actes. Comment croire au « compromis social » dont parlait la motion de notre congrès de Valence quand, dans les discours, il était trop question de dénonciations, de mises à l'index, d'épuration ? Comment croire à notre volonté de « rassembler pour » moderniser » après avoir entendu » tel d'entre nous expliquer à d'aucuns « qu'ils avaient juridiquement tort parce qu'ils étaient politi- » quement minoritaires » ?* »

» L'ancien ministre relève, aussi, des erreurs de gestion. « *La première,* dit-il, *a été de refuser une nécessaire dévaluation initiale qui aurait augmenté nos marges de liberté. La principale a été de réaliser en douze mois des mesures sociales attendues, mais que notre appareil de production n'aurait pu supporter sans dommages qu'en trois ans. Dommages que nous payons, aujourd'hui, sur les terrains de l'impôt, de la croissance et de l'emploi. Une autre est d'avoir traité l'abaissement de la durée du travail à trente-neuf heures dans des conditions qui ont pratiquement amputé tout effet sur l'emploi. Comment, enfin, ne pas s'interroger sur le coût inutilement excessif qu'il a fallu payer pour des nationalisations à 100 %.* »

M. Rocard estime que les socialistes doivent dire qu'ils ont « *changé* ». « *Ce sont les faits,* écrit-il, *qui ont tranché et qui, du même coup, règlent nos anciennes querelles et les font apparaître comme lointaines et dérisoires.* »

Ainsi, il est « *devenu évident que, nationalisée à 100 % ou à 51 %, une entreprise publique reste une entreprise* ». « *En tout cas,* observe l'ancien ministre de l'agriculture, *nous avons vérifié que l'économie mixte est, en toute circonstance, préférable à l'économie administrée, car entre le plan et le marché, s'ils ne vont pas de concert, il n'y a pas grand-chose...* » Et M. Rocard de demander : « *Y aura-t-il encore quelqu'un pour soutenir que les contraintes n'existent que par éclipses et que, par conséquent, le réalisme puisse n'être qu'une* parenthèse ? »

« *Nous avons devant nous une société fragmentée et contradictoire,* écrit M. Rocard. *Ce, d'autant plus qu'elle est inquiète de son avenir, traversée de conflits entre les classes, les groupes sociaux, les catégories d'intérêts ; il faut la reconnaître comme telle. Il ne faut pas prétendre supprimer ces conflits par des exclusives, ni les diluer dans un unanimisme artificiel : tôt ou tard, ils finiraient par resurgir et par exploser.* » Les socialistes doivent affronter ces contradictions en affirmant leurs principes : « *Il n'y a pas de vraie sécurité sans solidarité* », ni d'« *égalité véritable sans liberté* », et « *la concurrence disparaît vite si quelques règles de justice ne la garantissent pas.* »

Nous faire comprendre

Il faut, estime M. Rocard, savoir communiquer. « *Nous ne pouvons espérer gagner sans nous faire comprendre,* écrit-il, *nous ne pouvons pas espérer nous faire comprendre sans mettre de l'ordre et de la cohérence entre ce que nous faisons et ce que nous disons. Les Français ont besoin d'espoir et pas seulement de réalisme. Mais ils ont aussi besoin que cet espoir s'ancre solidement dans la réalité. Seul le Parti socialiste peut, à travers son discours collectif, rendre compte de la logique et des perspectives où se place l'action gouvernementale.* »

Le maire de Conflans-Sainte-Honorine émet le souhait d'un congrès unanime mais, ajoute-t-il, « *s'il y a de la compétition dans nos rangs, c'est qu'il y a de la vie et, par là même, la possibilité de restaurer nos chances collectives de victoire* ». Les socialistes, estime-t-il, doivent retrouver leur capacité de débat, *choisir directement leurs* dirigeants et leurs candidats aux élections, redonner audience à leurs idées.

M. Rocard rappelle son hostilité au scrutin proportionnel et propose que, pour conserver « *son efficacité et sa force* » au droit qu'a le président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale, « *tout accord politique aboutissant à la composition d'un gouvernement se traduise par un contrat de législature, emportant dissolution si la coalition gouvernementale venait à se dissocier* ».

Pour lutter contre le chômage et contre ses conséquences, M. Rocard propose l'établissement, par la négociation, d'un minimum social garanti : la modification des cotisations sociales, de la réglementation et de la fiscalité ; des « *progrès significatifs* » vers le partage du travail et des revenus ; une action économique respectant les contraintes, mais ne s'interdisant pas les avantages marginaux qui pourraient résulter de l'adoption de l'ECU comme monnaie européenne, de la création d'emplois dans le domaine des économies d'énergie, d'une baisse des taux d'intérêt.

M. Rocard estime qu'« *il est effectivement trop tôt* » pour répondre à la question de savoir « *s'il y aura une majorité pour gouverner en 1986* », mais il souligne que le congrès devra énoncer « *les critères et les conditions qui détermineront les choix du Parti socialiste. Pourrons-nous, par exemple,* demande-t-il, *envisager de gouverner avec des forces politiques qui ne seraient pas au moins d'accord sur les termes d'un contrat de législature (...) ? Pour ma part je m'y refuserais. Si des camarades pensent le contraire, ils doivent le dire.* » M. Rocard souhaite, en revanche, que les socialistes associent à leur « *effort* » ceux qui, en dehors de leur parti, « *sont d'accord sur* [leurs] *perspectives d'ensemble* ».

Les néo-rocardiens réclament une « révolution culturelle »

La contribution déposée par les néo-rocardiens affirme notamment : « *Le socialisme n'est plus ce qu'il était. Tant mieux ! C'est la preuve qu'il sait évoluer avec la société. Mais que les socialistes cessent de s'en cacher ! Instruits par l'expérience, nous avons changé : disons-le. A cette condition seulement, nous pourrons continuer à changer la France (...). Pour gagner en 1986 (...), il faut un projet (...) construit à partir de nos valeurs, à partir de notre doctrine. Mais un projet qui ne vaudra rien en dehors des réalités (...).*

» *La gauche au pouvoir, c'est la gauche à sa place (...). Mais pour tirer (...) les conséquences intellectuelles de cinq ans de gouvernement, le parti a besoin, aujourd'hui, d'une révolution culturelle. Il ne peut se satisfaire, en effet, de la stérile confrontation des vieux mythes, qu'on ravaude comme on peut, et d'une pratique gouvernementale qui s'en est affranchie sans le dire et navigue au plus près dans le cours nouveau de la modernisation. On peut toujours couvrir ces virages du noble manteau de la République. Qui ne la respecte ? Mais la réactivation frénétique de l'idéologie républicaine ne saurait tenir lieu de renouvellement. Le socialisme contient la République : il est bon de s'en souvenir. Mais la République n'épuise pas le socialisme. Tout est là (...). Compétent, moderne, gestionnaire, réaliste, le socialisme doit l'être. Mais à n'être que cela, il perd son âme. Il est vrai que cette rénovation intellectuelle n'incombe pas au gouvernement, qui gère le quotidien. Elle incombe au parti : qu'il la fasse !* »

Les néo-rocardiens, qui estiment que leurs réflexions ont été « *pour la plupart confirmées par la pratique du gouvernement* », soulignent : « *Chacun voit bien qu'il faut, aujourd'hui, s'engager dans la voie de l'aggiornamento, à partir de nos propres valeurs, et non de l'air du temps (...). Le gouvernement s'adapte à la situation nouvelle, le parti n'ose pas le dire. Chaque jour, les ministres, à commencer par le premier d'entre eux, se démarquent des traditions : nos dirigeants feignent de ne pas s'en apercevoir. « Notre politique est socialiste » parce qu'elle est faite par des » socialistes. » Passez muscade.* »

Le spectre du molletisme

Selon les néo-rocardiens, « *on met le projet socialiste entre parenthèses, puis on le relègue au placard, mais jamais on ne l'admet. La doctrine est nue, mais il ne faut pas le dire. L'action serpente au fil du pragmatisme le plus avoué : l'essentiel est qu'on ne change pas une ligne aux livres sacrés. Toujours les mots masquent les choses.*

» *D'où cet étrange sentiment qui étreint les militants : celui d'appartenir à un parti sans voix et sans influence, qui entérine les virages sans les analyser, répercute les mots d'ordre sans les élaborer, soutient les décisions sans y participer. Un parti qui s'interroge et se tait. Les principes voudraient qu'il soit « l'intellectuel collectif » du socialisme, chargé de mettre l'action gouvernementale en perspective. Il n'est que le muet du sérail.*

» *Ce grand écart entre des analyses qu'on n'applique plus et une action qu'on n'analyse plus ne saurait durer sans dommage. Le risque est patent : retomber sans le dire dans cette ancienne et paralysante césure entre programme à long terme et mesures immédiates, dans cet opportunisme grisâtre voilé du pourpoint mité d'une doctrine immobile. Cette attitude a un nom, qui nous renvoie aux heures noires du socialisme français : le molletisme. Il est temps de dire « non ».*

Les néo-rocardiens, critiquant les « *néophytes du modernisme, qui défendent le réalisme publicitaire avec la même fougue qu'hier l'orthodoxie vermoulue* », soulignent : « *Etre de gauche (...), c'est lutter contre les injustices et les inégalités (...). Ce n'est pas un regoût d'idéologie froide, qui mélangerait les restes du marxisme, de l'anticapitalisme rhétorique, du nationalisme de papa et de la technocratie sans saveur.* »

Propos et débats

M. Destrade (PS) : le centre-gauche

M. Jean-Pierre Destrade, porte-parole du PS, a affirmé lundi que « la seule attitude saine » *est de vouloir gagner en 1986 et que à cet égard* « le couple Jospin-Fabius ne peut être ni dissocié ni hiérarchisé » *dans la bataille à venir. Précisant qu'il s'exprimait à titre personnel, il a expliqué que, parmi les conditions nécessaires à la victoire, figurait* « la constitution d'une liste de centre-gauche du type UDSR autour du MRG, de la formation d'Olivier Stirn, des écologistes et des fédérations dissidentes de radicaux valoisiens ».

Autre condition : « Un PS suffisamment puissant », *qui obtiendrait 30 % de suffrages. Il s'agit, a expliqué M. Destrade, de* « conquérir 4 % à 5 % de nouveaux électeurs (entre 900 000 et 1 200 000 voix) par rapport au premier tour de l'élection présidentielle de 1981 ou au premier tour des cantonales de mars 1985 », *ce qui* « est possible dans les milieux de l'extrême gauche, du PSU et du PCF ».

Enfin, M. Destrade a cité un « PC dont la régression se stabilise aux environs de 10 % à 12 % et dont la représentation parlementaire, issue de 1986, accepte une attitude de soutien critique vis-à-vis du gouvernement, quels que soient les propos calomnieux actuels de la direction du PCF ».

Le porte-parole du PS juge que M. Marchais, « qui ne profère que des critiques à l'encontre d'un prétendu cirque politicien, passe désormais pour le clown tragique de son propre cirque ».

Mme Bouchardeau : les gauches

Dans un entretien accordé à l'ACP, Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement, qui souhaite « un regroupement des gauches » *explique :* « Ma proposition de regroupement des gauches est le complément de ce que le scrutin proportionnel aurait d'éliminateur à l'égard de courants minoritaires. » « Si l'on veut avoir les résultats les plus larges possible, il faut une majorité qui rassemble le plus possible, même s'il est évident que le PS est le groupe le plus fort, le plus important, l'axe, si l'on veut. Car la majorité présidentielle n'est pas seulement l'affaire d'un parti mais de l'ensemble des familles de gauche. » *Mme Bouchardeau suggère que le premier ministre préside un comité d'initiative pour préparer la mise au point des listes de la majorité présidentielle.*

M. Doubin (MRG) : gauche plurielle

Le MRG se fixe « un objectif de 6 % des voix aux prochaines législatives. Notre choix en matière d'accords sera très influencé par cette volonté », *a déclaré lundi 13 mai à Tours (Indre-et-Loire) M. François Doubin, président des radicaux de gauche. Il a estimé que le MRG, qui se trouve aujourd'hui, selon lui, dans une phase de* « reconquête de son autonomie et de son identité », *est* « face à trois choix : celui des listes autonomes, un accord général dans le cadre d'une majorité présidentielle ou en alliance avec le Parti socialiste ». « Il faut, *a ajouté M. Doubin,* que la gauche devienne plurielle. »

Mme Garaud : l'axe

Mme Marie-France Garaud, qui a l'intention de présenter une liste à Paris, a estimé lundi que « le reproche de division *[de l'opposition]* peut porter s'il s'agit de diviser ce qui est uni sur des idées ». *L'ancienne conseillère de Georges Pompidou ne croit pas à* « la réalité d'une union politique lorsqu'elle n'a pas un contenu qui *[lui]* paraisse clair sur les objectifs électoraux ». « Je trouve inadmissible qu'un parti politique demande à des candidats députés de s'engager sur le nom d'un futur président dans une élection qui n'est pas encore ouverte (...) », *affirme-t-elle.*

Mme Garaud a d'autre part expliqué : « Si je participais à un gouvernement avec François Mitterrand comme président de la République, ou bien je compromettrais ma politique, ou bien je mettrais le président de la République dans un placard. Or la prééminence de la présidence de la République est l'axe de nos institutions. »

M. Debré (RPR) : la relance

M. Michel Debré, ancien premier ministre, propose dans sa Lettre mensuelle, « la relance par le travail, la seule dont on pourrait être sûr qu'elle débouche sur une meilleure santé de notre économie ». *Il suggère par exemple que* « l'on subordonne toute sensible augmentation de salaire à un allongement de la durée du travail et que cet allongement soit plus prononcé pour ceux qui ont la stabilité de l'emploi ».

Il propose également que « au lieu de limites d'âge impératives, on établisse, ou même on encourage, un volontariat pour ceux qui désirent rester dans la vie active et que, dans le même temps, l'allongement des congés payés soit subordonné à un certain temps de travail dans l'entreprise ».

LA PRÉPARATION DE LA « CONVENTION LIBÉRALE » DE L'OPPOSITION

Projet contre projet

Les 8 et 9 juin prochains, MM. Giscard d'Estaing, Raymond Barre et Jacques Chirac seront réunis à la même tribune à l'occasion de la première « convention libérale » organisée, à Paris, par les clubs Perspectives et réalités, dont l'ancien chef de l'Etat est le président fondateur et qui fêteront alors leur vingtième anniversaire.

Ont été associés à la préparation de cette convention, le Conseil pour l'avenir de la France (CAF), créé en 1982 par M. Giscard d'Estaing, et les autres « grands » clubs de l'opposition, notamment le Club 89, proche du RPR, qui travaille depuis six mois avec les clubs giscardiens et le CAF à l'élaboration de « *propositions pour l'alternance* ». Ont été également invités à cette « *grand-messe* », « *tous* » les « *dirigeants* » de l'UDF et du RPR.

En présentant cette manifestation, M. Alain Lamassoure, délégué général des clubs Perspectives et réalités a estimé qu'il s'agira là de « *l'acte II de l'union de l'opposition* ». L'acte I ayant été joué, selon lui, le 10 avril, avec la signature par le RPR et l'UDF d'un « *accord pour gouverner* ». L'acte III, a-t-il ajouté, sera « *du ressort des partis politiques* » qui, comme ils s'y sont engagés le 10 avril devraient présenter une plate-forme de gouvernement à l'automne.

« *A moins d'un an d'une échéance politique très importante, l'opposition ne peut plus se contenter de faire la critique systématique du socialisme,* a expliqué M. Lamassoure. « *En 1986, elle devra se présenter devant les électeurs, non avec un catalogue détaillé, qui serait fallacieux et irréel, mais avec des choix politiques clairs sur les sujets qui préoccupent les Français. Depuis 1981, un formidable brassage des idées s'est fait dans l'opposition. Le temps est venu d'en faire la synthèse.* » A cette synthèse a travaillé particulièrement le groupe des Huit, mis en place le 20 décembre 1984 par M. Giscard d'Estaing. (*Le Monde* du 23 janvier et des 3 et 4 février.)

Le samedi 8 juin, la convention libérale débutera par la présentation du document de synthèse des « propositions pour l'alternance » et se poursuivra par un travail en ateliers. L'atelier principal concernera l'emploi et le redressement économique. Les autres seront consacrés à l'éducation et à la formation professionnelle ; à la famille, à la santé et à la protection sociale ; à la sécurité ; aux droits et aux devoirs des étrangers ; à l'organisation et à la gestion de l'Etat libéral ; à la culture et à la communication ; à l'agriculture, au commerce et aux services ; enfin, au rôle de la France en Europe et dans le monde.

Division du travail

Le lendemain, MM. Barre, Chirac et Giscard d'Estaing tireront les conclusions de ces journées. Ces trois intervenants se sont répartis la tâche. M. Barre parlera de « *l'enjeu européen du redressement* », M. Chirac de son « *enjeu social* » et M. Giscard d'Estaing de son « *enjeu économique* ».

Cette convention « *ne doit pas être une fin* », a souligné M. Raymond-François Le Bris, secrétaire général du CAF. « *D'ici au printemps 1986, il faudra approfondir les sujets non encore traités et mettre à jour ces propositions, pour tenir compte notamment de l'évolution économique.* »

Selon M. Le Bris, « *sur certains points apparaîtra une rupture non seulement avec la politique menée depuis 1981 mais aussi avec celle menée depuis dix ans* ». « *En 1986,* a-t-il poursuivi, *nous nous battrons projet contre projet, bilan contre bilan.* »

La manifestation des 8 et 9 juin devrait permettre de mesurer les lignes de fracture qui peuvent exister au sein de l'opposition et qui ne passent pas forcément entre l'UDF et le RPR. Qu'il s'agisse de la défense, de l'éducation, de l'immigration ou de l'organisation de l'Etat.

M. Le Bris juge qu'en matière de politique économique les différences « *n'existent pas* » entre le RPR et l'UDF, même si, dit-il, « *les experts peuvent envisager différemment la situation économique du pays en 1986* ». « *Nous travaillons sur plusieurs hypothèses car on ne sait pas ce qu'on trouvera* », a-t-il expliqué avant de remarquer que « *le vrai débat aura lieu vraisemblablement plus tard* ».

M. Lamassoure pense, pour sa part, que la convention libérale permettra de « *tester* » la solidité de l'union de l'opposition, de mesurer la réalité de son libéralisme et sa capacité à gouverner en formulant des propositions « *responsables* ». Cinq mille personnes sont attendues les 8 et 9 juin au Palais des congrès de Paris.

C. F.-M.

société

DEVANT LA COUR D'ASSISES DES BOUCHES-DU-RHONE

Cinq peines de prison à vie : l'avocat général a requis autant contre le SAC que contre les accusés eux-mêmes

De notre envoyé spécial

Aix-en-Provence. – Quel ouragan, quel souffle et quel imprécateur ! M. Christian Lassalle, avocat général à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, c'est Jupiter tonnant avec l'accent de l'Ariège. Il a tonné, le lundi 13 mai, durant les quatre heures attendues du réquisitoire dont il avait la charge, au procès des six accusés de la tuerie d'Auriol. Mais, s'il l'a fait contre les hommes qu'il avait devant lui en réclamant pour cinq d'entre eux, Maria, Collard, Finochietti, Poletti et Campana, la réclusion criminelle à perpétuité et laissant à la cour le soin d'apprécier si *« elle peut consentir seulement vingt ans pour Massoni »*, il l'a fait autant contre le SAC auquel ils appartenaient tous.

SAC de Marseille certes, mais à ses yeux, SAC tout court, car cette section des Bouches-du-Rhône *« n'en fut qu'un microcosme exemplaire »*. Ainsi, le propos fut vraiment à la dimension de l'affaire dont il était l'objet, écouté par une salle archi-comble dans laquelle on relevait la présence discrète du premier président et du procureur général.

D'emblée, ce fut l'attaque : *« On n'entrait pas, mesdames et messieurs, au SAC comme on entre en religion. Certes, il y avait là quelques militants sincères et purs, mais autour d'eux que d'arrivistes, de truands, d'aventuriers remplacés au fil des purges successives par d'autres arrivistes, d'autres truands, d'autres aventuriers ! »*

M. Lassalle a fait ses comptes. De tous les témoins membres du SAC qui ont déposé, il sait et nomme ceux qui ont été, pour la justice, faussaires, voleurs, receleurs ou escrocs. Il sait aussi que à côté de ces *« petits maquereaux et grandes canailles »*, il y avait des policiers *« quelques policiers de trop, cinquante-deux exactement entre 1969 et 1980, adhérant sans conviction. C'est misérable, mais ce devait être dit »*.

Il relève aussi, chez tous, *« cet amour immodéré des armes »* révélé par les perquisitions. Ce sera l'occasion d'un premier coup de patte à M. Debizet *« cet homme pacifique, si soucieux de l'honneur de son mouvement, mais chez qui on a découvert trois fusils, une carabine, trois revolvers dont deux approvisionnés, des munitions en quantité et pas destinées à tirer les alouettes »*.

Il affine les portraits, les mentalités, les obsessions de clandestinité, les nostalgies des services secrets : *« Ce sont là, pourtant, les individus que Debizet a choisis pour diriger la section des Bouches-du-Rhône, car ce sont là, à ses yeux, les plus aptes. »*

Il lui faut maintenant entrer dans l'affaire elle-même, examiner comment va naître entre Massie et Maria un conflit qui ne cessera de s'envenimer, de l'automne 1980 à l'été 1981. Massie *« magouilleur »*, Massie *« profiteur minable et minable petit escroc prélevant sa dîme sur les cotisations »*, M. Lassalle en est convaincu autant que le fut Maria. Mais là n'est point à ses yeux la raison des crimes qui vont s'accomplir : *« La véritable cause est ailleurs, sinon on aurait démissionné Massie comme le furent d'autres avant lui à Paris, à Pau et ailleurs. »*

Espionnite

La véritable cause, pour M. Lassalle, elle est inscrite dans ce goût qu'avait Massie de tout consigner des activités du mouvement dont il avait la responsabilité, dans sa propension à l'espionnite que, dit-il au passage, *« Debizet encourageait comme le prouve une de ses lettres »*. C'est encore un coup de griffe pour l'ancien secrétaire général : *« Debizet s'insurge aujourd'hui, quand on attaque son mouvement. Il eût été plus crédible, s'il avait présenté les documents qu'il détenait et qu'il a volontairement soustraits à la justice. Il me fait penser à ces banqueroutiers qui détruisent leur comptabilité pour assurer ensuite, la main sur le cœur, qu'elle était rigoureuse et sincère. »*

Que craignait donc Maria ? Il craignait que Massie, devenu incertain, ne révèle la réalité d'attentats commis à Marseille et en Corse, imputés au FLNC ou à des mouvements mystérieux, alors qu'ils avaient été le fait de gens du SAC.

Car Massie l'avait bel et bien confié à certains de ses intimes. Il avait dit que des explosions comme celle qui endommagea un centre culturel œcuménique à Plan-d'Aups ou contre l'imprimerie Encre noire, étaient le fait de Maria et de Collard. Maria lui-même avait confié à Finochietti qu'en agissant de la sorte, il entendait « mouiller Massie ».

Le SAC et FRANCIA ? Pour M. Lassalle, là aussi il y avait partie liée, quoi qu'en ait dit le commandant Pierre Bertolini.

« On peut en être assuré : la révélation de ces activités eût été catastrophique pour le SAC, en un moment où tout laissait pressentir un changement de majorité. Voilà pourquoi il fallait réduire Massie au silence et quel meilleur silence que celui du cimetière ? Massie qui avait dit à son ami Courtois, qui devait disparaître le 15 mai 1981 : « Nous avons fait avec Collard et Maria des choses pas très propres. »

Voilà donc pour l'avocat général les raisons du drame. Voilà les raisons de l'attentat manqué du 26 avril 1981. Pour M. Lassalle, cette tentative fut bien une réalité. La preuve lui en est apportée par la peur dans laquelle allait vivre désormais Jacques Massie, peur qu'il exprima auprès des siens et qui se trouve dans les accusations qu'il porte ouvertement le 1er mai contre Collard et Maria.

Lorsque Pierre Debizet vient à Marseille le 5 mai, il y vient bien en raison de cette affaire d'attentat dont Massie lui-même lui a déjà parlé. M. Lassalle estime que, dans cette occasion, le secrétaire général du SAC *« ne s'est pas montré très curieux, et que sa responsabilité morale pour le moins est considérable »*.

L'accusateur continue. La décision d'éliminer Massie, c'est Maria qui la prend et la prend seul. Il la prend aussi avec toutes les conséquences qui peuvent s'ensuivre. Finochietti et Campana l'ont déclaré expressément : *« On avait envisagé de l'exécuter chez lui à l'occasion d'un week-end qu'il viendrait y passer, ce qui impliquait l'exécution de membres de sa famille. »*

Dès lors, les choses vont se dérouler inexorablement. Après les avocats des parties civiles dont les derniers avaient été dans la matinée du 13 mai Me François Sartre et surtout Me Gilbert Collard, M. Lassalle va tout redire, tout examiner jour après jour, heure après heure. Il va montrer comment après les premières missions de « repérage » menées séparément par Collard et Finochietti, puis par Campana, Poletti et Massoni, les deux équipes vont se trouver réunies, le 18 juillet, sur ordre de Maria avec des armes et un équipement qui prouvent que l'on avait bel et bien prévu la suppression d'éventuels témoins.

A son tour, il va décrire la tuerie, s'appliquer à établir la part qu'y ont prise les uns et les autres, jusque dans l'assassinat d'Alexandre dont Poletti fracassa le crâne et qui fut achevé au couteau par Finochietti. C'est à n'en plus finir. M. Lassalle a raison de dire que le reste, le transport des corps *« n'est que péripétie macabre »*. Tout comme n'est que *« recherche dérisoire »*, celle qui consiste à savoir combien celui-là ou celui-ci a porté de coups de couteau ou de coups de tisonnier.

« Une incroyable tuerie collective »

Ils ont tous participé délibérément à une incroyable tuerie collective et la participation de tous était indispensable. »

Cependant, comme il s'agit de juger, il convient, au-delà de l'affirmation, de présenter les arguments qui l'autorisent. Alors M. Lassalle a repris cas par cas, s'attardant surtout à Maria et à Collard, les deux qui nient, pour faire apparaître la vanité de leur position, l'inconsistance de leurs alibis, mettre en évidence les accusations portées contre eux par Campana, Poletti et Massoni, elles-mêmes recoupées par les déclarations de Finochietti, celui qui brosse d'eux des portraits tout à fait conformes aux leurs.

Chacun, pour finir, a eu droit à l'apostrophe directe, au geste qui désigne et stigmatise : *« Vous Maria qui avez entraîné les autres dans ce processus effrayant ; vous Collard, tueur glacé et précis qui ne cédera jamais, tant il est sûr de son bon droit ; vous Finochietti, ambigu, inquiétant et seul responsable du cauchemar que vous dites vivre aujourd'hui ; vous Poletti, Campana, Massoni, les aventuriers, les opportunistes, ramassis d'idéologies boiteuses et contradictoires dans la vraie nature du SAC. Tous vous avez adhéré au projet sans réticences. Même ceux qui furent des vôtres vous renient aujourd'hui et vous condamnent. Vous vous êtes placés hors des obligations éternelles qui lient les hommes entre eux. Il faut contre vous des peines de nature à retenir les autres aventuriers, les traîneurs de sabre, les spadassins de tout bord et de tout acabit qui gravitent dans l'ombre et qui, demain, pour une raison d'Etat aussi imaginaire et fumeuse que la vôtre, seraient prêts pour une même tragédie. »*

Il reste à la défense à retrouver son souffle.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

La libre diffusion du film « Je vous salue Marie » confirmée en appel

Dans un arrêt rendu le lundi 13 mai, la première chambre de la cour d'appel de Paris a confirmé la décision du juge des référés du 28 janvier dernier par laquelle deux associations catholiques intégristes étaient déboutées de leur action visant à faire interdire le film de Jean-Luc Godard *Je vous salue Marie*.

L'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne et la Confédération nationale des associations familiales catholiques soutenaient que le film était une atteinte au respect des croyances et des sentiments religieux de leurs adhérents. Les magistrats ont considéré en appel que certains aspects du film *« sont de nature à blesser sûrement ces personnes en leurs croyances et en leurs sentiments, mais aussi à heurter de nombreux spectateurs respectueux des valeurs spirituelles, qu'ils soient catholiques ou non, croyants ou non. »*

Mais l'arrêt ajoute : *« Ces atteintes ne sont pas portées dans des circonstances telles qu'elles constituent un trouble de gravité exceptionnelle, seul de nature à justifier des mesures restrictives de la liberté d'expression. (...) En l'absence de publicité et en particulier d'affichage de contenu provocant, les atteintes dues aux aspects blessants de cette œuvre sont nécessairement limitées aux spectateurs qui ont pris l'initiative de se rendre dans les salles de cinéma. »*

DEVANT LA COUR D'ASSISES DE L'ESSONNE

David, l'enfant martyr

Une affaire d'enfants martyrs particulièrement révélatrice est jugée, depuis lundi matin 13 mai, devant la cour d'assises de l'Essonne à Evry avec le procès de Claude Chevet, trente-six ans et de sa concubine, Françoise Bisson, trente-neuf ans, conjointement accusés d'avoir fait subir des sévices et d'avoir séquestré David, aujourd'hui âgé de quinze ans, le premier fils de Françoise Bisson.

Le drame de David n'aurait peut-être jamais été connu si ce dernier n'était parvenu, le 17 août 1982, à s'échapper de l'appartement de ses parents, à Brétigny-sur-Orge. Découvert endormi dans un jardin, le petit garçon allait, quelque temps plus tard, raconter toute son histoire à la police. *« Je me suis enfui pour échapper aux sévices que me font subir mes parents depuis plusieurs années »*, expliquait-il aux policiers avant de faire le récit de sa pitoyable existence.

David est né le 29 mai 1970. Fruit d'une liaison passagère avec un homme marié, il n'a jamais connu son père et sa mère qui cacha à son entourage sa grossesse et la naissance. Dix jours plus tard, alors que sa mère reprenait normalement son travail comme hôtesse à la Compagnie des wagons-lits, David est confié à des nourrices. De son côté, Françoise Bisson fait la connaissance de Claude Chevet en 1971. L'année suivante, ils ont un fils, Laurent. Françoise Brisson reprend alors David au foyer. Mais, très vite, elle le rejette. Très attachée à Laurent, elle se montre, au contraire, dure à l'égard de David. Entre les deux le fossé se creuse, mais David continue cependant de mener une existence normale.

Se produit alors un événement dramatique au sujet duquel deux versions s'opposent : d'un côté, l'accusation affirme que la mère de David, pour le punir de ne pas vouloir manger, lui aurait plongé et maintenu les mains dans un bidet rempli d'eau bouillante. De l'autre, l'accusée parle d'accident. Il reste que David, brûlé au deuxième degré, ne recevra d'autres soins que ceux de sa mère et qu'il conservera de graves séquelles.

C'est là que tout bascule : au phénomène de rejet vient s'ajouter la nécessité de cacher aux autres la gravité de l'infirmité de David, consécutive aux brûlures. A l'âge scolaire, l'enfant n'est inscrit nulle part. David est désormais « emprisonné » dans l'appartement du couple à Neuilly-sur-Marne. Le jour, il est attaché à un pied de lit ou à la tuyauterie du chauffage. La nuit, il couche dans la salle de bains, enchaîné à la cuvette des WC.

Puis, la famille s'installe à Brétigny-sur-Orge. David est enfermé dans un placard de 2 mètres sur 1,60 mètre, dépourvu de lumière : hormis quelques sorties dans l'appartement, quand son frère trouvera une clé, il restera prisonnier jusqu'à son évasion.

Plus le temps passait...

Juger, c'est comprendre et, pour les jurés de l'Essonne, la tâche ne s'annonce pas aisée. Comment, en premier lieu, interpréter l'attitude de cette mère, *a priori* indigne, mais dont tous les témoignages indiquent qu'elle aimait les enfants et choyait son second fils Laurent ? Selon un psychologue, les rapports entre David et sa mère furent faussés dès le départ. *« Elle ressentait tout ce qu'il faisait de désagréable comme une agression dirigée contre elle »*, devait dire cet expert. *« Je n'ai pas compris son comportement, que j'ai pris pour un rejet. Je n'ai pas su redresser la situation. Plus le temps passait, moins je voyais de solution pour en sortir »*, a expliqué Françoise Bisson en réponse aux questions de M. François Servet, président de la cour d'assises.

Blonde aux cheveux longs coiffés en nattes, les joues creuses, la tête constamment rentrée dans les épaules, le regard rivé au sol, elle n'a guère pu fournir d'autre explication. Claude Chevet, brun et moustachu, n'a pas été beaucoup plus loquace sur son attitude. Lui, il fait comme s'il n'était pas responsable. *« Je ne l'ai pas battu. Je ne savais pas ce que faisait Françoise »*, a-t-il affirmé lors de son interrogatoire. Il joue les Ponce Pilate : c'est un rôle tentant pour un homme que certains décrivent *« soupe au lait et manquant d'autorité »*.

Dans ce foyer, il aurait pu être le père de David et le protéger. Mais il n'a presque rien fait pour s'opposer à une femme qui, sans doute – du moins le croyait-il, – lui aurait fait des scènes s'il s'était interposé.

Chevet attendait en fait, comme il l'a confié à l'audience, *« que quelqu'un fasse quelque chose pour mettre fin à la situation »*. Ce quelque chose, c'est David qui l'a provoqué en s'évadant...

PATRICK DESAVIE.

AGITATION SPORADIQUE DANS PLUSIEURS PRISONS

Quatre suicides, deux grèves de la faim

Retour au calme incertain dans les prisons françaises après l'arrêt des divers mouvements collectifs de la semaine passée. Mais suicides, grèves de la faim, mesures disciplinaires, protestations syndicales... expriment toujours le malaise profond du monde pénitentiaire.

De nouveaux suicides de détenus marquent cette chronique de la prison quotidienne. A la maison d'arrêt de la Talaudière à Saint-Etienne (Loire), Pascal El Hocine, âgé de vingt-sept ans, s'est donné la mort, dimanche 12 mai, en s'ouvrant les veines. Il avait été condamné par le tribunal de Montbrison (Loire) à trois ans de prison pour falsification de chèques et usage et détention de stupéfiants.

A la maison d'arrêt d'Agen, un détenu espagnol, José Moreno Pugelas, âgé de trente-cinq ans, a été retrouvé, lundi matin 13 mai, pendu dans sa cellule. Il était depuis deux ans en attente de son jugement pour tentative de hold-up et pour un assassinat, commis en France, et devait comparaître, mardi, devant la cour d'assises de Lot-et-Garonne. A la maison d'arrêt de Dijon (Côte-d'or), un détenu, Bernard Malet, âgé de vingt-deux ans, condamné à dix ans de prison pour vols avec violences, est dans un état désespéré après avoir tenté de se pendre, lundi.

D'autre part, Jacques L., cinquante ans, un détenu de la prison Saint-Paul de Lyon, hospitalisé le 10 mai après une tentative de suicide, a succombé lundi soir à ses blessures.

Deux grèves de la faim : une cinquantaine de détenus de la maison d'arrêt d'Auxerre (Yonne) observent, depuis dimanche soir 12 mai, une grève de la faim afin d'obtenir une augmentation du temps du parloir (quarante-cinq minutes au lieu de trente), une meilleure répartition des promenades (deux fois une heure par jour contre une heure trente actuellement pour une seule sortie), la gestion du foyer par les détenus et un *« meilleur respect »* de la part des gardiens. Plusieurs dizaines de détenus, hommes et femmes, de la prison de Fleury-Mérogis (Essonne) ont eux aussi refusé de s'alimenter lundi 13 mai.

Parallèlement, l'un des dirigeants d'Action directe, Régis Schleicher, inculpé pour l'assassinat de deux policiers à Paris le 31 mai 1983, a été transféré, pendant le week-end dernier, de la prison de Fleury-Mérogis à la maison d'arrêt de Lorient (Morbihan). Schleicher est considéré par la chancellerie comme l'un des principaux meneurs des incidents survenus le 5 mai à Fleury-Mérogis. Schleicher, ainsi qu'un autre militant d'Action directe emprisonné à Fleury, Nicolas Halfen, est depuis le 7 mai l'objet d'une information judiciaire pour *« destruction et dégradation d'objets mobiliers et de biens immobiliers »*.

Tandis que M. Robert Badinter, garde des sceaux, se rendait, lundi 13 mai, à la prison Saint-Paul de Lyon, où il a rencontré notamment le directeur de l'établissement, trois syndicats des personnels pénitentiaires – la CFTC, la CGC et le syndicat autonome – lui demandaient une audience commune. Ces organisations souhaitent que *« le gouvernement prenne dans les meilleurs délais toutes les initiatives législatives et réglementaires auprès de la magistrature pour diminuer, autant que faire se peut, le nombre de prévenus et de condamnés à de courtes peines »*.

ÉDUCATION

Trois propositions de M. Mitterrand :

- *Une « université ouverte » pour la formation des adultes*
- *Une chaîne de télévision éducative et culturelle*
- *Une évaluation des établissements scolaires*

M. Mitterrand s'est rendu au Collège de France, ce mardi 14 mai en fin de matinée, pour faire part à l'ensemble des professeurs des conclusions qu'il tirait du rapport sur « l'enseignement de l'avenir » qu'ils ont rédigé à sa demande (*le Monde* du 29 mars). Après les avoir remercié pour *« la qualité et l'utilité de leur travail »*, il a dit son accord avec trois des principes sur lesquels repose leur rapport : *« l'unité dans le pluralisme »*, *« l'ouverture dans et par l'autonomie »* et *« la révision périodique des savoirs enseignés »*.

M. Mitterrand a ensuite fait trois propositions destinées à les concrétiser : la création d'une « université ouverte » pour la formation permanente des adultes et d'une chaîne de télévision éducative et culturelle et la mise en place d'un système d'évaluation des établissements d'enseignement secondaire. Ces propositions devront être étudiées rapidement par le gouvernement.

Voici des extraits du discours du chef de l'Etat :

« Je retiens d'abord votre proposition de créer une université ouverte utilisant les techniques de l'enseignement à distance et contribuant largement à la formation permanente des adultes. L'actuel Centre national d'enseignement par correspondance pourrait être la base de cet édifice. Sa conception et ses méthodes de travail devraient être revus dans cette perspective et son équipement modernisé. A cette fin, M. le ministre de l'éducation nationale proposera au gouvernement un projet avant l'été prochain.

» Vous vous êtes d'autre part nettement prononcés en faveur de la création d'une chaîne de télévision éducative et culturelle. *Et certes, à la veille de l'ouverture de nouveaux canaux de télévision, de diffusion nationale et, en plus grand nombre, à l'échelon local, il serait d'utilité publique de prévoir l'occupation d'un de ces canaux par une telle chaîne, éducative et culturelle.*

» Etant donnés l'ampleur de l'investissement financier et le grand rassemblement de compétences qu'il implique, cela suppose des entreprises capables de fournir des productions audiovisuelles susceptibles d'être largement diffusées.

» Or force est de constater qu'en la matière l'initiative privée comme celle de l'Etat sont prises en défaut. Par exemple, il n'existe pas, sur le marché, de produits aussi simples qu'une vidéothèque du théâtre classique français, anglais, allemand. Il n'existe pas davantage d'encyclopédie audiovisuelle, générale ou spécialisée. Sans de telles productions et beaucoup d'autres, ne serait-il pas illusoire de parler d'une chaîne de télévision éducative et culturelle. Je demande au gouvernement de me faire des propositions portant sur le contenu, qui accuse un retard sur le contenant. L'Etat peut aider à le rattraper. Il ne le fera pas seul.

» Enfin, vous avez émis la suggestion d'une évaluation permanente des établissements d'enseignement. *Pour l'enseignement supérieur, l'affaire est conclue puisque, il y a quelques jours, j'ai personnellement installé le Comité national d'évaluation des universités, précisément chargé de cette mission.*

» Pour l'enseignement scolaire, une telle évaluation est plus délicate. Les enseignants et beaucoup de parents d'élèves sont attachés à l'égalité formelle des établissements. Je comprends leur crainte qu'une publicité des qualités et des défauts des uns et des autres n'accentue des inégalités réelles. D'un autre côté, je ne méconnais pas les mérites de l'émulation qui vous tient à cœur. Elle me tient aussi à cœur.

» En conséquence, je demande au ministre de l'éducation nationale d'étudier les procédures qui permettraient d'appliquer de façon expérimentale à l'enseignement scolaire le principe que nous avons adopté pour les établissements de l'enseignement supérieur. Dans un premier temps, cela pourrait se concevoir pour les lycées, à l'échelon des académies. »

Le renforcement de la participation des parents suscite peu d'enthousiasme

La décision de M. Jean-Pierre Chevènement de renforcer la participation des parents dans les organes de gestion des établissements scolaires suscite dans les organisations de parents et d'enseignants des réactions mitigées. Les parents sont plutôt favorables, même si certains pensent que leur participation restera limitée ; les enseignants demeurent dans l'ensemble très réservés sur le principe même de la présence des parents dans les établissements.

Rappelons que les représentants des parents seront à égalité avec ceux des maîtres dans les conseils d'école et que leur nombre sera augmenté dans les conseils des collèges et des lycées. Les parents siégeront d'autre part dans les nouveaux conseils départementaux et académiques créés par la loi de décentralisation, et dans les conseils de secteur créés par l'éducation nationale (*Le Monde* du 14 mai).

Les parents

● **La Fédération des conseils de parents d'élèves** (FCPE — Jean Andrieu) se déclare satisfaite des nouvelles mesures sur la participation des parents à la vie scolaire. *« Nous nous trouvons devant des textes marquant enfin une avancée considérable (...). » « Le ministre de l'éducation nationale, qu'il n'y avait pas seulement des savoirs et des maîtres mais aussi des élèves et des parents... Nous avons gagné une place de partenaires, non plus à part, mais à part entière. »*

● **La Fédération des parents d'élèves de l'école publique** (PEEP) estime qu'*« il n'y a pas grand-chose de vraiment neuf »*, dans les mesures décidées par M. Chevènement... *« C'est un peu creux. Nous serons encore une fois cantonnés à discuter des problèmes extérieurs à ce qui est fondamentalement le but de l'école : l'apprentissage des savoirs pour nos enfants. »*

Les enseignants

● **Le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège** (SNI-PEGC) désapprouve le principe même des conseils d'école. Ceux-ci, *« où souvent ne siègent comme représentants des parents que des apparatchiks, n'apportent rien et ne servent à rien... Cette structure rigide reflète une vision urbanisée des choses qui n'a pas lieu d'être dans plus de la moitié des écoles »*. Le SNI préconise des relations plus libres entre parents et enseignants. Ce syndicat approuve cependant la création de conseils de secteur regroupant autour d'un à trois collèges les écoles primaires concernées pour favoriser la liaison entre le premier et le second degré.

● **Le Syndicat national des enseignements du second degré** (SNES) approuve la constitution tripartite des nouveaux conseils d'administration mais *« refuse la mise en place des conseils de secteur créés sous le prétexte d'assurer une réelle continuité pédagogique entre l'école et le collège »*.

● **Le Syndicat général de l'éducation nationale** (SGEN-CFDT) pense que les mesures énoncées sont *« un coup d'épée dans l'eau »*. Elles *« ne répondent pas au problème de fond, c'est à dire celui de la participation des parents et du dialogue sur les objectifs et les itinéraires de formation »*.

● **Le Syndicat national des lycées et collèges** (SNALC) s'étonne *« d'une politique qui tente courageusement de restaurer la qualité et le bon sens de l'enseignement public mais qui risque de livrer l'orientation, les méthodes et les activités des enseignants au contrôle trop soupçonneux des familles »*.

● **La Confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public** (CNGA) *« approuve les mesures qui visent à favoriser l'information des familles mais s'inquiète de la participation des parents à titre personnel ou par l'intermédiaire d'associations diverses à des activités scolaires ou parascolaires »*.

● **Le Syndicat national unifié des directeurs et instituteurs** (SNUDI-FO) rejette les mesures qui *« ouvrent l'école à des personnes extérieures à l'enseignement, soumettant les enseignants à leurs directives ... »*

Une relance nécessaire

« Associer les destinataires d'une politique à cette politique elle-même », tel est l'esprit des mesures annoncées par M. Jean-Pierre Chevènement pour renforcer la participation des parents à la vie de l'institution scolaire. En fait, les nouveaux textes, loin d'être une innovation, sont une adaptation du dispositif existant. Il s'agit d'une part de s'adapter à la loi de décentralisation, qui fait des collèges et lycées des établissements publics locaux dont le fonctionnement va passer à la charge respectivement des départements et des régions, d'autre part de revivifier — surtout dans les écoles — des instances quelque peu tombées en désuétude.

L'idée d'associer les parents et les élèves — aux côtés des enseignants et de l'administration — aux décisions concernant la vie et la gestion des établissements (budget, règlement intérieur et jusqu'au conseil de classe) est née à l'initiative de M. Edgar Faure, dans la foulée des événements de mai 1968. Mais l'enthousiasme suscité par cette « participation » a été de courte durée. De 45 % en 1968, la participation des parents aux élections n'a cessé de décroître, et même si elle esquisse une légère remontée depuis 1981, elle n'a guère dépassé cette année 36,6 % dans l'enseignement secondaire.

Entre-temps, la réforme Haby de 1975 a un peu modifié les institutions existantes, allégeant leur composition et leurs pouvoirs. En même temps, elle étendait la participation des parents aux écoles primaires en créant un comité de parents élus et un conseil d'école réunissant ce comité et l'ensemble des maîtres.

Boycottés lors de leur lancement par le Syndicat des instituteurs, les conseils d'école n'ont jamais eu qu'un rôle consultatif, et dans un champ d'action limité (transports scolaires, cantines, activités péri et postscolaires...). Si la nouvelle composition du conseil d'école accorde aux parents une représentation égale à celle des instituteurs, ses compétences sont peu élargies.

La relance des instances de participation que veulent susciter les nouveaux textes dépendra en définitive de l'enthousiasme des différents partenaires. Or celui-ci n'est pas évident.

CATHERINE ARDITTI.

RELIGION

LE VOYAGE DE JEAN-PAUL II AUX PAYS-BAS

Dans la franchise et l'incertitude

De notre envoyé spécial

La Haye. — *« Vue d'ici, Rome semble parfois bien lointaine. D'autre part, le mot « Rome » éveille chez nombre de nos concitoyens un sentiment de circonspection, voire de défense. Mais je pense que, vus de Rome, les Pays-Bas ne doivent pas sembler moins lointains et éveillent peut-être des préoccupations non moins grandes. »* Ces paroles prononcées à La Haye par le premier ministre, M. Ruud Lubbers, un catholique, dans son discours de bienvenue au pape, donne le ton du voyage de Jean-Paul II aux Pays-Bas qui continue dans la franchise et l'incertitude.

Selon l'entourage du pape, celui-ci n'est pas mécontent, jusqu'à présent, d'un voyage qu'il juge pourtant *« très différent des vingt-cinq voyages précédents »*. Parfaitement informé de la situation aux Pays-Bas, Jean-Paul II s'attendait à la contestation et il aurait même exprimé son admiration pour l'ouverture et le sens démocratique des Néerlandais, tout en déplorant la violence qui a déjà fait des victimes. De leur côté, les Néerlandais ont été surpris et flattés par les prouesses du pape dans leur langue, qu'il pratique depuis des mois, même si, dans l'ensemble, la presse nationale se montre critique envers les *« réponses autoritaires »* de Jean-Paul II.

Ce qui frappe surtout, c'est la manière quasiment clandestine dont le pape accomplit sa tournée, en gardant un profil bas. Non seulement les rencontres ont lieu à huis clos, devant des invités triés sur le volet, mais les déplacements du cortège pontifical restent discrets afin de limiter les affrontements.

Lundi 13 mai, en fin de matinée, plusieurs milliers de personnes étaient réunies devant le Palais de la paix où Jean-Paul II devait s'adresser à la Cour internationale de justice. Foule bigarrée, composée à la fois de fidèles, chapelet à la main, de membres de l'Opus Dei déployant leurs banderoles avec *Totus tuus* (la devise du pape) et des slogans contre l'avortement, et de jeunes contestataires brandissant des panneaux sur lesquels on pouvait lire : *« Si le pape était enceinte, l'avortement serait un sacrement ! »*, *« Pourquoi interdire la parole à Leonardo Boff ? »* ou encore *« La Haye quitte l'Eglise »*.

Entre les deux, un stand du mouvement catholique Pax Christi, qui avait reçu l'autorisation de tenir une de ces manifestations « alternatives » chères aux Hollandais. Au-dessus de la mêlée, des grappes de ballons moins innocents que ceux de la veille : il s'agissait en fait de préservatifs...

En attendant le pape, Pax Christi avait organisé un programme de chants entrecoupés de témoignages d'invités venus d'Afghanistan, du Nicaragua, de la Namibie et du Guatemala. Dans son discours, le vice-président de Pax Christi, M. Jos Van Kemenade, ancien ministre socialiste de l'éducation, a critiqué la position du Saint-Siège sur le désarmement nucléaire. Rappelant le discours de Jean-Paul II devant les Nations unies en 1982, où le pape justifiait la dissuasion nucléaire comme une nécessité temporaire, M. Van Kemenade a déclaré : *« Cette situation temporaire dure déjà depuis trois ans. »* Il a ajouté que le pape devrait lancer un appel au désarmement général et condamner l'armement nucléaire clairement.

Lorsque le pape est arrivé dans une voiture fermée, il y eut des cris et des sifflets suivis de jets d'objets divers. Sans ralentir, la voiture est entrée à vive allure dans le Palais de la paix. Dans son discours à la Cour internationale de justice, le pape a loué le travail de cette institution qu'il qualifia de *« premier pas vers ce que nous espérons devenir un jour une autorité judiciaire effective dans un monde en paix »*.

Après avoir condamné toutes les formes de discrimination entre les peuples et entre les races, et, donc, *« tous les systèmes d'apartheid et de développement séparé »*, le pape a fait allusion aux problèmes nucléaire, en ces termes : *« La paix ne résulte pas d'une peur de la bombe, ni du pouvoir d'une puissance sur une autre. Nous devons nous soucier, certes, des armes nucléaires, mais notre premier souci devrait viser la personne humaine et sa vie dans la société. Il y a peu de questions sur lesquelles on dise autant de mensonges que la paix, et peu qui sont aussi sujettes à la manipulation. »*

Œcuménisme : trois questions

Après une rencontre privée avec la reine Béatrix, Jean-Paul II s'est entretenu, toujours à La Haye, avec les représentants d'autres confessions chrétiennes. Puisque les baptistes avaient refusé l'invitation, ce dialogue s'est limité aux réformés et aux vieux-catholiques. Dans son allocution de bienvenue, le pasteur Huting, président du Synode réformé, n'y est pas allé par quatre chemins. Se plaignant du ralentissement de l'œcuménisme dans l'Eglise catholique ces dernières années, il a cité trois points sensibles où le dialogue lui paraît bloqué : les mariages mixtes (qui dépassent 70 % des mariages dans les grandes villes) ; l'intercommunion, et la place de la femme dans l'Eglise.

A la demande du pasteur Huting pour que les partenaires d'un mariage mixte puissent *« vivre ensemble dans l'Eglise de leur choix »*, le pape a rappelé que *« le partenaire catholique est appelé à rester loyal vis-à-vis de sa tradition religieuse, à la vivre et à la transmettre »*. Quant à l'intercommunion, *« l'hospitalité eucharistique »* est déjà pratiquée par les protestants hollandais. Or le pape a répondu que *« les différences de foi »* rendent impossible *« une communion totale dans la célébration de l'Eucharistie ou de la Cène »*. Enfin, pour ce qui est de la place de la femme dans l'Eglise qui, selon le pasteur Huting, *« a pris un retard considérable par rapport à la société dans laquelle nous vivons »*, Jean-Paul II s'est demandé *« si nous avons observé correctement la volonté du Seigneur »*. Mais c'était pour répondre aussitôt : *« Les conceptions de la société à un certain moment de l'histoire ne sont pas l'aune de la vérité »*, et, pour conclure : *« Nous ne devons jamais oublier tout ce que tant de femmes simples, à commencer par la Vierge Marie, mère de Dieu, ont accompli tout au long de l'histoire de l'Eglise. »*

Selon le Père Rodolph Huysmans, président de l'Association œcuménique aux Pays-Bas et professeur de droit canon à l'université d'Amsterdam, cette rencontre des protestants avec le pape n'a rien apporté de nouveau. *« Jean-Paul II a réitéré sa volonté de poursuivre le dialogue œcuménique*, a-t-il dit. *Mais le pape considère qu'après une première phase d'enthousiasme, nous sommes entrés dans une deuxième phase de discussion doctrinale. S'il a rappelé les thèses traditionnelles de l'Eglise catholique, au moins il n'a fermé aucune porte et il n'a pas condamné ce qui se pratique aux Pays-Bas dans le domaine œcuménique et qui dépasse souvent les normes romaines. »*

ALAIN WOODROW.

Les franciscains rappelés à l'ordre

Cité du Vatican (AFP). — Après les jésuites, les franciscains ? Jean-Paul II semble avoir décidé de reprendre en main l'ordre de Saint-François à l'occasion de son chapitre général qui doit élire le 25 mai, à Assise, son nouveau « ministre général ».

Lundi 13 mai, jour de l'ouverture du chapitre, le Vatican a rendu public un message du pape aux cent trente quatre Pères capitulaires. Ce document critique les franciscains, deuxième ordre religieux dans le monde (après les jésuites) avec vingt mille cent quatre-vingts membres, dirigé actuellement par le Père John Vaughn (Etats-Unis).

Des trois problèmes de l'ordre — une crise d'identité, un penchant pour la théologie de la libération (Leonardo Boff est franciscain) et un conflit avec un évêque yougoslave — la lettre de Jean-Paul II ne mentionne explicitement que le premier.

« Les chrétiens s'attendent que vous aimiez l'Eglise comme saint François l'a aimée », écrit le pape. *« Je vous exhorte donc à réaliser une révision attentive des théories et de la praxis qui se sont révélées être un obstacle à cette attente. »*

Jean-Paul II demande aux religieux de ne pas donner au mot « fraternité » de *« significations ambiguës »* qui peuvent *« favoriser l'indépendance »*, mais qui *« ne protègent pas la justice »*. Une telle attitude conduit *« à l'instauration d'une funeste crise d'autorité, toujours accompagnée d'une crise d'obéissance »*, écrit-il.

Cet appel à l'obéissance s'adresse aux fransciscains d'Amérique latine, tentés par la théologie de la libération, mais concerne aussi un conflit entre l'évêque de Mostar, en Yougoslavie, et les franciscains qui dirigent de nombreuses paroisses dans le diocèse.

Le pape apparaît préoccupé, d'autre part, par l'évolution de la législation franciscaine. L'ordre, écrit-il, doit être une *« forme stable de vie »* et non *« un mouvement ouvert à des options nouvelles, susceptibles d'être continuellement remplacées par d'autres, dans une recherche incessante de son identité, comme si celle-ci n'avait pas été encore trouvée »*.

MGR CLAUDE FEIDT SUCCÈDE A MGR BONTEMS COMME ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

Le pape a accepté la démission de Mgr André Bontems, archevêque de Chambéry, évêque de Maurienne et Tarentaise, âgé de soixante-quinze ans, qui a atteint la limite d'âge. Il sera remplacé par son évêque coadjuteur, Mgr Claude Feidt.

[Né le 7 mars 1936 à Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle), Mgr Feidt a été ordonné prêtre au Puy en 1961. Il a exercé les ministères suivants : aumônier de lycée (1963-1972), professeur de théologie au séminaire diocésain du Puy (à partir de 1966), vicaire épiscopal et responsable diocésain. Mgr Feidt a été nommé évêque auxiliaire de Mgr Bontems, le 10 juillet 1980, puis évêque coadjuteur le 20 février 1985. Il est membre de la commission épiscopale de liturgie et pastorale sacramentelle ainsi que du comité de la Mission de France.]

EN BREF

● *Un mathématicien et un biologiste élus à l'Académie des sciences.* — Deux nouveaux membres de l'Académie des sciences ont été élus le lundi 13 mai ; le premier à la section de mathématique et le second à celle de biologie végétale. Il s'agit de M. Pierre Lelong, soixante-treize ans, ancien élève de l'École normale supérieure, docteur ès sciences et ancien conseiller technique au secrétariat de la présidence de la République (1959-1961) connu pour ses travaux sur les fonctions analytiques de plusieurs variables complexes, les fonctions pluri-sous-harmoniques et la théorie du potentiel, et de M. Alexis Moyse, soixante-treize ans, agrégé de sciences naturelles et docteur ès sciences, à qui l'on doit nombre de recherches sur les activités photosynthétiques des êtres vivants.

● *Manifestation de personnels du CNRS à Paris.* — Huit cents salariés à mi-temps du Centre national de la recherche scientifique ont manifesté, lundi 13 mai, devant les bâtiments du ministère de la recherche scientifique et de la technologie à Paris. Ils entendaient ainsi protester contre les dispositions de la loi sur le statut des personnels de recherche, qui ne prévoit pas la titularisation des personnes travaillant à temps partiel. Ces salariés, qui ne demanderaient pas mieux, semble-t-il, que de travailler à plein temps, sont au nombre de mille environ. Il s'agit essentiellement de secrétaires, de sociologues, d'ingénieurs, de documentalistes.

dossier

LE POINT SUR...

Le statut des immigrés

LE *droit de vote aux élections locales* ne sera pas accordé aux étrangers, à court terme en tout cas. M. François Mitterrand, qui y est favorable, reconnaissait lui-même, le 20 avril dernier, que l'opinion française n'est pas prête à suivre l'exemple de la Suède, de la Norvège, du Danemark et des Pays-Bas.

Les partisans d'une telle réforme font valoir que les immigrés, installés en France de manière durable, sont soumis aux mêmes obligations financières que les Français. Un droit de vote leur permettrait, à la fois, de participer davantage à la vie locale et de mieux intéresser les partis politiques à leur sort.

Beaucoup de Français estiment, au contraire, que le droit de vote est inséparable de la citoyenneté. Modifier ce principe constitutionnel pour les élections municipales, qui ont un caractère politique, n'entraînerait-il pas tôt ou tard à s'interroger sur la participation des immigrés à d'autres scrutins ? S'y ajoute une autre raison, moins souvent formulée : les quatre millions d'étrangers qui vivent en France auraient des droits excessifs, et il n'y aurait aucune raison de leur en accorder d'autres, surtout dans le domaine politique. Dans cet esprit, des partis ou groupes d'extrême droite, comme le Front national ou le Club de l'Horloge, veulent retirer certaines facilités aux immigrés.

A l'inverse, le MRAP et d'autres mouvements antiracistes dénoncent une série de discriminations et jugent insuffisantes les améliorations apportées depuis 1981.

La politique gouvernementale actuelle comporte trois volets : maîtriser l'immigration illégale et limiter au maximum les nouvelles installations d'étrangers en France ; aider les immigrés qui le désirent à retourner dans leur pays d'origine ; favoriser l'insertion des autres, c'est-à-dire l'immense majorité.

Les immigrés sont de moins en moins des travailleurs temporaires. Rejoints en France par leur famille, ils réclament des droits et des garanties. C'est dans cet esprit qu'a été institué, en juillet 1984, un titre unique de séjour et de travail, valable dix ans et renouvelable de plein droit. Les étrangers en situation régulière ont, *grosso modo*, les droits du travailleur, mais pas ceux du citoyen.

Pour l'emploi et la protection sociale, leur statut est presque égal à celui des Français. (Du moins sur le papier, car il y a souvent une marge entre la loi et son application). Leurs droits politiques, en revanche, sont très limités. La mesure la plus importante dans ce domaine a été la suppression, en octobre 1981, de toutes les entraves à la *liberté d'association*. A noter également la création, en juillet 1984, d'un organe consultatif, le Conseil national des populations immigrées.

Mais où s'arrêtent les droits sociaux ? Où commencent les droits politiques ? Si les travailleurs étrangers ne sont pas associés à des décisions municipales qui les concernent directement, ils peuvent élire des juges prud'homaux et diriger des syndicats... Leur statut n'échappe pas à l'ambiguïté. Même ceux qui, à la naissance ou à dix-huit ans, deviennent automatiquement français ne sont souvent pas considérés comme tels et n'utilisent d'ailleurs pas toujours leurs droits politiques. Le mot « immigré » recouvre, plus que jamais, des réalités très différentes.

Un titre unique de séjour et de travail

Tous les étrangers résidant en France n'ont pas exactement le même statut. Il faut distinguer cinq catégories :

– Les étrangers du régime général qui sont, de loin, les plus nombreux ;

– Les ressortissants algériens ;

– Les ressortissants d'autres pays (anciennes colonies françaises du sud du Sahara), qui ont conclu des accords bilatéraux avec la France ;

– Les ressortissants des pays de la Communauté européenne qui bénéficient de certains avantages ;

– Les réfugiés politiques et les apatrides.

Le régime général

La loi du 17 juillet 1984 a supprimé la dualité des titres de séjour et de travail. Il n'existe plus désormais que deux titres uniques : la carte de séjour temporaire et la carte de résident. Tout étranger âgé de plus de seize ans, séjournant en France, doit être titulaire de l'un ou l'autre de ces documents.

● *La carte de séjour temporaire*, portant le cas échéant la mention « salarié », est valable un an et renouvelable. Son titulaire salarié, qui serait involontairement privé d'emploi, obtient le prolongement automatique de son autorisation de travail pour un an. Si, à l'issue de *cette prolongation*, il est toujours privé d'emploi, sa demande de renouvellement peut être refusée sous réserve de l'examen de ses droits à indemnisation de chômage.

● *La carte de résident* confère à son titulaire le droit d'exercer l'activité professionnelle de son choix. Elle est valable dix ans et renouvelable de plein droit.

Ce document peut être accordé au titulaire d'une carte de séjour temporaire à trois conditions : si l'intéressé justifie d'une résidence en France régulière et non interrompue d'au moins trois années ; s'il dispose de « *ressources stables et suffisantes* » ; si sa présence en France ne constitue pas « *une menace pour l'ordre public* » (dans l'affirmative, il sera mis en demeure de quitter le territoire national dans un délai n'excédant pas un mois, sous peine de poursuites judiciaires).

Tous les étrangers déjà en possession d'un titre de séjour ou de travail de trois ans obtiennent automatiquement, à l'expiration de ce titre, une carte de résident.

La carte de résident est délivrée de plein droit :

1) Au conjoint étranger d'un ressortissant de nationalité française ;

2) A l'enfant étranger d'un ressortissant de nationalité française, si cet enfant a moins de vingt et un ans ou s'il est à la charge de ses parents, ainsi qu'aux ascendants d'un tel res*sortissant et de son conjoint qui sont* à sa charge ;

3) A l'étranger qui est père ou mère d'un enfant français résidant en France, à moins qu'il n'ait été déchu définitivement de l'autorité parentale ;

4) A l'étranger titulaire d'une rente d'accident du travail servie par un organisme français et dont le taux d'incapacité permanente est égal ou supérieur à 20 % ;

5) Au conjoint et aux enfants mineurs de dix-huit ans d'un étranger titulaire de la carte de résident qui sont autorisés à séjourner en France au titre du regroupement familial ;

6) A l'étranger qui a obtenu le statut de réfugié politique ;

7) A l'apatride justifiant de trois années de résidence en France ;

8) A l'étranger qui justifie, par tous moyens, résider en France habituellement depuis qu'il a atteint au plus l'âge de dix ans ;

9) A l'étranger qui justifie, par tous moyens, résider en France habituellement depuis plus de quinze ans.

L'accord franco-algérien

La circulation, l'emploi et le séjour en France des ressortissants algériens et de leur famille sont régis par l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968. Ce document a été modifié le 3 décembre 1984 pour étendre à dix ans – comme pour les autres étrangers – la durée des certificats de résidence, renouvelables de plein droit.

Les Algériens de France avaient, au départ, un statut préférentiel, fondé sur les accords d'Evian. Ils estiment aujourd'hui être dans une situation plus précaire que celle des autres étrangers. En particulier l'article 10 de l'accord franco-algérien de 1968 prévoit que les certificats de résidence peuvent être retirés aux ressortissants algériens « *considérés comme oisifs du fait qu'ils se trouvent en France sans emploi ni ressources depuis plus de six mois consécutifs* ».

La France compte, d'autre part, de nombreux réfugiés politiques. La plupart viennent du Sud-Est asiatique et d'Europe de l'Est, suivis – de très loin – par l'Amérique latine et l'Afrique. Devant le nombre grandissant de candidats, des mesures restrictives sont à l'étude (*le Monde* du 19 février).

Le statut de réfugié est accordé par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides). Il existe deux procédures d'accueil. L'une concerne les demandeurs d'asile individuels dont la situation est très précaire ; l'autre, fondée sur des quotas annuels, permet à des étrangers d'arriver en France avec un laissez-passer établi par le ministère des relations extérieures et d'obtenir assez rapidement un statut de réfugié.

Expulsions

L'expulsion est une mesure administrative, décidée par le ministère de l'intérieur quand il estime que la présence d'un étranger représente « *une menace grave* » pour l'ordre public. Les personnes de moins de dix-huit ans ne peuvent être expulsées.

La reconduite à la frontière est une décision judiciaire, prononcée par un tribunal. Elle s'applique aux étrangers en situation irrégulière. Diverses mesures ont été prises pour accélérer les procédures et améliorer les conditions matérielles de reconduite à la frontière.

Les droits du travailleur mais pas ceux du citoyen



Les travailleurs étrangers en situation régulière ont les mêmes devoirs et à peu près les mêmes droits que leurs collègues français. Ils paient des impôts et des cotisations identiques et reçoivent des prestations. Ils militent librement dans les syndicats, peuvent être élus aux comités d'entreprise et aux délégations du personnel.

A noter cependant que :

– Les étrangers n'ont pas droit à des emplois publics et que cette interdiction s'étend à des emplois parapublics (SNCF, EDF, etc.) ;

– Les allocations familiales ne sont perçues que si la famille réside en France : dans le cas contraire, la plus grande partie de ces sommes est versée au Fonds d'action sociale (FAS) ;

– Les étrangers sont électeurs mais non éligibles aux conseils de prud'hommes ;

– La formation professionnelle, mal adaptée, ne leur est pas toujours accessible.

Pour ce qui est de la vie quotidienne (habitat, école, etc.), les étrangers sont, en principe, à égalité avec les Français. Mêmes droits au logement, mêmes droits à l'instruction. Ils peuvent participer, comme tous les citoyens, aux comités de locataires, aux associations de parents d'élèves, aux élections à l'université.

L'aide au retour

Les travailleurs étrangers involontairement privés d'emploi depuis moins de six mois et dont le dernier employeur a signé une convention avec l'Office national d'immigration peuvent bénéficier d'une aide à la réinsertion dans leur pays d'origine.

Cette aide comprend :

– Une prise en charge des frais de voyage pour l'intéressé, son conjoint et ses enfants ;

– Une allocation de déménagement forfaitaire ;

– Une participation au projet de réinstallation professionnelle, plafonnée à 20 000 francs.

L'aide publique s'ajoute à l'aide de l'entreprise et au versement des deux tiers des allocations de chômage restant à courir.

Liberté d'association

Neuf mille candidats au retour se sont fait connaître au premier trimestre 1985, et 70 % ont été agréés. Parmi eux, un tiers d'Algériens.

La loi du 9 octobre 1981 a supprimé *le décret-loi de 1939 qui* soumettait les associations type 1901 dirigées par des étrangers à l'autorisation préalable du ministère de l'intérieur. Cela a encouragé la floraison d'associations étrangères. A eux seuls, les Portugais en auraient un demi-millier.

Subsiste, en revanche, l'autre décret-loi de 1939 qui autorise le ministère de l'intérieur à interdire la circulation, la diffusion et la mise en vente de publications étrangères.

En principe, rien n'interdit à des étrangers de défendre des opinions politiques. Mais ils sont astreints, de fait, à une non-ingérence dans les affaires françaises. On se demande, d'autre part, si l'activité de certaines associations étrangères ne provoquera pas des difficultés diplomatiques avec tel ou tel pays, amenant les autorités françaises à intervenir d'une manière ou d'une autre.

Le décret du 17 juillet 1984 a institué, auprès du ministre chargé des immigrés, un Conseil national des populations immigrées. Cet organisme se réunit au moins deux fois par an. Il peut être consulté par le ministre sur toutes les questions concernant les conditions de vie, l'habitat, l'emploi, l'éducation et la culture. Mais il n'a, pour le moment, qu'un rôle très limité.

Présidé par le ministre, le Conseil comprend : seize représentants des immigrés ; quatre représentants des organisations syndicales ; le président du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille ; le président de l'Office national d'immigration ; le président de l'Union nationale des associations familiales et dix personnalités choisies par le ministre pour leur qualification.

DOSSIER ÉTABLI PAR ROBERT SOLÉ

Nationalité française

Plusieurs dizaines de milliers de personnes résidant en France acquièrent chaque année la nationalité française, à leur demande et parce qu'elles répondent à certaines conditions. Le mariage avec un citoyen français permet d'obtenir la nationalité au bout de six mois, par déclaration.

Mais il existe aussi des acquisitions automatiques. Ainsi, toute personne née en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à dix-huit ans si, à cette date, elle réside en France et y a eu sa résidence habituelle pendant les cinq années précédentes. Le mineur peut cependant décliner *la qualité de Français*, avec l'autorisation de ses parents, dans l'année précédant sa majorité.

D'autre part, un étranger né en France est Français dès sa naissance si l'un de ses parents étrangers est lui-même né sur le territoire français. C'est le cas des jeunes Algériens nés après l'entrée en vigueur des accords d'Evian, le 1er janvier 1963. Il en est de même pour les autres immigrés, nés en France après l'indépendance de leurs pays respectifs.

Les titulaires de la double nationalité, française et algérienne, choisissent de faire leur service militaire soit en France, soit en Algérie. Ils ont, bien entendu, le droit de vote en France, même s'ils l'exercent encore rarement.

Regroupement familial

Les travailleurs immigrés résidant en France peuvent être rejoints par leur famille, à certaines conditions fixées par le décret du 4 décembre 1984. Ce texte a modifié les règles précédentes sur un point essentiellement : la famille reste au pays d'origine pendant la durée de la procédure. Seuls le conjoint du demandeur et ses enfants de moins de dix-huit ans (ou de moins de vingt et un ans dans quelques cas) peuvent bénéficier de ce regroupement familial, soumis à des règles très strictes.

Pour que soit prise en compte la demande, faite par l'intéressé au commissaire de la République de son département, trois conditions préalables sont nécessaires : le travailleur doit justifier d'une année de présence en France, prouver que ses ressources sont stables et suffisantes et qu'il dispose d'un logement en mesure d'accueillir sa famille. Ce logement doit être *conforme aux conditions « tenues pour normales pour une famille de même composition dans la même région »*, c'est-à-dire disposer de certains équipements de base (eau potable, chauffage, etc.) et une surface minimale (52 m² pour cinq personnes, 79 m² pour huit personnes). Dans la pratique, de telles règles, auxquelles les familles françaises ne sont évidemment pas soumises, reviennent à restreindre fortement le regroupement familial.

Si ces conditions sont remplies, la famille devra subir une visite médicale dans le pays d'origine. La demande sera rejetée si l'un de ses membres *« constitue une menace pour l'ordre public »* en France.

Nombre et répartition

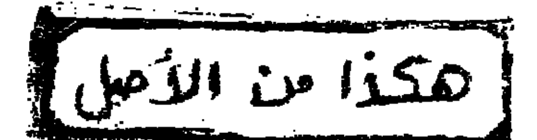
Combien d'étrangers résident en France ? 3 680 100 selon le recensement général de 1982, mais 4 470 495 au 31 décembre 1983, selon le ministère de l'intérieur. Si le premier chiffre peut pécher par défaut, le deuxième est surestimé car il recense les titres de séjour en cours de validité sans tenir compte de tous les décès, naturalisations et retours au pays.

Ces 4 470 495 personnes se répartissaient, en tout cas, de la manière suivante : 1 057 402 enfants de moins de seize ans ; 2 067 136 étrangers relevant du régime général ; 645 003 ressortissants algériens ; 445 987 ressortissants d'Etats membres de la CEE ; 129 001 ressortissants d'Etats africains du Sahara du Sud auparavant sous administration française et 125 966 réfugiés et apatrides.

En dix ans, l'évolution a été la suivante :

	1973	1983
Total	3 966 251	4 470 495
Principales nationalités :		
Algériens	845 694	777 037
Belges	63 832	63 477
Espagnols	570 395	380 282
Italiens	572 803	426 325
Marocains	269 680	519 871
Polonais	91 059	62 165
Portugais	812 007	859 554
Tunisiens	148 805	214 957
Turcs	45 383	144 531
Yougoslaves	79 345	65 916





Le Monde

SCIENCES

Ariane au grand pas

A mesure que les satellites prennent du poids et que les lanceurs s'alourdissent, le « spatiodrome » de Kourou s'agrandit. Le deuxième pas de tir, ELA 2, est presque achevé, et l'on songe déjà à l'installation d'ELA 3, dans les années 90.

IL en va des lanceurs de satellites comme des automobiles. Les années passent et les modèles se renouvellent, offrant à la clientèle des gains de performance et de rentabilité sans rapport avec ceux qui les ont précédés. Ariane n'a bien sûr pas échappé à cette règle, comme le montrent les calendriers de tir établis par la société Arianespace, chargée de promouvoir et de commercialiser le lanceur européen.

En effet, même s'il est vrai que, cette année encore, le lanceur Ariane-1, identique à celui qui fit ses premiers vols en décembre 1979, sera tiré de la base guyanaise de Kourou, l'heure est à des engins autrement puissants, comme Ariane-2 et Ariane-3, capables de mettre en orbite de transfert géostationnaire des satellites d'un poids compris entre 2 100 et 2 580 kilos, contre 1 825 pour la première version d'Ariane.

La compétitivité, on s'en doute, est à ce prix, dans la mesure où les constructeurs de lanceurs doivent en permanence savoir s'adapter aux exigences nouvelles de leur clientèle, soucieuse d'envoyer en orbite des charges plus lourdes, mais aussi plus volumineuses. A ces exigences commerciales, qui ont conduit l'Europe à engager le développement du très puissant lanceur Ariane-4, s'ajoutent des contraintes d'ordre technique tenant à la nature même de l'engin, en particulier pour ce qui concerne le site de lancement. De même qu'un avion gros-porteur ne peut se contenter de l'infrastructure d'un aéroclub, de même un nouveau lanceur a, en principe, besoin d'un pas de tir spécifique.

Pour des raisons économiques bien naturelles, les réalisations ne suivent pas ce que la théorie impose, et l'on essaie, faute de mieux, d'adapter les aires de lancement à un, deux, voire trois modèles de fusée. C'est le cas du pas de tir de Kourou (ELA 1), actuellement exploité par Arianespace, hérité des années noires qui virent les échecs successifs et dramatiques de la fameuse fusée Europa.

Cet ensemble technique a été modifié au fil des ans pour recevoir tour à tour Ariane-1, Ariane-2, mais aussi Ariane-3, qui constituent l'essentiel de son plan de charge. Une activité importante et qui devrait prendre fin, selon le président d'Arianespace, M. Frédéric d'Allest, au début de 1987.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'à cette époque les fusées Ariane-2 et 3 ne seront plus fabriquées. Lorsque le dernier exemplaire d'Ariane-3 prendra son vol, dans le courant de 1988, les six versions du lanceur Ariane-4 (1) auront, depuis longtemps déjà, pris le relais.

Deux zones séparées

Tout change en effet très vite dans le domaine spatial. Au point même qu'en novembre 1984, lors du vol du deuxième exemplaire de la fusée Ariane-3, M. d'Allest avait laissé échapper : « *Ariane-3, c'est maintenant du passé !* » Le commentaire n'était qu'à peine ironique. Les Européens l'ont bien compris, eux qui, dès juillet 1980, avaient pris la décision de construire un nouvel ensemble de lancement (ELA 2) plus moderne et plus conforme aux exigences actuelles.

Cette installation est aujourd'hui pratiquement prête à fonctionner. En ce moment, les techniciens mettent la dernière main à ce pas de tir optimisé pour Ariane-4, dont les bâtiments jaune pâle rehaussés de quelques bandes ocre se détachent sur le vert de la forêt. Tout cela a des allures de chantier bien ordonné. Ce n'est en fait qu'à l'intérieur des bâtiments que l'on se rend mieux compte du saut conceptuel qui a été fait pour réaliser ELA 2.

Comme l'explique M. Michel Pupin, responsable de la logistique et de la gestion de ce nouvel ensemble, ELA 2 diffère d'ELA 1 sur au moins trois points, exception faite, bien sûr, de la taille des lanceurs qu'il met en œuvre.

Tout d'abord, sa conception d'ensemble. « *Pour réduire au minimum la durée des campagnes de lancement*, indique M. Pupin, *il a été décidé de séparer géographiquement la zone où sont préparés les lanceurs de celle où ils sont mis à feu.* » Ce choix, qui, au gigantisme près, s'apparente à celui des Américains pour les vols de la navette et d'Apollo, donne en effet une plus grande souplesse d'utilisation des moyens de lancement, puisqu'un lanceur peut être érigé, assemblé et contrôlé en zone de préparation, tandis qu'un autre subit, en zone de lancement, les derniers préparatifs avant son envol. Résultat : la durée d'une campagne de tir « *se limite à trente-cinq jours ouvrables* », ce qui autorise un lancement tous les mois, contre un tous les deux mois sur ELA 1.

Mais, en fait, ne serait-ce qu'en raison d'une capacité de production volontairement limitée des lanceurs Ariane, ce sont en moyenne huit tirs par an qui seront effectués depuis ce site. La marge de manœuvre en cas d'urgence est donc confortable.

Deuxième originalité d'ELA 2 : l'utilisation d'une table de lancement mobile. Ce concept s'apparente, à quelques nuances près, aux véhicules à chenilles utilisés par les Américains pour transporter la navette spatiale ou les fusées lunaires, et au dispositif de voie ferrée mis en œuvre par les Soviétiques, dont les lanceurs sont transportés horizontalement sur des wagons spéciaux.

La solution retenue par les Européens s'inspire de ces deux écoles en ce sens qu'une double voie ferrée de 1 kilomètre de long environ a été construite, sur laquelle circule cette table de lancement portée par trente-deux roues, et que le lanceur est transporté, vide, en position verticale. Ainsi Ariane pourra-t-elle accomplir un « long » voyage d'une heure environ à une vitesse maximale de 1 ou 2 kilomètres à l'heure, entre sa zone de préparation et sa zone de lancement.

Quelque 650 tonnes de ferraille, dont seulement 25 à 30 tonnes de lanceur vide, défileront alors, poussées ou tirées par un camion de 300 chevaux, spécialement aménagé pour l'occasion. Deux modèles de table existent actuellement : un pour Ariane-3, qui devrait être utilisé pour le tir du mois de décembre, et un autre pour Ariane-4, qui sera testé en juillet de l'année prochaine. Dans la mesure où les lanceurs Ariane-4 prendront de plus en plus d'importance, il a été prévu de construire une seconde table mobile de ce type.

Troisième originalité : l'informatisation du pas de tir. Elle a été poussée au maximum, ce qui aura pour effet de réduire les effectifs des équipes de tir et de simplifier les procédures. Comme le fait remarquer Michel Pupin : « *Il aurait fallu, pour respecter les cadences de tir retenues, construire deux pas de tir si l'on avait fait appel aux techniques utilisés sur ELA 1.* » Une amélioration que personne ne regrettera, d'autant que le bunker du PC de lancement, distant désormais de 1 kilomètre environ du pas de tir proprement dit, offre pour les équipes une qualité de vie plus agréable, dans la mesure où sa fermeture ne nécessitera qu'une dizaine de minutes avant la mise à feu des moteurs d'Ariane, contre plusieurs heures, voire une journée, précédemment.

Ce nouveau pas de tir, qui aurait dû être livré à l'Agence spatiale européenne en avril de cette année, ne devrait l'être finalement qu'en juillet. Cela tient, paraît-il, à des problèmes de production de lanceurs et à des questions de rentabilisation d'ELA 1.

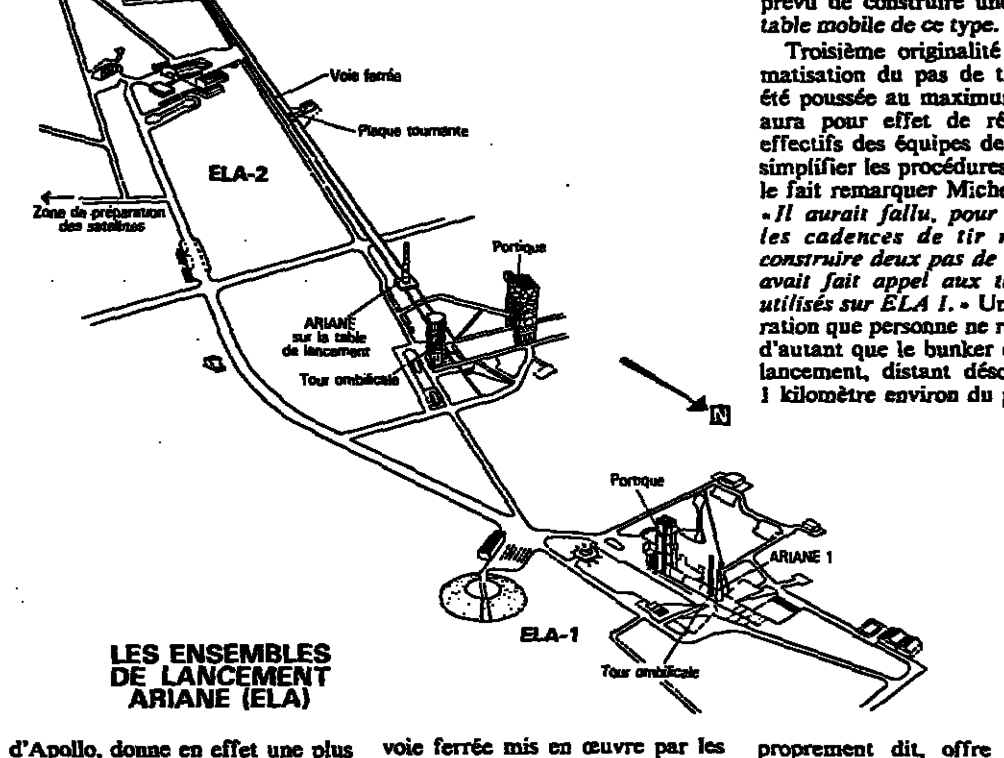
Reste qu'ELA 2 devrait être exploité dès la fin de cette année par Arianespace, qui effectuera, le 13 décembre, un tir d'Ariane-3. Quant au lancement du premier exemplaire d'Ariane-4, il n'aura pas lieu avant juillet 1986. L'Europe se trouvera alors mieux à même de disputer aux Etats-Unis le marché des services de lancement de satellites. Et cela, à relativement peu de frais puisque le coût d'ELA 2 (un peu plus de 1 milliard de francs – aux conditions économiques de 1984 – sur cinq ans) n'aura dépassé que de 15 % environ l'enveloppe initialement prévue.

Lanceur lourd et planeur spatial

Mais ce programme n'est qu'une étape. Le temps presse et l'on pourrait dire, en paraphrasant M. d'Allest, qu'ELA 2 est d'ores et déjà du passé. Le site d'ELA 3, à partir duquel s'élanceront, au début des années 90, les lanceurs lourds Ariane-5 et, plus tard, le planeur spatial habité Hermès, a en effet déjà été choisi. A 500 mètres environ au nord-est du pas de tir historique d'Ariane.

Bien que la décision de construire n'ait pas encore été prise, les premières études ont été lancées et les appels d'offres pour cette nouvelle installation devraient intervenir prochainement. Tout paraît donc pratiquement joué, comme semble le montrer la plaque tournante d'ELA 2, qui pourrait servir d'aiguillage vers ce nouveau pas de tir. Un signe qui ne trompe pas.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.



LES ENSEMBLES DE LANCEMENT ARIANE (ELA)

(1) Six versions de la fusée Ariane-4 sont à l'étude. Elles devraient permettre la mise en orbite de charges dont la masse sera comprise entre 1 900 et 4 200 kilos.

La « Géode » de la Gaîté

Le procédé Panrama a précédé d'un quart de siècle l'Omnimax utilisé à La Villette.

LA Géode de La Villette n'est pas la première salle parisienne à projeter des films sur écran hémisphérique. Le Panrama (35, rue de la Gaîté, Paris-14e) montre ce genre de films spectacles depuis 1981, et une salle Panrama un peu plus petite existe à Clapier, près de Montpellier, depuis 1969.

Le procédé Panrama, inventé par M. Philippe Jaulmes, architecte et président de la société Les Ateliers du cinéma total, a une nette antériorité sur le procédé australo-canadien Omnimax utilisé à La Villette.

Le brevet en a été déposé pour la France en 1958 et pour les Etats-Unis en 1963. La première salle Omnimax a été installée en 1975 à San-Diego (Californie).

Les deux procédés sont fondés sur le même principe : des prises de vues faites avec un objectif très grand angle (*fish eye*), des images projetées avec un autre objectif *fish eye* sur un très grand écran hémisphérique et les spectateurs installés dans une salle très « pentue ».

Ils présentent tout de même quelques différences. Le projecteur du Panrama est placé au centre géométrique de la sphère où il est peu encombrant. Celui de l'Omnimax n'est pas au centre de la Géode, et il occupe plusieurs rangées et plusieurs sièges, les meilleurs, puisque les plus proches du centre.

Un écran réfléchissant

La position du projecteur Panrama permet l'utilisation d'un écran réfléchissant, alors que l'écran de la Géode est gris, de façon à absorber une partie de la lumière, dont, autrement, la réflexion gênerait les spectateurs.

Si bien que 4,5 kilowatts suffisent pour le projecteur Panrama et l'écran de 350 mètres carrés, alors qu'il faut 15 kilowatts au projecteur Omnimax pour l'écran de 1 000 mètres carrés.

Le Panrama est tourné avec des films standards négatifs de 35 mm défilant horizontalement. Ce qui donne beaucoup plus de choix de pellicules. Le 70 mm négatif, utilisé pour l'Omnimax, n'est fabriqué que par Kodak.

En outre, le traitement des films de 35 mm est beaucoup moins cher et beaucoup plus banal que celui des films de 70 mm.

Pour M. Jaulmes, les procédés qui utilisent la projection sur écran hémisphérique sont tellement différents des procédés classiques qui servent d'un écran plat qu'il faut leur trouver un « langage » cinématographique tout à fait nouveau. Et, seule, la réalisation de nombreux films peut parvenir à ce résultat.

Malheureusement, Les Ateliers du cinéma total ne sont pas riches et n'ont pu encore faire de nombreux films.

YVONNE REBEYROL.

Ispra, ou la recherche à l'européenne

Au Centre de recherches européennes d'Ispra, en Italie, les chercheurs sont pris dans un lourd carcan administratif qui leur interdit toute initiative. Ils obtiennent malgré tout des résultats intéressants.

QUAND on parle de recherche européenne, on mentionne volontiers les succès du CERN et les échecs d'Ispra. Le Centre commun de recherches européennes (CCR), créé par le traité de l'Euratom et géré par la Commission de Bruxelles, a effectivement une réputation fort médiocre, et particulièrement son établissement italien d'Ispra, installé sur les bords du lac Majeur. Les trois autres composantes du CCR sont des instituts de plus petite taille, à Géel (Belgique), Karlsruhe (RFA) et Petten (Pays-Bas), auxquels leur implantation dans des centres nationaux de recherche et leur mission mieux définie ont permis de présenter des résultats plus honorables. Mais le bilan d'Ispra paraît accablant.

Le Centre a été chargé, au début des années 60, de développer la filière Orgel – des réacteurs à eau lourde assez semblables à ceux de la filière canadienne Candu, mais où le refroidissement était assuré par la circulation d'un liquide organique. La filière a été abandonnée en 1969, et le réacteur ESSOR, construit pour l'essai de cette filière, s'est trouvé sans emploi. On le transféra à l'Italie, qui le rendit à la CEE. Entre-temps, une nouvelle vocation avait été proposée au CCR : faire des travaux de caractère normatif – établissement de banques de données, comparaisons de méthodes employées dans les divers pays européens – axés sur des aspects de sécurité ou de protection de l'environnement. Il fut décidé d'utiliser ESSOR pour tester les effets d'une perte de liquide de refroidissement dans un réacteur nucléaire, accident du type de celui survenu en 1978 à Three Mile Island. C'était le projet Super-Sara. Comme cela s'était passé quinze ans plus tôt avec la filière Orgel, les décisions importantes ne furent prises qu'après de multiples retards, et Super-Sara fut finalement abandonné en 1983, quand on constata que cette expérience exigerait des investissements très supérieurs aux estimations initiales et donnerait des résultats trop tardifs pour qu'ils aient un grand intérêt.

Un contrôleur pour deux chercheurs

Ces deux échecs retentissants ont jeté sur Ispra un discrédit certain, même s'il est clair que le principal de leur responsabilité ne revient pas aux équipes du CCR mais à des mésententes entre pays européens. Les chercheurs d'Ispra ont entendu beaucoup de propos sévères, souvent nuancés par une insistance sur les défauts de structure qui condamnent pratiquement le CCR à l'impuissance. Ainsi, quand fut discuté le projet européen JET d'étude de la fusion thermonucléaire, une préoccupation unanimement partagée par ses promoteurs fut *« de ne surtout pas refaire un Ispra »*. Le JET a reçu un statut d'entreprise commune qui le fait échapper aux contrôles tatillons constamment exercés sur le CCR, lesquels interdisent pratiquement aux chercheurs de trouver quoi que ce soit qui n'ait pas été prévu de longue date. L'étonnant n'est alors pas qu'ils aient connu des échecs, mais plutôt qu'ils puissent se flatter de quelques succès.

Dessin de Nicolas VIAL

Une simple comparaison montre la lourdeur du carcan imposé aux chercheurs – carcan qui résulte pour une bonne part de la lettre même des traités européens et n'est donc pas aisément modifiable. Travaillent à Ispra ou dans les instituts qui lui sont rattachés (Geel, Karlsruhe, Petten) 1 063 « hommes-recherche ». Cette terminologie regroupe les chercheurs et les techniciens qui travaillent directement avec eux mais exclut les 509 membres des unités de support technique auxquelles les chercheurs peuvent faire appel et les 651 personnes des services généraux et administratifs. Ce travail des 1 063 hommes-recherche était jusqu'à l'an dernier surveillé de manière pointilleuse par quelque cinq cents personnes. Un contrôleur pour deux chercheurs ! Ce seul rapport montre le vice profond de la structure adoptée et explique bien des griefs qu'on peut faire au Centre commun de recherches.

Le CCR a un conseil d'administration et un conseil scientifique, ce qui n'a rien que de très normal – l'existence du conseil d'administration est d'ailleurs récente. Mais si cela donne au CCR une certaine autonomie de gestion, la programmation des recherches est du ressort de la direction générale XII de Bruxelles, qui les fait approuver – à l'unanimité – par le conseil des ministres et surveille étroitement leur exécution. Chaque programme est sous le contrôle d'un comité d'experts qui se réunit trois fois par an et comporte pour chaque Etat membre et pour la Commission trois personnes (un représentant gouvernemental, un représentant de l'industrie, un représentant de l'Université ou de la recherche). De nombreux autres comités ont droit de regard sur les recherches : le comité scientifique et technique d'Euratom, conseiller de la Commission, et un comité analogue pour la recherche non nucléaire ; diverses commissions du Parlement européen ; les experts du groupe des questions atomiques ; plusieurs groupes *ad hoc* réunis au niveau bruxellois ou international, et compétents pour les questions de sécurité nucléaire...

Courir un rallye

Ce réseau serré de contrôles croisés s'appuie sur un document d'une précision inimaginable. Le « Programme multiannuel du CCR » pour 1984-1987, au long de 180 pages denses, détaille par le menu ce que les chercheurs doivent faire pendant quatre ans ; à titre d'exemple, pour la part du programme sur la protection de l'environnement qui traite de la pollution atmosphérique, le document définit douze objectifs ; il décrit et date à un ou deux mois près, vingt-trois « milestones », points de passage obligés qui font du chercheur un coureur de rallye. Or il s'agit d'un domaine de recherche dans la quarantaine de ceux qu'individualise le document, et pas le plus important : il disposera en quatre ans de 20,6 millions d'ECU (1) – pour un total de 752 millions pour le CCR, – cette somme étant soigneusement découpée en tranches annuelles, dans lesquelles sont précisément délimitées les dépenses de personnel, ce qui fixe en pratique le nombre des hommes-recherche qui travailleront à chaque instant.

Rien n'est donc laissé au hasard, car il ne faudrait surtout pas qu'un chercheur ait le mauvais goût de trouver quelque chose d'imprévu. Bien entendu, le CCR ne fait aucune recherche de base, trop aléatoire : si le résultat d'une expérience ouvre une piste qui pourrait éventuellement se révéler fructueuse, aucun moyen humain ou matériel ne permet de l'explorer. Le directeur du CCR peut moduler les dépenses dans une limite qui était de 7 % et a été portée à 15 %, mais pour rien au monde il ne saurait transférer un ECU ou un homme d'un programme sur un autre.

Il n'est pourtant pas interdit aux chercheurs d'avoir une idée originale. Elle peut être proposée pour le prochain programme quadriennal. Si elle est vraiment bonne, il y aura bien un organisme national pour s'en saisir, dont les représentants à Bruxelles feront savoir que ce sujet n'a pas à être traité par la recherche communautaire. Si elle est douteuse, si on n'en voit pas le profit direct, elle a moins de chances d'être retenue. Ainsi va la recherche « européenne ». Faut-il s'étonner qu'elle n'aille pas loin ?

MAURICE ARVONNY.

(1) Soit 175 millions de francs, en quatre ans, dont les deux tiers en salaires.

Le palmarès en deux résultats

• *Le plomb, l'essence et le sang*

UN résultat des plus notables à l'actif d'Ispra vient d'une étude commencée en 1973 et menée pendant une dizaine d'années pour déterminer dans quelle mesure le plomb contenu dans l'organisme humain vient de la circulation automobile et de l'utilisation de ce métal comme antidétonant dans l'essence. Le résultat est que si le plomb de l'essence fait l'essentiel de la pollution atmosphérique, celui qui est contenu dans l'organisme humain a, en majeure partie, une autre origine, apparemment alimentaire.

Le plomb a la particularité que sa composition isotopique (1) dépend de la mine qui le produit, ce qui n'est pas le cas des autres minéraux. Il existe en Australie une mine où le rapport des proportions de plomb-206 et de plomb-207, habituellement compris entre 1,18 et 1,20, n'est que de 1,04. Les auteurs de l'expérience ont obtenu des compagnies pétrolières et des raffineurs que ce plomb soit préférentiellement utilisé comme additif à l'essence distribuée dans la région de Turin, et qu'il *soit le seul plomb ajouté* à l'essence à partir du printemps 1977. Cette région a été choisie parce qu'elle est proche d'Ispra, mais aussi parce que la barrière des Alpes évite à l'air piémontais de recevoir des polluants venant de l'ouest ou du nord.

L'utilisation du plomb australien a été totale jusqu'à décembre 1979, puis l'on est revenu progressivement à la situation initiale.

L'expérience proprement dite a consisté en des prélèvements d'air en divers points de l'agglomération turinoise et de la campagne environnante, suivis d'une détermination de la quantité de plomb contenu et de sa composition isotopique. D'autre part le plomb a aussi été cherché dans le sang d'individus choisis selon divers critères. Plus de cinq mille échantillons de sang furent analysés, après mise au point de méthodes très fines permettant de déterminer la composition isotopique du plomb contenu dans 1 centimètre cube de sang.

Ces analyses ont montré que la composition isotopique du plomb atmosphérique suit avec retard celle de l'antidétonant *ajouté à l'essence. La circulation* routière est donc clairement responsable de cette pollution. Dans la ville même de Turin, le plomb atmosphérique, pour 80 %, vient de l'essence, la proportion tombant à 60 % dans la campagne. Mais les analyses de sang ont donné des résultats tout différents. Les rapports isotopiques n'ont guère varié, et il a pu en être déduit que moins d'un quart du plomb mesuré venait de l'essence. Le reste est d'origine terrestre, et paraît introduit dans *l'organisme par les aliments*, spécialement par le vin. Ce résultat relativise donc le danger présenté par le plomb de l'essence, au moins pour l'homme.

(1) Comme bien d'autres éléments chimiques, le plomb naturel est composé de plusieurs variétés d'atomes, qui diffèrent par le nombre de neutrons contenus dans le noyau. En général, la proportion de chaque variété (isotope) est constante, mais ce n'est pas vrai pour le plomb, car une partie des atomes vient de la désintégration radioactive d'atomes plus lourds, et, suivant la nature de ces derniers, cette désintégration donne l'un ou l'autre des trois isotopes. Ceux-ci sont le plomb-206, le plomb-207, le plomb-208, ces dénominations indiquant le nombre total de protons et de neutrons dans les noyaux.

• *La résistance des métaux*

LA vocation initiale d'Ispra était la recherche nucléaire. Une réorientation s'est produite au début des années 70, avec une ouverture vers d'autres énergies et un effort sur les problèmes touchant à l'environnement. Mais la sécurité nucléaire reste encore l'activité majeure. Elle a valu au centre d'être doté d'une grande installation de traction, sans équivalent en Europe, qui permet d'étudier la résistance d'éprouvettes métalliques de grande taille, ayant des sections allant jusqu'à 50 centimètres carrés. Les essais de rupture se font habituellement sur des modèles réduits, et l'on repasse à la situation réelle par des calculs plus ou moins complexes. L'installation d'Ispra permet des essais en vraie grandeur, utiles pour la validation des méthodes de calcul.

Elle se compose de deux câbles installés presque bout à bout, entre lesquels on fixe l'éprouvette à étudier. Les extrémités des câbles qui tiennent l'éprouvette étant immobilisées par un système de fixation, on tire sur l'autre extrémité avec des vérins hydrauliques. Chaque câble peut ainsi être soumis à une tension équivalente au poids de 500 tonnes, mais la fixation de son extrémité empêche la transmission de cette tension à l'éprouvette. Les câbles ont des longueurs de 100 mètres, ce qui leur permet d'avoir une élasticité suffisante pour supporter sans dommage cette tension. Par rupture de boulons explosifs, on libère les fixations, ce qui fait que la tension est appliquée à l'éprouvette, qui se déforme, puis se rompt. Des jauges placées sur l'éprouvette et divers moyens d'observation, en particulier un système de cinématographie à deux cent mille images par seconde, permettent d'étudier la rupture.

L'installation a été conçue pour l'étude de la résistance de pièces utilisées dans les réacteurs nucléaires. Mais l'industrie nucléaire n'est pas la seule à présenter de tels besoins. Il est déjà prévu d'utiliser cette installation pour contrôler la résistance de bétons armés. On envisage aussi d'ajouter deux autres câbles, à angle droit des précédents, ce qui permettrait des mesures plus complexes montrant le comportement d'un matériau qui se déforme simultanément dans deux directions.

M. A.

En pointe

Traduction automatique en libre-service

Il y a peu de choses en commun entre la robinetterie et la traduction assistée par ordinateur. C'est pourtant une société française de robinetterie industrielle, la société Gachot S.A., qui a obtenu de la CEE la licence d'exploitation de son système interne de traduction Systran à l'intention des organismes à caractère public de la Communauté. Des licences ont aussi été cédées à des sociétés belge, luxembourgeoise, italienne et allemande

Le système Systran, mis au point en 1963 outre-Atlantique par un Américain d'origine hongroise, polyglotte de surcroît, le Dr Peter Toma, est un système de traduction lourd, nécessitant l'utilisation de gros ordinateurs et d'importants dictionnaires de mots et d'expressions, pouvant traduire 320 pages à l'heure. Le Systran a été notamment utilisé en 1975 lors du vol spatial américano-soviétique Apollo-Soyouz.

L'accord signé entre la CEE et la société Gachot se concrétise par la création d'un centre de services de traduction, situé à Paris, auquel participe la Chambre nationale des entreprises de traduction (CNET). Ce centre propose, dans un premier temps, ses services pour la traduction des textes de l'anglais en français, et du français en anglais. D'autres langues sont envisagées ultérieurement. La traduction est contrôlée de bout en bout par des traducteurs-réviseurs. Le coût en est de 8 centimes le mot si le texte est déjà mis sur disquette, et de 12 centimes s'il arrive dactylographié (le coût moyen d'une traduction classique est de 60 centimes le mot).

La société Gachot propose aussi aux pays de langue arabe un système entier de traduction automatique de textes de l'anglais en arabe, pour un prix de 100 millions de francs, qui comprend le logiciel Systran, les équipements (ordinateurs, écrans-claviers anglais-arabe, lecteur optique, imprimante laser, photocomposeuse), ainsi que la maintenance et la formation du personnel à Paris et sur place. Des discussions sont déjà très avancées entre Gachot et l'Arabie saoudite. Ultérieurement, un service de traduction anglais-arabe pourrait être implanté à Paris.

C. Ga.

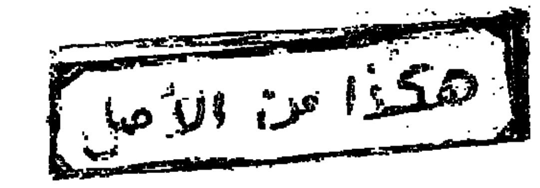
Les chercheurs de Limagrain s'implantent sur le campus universitaire de Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand. – Les mentalités changent. Il y a deux ans, un enseignant de l'université Clermont II traduisait en ces termes une assez large réticence partagée par ses collègues : *« Il ne faut pas mélanger les genres université et industrie. »* (*le Monde* du 17 août 1983). Aujourd'hui, aucune voix ne s'élève, alors que le groupe semencier Limagrain prévoit d'installer, en juin prochain, une unité de recherche sur le campus même. Le groupe investit 12 millions de francs dans une opération qui se traduit par l'embauche de douze chercheurs de haut rang et par la construction de 500 mètres carrés de laboratoires sur un terrain de 2 800 mètres carrés. L'inauguration est prévue pour le mois de février prochain. Commentant cet acte de mariage exceptionnel, M. Jacques Fontaine, président du conseil de l'université, souligne : *« Je n'aurais même pas essayé de soulever un tel dossier il y a encore trois ans. La nature de la compétition internationale a fait évoluer les consciences, et le pouvoir de gauche a fait perdre leurs complexes aux universitaires face aux réalités. »* Le « partage des biens » a été l'objet de négociations attentives, car les deux partenaires ont souhaité une coopération claire et durable. Un bail est évidemment signé, et une convention de collaboration scientifique établit dans les détails les problèmes de la propriété industrielle, des modalités d'échange des personnels. Elle est renouvelable par tacite reconduction tous les cinq ans. Sur le fond, elle situe la position de ce laboratoire de biologie moléculaire et cellulaire entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, afin d'améliorer les temps de transfert. *Leur réduction* est un facteur d'amélioration de la compétitivité internationale à laquelle doit faire face Limagrain.

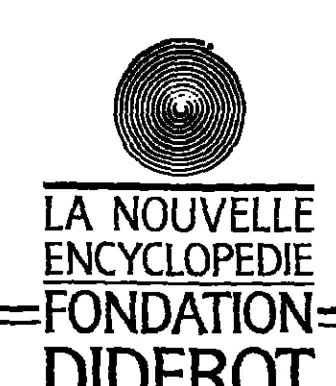
M. Joël Perret, directeur de ce qui constitue la sixième grande unité de recherches du groupe dans le monde, explique : *« Nous n'avons pas de but de rentabilité, mais d'aide aux sélectionneurs, qui, eux, réaliseront les semences destinées à faire gagner de l'argent. Nos projets les plus importants portent sur la génétique moléculaire du maïs et sur la rhizomanie de la betterave. Nous voulons en créer une qui soit résistante à ce virus. Notre installation sur le campus nous permet d'élargir la masse critique de nos travaux grâce aux contacts avec les chercheurs publics. Contacts qui doivent être fructueux dans les deux sens. L'erreur dans cette affaire consisterait à prendre des universitaires pour les transformer en industriels. Nous n'achetons personne. Nous collaborons. »*

Limagrain a choisi l'université la plus proche de son siège social (20 kilomètres) en raison de son potentiel en matière de recherches biologiques et génétiques (notamment à travers le laboratoire associé au CNRS que dirige M. Jean-Claude Bregliano) et non par commodité géographique. Le groupe a hésité entre ce site et les universités de Strasbourg et de Toulouse, et une implantation en Californie. Du côté du ministère de l'éducation nationale et de la direction du CNRS, l'opération est suivie de près, car elle répond au souhait exprimé par M. Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat chargé des universités, d'associer concrètement les universités et les entreprises *« condition indispensable à la modernisation de la France »*.

LLIBERT TARRAGO.



هكذا من الأصل



LA NOUVELLE ENCYCLOPEDIE FONDATION DIDEROT

LE RETOUR DU PERE DENIS

... 5 octobre 1986, 20 h 15. La conférence mondiale sur les conséquences des manipulations génétiques va débuter. J'allume mon écran, tape le code d'accès. L'image apparaît... la Science est au rendez-vous.

Il y a deux siècles, en 1765, Denis DIDEROT et Jean LE ROND D'ALEMBERT créaient l'Encyclopédie et offraient à leurs contemporains le libre accès aux connaissances. Pour la première fois, les connaissances étaient rassemblées, donnant à chacun les moyens de comprendre et de juger les transformations scientifiques et techniques. Le monde changeait...

Aujourd'hui... à l'heure où nous vivons une nouvelle mutation technologique, à l'heure où l'informatique et la télématique peuvent mettre les connaissances à la portée de chacun, où il est nécessaire que les chercheurs et les ingénieurs exposent à tous les enjeux de leurs disciplines, il nous faut une Nouvelle Encyclopédie, l'Encyclopédie de notre temps.



DENIS DIDEROT 1713/1784 / VAN LOO / GIRAUDON.
Écrivain, philosophe du Siècle des *Lumières*, Denis *Diderot* vous invite à participer à son retour : la création de la Nouvelle Encyclopédie.



DU LIVRE A L'INFORMATIQUE

Diderot faisait écrire son Encyclopédie à la plume ; la Nouvelle Encyclopédie utilisera tous les supports à sa disposition, du livre à l'informatique, pour réunir et diffuser les travaux des meilleurs chercheurs.

Mieux qu'une somme des connaissances classées de A à Z, la Nouvelle Encyclopédie s'interrogera en permanence sur des questions d'aujourd'hui, des "question vives". Celles qui bougent actuellement, qui suscitent discussion, voire controverse. Celles aussi, qui interfèrent sur notre manière de voir le monde, et sur notre façon de vivre : existe-t-il une mort naturelle ?, Quelles sont les limites de l'intelligence artificielle ?, Verrons-nous mieux d'où vient l'univers ?...

Deux cents questions seront ainsi traitées en deux cents volumes par près de deux mille chercheurs. Ce fonds bibliographique donnera naissance à des ouvrages de vulgarisation et sera complété par un ensemble de logiciels, un système de téléconférence, et toute une série d'informations disponibles sur MINITEL.

MAITRISEZ LE SAVOIR DE DEMAIN

Pour donner le jour à la Nouvelle Encyclopédie dès 1986, la Fondation Diderot fait appel au concours de 100 000 donateurs, à votre concours.

En donnant aujourd'hui 100 F pour la Nouvelle Encyclopédie, vous pourrez demain assister aux débats des chercheurs du monde entier et maîtriser ainsi les grandes interrogations du XXIe siècle.

POUR 100 F ENTREZ DANS L'HISTOIRE

En donnant 100 F à la Fondation Diderot, associez-vous aux chercheurs, ingénieurs, professeurs, industriels et préparez ensemble le "retour du père Denis".

En remerciement, une œuvre d'Art vous sera dédiée. Composée de 100 000 modules, elle symbolisera le geste des donateurs, votre geste.

Un journal de l'Encyclopédie, édité à votre intention, vous permettra de suivre régulièrement les travaux de ce vaste chantier intellectuel.



Bon à retourner à Donation Encyclopédie B.P. 313 - 75989 PARIS CEDEX 20

JE PARTICIPE AU RETOUR DU PÈRE DENIS

NOM ________________ PRÉNOM ________________ ADRESSE ________________

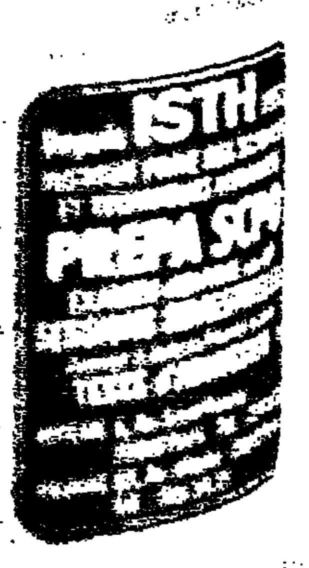
________________ CODE POSTAL ________________

Je participe au retour du père Denis et vous adresse la somme de : ________ ☐ par chèque bancaire à l'ordre de "L.E.E. Donation Encyclopédie". ☐ par chèque postal 3 volets CCP 21 500 80 Z Paris.

Votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 5 % de votre revenu imposable. Dès le mois d'octobre vous recevrez un reçu de déductibilité fiscale.

LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CREDIT LYONNAIS



COMMUNICATION

LA CRISE AU « MATIN DE PARIS »

Le pouvoir et son quotidien

La situation reste difficile au *Matin de Paris*, où beaucoup de journalistes ont annoncé leur démission, ou l'envisagent. M. Max Gallo, ancien porte-parole du gouvernement de M. Mauroy, nouveau bras droit du PDG, M. Max Théret, n'a pas encore fait connaître le nom du futur directeur de la rédaction.

Un ancien ministre de droite, M. Alain Peyrefitte, vient présider au *Figaro* le comité éditorial, l'affaire ne fait que quelques lignes dans les rubriques spécialisées. Un ancien ministre de gauche, M. Max Gallo, vient renforcer la direction éditoriale du *Matin de Paris*, et c'est le hourvari. Grève de la rédaction, démission de la moitié des journalistes, prises de position sévères de diverses organisations professionnelles.

Lorsque M. Max Théret a racheté le quotidien de M. Claude Perdriel en février, la rédaction du *Matin de Paris* a manifesté son inquiétude, sans plus. La crise financière était là et les « repreneurs » — essentiellement des organisations coopératives et mutualistes proches de la Fédération de l'éducation nationale, donc du PS — avaient donné des assurances : on ne modifierait pas fondamentalement l'orientation du journal de la rue Hérold.

Pourtant, il s'agissait clairement d'une prise de contrôle par le pouvoir politique, même si M. Jean Poperen, numéro deux du PS, a récusé le terme au cours de son « point de presse », lundi 6 mai. La personnalité du nouveau PDG, à qui l'on avait déjà « demandé » de racheter le *France-Soir* de M. Robert Hersant, les pressions sur M. Perdriel pour qu'il accepte d'abandonner son enfant, la nature des nouveaux actionnaires (le Parti socialiste leur doit beaucoup, en militants et en subsides) ne laissaient planer aucun doute sur la nature de l'opération (*le Monde* du 6 février). Un dirigeant du PS avoue en privé : *« En face, ils ne font pas dans la dentelle, nous n'avons plus le temps de le faire non plus. »*

Ce qui a choqué les journalistes du *Matin*, c'est que, pendant les deux mois qui ont précédé la venue de M. Max Gallo, la nouvelle direction a joué cavalier seul, sans tenir compte de la présence d'une rédaction en proie au doute, certes, mais capable de se mobiliser sur un projet qui en vaille la peine. On l'a laissée ruminer, on a fait peu de cas de ses mises en garde. L'arrivée de l'ancien porte-parole du gouvernement a dissipé l'équivoque. Et déçu ceux qui espéraient un autre comportement de la part de socialistes.

On a beau avoir, comme l'on dit, « une sensibilité de gauche », on n'en est pas moins avant tout journaliste professionnel, ce qui est le contraire du militant. Le militant examine et rapporte les événements et les situations à travers le prisme d'une doctrine ou d'une religion, d'une idéologie, d'un objectif politique à atteindre. La pratique journalistique, pour beaucoup, consiste plutôt à essayer de transcrire cette réalité sociale sans grille d'analyse. Pour parler avec brutalité : on peut être journaliste dans un quotidien de gauche et ne pas souhaiter pratiquer son métier sous la conduite d'un parti ou d'un gouvernement, avec les œillères de l'engagement.

La main de l'Elysée

Mais la majorité en place a bien d'autres soucis. A tort ou à raison, elle estime que la perte de confiance que manifeste l'opinion tient moins à sa politique qu'à la façon dont elle est perçue. *« Les médias sont contre nous »*, constatait naguère le gouvernement (*le Monde* du 21 juin 1984). D'où une triple action, décidée l'été dernier.

Primo : exercer davantage le povoir par la communication : MM. Fabius et Mitterrand ont marqué des points dans ce domaine, en particulier à la télévision. Secundo : tenter de faire en sorte que les sociétés de l'audiovisuel, qui échappent, depuis la loi du 29 juillet 1982, au contrôle du pouvoir, ne lui soient pas hostiles ; la nomination contestée de M. Jean-Claude Héberlé à la présidence d'Antenne 2 est le signe de l'influence du gouvernement et de l'Elysée dans ce domaine. Tertio : réaliser le vieux rêve des socialistes depuis la disparition du *Populaire* en décembre 1969 : avoir un quotidien national bien à eux, et pas seulement « proche ».

Et le temps presse : si la gauche socialiste veut avoir une chance de l'emporter en 1986, ou de limiter son recul, il faut dès maintenant mettre en place les instruments d'une communication efficace. Nécessité d'autant plus évidente pour le pouvoir que ses troupes, élus et militants, se montrent encore désemparées, divisées, voire démobilisées.

Pour relancer un journal, surtout un quotidien, une telle période, où le débat politique interne va dominer l'actualité, est la meilleure. Mais quelle orientation prendre ? Comment se situer par rapport aux huit autres quotidiens nationaux d'information générale et politique ?

On peut les classer, *grosso modo*, en trois catégories. D'une part, les journaux de combat politique : *l'Humanité*, organe du PCF, *le Figaro*, de M. Robert Hersant, et *le Quotidien de Paris*, de M. Philippe Tesson, donnent chaque jour la mesure de leur engagement ; tous trois tirent à boulets rouges sur le gouvernement et sa majorité, même si les deux derniers ont mis un peu d'eau dans leur vin depuis quelques mois.

D'autre part, les journaux non affiliés à l'un des clans politiques, qui conservent leur autonomie de jugement, mais ne s'adressent pas aux couches les plus populaires : c'est *le Monde*, *la Croix*, et *Libération*. Enfin, deux quotidiens s'adressent davantage à ces couches populaires : *France-soir* et *le Parisien libéré* ; le premier appartient à M. Robert Hersant et se situe dans l'opposition, avec moins de vigueur toutefois que *le Figaro* ; *le Parisien libéré* de M. Philippe Amaury est plus neutre que le journal que son père lui a laissé.

Quel est le « créneau » du nouveau *Matin de Paris* ? Il peut s'insérer dans l'une des trois catégories. Mais le pouvoir et ses mandataires sont embarrassés. Aucune voie n'est facile. S'il choisit la seconde — celle que souhaite la rédaction, — il est en concurrence forte, surtout avec *Libération*, et dispose de moins d'atouts : sa crédibilité comme journal indépendant a fait long feu ; de plus, cette voie n'a-t-elle pas peu ou prou échoué avec M. Perdriel ? Il peut, seconde hypothèse, devenir un quotidien engagé, soutenant ouvertement le gouvernement et le PS ; il aura des lecteurs si l'opinion de gauche, et en premier lieu ceux qui votent socialiste, se mobilise vraiment pour les batailles de 1986 et 1988. Pari risqué.

Un marché à reconquérir

La troisième solution paraît aussi difficile que les deux précédentes. Pourtant, M. Max Gallo l'a exprimée dans ses récentes déclarations à la rédaction du *Matin*, lorsqu'il a parlé de *« faire un grand journal populaire »*, mais *« avec un engagement plus précis »*, déclarant qu'à ses yeux *« faire du* Matin *l'organe d'un parti ou du gouvernement, ce serait suicidaire »* (*le Monde* du 4 mai). En termes de marketing, on peut prendre appui sur l'effondrement de la presse quotidienne populaire, depuis quinze ans (*le Monde* du 9 août 1984) pour estimer qu'il y a là un marché à reconquérir. Mais une double question se pose à un pouvoir socialiste : culturelle et politique.

Culturelle. Mieux vaut ne pas se payer de mots : réussir un journal populaire, c'est appliquer les vieilles recettes que les Britanniques connaissent bien : pin-up et horoscope, avec les courses, les loteries, les romans-photos, les potins, le sang et le sexe en vedette... Sur les autres terrains, notamment l'information pratique, la presse régionale fait la loi. MM. Théret et Gallo peuvent sans doute, sur ce modèle, espérer un jour atteindre le million d'exemplaires. Le souhaitent-ils ?

Question politique ensuite : s'adresser à un public populaire (avec des articles nécessairement très courts), cela veut dire pratiquer un journalisme plus simple, faisant peu de place à l'explication et à l'analyse fouillée. C'est l'opposé de ce que recherchent le gouvernement et le Parti socialiste, qui estiment souvent que la communication médiatique de cette nature est à l'opposé de leur démarche. M. Max Gallo le signifie lui-même implicitement dans un article publié lundi 6 mai dans *le Matin de Paris* (*le Monde* du 7 mai).

Il reste que la direction du *Matin* et le dernier carré de ses journalistes peuvent inventer une nouvelle formule. C'est ce qu'a fait et réussi, en novembre, dans le domaine des hebdomadaires d'information, M. Jean-François Kahn avec son *Evénement du jeudi*. Car, en définitive, qu'est-ce qui fait qu'un produit de presse existe et peut se développer ? Lorsque le journal établit un rapport particulier avec ses lecteurs, un lien dans lequel l'affectivité a sa place, et qu'il en découle une relation de confiance.

La question est de savoir si le pouvoir peut forger aujourd'hui dans un quotidien ce rapport avec un nombre suffisant de lecteurs, qui trouveraient dans la social-démocratie à la française la justification affective de leur acte d'achat.

YVES AGNÈS.

● *Les jeunes et leur presse en Europe.* — A l'occasion, de l'Année internationale de la jeunesse, le département de la recherche de l'Institut national d'éducation populaire de Marly-le-Roi (Yvelines) organise, en collaboration avec *le Monde* et *le Monde de l'éducation*, trois journées, les 4, 5 et 6 juin, sur les jeunes et leur presse en Europe.

Les thèmes évoqués sont : la presse des jeunes en France, en Italie, en RFA, en Belgique, en Scandinavie ; la presse lycéenne, les bandes dessinées, la publicité et les jeunes et la presse écrite.

★ Pour tous renseignements : INEP, Val-Fleury, Marly-le-Roi, tél. : (3) 958-49-11

Nouvelles télévisions : « les choix sont économiques et politiques, pas techniques »

déclare le président de TDF

Des fréquences hertziennes pour la télévision ? Il y en a. Mais on ne peut pas les utiliser n'importe comment. *« Divers arrangements sont possibles. On peut faire davantage de stations locales indépendantes, ou bien accroître leur mise en réseau pour un maximum de population. C'est un choix économique et politique, pas technique »*. A quelques jours de la publication des conclusions de M. Jean-Denis Bredin, chargé par le gouvernement de préparer les décisions concernant les futures stations de télévision privées, M. François Schoeller, président de Télédiffusion de France (TDF), a bien situé le débat sur les fameuses fréquences.

Et catégorique : *« Il n'y a pas de possibilité de faire un quatrième réseau national complet — Canal Plus n'étant lui-même diffusé qu'à 90 % de la population, — à moins de refaire des zones d'ombre pour la couverture des chaînes du service public. »* M. François Schoeller estime qu'il faut tirer la leçon de l'expérience des radios locales privées : *« Nous avons peut-être commis des erreurs en mettant trop de fréquences. On ne peut pas faire joujou avec la diffusion des télévisions. Cela peut être catastrophique pour des millions de Français auxquels nous avons l'obligation de diffuser les chaînes du service public »*.

L'établissement n'a-t-il pas eu tendance trop souvent à jouer des fréquences au gré des humeurs de ses ingénieurs ? M. Schoeller a reconnu que TDF avait sans doute *« trop travaillé dans le secret »*. Il trouve normale la décision du Sénat de constituer une commission d'enquête pour les fréquences radio et se déclare prêt, lorsque les décisions gouvernementales auront été prises en matière de télévision, à *« ouvrir les dossiers »* à tous ceux qui sont concernés par la question. Mais, il prévient : *« Ce ne sont pas des choses simples, ce sont des affaires qui se traitent par ordinateur et que l'on vérifie ensuite sur le terrain. »*

Le président de TDF a évoqué d'autre part le satellite de télévision directe, dont les préparatifs *« marchent très bien »*. Si bien que l'établissement public a engagé une avance de trésorerie de 120 millions de francs pour la réalisation du deuxième satellite (TDF-2), qui coûtera plus d'un milliard de francs et sera lancé fin 1987. Engagé dans un contrat de plan, TDF accentue son effort de recherche et augmente ses moyens : l'établissement ouvrira officiellement le 13 juin à Metz son troisième centre de recherche. Ses ingénieurs travaillent notamment sur la télévision numérique à haute définition ; le premier studio numérique du monde ouvrira à l'automne à Rennes, et sera exploité en commun avec Thomson et FR3.

M. Schoeller estime que, pour la production, le « numérique » devrait prendre avec bonheur la suite du standard SECAM.

Ces travaux s'accompagnent de la mise à disposition de nouvelles installations : la tour de Romainville sera inaugurée à la fin de 1985, ainsi que des équipements (rue Cognacq-Jay à Paris) permettant à la presse audiovisuelle du monde entier de transmettre 24 h sur 24 (coût : 10 millions de francs). Deux expériences, à Caen et à Lyon, vont permettre de tester des moyens mobiles de transmission, qui pourront être ensuite utilisés par les rédactions des sociétés audiovisuelles.

TDF, enfin, accroît sa présence à l'étranger, notamment en Arabie saoudite (nouveau contrat de coopération pour cinq ans), Abou Dhabi, Inde... Un énorme contrat (500 millions de francs) vient de lui être proposé par la République populaire de Chine : la construction à Pékin d'une tour de télévision de 380 m de hauteur, avec, s'il vous plaît, un restaurant panoramique. Français, bien entendu.

Y. A.

LE CARNET DU Monde

Naissances

— Le docteur Dominique BUREAU et Mme, née Martine Benet (alias Louise ROSEN-LEGAL), Emmanuelle, Julien-Albert, Pierre, Léonie,

ont la joie d'accueillir

Louis-François,

né le 11 mai 1985 aux Lilas.

Mariages

— M. et Mme PÉCHEUR-LEMOINE, Le général et Mme Michel JACQUET,

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Pascale et Pierre,

célébré le 4 mai 1985.

22, route du Rhin,
67100 Strasbourg.
3 bis, rue de la Citadelle,
57000 Metz.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

Wladimir BIGOT,

survenu le 23 avril 1985 à Paris.
Il était âgé de cinquante-deux ans.
L'inhumation a eu lieu à Sausset-les-Pins (Bouches-du-Rhône).

— Le président,
Le secrétaire général
Et les membres du conseil d'administration de l'ADDIM,
Les membres de la rédaction du bulletin *l'Armement*,
ont la tristesse de faire part du décès de

l'ingénieur général BUISSON (CR),
rédacteur en chef
du bulletin *l'Armement*,

survenu le 11 mai 1985.

Les obsèques auront lieu le mercredi 15 mai, à 10 h 30, en la chapelle du Val-de-Grâce.

— La supérieure générale,
Les sœurs de Sainte-Clotilde,
Sa communauté de Quincy,
Sa famille,
font part du décès de

sœur Marie Saint-Jacques DELATTRE,
supérieure générale de 1950 à 1968,

entrée dans la joie de Dieu le 12 mai 1985.

Les obsèques auront lieu le mercredi 15 mai, à 16 heures, en l'église de Quincy-sous-Sénart (Essonne).

« Mon âme glorifie le Seigneur...
Son amour s'étend d'âge en âge. »

— Nous apprenons le décès de

M. André ERBLAND,
adjoint au maire de Mulhouse
et conseiller général PSD
de Mulhouse-Sud,

lundi 13 mai d'un arrêt cardiaque.

[Né le 26 mars 1931 à Mulhouse, M. Erbland était l'ancien directeur de l'institut universitaire de technologie de Mulhouse-Colmar. Entré au conseil municipal de Mulhouse en 1965, il est élu conseiller général deux ans plus tard sous l'étiquette CDS et siège depuis sans discontinuer à l'assemblée départementale. Premier adjoint en 1977, il cède le premier rang aux municipales de 1983, pour se contenter du quatrième ; il rejoint alors la bannière du Parti social-démocrate au côté du maire, M. Joseph Klifa.]

— Mme Henri Guyard,
son épouse,
M. et Mme Jacques Guyard
et leurs enfants,
Le lieutenant-colonel
et Mme Jean-Pierre Guyard
et leurs enfants,
Le chef d'escadron
et Mme Philippe Guyard
et leurs enfants,
M. et Mme Yves Coquebert de Neuville
et leurs enfants,
M. et Mme Robert Merand
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Guyard
et leurs enfants,
M. et Mme Bruno Clément
et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Le Dore
et leurs enfants,
ses enfants,
ses trente petits-enfants,
Ainsi que toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri GUYARD,
lieutenant
des Forces françaises de l'intérieur,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
chevalier du Mérite agricole,
ichtyologue,
ancien commissaire régional
des Scouts de France,
ancien conseiller municipal
de la ville de Vannes,

endormi dans la paix du Seigneur, le mercredi 8 mai 1985, à l'âge de soixante-douze ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée le vendredi 10 mai, suivie de l'inhumation au cimetière de Bois-Moreau à Vannes, dans le caveau de famille.

« Bienheureux les justes, car ils verront Dieu. »

« Le Lanquo », 56840 Saint-Avé.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— M. et Mme André Amar,
M. et Mme Marc Fréderix,
Mme Pierre Javet,
M. et Mme Christian Van Ryswyck,
M. Denis Amar,
M. et Mme Rémi Amar,
M. Jacques Fréderix,
Ses arrière-petits-enfants Marc, Antoine, Juliette et Clémentine,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Lise JAVET,

survenu le 10 mai 1985, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

99, avenue de Villiers,
75017 Paris.
106, rue du Point-du-Jour,
92100 Boulogne.

— M. André Schoeller,
Le docteur et Mme J.-P. Schoeller,
M. et Mme Y. Appia,
M. et Mme B. Schoeller,
Mme F. Jeannet,
M. et Mme D. Isaac,
Mme J. Schoeller,
M. H. Schoeller,
Mme P. Schoeller,
Mlle L. Schoeller,
Et leurs enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme André SCHOELLER,
née Jacqueline Schmidt,

survenu à Neuilly le 8 mai 1985, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité en l'église réformée de Neuilly.

« Dieu est amour. »
I Jean 4, v. 8.

45, rue de Chézy,
92200 Neuilly.
62, quai des Orfèvres,
75001 Paris.
78, rue de Vaugirard,
75006 Paris.
55, rue Vaneau,
75007 Paris.

— Nice-Freada.

M. et Mme Gabriel Teboul,
M. et Mme Daniel Teboul
et leurs enfants,
M. et Mme Albert Teboul,
Mme veuve Marcelle Benguigui,
née Teboul,
M. et Mme Georges Teboul,
M. et Mme Marcel Cohen,
Mme veuve Salomon Garson,
M. et Mme Paul Garson,
M. et Mme Jacques Garson,
Tous les parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Michel TEBOUL,
docteur en médecine,
médecin capitaine de réserve,

survenu le 2 mai 1985, à l'âge de trente-deux ans.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 6 mai à Nice.

1, rue Guillaume-Apollinaire.
06000 Nice.

— Mme Roland Vernaudon,
Ses enfants,
Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Roland VERNAUDON,

ancien député,
député suppléant,
premier maire adjoint de Vincennes,
conseiller général du Val-de-Marne,
secrétaire général
de la mairie du XVIIe arrondissement
de Paris,
président de la fédération RPR
du Val-de-Marne,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier des Palmes académiques,

survenu le 12 mai 1985, dans sa cinquante-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Louis de Vincennes, rue Fays (métro Saint-Mandé-Tourelles), le mercredi 15 mai, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité.

Ni fleurs ni couronnes, les remplacer par des dons à la Ligue nationale française contre le cancer (CCP 31 429 54 La Source).

13-17, avenue Joffre,
94160 Saint-Mandé.

[Né le 19 août 1927 à Alleyrat (Creuse), M. Vernaudon était fonctionnaire de la préfecture de Paris. Secrétaire parlementaire de M. Robert-André Vivien, député RPR du Val-de-Marne, il devint le suppléant de celui-ci en 1968. Il siégea donc à l'Assemblée nationale à partir du 23 juillet 1969 lorsque M. Vivien devint secrétaire d'Etat dans le gouvernement de M. Chaban-Delmas. Après un premier échec aux élections cantonales de 1970, il fut élu conseiller général du canton de Vincennes-Ouest le 19 mars 1972 et constamment réélu depuis. Il siégeait aussi au conseil municipal de Vincennes. M. Vernaudon était le secrétaire général de la fédération RPR du Val-de-Marne.]

Remerciements

— Mme Jean-Michel Durand-Souffland,
Stéphane et François,
Mme Paul Durand-Souffland,
M. et Mme Gérard Durand-Souffland
Et toute la famille,

très sensibles aux témoignages de sympathie lors du décès de

Jean-Michel DURAND-SOUFFLAND,

expriment leurs sincères remerciements à tous ceux qui ont pris part à leur douleur.

Messes anniversaires

— Pour le troisième anniversaire du décès de

Jacques LAUZET,
ingénieur ETP,
expert près la cour d'appel de Paris,

une messe sera célébrée le 29 mai, à 19 heures, en l'église Saint-Séverin, 3, rue des Prêtres-Saint-Séverin, 75006 Paris.

Communications diverses

— Le Centre juif d'art et de culture organise, le mardi 14 mai, à 20 h 30, 68, rue de la Folie-Méricourt, Paris-11e, une « table ronde » sur le thème « Racisme et antisémitisme en France, quelle solidarité entre les communautés juive et arabe ? », avec André Azoulay, président d'Identité et dialogue ; Harlem Désir, président de SOS Racisme ; Driss El Yazami, journaliste et responsable à la revue *Sans frontières* ; Eric Ghebali, président de l'UEJF et responsable de l'agence de presse SOS Racisme ; Nasser Ketan de Radio-Beur ; Jacques Tarnero, animateur au CERAC. Le débat sera animé par notre collaborateur Daniel Schneidermann.

— A l'occasion du Nouvel An bouddhique, la communauté cambodgienne de France organise, sous le signe de la « sauvegarde de la culture khmère », une soirée artistique le vendredi 17 mai, à 20 h 30, à l'Hôtel Méridien, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, à Paris-17e, animée par l'Orchestre traditionnel khmer et le Cedoreck.

Prix des places : 60 et 50 francs. Renseignements et location : Cedoreck, 218, rue Saint-Jacques, 75005 Paris. Tél. : 329-93-94 (de 15 h à 19 h).

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université Paris-III, mercredi 15 mai, à 14 heures, salle Louis-Liard, Mme Denise Bonan, née Abitbol : « Le Divre Yosef (édition critique) ou R. Y. Sambari face à l'Empire ottoman du dix-septième siècle. »

— Université Paris-III, mercredi 15 mai, à 14 heures, salle Gréard, M. Bernard Escarbelt : « Les frères Banim, témoins et peintres de l'Irlande. »

— Université Paris-VIII, lundi 20 mai, à 14 h 30, salle E 360, M. Emile Noël : « Théâtre et communication. »

— Université Paris-VIII, mardi 28 mai, à 15 heures, salle C 426, M. Eliseo Veron : « Production de sens. »

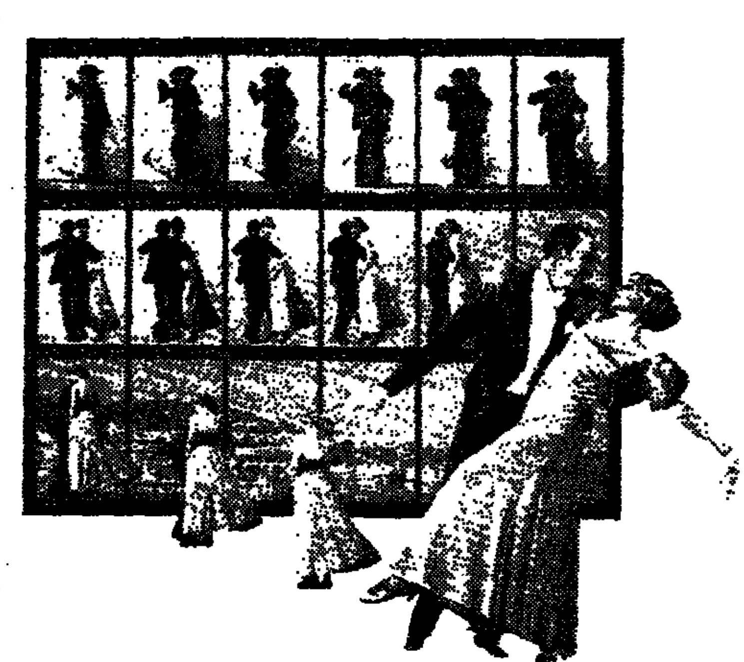
Eclairages de nuit

A chacun sa palme d'or. Pas chien, le Festival distingue chaque jour un nombre impressionnant de stars, grandes ou petites, de circonstance ou pour la vie. A celle qui n'a pas de rôle, à celui qui n'a pas de film en compétition, cet animal protéiforme offre cent raisons d'attirer l'attention, à commencer par la fréquentaion remarquée de ses *fêtes nocturnes, cette sorte de deuxième service* après les heures ouvrables des projections et des affaires, cette chronique des songes « glamour » au bord des piscines.

Quand le jour s'éteint, qu'il ait fait beau ou qu'il ait plu à pleurer comme lundi, reprend l'incroyable marathon des soirées très fermées, mais où on se retrouve à mille. Toujours les mêmes, *reconnaissables* à force, familiers comme les *partenaires d'un club de bridge. Le succès de Cannes,* la solidarité active de ses invités avec un cinéma malade se mesurent aussi dans les villas louées à prix d'or où le Festival émigre la nuit.

Certains comédiens, comme par exemple Gérard Depardieu et Pierre Richard, se sont même fait une spécialité de la disponibilité d'avant fermeture. Invisibles sur la Croisette comme des vampires craignant *la lumière. Mais ponctuels* dès que le rock se remet à faire danser les smokings au mépris des plaintes du voisinage.

Généreuses, les fêtes honorent aussi bien les plus célèbres – Jacqueline Bisset était formidable lundi soir pendant la nuit du Festival dans le rôle de la star claquant la porte – que les débutants. S'il regardait attentivement autour de lui, Lambert Wilson (*Rendez-vous,* de Techiné), habitué des *soirées, trouverait vingt très jeunes comédiens* lui ressemblant.



Dans la *cohue des retrouvailles nocturnes se forgent* les ambitions du renouveau. Stéphane Ferrarra, le boxeur-acteur a eu la chance de tourner avec Godard, mais en cinq ou six nuits, avec sa bonne humeur et sa voix de ring, il est devenu indispensable au cinéma.

Inutiles les fêtes ? Au contraire, puisque les caméras de télévision, à qui il faudra un jour interdire les chambres d'hôtel *tant elles s'insinuent dans la vie privée du Festival, enre*gistrent avec ce même souci du détail aussi bien l'éphémère nocturne que les événements sérieux de la journée. En fait, Cannes ne se repose plus. La ville travaille en continu, avec pourtant, cette année, une sérénité que Pierre Viot, le président du Festival, avait appelée de ses vœux. *Aurait-il été* imaginable l'an dernier d'organiser, dans une même *soirée,* un banquet très officiel avec le concours exclusif du groupe Kid Creole ant the Coconuts ? Belle audace, très symbolique de la souplesse de Cannes 1985 : les tables des vénérables VIP et des *douairières, cernées, prises en otage lundi, à la première note de musique,* par des centaines de jeunes *gens* venus danser et admirer les jolies contorsions des choristes – très Marilyn – du groupe. Les vieux lambris du Palm Beach mettront des mois à s'en remettre.

Cette année, toutes les initiatives hors des salles de ciné *sourient au Festival. Il est devenu nécessaire de détendre la colonie de la* Croisette. Celle-ci *affirme* ne pas se lasser de ces activités ludiques, toutes calquées sur le lexique d'Hollywood. Le cinéma, sans doute devant l'alternance, serre les rangs. Et les stars acceptent mieux de faire ce pour quoi elles sont faites. Se montrer.

PHILIPPE BOGGIO.

Cannes, trente-huitième

Compétition

« RENDEZ-VOUS », d'André Téchiné

Je t'aime moi non plus

La caméra dit je t'aime, l'histoire répond moi non plus. Merci André Téchiné, de nous avoir donné le premier film troublant de ce Festival.

Attirant et répulsif : *Rendez-vous.* L'auteur de *Barocco* et des *Sœurs Brontë* a un tel don de filmer que cela devient une métaphysique de la mise en scène. Côté pile en *cinémascope : proche* de Godard. Côté face : famille Doillon, continuité réaliste de la violence, avec une *touche de baroque. Le* mouvement est raffiné, mais le miroir est tendu au sordide. Téchiné n'aime pas le sentiment fade, Juliette Binoche doit se déshabiller, Lambert Wilson et Waldeck Stanczak doivent se jeter sur elle, ou elle sur eux. Sujet : ces éclats fugitifs que la passion enfonce dans la chair, mais la chair est triste.

Il y aurait donc deux chorégraphies. Celle qui est assignée au grand directeur de la photo Renato Berta, et celle qui échoit aux acteurs. Le costumier, Christian Gaso travaille sur une bichromie déjà utilisée dans *Hôtel des Amériques,* en fonction d'une tonalité, cette fois moins lumineuse et tranchée. Il est des deux côtés de la barricade : il stylise, *mais il répond au* récit. Le récit vide, se développe sur une belle construction par ellipses, tandis que l'action et les dialogues tablent sur la mise à nu, sans parvenir aux exorcismes d'un Jean Eustache.

Provinciale montée à Paris pour vivre sa vie et dire : *« Thé ou chocolat ? »* à monsieur et à madame, sur les planches d'un théâtre de boulevard, Juliette Binoche s'entend répéter qu'elle est une gourde. Depuis trois mois qu'elle est à Paris, elle a rarement dormi seule. Pourtant, elle se refuse, dans un premier temps, au seul garçon qui soit gentil avec elle : Stanczak. En revanche, elle est fascinée par un rustre qui la maltraite avant de mourir et de revenir la hanter de nouveau : Wilson.

Le premier est employé d'une agence immobilière, c'est un garçon carré. Son unique perversité est de montrer des polaroïds d'appartements comme des photos érotiques. Le second est un génie déchu qui joue dans un spectacle porno *live.* Il a été Roméo, sa Juliette a eu un accident, et s'il ressuscite d'entre les morts, c'est pour empêcher Juliette Binoche d'avoir le rôle. Elle l'a, grâce au metteur en scène ringard (Trintignant) qui avait rendez-vous avec Wilson.

Ce ne sont pas les événements qui intéressent Téchiné, ni le théâtre dans le film, mais les mises à l'épreuve des comédiens comme des personnages. Lambert Wilson est censé obliger Juliette Binoche à se dépasser, mais elle se débrouille par ses propres moyens, utilisant à bon escient le tremplin offert à sa carrière : elle aimante et rejette tour à tour Waldeck Stanczak, dans la fiction, comme dans la réalité de l'image.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Sortie le 15 mai.

Perspectives

« LA PART DE L'AUTRE » de Jeanne Labrune

Le double amour

Au bord de l'Atlantique, sur la côte landaise, dans une maison de vacances, deux frères jumeaux, Romain et Sylvain, vont se retrouver pour un dernier combat. Ils s'aiment d'amour, et Romain voudrait que Sylvain lui appartienne ? Celui-ci regimbe, cherche sa liberté. Elle lui viendra – mais à quel prix – d'Hélène, une femme qui a été la maîtresse de son frère.

Cette histoire écrite par Jeanne Labrune *reprend,* d'une *certaine* façon, le thème, cher à Laurent Malet, de la gemellité passionnelle, qu'il avait interprété dans *Invitation au voyage,* de Peter Del Monte, film présenté dans la sélection française au Festival de Cannes 1982 : un jeune homme était épris de sa sœur jumelle, morte, partait avec son cadavre.

Chez Jeanne Labrune, Romain et Sylvain sont deux corps, deux visages masculins semblables, *face à face, vivants. Et les acteurs* sont de vrais jumeaux, ce qui accentue la force d'un rapport où la complicité, l'amour, la jalousie, la souffrance, tissent non pas une névrose mais un désir d'absolu.

On a, d'abord, du mal à distinguer Sylvain de Romain parce qu'ils ont joué, parfois, à se faire passer l'un pour *l'autre.* Mais, ensuite, la différence de comportement, de caractère, est sans ambiguïté. Image reflétée de *Romain, Sylvain* appartient à un autre monde, plus prosaïque.

Depuis quelques années, Jeanne Labrune réalise des films pour la télévision, mais, quand elle met en scène, *elle a le cinéma* dans la tête. On trouve chez elle un langage des images, une façon de construire des plans dans l'espace et la durée, très particuliers. *Si elle sait parfaitement* décrire et comprendre les femmes (Christine Boisson, en Hélène sûre d'elle et sans ruse, et Maïté Nahyr, l'*opulente servante, force* de la nature), elle a un profond instinct de la vérité des réactions masculines.

Jeanne Labrune s'est impliquée dans ce sujet comme dans tous ceux (*tels la Digue,* diffusé l'an dernier) dont elle est l'auteur. N'y a-t-il pas, chez l'homme, une dualité sentimentale et sexuelle *porteuse* de mystère et de fascination ? Ce film est empreint d'une sensualité qui fulgure dans deux scènes ; celle où les jumeaux, se *baignant dans* l'océan, sont roulés par une vague les ramenant, en somme, au ventre maternel ; celle où, dans un accès de colère et de haine, *ils se battent juqu'au* moment où ils semblent s'éteindre sous l'aiguillon du même plaisir.

Pierre Malet interprète remarquablement un personnage un peu capricieux, velléitaire, et fait pour être séduit. Avec sa beauté ambivalente, son cynisme apparent, Laurent Malet, lui, devient vite bouleversant car Romain est, en réalité, un être fragile, un affamé d'amour voulant s'incarner dans l'objet de sa passion, mettant sa vie même comme enjeu contre les interdits ? Et là, on peut dire que le comédien est prodigieusement inspiré.

JACQUES SICLIER.

Bande à part

Vive les acteurs !

LA CHRONIQUE DE DANIEL TOSCAN DU PLANTIER

A Cannes, on l'a compris, cette année les nuits sont américaines. Notre dieu s'appelle Clint Eastwood : *il est partout,* traversant de ses longues enjambées tous les claviers du public. Vedette du box-office en *Amérique, idole des cinéphiles* en Europe, né du western-spaghetti, le voici sur la piste de l'Amérique profonde, dans un film étrange qui dissimule, sous l'apparente banalité de la forme, une surprenante folie.

En dédiant son *Détective* à John Cassavetes et Clint Eastwood. *Jean-Luc Godard nous le* révèle implicitement. Eastwood – le sait-il ? – a rejoint le clan des « illuminés », et son dernier *film, Pale Rider, interprété, réa*lisé et produit par lui, nous le montre pasteur et justicier poussant à la révolte les petits *chasseurs d'or opprimés par les* spéculateurs. Il est là, presque constamment silencieux, le regard dissimulé sous le rebord *d'un chapeau à la Jean Valjean,* entraînant vers lui les hommes et les femmes, la mère et la fille, dans un enthousiasme *troublé par l'appel des sens.*

Existe-t-il même vraiment ? N'est-il pas seulement le symbole des espérances et des fantasmes de ce petit peuple éperdu et *souffrant ? « Délivrance aux âmes captives »,* dit Claudel à la fin du *Soulier de satin.* Mais, cette fois, le message *est porté par ce sombre* cavalier venu d'ailleurs et disparaissant sur la pente enneigée, dans les cris d'amour de l'adolescente *qui lui a proposé sans* succès son cœur et son corps. Ce film inégal et mal construit dégage le charme, *il faut le dire,* prodigieux, de cet *acteur* maintenant légendaire, dont le visage buriné prend une beauté irrésistible avec l'âge. Enfin, moi, je n'ai pas résisté, séduit *personnellement par la grâce de* l'homme et, professionnellement, par la capacité de ces acteurs américains quinquagénaires *ou plus qui savent* trouver dans une seconde carrière une présence humaine encore renforcée par l'usure du temps. Bravo, Henry Fonda, Gary Cooper, Paul Newman.

Alors, *bien sûr, les beaux* esprits de dénoncer les faiblesses innombrables du film et l'excessive focalisation du réalisateur sur sa vedette, lui-même. *Mais, comme toujours,* l'excès révèle et dit aujourd'hui plus que jamais à quel point les acteurs, les actrices sont le *cœur, la présence, l'avenir du* cinéma.

La France arrive aujourd'hui en compétition en mettant toute son espérance sur les épaules dénudées d'une jeune *fille, hier inconnue, Juliette* Binoche, dont on attend déjà le miracle. William Hurt a épaté le public du film d'Hector Babenco, Harrison Ford a *transformé* la soirée d'ouverture avec le film de Peter Weir.

Tous les jours, un acteur, une actrice, connu(e) ou inconnu(e), vient nous faire rêver et apporter *l'espérance de lendemains* à cette industrie chancelante, comme si, devant l'agression des techniques, le talent individuel *et spontané des* comédiens était seul à surmonter les crises. Là où les groupes industriels multinationaux défaillent, des *adolescents ignorants* construisent malgré tout un avenir de leur corps et de leur regard.

Bloc-notes

Alors que le ministère de la culture tente désespérément de réunir les fonds nécessaires pour que Orson Welles vienne tourner *le Roi Lear* en Europe, le groupe américain Cannon invite Jean-Luc Godard à réaliser aux États-Unis une adaptation de la pièce de Shakespeare avec Marlon Brando et Woody Allen. Le contrat, signé en dix minutes sur une nappe d'hôtel, est peut-être un coup de bluff destiné à appuyer une campagne de promotion qui proclame depuis le début du Festival que *« 1985 est l'année Cannon ».* Ou encore un alibi culturel pour ce producteur indépendant, spécialisé dans les films d'aventures ou d'horreur à budget modeste, mais qui s'offre de temps en temps un Liliana Cavani ou un John Cassavetes.

Quoi qu'il en soit, le turbulent Cannon pique la curiosité et énerve, à l'évidence, les « majors » hollywoodiennes. Le groupe a plus de quarante films en production pour l'année qui vient. Il a acheté en deux ans soixante cinémas en Grande-Bretagne, dix-huit aux Pays-Bas et les quarante salles de Gaumont en Italie. Il vient de faire appel à des investisseurs pour mobiliser 100 millions de dollars, une somme qui servira à acheter de nouvelles salles aux États-Unis et en France, à lancer de nouveaux films.

Qu'est-ce qui fait courir Menahem Golan et Yoram Globus ? *« La passion du cinéma »,* répondent les deux responsables de Cannon. *« L'argent de la Mafia »,* rétorquent leurs détracteurs. Plus simplement peut-être, le pari économique d'une solution de rechange à Hollywood : une internationale du cinéma d'exploitant où le film serait, entre le pop-corn et le Coca-Cola, un simple produit de consommation.

∴

Trente pour cent d'augmentation annuelle du coût de production des films, 4 % de progression dans le même temps du prix d'entrée dans les salles : le cinéma français est coincé entre ces deux chiffres. Pour trouver une solution, le ministère de la culture multiplie, à Cannes, les contacts avec les professionnels. Objectif : laisser à chaque entreprise une plus grande liberté pour fixer le prix des places en fonction du film et des salles. En échange, les pouvoirs publics demandent un engagement signé par tous les partenaires – techniciens, acteurs, producteurs – pour limiter drastiquement les coûts de production.

Autre initiative : une taxe sur les recettes des télévisions publiques et privées alimenterait le fonds de soutien du cinéma et celui consacré à la production audiovisuelle. C'est la proposition du Centre national de la cinématographie, qui pourrait être reprise par le rapport de M. Jean-Denis Bredin et qui vient de recevoir l'appui du Parti socialiste dans une conférence de presse tenue à Cannes par M. Jean-Jack Queyranne.

∴

Certes, Fellini tourne *Ginger et Fred,* Scola *Maccheroni,* Commencini prépare *la Storia* et Antonioni *Deux Télégrammes.* Mais ces quelques films-phares ne suffisent pas à cacher la vérité des chiffres : le cinéma italien réclame des soins d'urgence, comme l'a reconnu le chef du gouvernement, Benito Craxi, le 6 mai. Sur les six mille salles restantes, un millier seulement ont encore une activité permanente. Quatre-vingt-dix-neuf films ont été produits l'an dernier contre cent vingt-cinq en 1982. Plus grave encore : la fréquentation des salles de spectacle, qui représentait il y a vingt ans 1,36 % du budget des ménages italiens, a régressé à 0,71 %.

Heureusement, après quatre mois de discussions, le Parlement italien a enfin adopté une loi-cadre sur le spectacle. Sur trois ans, 280 milliards de lires seront consacrés au cinéma italien. Des déductions fiscales faciliteront l'investissement privé dans la production. Le ministre du spectacle, Lelio Lagorio, doit rencontrer Jack Lang à Cannes à la fin de la semaine pour concrétiser le projet d'agence franco-italienne de production.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Un certain regard

WENDERS, DEPARDON, YANAGIMACHI

Mal de vivre

On s'est battu pour entrer dans la salle Debussy au Palais des festivals et *pour voir deux des films les plus* attendus à Cannes, avec le Godard : *Tokyo-Ga,* de Wim Wenders et *Empty Quarter,* de Raymond Depardon (1). Deux Européens en mal de voyages et mal dans leur peau d'Occidentaux (*comme dans* le cinéma tel qu'il se pratique) ont remis en question les anciennes formules pour, *à leur tour, se remettre* en question.

Wenders, tout bonnement, inaugure et clôt son film avec *Voyage à Tokyo* du maître japonais Yasujiro Ozu. La famille fait corps avec la tradition mais les enfants partent à tour de rôle vers Tokyo. Les vieux se retrouvent seuls. La vie, le monde continuent. Wenders relève aujourd'hui les traces de cet univers fictif qui, avec le passage du temps, prend valeur de document historique. *En contrepoint, des survivants* témoignent, Chishu Ryu, l'acteur mascotte d'Ozu, toujours sur la brèche, vieillit avec élégance ; Yuharu Asuta, cameraman d'Ozu, son collaborateur *depuis le muet jusqu'à* sa mort. Au cœur du récit – Tokyo, 1983. – l'œil du cinéaste Chris Marker *au milieu du paysage.* Tout change et tout demeure avec une même primauté de la morale et de l'esthétique.

Deuxième voyageur à la poursuite de son ombre, Raymond Depardon, qui parle anglais en plein cœur de *l'Afrique : Empty Quarter,* le vide, presque le néant comme sur la tombe d'Ozu filmée par Wim Wenders. Champion de la caméra valseuse, du regard voleur et omniprésent. Depardon fait presque amende honorable et revient à la case départ de la *vieille fiction, rappel cette fois* d'Antonioni (celui du *Cri* et de *Profession reporter*), visiblement admiré. Le cinéaste retourne la caméra contre lui-même, se prend pour objet de fiction, dessine un portrait dans un miroir. Une femme, objet de son désir refoulé, lui sert de témoin, dans un décor super-*hollywoodien d'exotisme oriental.*

Himatsuri, du Japonais Mitsuo Yanagimachi, sur un sujet de l'écrivain Kenji Nakagami, ramène au *cinéma « classique » ou plutôt à une* possibilité de cinéma classique, et révèle le Japon contemporain au sud de l'archipel, un Japon transfiguré par l'image et la violence de cette image. Décor idéal de cinéma avec la montagne en arrière-plan, un port de pêche au pied des forêts. Dans ce cadre théâtral, la tragédie éclate et radicalise brutalement le propos du *film. Le cinéaste refuse la psycholo*gie. Tout s'explique presque par le seul décor et les actions physiques. Ouvrage formaliste très travaillé, très ambitieux.

LOUIS MARCORELLES.

(1) *Le Monde,* « Arts et spectacles » du 9 mai.

CULTURE

EXPOSITION

Nouvelles peintures aux Beaux-Arts

Dubuffet à l'école



Dubuffet est exposé là où tant bien que mal se fabriquent des artistes : dans l'École des beaux-arts, nationale et supérieure en titre, ses moulages d'antiques, son décor académique. Et pour ne pas simplifier les choses, *à l'intérieur d'une structure* provisoire plaquée pour les besoins de l'exposition précédente — celle des villes d'eaux, — dont on a réutilisé les petites cellules tendues de tissu marron.

A priori il n'y a rien là de bien favorable à la bonne réception de l'inventeur de l'art brut et de quelques autres modes d'expression en marge des conventions. Ce faisant voulait-on provoquer encore quelque débat d'idées autour de l'« asphyxiante culture » ? Il se peut. Résultat : néant. Il y a mieux à faire avec ce qui se passe au dedans des quarante-quatre tableaux courant sur dix années pleines — de 1974 à 1984 ; tous bien choisis dans la collection de la Fondation de Périgny et dans la bousculade des séries qui ont suivi le cycle de *l'Hourloupe* — l'ère glaciaire de Dubuffet.

Parachiffres, Effigies incertaines, Mondanités, Lieux abrégés, Théâtres de mémoires, Sites aléatoires, Psycho-sites, Mires et *Non lieux*... « Les lendemains de *l'Hourloupe* », c'est Dubuffet qui se rentre dans le tableau après douze ans d'expansion galopante dans l'espace de la sculpture, dans l'espace urbain, dans l'espace théâtral *(Coucou Bazar)*. Et c'est le dégel, la dérive des continents et la vie recommencée autrement. Epoustouflant de jeunesse, de tendresse, de sentiment, d'expériences nouvelles, avec pour principal mobile, ou moteur à plusieurs temps, la couleur, la couleur qui déraille, s'enraye, en chute, en roue libre, qui règle ou dérègle la circulation interne, travaille sous le graphisme à la croissance des sols chaotiques et à la nouvelle prolifération de l'humain. A sa disparition aussi. C'est selon l'humeur bonne ou morose, tendre et *rose chair ou broyeuse de noir*, et selon cette disposition toute naturelle de l'artiste aux dérapages méta — ou pata — physiques, à placer la question de l'être et du non-être entre « gribouillis infâmes » et « petits miracles » (des mots de lui), dans la rue, au quotidien, à l'air vif, au soleil ou à l'ombre au bord du gouffre, là où on commence à perdre pied.

Glissant de paysages en personnages, de la ville au champ, de la rue à la plage, de la maison à la cellule prison, sans filet, sans idées convenues, avec pour chaque situation nouvelle une nouvelle phrase réinventée au fur et à mesure que les sons prolifèrent, Dubuffet, plus que jamais *expert en dépaysement, nous fait* aller de surprise en surprise, déplace les obstacles, change les accidents *de parcours, provoque chaque fois* des rapports autres. C'est solide et précaire comme la vie, ses illusions, ses désillusions et ses méandres. La vie d'un bout à l'autre, de la naissance à la mort, de la taupinière au noir ponctué de quelques traces blanches (les derniers tableaux, les *Nonlieux*). Dubuffet ne peint plus.

Il faut aller voir cette exposition, en attendant l'été et la rétrospective de la Fondation Maeght.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ « Les lendemains de *l'Hourloupe* », École nationale des beaux-arts, 17, quai Malaquais, jusqu'au 16 juin.

MUSIQUE

OUVERTURE DU MAI DE BORDEAUX

De Haendel à Boulez

Opéras et châteaux, le Mai de Bordeaux vient de s'ouvrir avec sa *somptuosité coutumière*, sa divesité aussi, qui se justifiera à maintes reprises d'ici le 31 mai. Dans le merveilleux Théâtre de Louis d'abord, *Eugène Onéguine*, de Tchaïkovski, a suscité un grand enthousiasme grâce à un plateau exceptionnel, en dépit d'une mise en scène bien vieillotte de l'Opéra néerlandais, utilisant le fameux plateau incliné, le « camembert » du Bayreuth d'il y a trente ans et les tulles du cyclorama avec un minimum de mobilier peu sug*gestif. Et l'Orchestre de Bordeaux* flottait un peu à la dérive sous la direction véhémente, mais rudimentaire et brouillonne, de Jacek Kasprzyk.

Cependant on ne résistait pas à des artistes *aussi* chevronnés et brillants que Mirella Freni, même si sa Tatiana n'a plus la fraîcheur de ses vingt ans, Wieslaw Ochmann, Lenski, très intense, Knut Skram, bel Onéguine malgré sa froideur, l'avantageux prince Grémine de Dimitri Kavrakos, Michel Sénéchal, toujours parfait dans le madrigal alambiqué de Monsieur Triquet, et Rita Gorr que l'on retrouvait avec plaisir en bonne naniouchka.

Dans la bibliothèque de Montesquieu, au château de La Brède, image de la contemplation austère et rêveuse, qui se mire dans sa belle enceinte aquatique, André Navarra redisait quelques-unes des œuvres qui ont fait sa gloire, fort bien *accompagné par Erika Kilcher* : la *2e Sonate pour violoncelle* de Fauré surtout, si pure et expressive, au contraire de celle de son maître Saint-Saëns, avec cette sonorité puissante et ce lyrisme qui n'a rien perdu de sa véhémence, malgré quelques accrocs de justesse et de phrasé, émouvant portrait d'un grand artiste fidèle à la passion de sa vie.

La tournée des vins, chère au Mai de Bordeaux, débutait cette fois au château d'Issan, cette charmante gentilhommière du dix-septième siècle entourée de ses plantureuses vignes de Margaux. En se promenant sur les pelouses plantées de buissons de roses et d'animaux de pierre, on se croirait parfois à la Grange de Meslay ou à Glyndebourne, autres lieux de délices musicales.

C'est peut-être aux liens privilégiés de la Guyenne avec l'Angleterre *qu'on devait, dans « le chais du festival »*, cette jolie représentation d'*Acis et Galatée* que Haendel écrivit dans une aussi paisible campagne, pour le duc de Chandos. A vrai dire, le spectacle valait davantage par l'excellente interprétation de la Camerata d'Amsterdam, sous la direction de Chris Farr, dans l'esprit baroque, et par le timbre prenant de Bep Pierik (Galatée), que par une mise en scène de mimes, et de mimes très maniérés, qui s'inspi*raient maladroitement des attitudes* apprêtées des bergeries du dix-huitième siècle, avec des sourires éternisés et des pas de danse un peu niais. La musique, généreuse en airs à *da capo*, paraissait du coup un peu longuette, malgré nombre de pages suaves et le spectacle réjouissant du bouillant Polyphème, rocker de l'âge des cavernes.

Superbe concert, enfin, de l'Ensemble intercontemporain. Les bariolages frénétiques et la brillante tapisserie sonore des *Chemins II* de Berio (avec l'alto solo de Garth Knox), et la grande auscultation intérieure des *Domaines* de Boulez, où la clarinette d'André Trouttet vient éveiller tour à tour six petites *formations* aux *effectifs* les *plus* divers et en recevoir de nouvelles impulsions et énergies pour un parcours de retour « en miroir », entouraient une œuvre nouvelle de Harrison Birtwistle, *Secret théâtre*.

Ici *également, divers instrumen*tistes se détachent de l'orchestre pour venir chanter en solistes ou en chœur avant de rentrer dans le rang. On suit avec intérêt cette pièce ou cet opéra sans paroles, qui se développe comme une histoire bien construite, âpre, chantante, ironique et lyrique tour à tour, d'une écriture très riche et harmonieuse dans ses échanges continuels entre les groupes.

Avec ce programme sans concessions (répété ce lundi au Théâtre du Rond-Point à Paris), Pierre Boulez a conquis le public bordelais, subjugué par cet exceptionnel mélange de rigueur, d'intelligence et de lyrisme, et par l'étincelante qualité des musiciens de l'Ensemble intercontemporain.

JACQUES LONCHAMPT.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

MILLE FRANCS DE RÉCOMPENSE : Gémier (727-81-15), 20 h 30.
VOL DE NUIT : Théâtre 14 (545-49-77), 20 h 30.
CHANT POUR UNE PLANÈTE : Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30.
LE NOUVEAU CYGNE DE PIERRE : Confluences (387-67-38), 20 h 30.
MIDI : Saint-Denis, TGP (243-00-59), 20 h 30.

☞ Spectacles sélectionnés par le Club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

☞ COMÉDIE - FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : l'Imprésario de Smyrne.
☞ CHAILLOT (727-81-15) : Grand Théâtre, 20 h 30 : Ubu roi. Théâtre Gémier, 20 h 30 : Mille francs de récompense (de Victor Hugo).
☞ ODÉON (325-70-32), 20 h 30 : Hugo, l'homme qui dérange.
PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : *Lui, de Y.-F. Lebeau.*
☞ TEP (364-80-80) : Théâtre : 20 h 30 : Macadam Quichotte.
BEAUBOURG (277-12-33) ; IRCAM (278-79-95) : mar. : Stockhausen-Immatériaux 3 (Traumformel, Oberlippentanz, Der Kleine Harlekin, Arias, Kathinka's Gesang).
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83) Lyrique : 20 h 30 : Kata Kabanova ; L. Janacek. Orchestre de la Monnaie de Bruxelles.
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 45 : Nederlands Dans Theater (Heart's Labyrinth ; l'Enfant et les Sortilèges).

Les autres salles

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), 20 h 30 : le Sablier.
☞ ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 15 h, *21 h : Doit-on le dire ?*
ATELIER (606-49-24), 21 h : En attendant Godot.
ATHÉNÉE (742-67-27), Salle Ch.-Bérard, 18 h 30 : Attentat meurtrier à Paris. Salle Louis-Jouvet : 19 h : les Violettes.
☞ *BASTILLE* (357-42-14), *20 h* : Exils ; 21 h : le Monologue d'Adramelech.
☞ BOUFFES PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.
☞ CARTOUCHERIE, Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : les Incurables. Th. de la Tempête (328-36-36), 20 h 30 : Place de Breteuil.
CINQ DIAMANTS (588-01-00), 21 h : le Guetteur.
☞ CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69), Resserre, 20 h 30 : Macbeth.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 : Léocadia.
☞ COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 : le Baiser d'amour.
COMÉDIE DE PARIS (280-00-11), 20 h 30 : Chant pour une planète.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : le Canard à l'orange.
DIX-HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.
☞ DIX-HUIT THÉÂTRE (226-47-47), 20 h 30 : Play Strindberg.
☞ EDEN-THÉÂTRE (356-64-37), 21 h : la Jalousie du barbouillé.
EDOUARD-VII (742-57-49), 20 h 30 : Chapitre II.
☞ ÉPICERIE (724-14-16), 18 h 30 : l'Autocensure ; 21 h 30 : Comme un sens inverse.
☞ ESPACE-GAITÉ (321-56-05), 20 h 30 : Shame (la Honte).
ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Adam et Eve.
☞ ESPACE MARAIS (584-09-31), *22 h 15 ; Azimut info.*
☞ ESSAION (278-46-42), I. 19 h : La dame est folle ou le Billet pour nulle part ; 21 h : Ne laissez pas vos femmes accoucher dans les maternités.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (254-99-18), 20 h 45 : Un hiver indien.
☞ FONTAINE (874-82-34), 20 h 30 : Triple mixte.

Mardi 14 mai

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 45 : Love.
☞ GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 21 h : la Petite Marchande d'allume-êtres.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?
☞ LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Guérison américaine.
☞ LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h : Et ils passèrent des menottes aux fleurs ; 20 h : Enfantillages ; 21 h 45 : les Contes de Chelm. II. 18 h : Journal d'un fou ; 20 h : Orgasme adulte échappé du zoo ; 21 h 45 : K. Valentin. Petite salle, 21 h 30 : J. Florence.
☞ LYS MONTPARNASSE (327-88-61), 19 h 30 : La plus forte II.
☞ MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Œufs de l'autruche.
☞ MARIE-STUART (508-17-80), 18 h 30 : Vingt-huit moments de la vie d'une *femme avec « la mort » ; 20 h 30 :* Savage Love.
MARIGNY (256-04-41), 20 h 30 : Napoléon. Salle Gabriel (225-20-74), 21 h : Tous aux abris.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.
☞ MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Henri IV. Petite salle, 21 h : Tchekhov Tchekhova.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : Gigi.
ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.
☞ PALAIS DES GLACES (607-49-93), 20 h 30 : le Condamné à mort.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.
☞ PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : Sidney.
☞ POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 30 : Ma femme.
☞ PORTE - SAINT - MARTIN (607-*37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une* valise.
POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : Double Foyer.
☞ SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : On m'appelle Emilie.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82), 20 h 45 : De si tendres liens.
☞ TAI THEATRE D'ESSAI (278-10-79), I. 20 h 30 : l'Ecume des jours.
☞ TEMPLIERS (278-91-15), 20 h 30 : Du dac au dac.
THÉÂTRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
☞ THÉÂTRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : la Dernière du malade imaginaire.
☞ TH. DU TEMPS (355-10-88), 21 h : Salomé.
☞ THÉÂTRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h : la Nuit et le Moment.
☞ THÉÂTRE DU ROND-POINT (256-70-80) : les Oiseaux ; 20 h 30 : la Musica.
☞ THÉÂTRE 14 (545-49-77), 20 h 45 : Vol de nuit-peau d'échappement.
☞ LE TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Lime crève l'écran.
☞ TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Tac ; 20 h 30 : Haut comme la table ; 22 h 30 : Carmen Cru.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) : 20 h 30 : Chants d'elles ; 21 h 30 : *Baby or not to* baby ; 22 h 30 : Crazy cocktail.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 20 h 15 : le Cri du chauve ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.
BOURVIL (373-47-84) : 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?
CAFÉ D'EDGAR (320-85-11) I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; *22 h 30 : Elles nous veulent* toutes.
PETIT CASINO (278-36-50) 21 h : Des gratte-cul dans la crème fraîche ; *22 h 15* : Voilà Violet.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Bonjour les clips ; 22 h 30 : Napalm Academy.
SENTIER DES HALLES (236-37-27), 20 h : Les dieux sont tombés sur la secte ; *21 h 30, 21 h 30 : Pas de veine pour* Dracula.
SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), Nuit d'ivresse.

Le music-hall

☞ CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.
☞ CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 30 : C. Zarcate.
GYMNASE (246-79-79), 21 h : Thierry Le Luron.
MOGADOR (285-45-30), 20 h 45 : Wadih Al Safi.
OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : D. Guichard.

Les concerts

MARDI 14

Galerie Peinture fraîche, 20 h 30 : Ensemble Vetera et Nova (Gounod, Duparc, Ravel...).
Salle Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : E. Krivine (Mozart, Wagner).
Hôtel Saint-Aignan, 21 h : V. Roux, Ph. Bary (Couperin, Mendelssohn, Koechlin...).
Lucernaire, 20 h : M.-Cl. Chevalier (Desportes, Charpentier, Ravel...).
Radio-France, Auditorium 105, 20 h 30 : Musiques traditionnelles polyphonies d'Europe ; Grand Auditorium, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : M. Janowski (Brahms, Beethoven, Reger).
☞ Salle Gaveau, 20 h 30 : C. Tran, D. Abramovitz (Beethoven, Brahms, Debussy...).
Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboim (Mozart : Don Giovanni).
Eglise Saint - Germain - l'Auxerrois, 20 h 45 : Orchestre et chœur Orphée, dir. : F. Vellard (Haendel, Dvorak).
Sainte-Chapelle, 20 h 30 : Ensemble orchestral *Harmonia Nova*, dir. : *D. Bouture* : chœur F. Poulenc, dir. : C. Chauvet (Mozart).
Parc Montsouris, 17 h : Orchestre d'harmonie des gardiens de la paix.
Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : Groupe vocal de France, dir. : W. Christie (Caldara, Clari, Durante...).
Eglise Saint-Séverin, 21 h : Orchestre et chorale P. Kuentz (Bach).
Th. du musée Grévin, 20 h 30 : V. Stupel (Chopin).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 21 h : le Débuché de Paris, Trompes de chasse et orgue.
Th. de la Plaine, 20 h 30 : Quatuor Rosamonde (Haydn, Chostakovitch, Brahms).
Porte de la Suisse, 20 h 30 : GERM.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
MARDI 14 MAI

16 h, Soixante-dix ans d'Universal : le Fantôme de l'Opéra, de R. Julian ; 19 h, Carte blanche à J.-C. Tacchella : En lettres de feu, de J. Anthony ; 21 h, Carte blanche à Y. Chahine : Mer cruelle, de K. Al Seddik.

BEAUBOURG (278-35-57)
MERCREDI 15 MAI

Relâche.

Les exclusivités

ADIEU BLAIREAU (A.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Cinoches, 6e (633-10-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; V. f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
ANTARCTICA (Jap.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76).
APRÈS LA RÉPÉTITION (Sué., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.), Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

هكذا من الأصل

SPECTACLES

AU-DELA DES MURS (Isr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94) ; V.f. : Rex, 2e (236-83-93).

L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE BAISER DE TOSCA (Suisse, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA BALADE INOUBLIABLE (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

BLANCHE ET MARIE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

BOY MEETS GIRL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

BROTHER (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (335-21-21).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

COUNTRY (les Moissons de la colère) (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Capri, 2e (508-11-60) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LE DÉCLIC (Fr.) (*) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; George V, 8e (562-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

2010 (A., v.o.) : Ermitage 8e (563-16-16) ; v. f. : Français, 9e (770-33-88).

EIJANAIKA (Jap., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (633-25-97) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

EL NORTE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

ELECTRIC DREAMS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paris, 8e (359-53-99). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97).

EMMANUELLE IV (Fr.) (Int. moins de 18 ans) : George V, 8e (562-41-46).

FALLING IN LOVE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).

FASTER PUSSYCAT KILL KILL (A., ** v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Biarritz, 8e (562-20-40). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

GWEN, LE LIVRE DE SABLE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

HEIMAT (All., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16) ; Rialto, 19e (607-87-61).

HORS LA LOI (Fr.) : Parnassiens, 14e (335-21-21).

JE VOUS SALUE MARIE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

LE JEU DU FAUCON (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Marignan, 8e (359-92-82).

JUSQU'A UN CERTAIN POINT (Cubain, v.o) : Latina (H. sp.), 4e (278-47-86) ; République, 11e (805-51-33).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68).

LE KID DE LA PLAGE (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46).

LADY HAWKE, LA FEMME DE LA NUIT (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, CHOUCROUTE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LOUISE L'INSOUMISE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : George V, 8e (562-41-46).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

MATA-HARI (A., v.f.) (*) : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Ermitage, 8e (563-16-16).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o) : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

MICKI ET MAUD (A., v.o.) : Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

MOJADO POWER (Mex., v.o.) : Latina, 4e (278-47-86) ; Utopia, 5e (326-84-65) ; Denfert, 14e (321-41-01).

MONSIEUR DE POURCEAUGNAC (Fr.) : George V, 8e (562-41-46).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

O AMULETO DE OGUM (Brés., v.o.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).

ONDE DE CHOC (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (562-41-46) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

LE PACTOLE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (354-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Calypso, 17e (380-30-11) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

PARTIR, REVENIR (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

PASOLINI, LA LANGUE DU DÉSIR (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

PETER LE CHAT (Suédois, v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

LES PLAISIRS INTERDITS (It.) (**) : v.o., Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f., Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Images, 18e (522-47-94).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : George V, 8e (562-41-46).

POULET AU VINAIGRE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (232-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75).

LES RIPOUX (Fr.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Ranelagh, 16e (288-64-44).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES SAISONS DU CŒUR (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

SHOAH (Fr.) : Reflet Logos, 5e (354-42-34) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Olympic, 14e (544-43-14).

SOLDIER'S STORY (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Miramar, 14e (320-89-52).

SOLLERS/GODARD L'ENTRETIEN (Fr.) Latina, 9e (278-47-86) ; Studio 43, 9e (278-47-86).

STALINE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

STAR WAR, LA SAGA (A., v.o.). LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI : Escurial, 13e (707-28-04) ; Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Rialto, 19e (607-87-61).

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

TERMINATOR (A., v.o.) : Forum, 1er (297-52-37) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-51) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE THÉ A LA MENTHE (Fr.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; 14 juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94).

THE BOSTONIANS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

UN PRINTEMPS SOUS LA NEIGE (Franco-canadien) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

VIDAS (Portugais, v.o.) : Latina, 4e (278-47-86).

VOYAGE A CYTHÈRE (Grec, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LES FILMS NOUVEAUX

DIVORCE A HOLLYWOOD, film américain de Charles Shyer, v.o. : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94).

L'ENVOUTEMENT, film américain de Ted Kotcheff, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Calypso, 17e (380-30-11).

DÉTECTIVE, film français de Jean-Luc Godard : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (327-85-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

RADIO-TÉLÉVISION

Mardi 14 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Les grands écrans de TF 1 : le Commissaire Moulin.
De Paul Andreota, réal. C. Grimberg, avec Y. Rénier, G. Montagné, M. Auclair. (Rediff.)
Le courageux commissaire Moulin sur les traces de Nicolas Crescenti, dit « le Tordu », considéré comme l'ennemi no 1.

22 h 5 Contre-enquête.
Magazine des faits divers d'Anne Hoang.

23 h 5 Documentaire : Un violon pour l'été.
Réal. S. Halsdorf, avec Ivry Gitlis.
Une vingtaine d'élèves présentent un morceau choisi de violon au grand artiste Ivry Gitlis. Ce fou de musique privilégie une méthode tout à fait personnelle.

0 h 5 Journal.

0 h 15 C'est à Cannes.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 40 Cinéma : Coup de foudre.
Film français de D. Kurys (1982), avec Miou-Miou, I. Huppert, G. Marchand, J.-P. Bacri, P. Bauchau.
Au début des années 50, à Lyon, l'amitié de deux jeunes femmes que la guerre avait contraintes à des mariages de circonstance. Ensemble, elles recherchent leur émancipation. Ce film tendre, émouvant, est une réussite d'étude psychologique et sociale.

22 h 35 Mardi cinéma.
Un « spécial » direct du Festival de Cannes, par Pierre Tchernia et Jacques Rouland.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cinéma : Julia.
Film américain de F. Zinnemann (1977), avec J. Fonda, V. Redgrave, J. Robards, M. Schell, H. Holbrook.
Comment en 1937, Lillian Hellman, intellectuelle juive américaine, découvrit la réalité de l'Allemagne nazie en apportant, à Berlin, de l'argent à une amie de jeunesse engagée dans la lutte clandestine. Film dramatique exprimant le cheminement moral d'une conscience. Deux femmes dans l'histoire de l'Europe, deux actrices exceptionnelles pour des personnages vrais.

22 h 30 Journal.

23 h Série : les Producteurs.
De J. Meny. *Portrait de Mag Bodard.*

23 h 30 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 5, Tour de France gourmand (Bourgogne) ; 17 h 15, Dessin animé : Woody Woodpecker ; 17 h 25, Les secrets de la mer Rouge ; 17 h 50, Au nom de l'amour ; 18 h 50, Atout PIC ; 19 h, Feuilleton : l'Homme du « Picardie » ; 19 h 15, Informations.

CANAL PLUS

20 h 30, **Les Trois Jours du condor**, film de S. Pollack ; 22 h 25, Football : Laval-Bordeaux ; 0 h 20, **Tir groupé**, film de J.-C. Missiaen ; 1 h 45, **Paco l'infaillible**, film de D. Haudepin.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 **Pour ainsi dire** : les poètes à l'étranger.
21 h **Entretiens avec...** Raoul Ubac.
21 h 30 **Diagonales**, actualité de la chanson.
22 h 30 **Nuits magnétiques** : Festival de Cannes.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 **Concert** (en direct du grand auditorium de Radio-France) : *Variations sur un thème de Haydn*, de Brahms ; *Concerto pour piano et orchestre no 2 en si bémol majeur*, de Beethoven ; *Variations et fugue sur un thème de Mozart*, de Reger, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Janowski, sol. V. Afanassiev, piano.

22 h 30 **Les soirées de France-Musique** : feuilleton Ray Charles ; à 23 h 5, Jazz-Club (en direct du New-Morning).

Mercredi 15 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

8 h 30 ANTIOPE 1.
9 h La Une chez vous.
9 h 15 Vitamine (et à 13 h 40).
10 h 35 Téléfilm : George..
12 h Feuilleton : les Enquêteurs associés.
12 h 30 La bouteille à la mer.
13 h Journal.
15 h 15 Jeu : Enigmes du bout du monde.
16 h 5 Feuilleton : Arnold et Willy.
16 h 35 Série : Star Trek.
17 h 30 La chance aux chansons.
18 h Le village dans les nuages.
18 h 20 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 35 Série : Cœur de diamant.
19 h 10 Jeu : Anagram.
19 h 20 Loto sportif.
19 h 40 Feuilleton : Les Bargeot.
19 h 53 Tirage du Tac-o-tac.
20 h Journal.
20 h 35 Tirage du Loto.
20 h 40 Feuilleton : Dallas.

21 h 30 Documentaire : L'histoire secrète du pétrole. Série proposée par J. M. Charlier.
No 2. Le temps des complots. La première guerre mondiale va brutalement faire prendre conscience à tous les belligérants de l'importance vitale du pétrole. Commence une lutte d'influence entre les différentes puissances. Une série très dense, composée de documents d'archives et d'interviews.

22 h 20 Variétés : Cote d'amour.
Emission de G. Foucault et L. Touitou, présentée par Sydney. *Avec Ultravox, Matt Bianco, Mick Kershaw.*

23 h 5 Journal.
23 h 15 C'est à Cannes.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

6 h 45 Télé-matin.
10 h Récré A 2.
12 h Journal et météo.
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Feuilleton : Bergeval et fils.
13 h 45 Série : Chronique irlandaise.
15 h 20 Récré A 2.
17 h Micro Kid.
17 h 25 Les carnets de l'aventure.
18 h Super platine.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Le théâtre de Bouvard.
19 h 35 Journal.

20 h 10 Football : Finale de la Coupe d'Europe des vainqueurs de coupe.
En direct de Rotterdam : Everton-Rapid de Vienne.

22 h Magazine médical : les jours de notre vie.
Les dangers domestiques, de D. Thibault.
Deuxième volet d'une enquête sur les accidents domestiques.

22 h 55 Concert : Un Américain à Paris.
Emission de Eve Ruggieri.
Œuvre de Gershwin, par le New York Philharmonic Orchestra, dir. Leonard Bernstein.

23 h 25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

14 h 55 Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.
17 h Télévision régionale.
19 h 55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20 h 5 Les Jeux.

20 h 35 Cadence 3. Emission de L. Milcic et G. Lux.
Avec Michel Leeb, Gérard Lenorman, François Valéry.

22 h Journal.

22 h 25 Cinéma : la Femme aux bottes rouges.
Film franco-italien de J. Bunuel (1974), avec C. Deneuve, F. Rey, A.-M. Merli, J. Weber, J. Sacristan.
Un collectionneur d'art mécène, qui veut organiser le destin des autres, est aux prises avec une femme blonde en bottes rouges, qui est peut-être une sorcière. Un conte surréaliste puisant à une culture que le réalisateur avait en commun avec son père, Luis Bunuel.

23 h 55 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

7 h, 7/9 : 9 h, Cabou Cadin (et à 13 h 35) ; 11 h 15, **Tir groupé**, film de J.-C. Missiaen ; 12 h 35, Superstars ; 13 h 5, Rue Carnot (et à 17 h 30) ; 14 h 40, Téléfilm : Répétition d'un meurtre ; 16 h 15, Stock-choc : Mireille Darc-Anémone ; 18 h, Jeu : 4 C+ ; 18 h 40, Jeu : Les affaires sont les affaires ; 19 h 10, Zénith ; 19 h 45, Tout s'achète ; 20 h 5, Top 50 ; 21 h, **les Fantômes du chapelier**, film de C. Chabrol ; 23 h, **la Femme publique**, film d'A. Zulawski ; 0 h 55, **Neige**, film de J. Berto et J.-H. Roger ; 2 h 20, Batman.

FRANCE-CULTURE

0 h, **Les nuits de France-Culture** ; 7 h, **Le goût du jour** ; 8 h 15, *Les enjeux internationaux* ; 8 h 30, **Les chemins de la connaissance** ; les arts de la mémoire et les palais d'images (et à 10 h 50 : Victor Hugo) ; 9 h 5, **Matinée** : la science et les hommes (Clémence Royer) ; 10 h 30, **Musique** : miroirs (et à 17 h) ; 11 h 10, **Le livre, ouverture sur la vie** : rencontre de jeunes lecteurs avec Suzanne Bukiet ; 11 h 30, **Feuilleton** : Victor Hugo ; 12 h, **Panorama**, en direct de Cannes ; 13 h 40, **Avant-première** : les clowns Macloma : Michel Blanc et Josiane Balasko ; 14 h, *Un livre, des voix* : « les Sept Solitudes de Lorsa Lopez », de Sony Labou Tansi ; 14 h 30, **Passage du témoin** : Philippe Soupault et Bertrand Tavernier ; 15 h 30, *Lettres ouvertes* ; 17 h 10, *Le pays d'ici*, à Bayonne ; 18 h, **Subjectif** : Agora (Henry Bonnier) ; à 18 h 35, Tire ta langue... ; 19 h 30, **Perspectives scientifiques** : le temps ; 20 h, **Musique, mode d'emploi** : Mozart.

20 h 30 **Antipodes** : Atlanta, un siècle après « Autant en emporte le vent ».

21 h 30 **Pulsations** : « Miroirs », de R.-H. Ramati : mobile pour 16 pianos enregistré à la Biennale de Paris le 11 mai 1985.

22 h 30 **Nuits magnétiques** ; Festival de Cannes.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, **Les nuits de France-Musique** : Messiaen ; 7 h 10, **L'imprévu**, magazine d'actualité musicale ; 9 h 8, **Le matin des musiciens** : *Fauré en son temps*, « *le maître* et l'élève : Fauré et Ravel » ; 12 h 5, Le temps du jazz : feuilleton « Ellingtoniens buissonniers », Johnny Hodges ; 12 h 30, **Concert** : œuvres de Saxton, Osborne, Maderna, Messiaen par l'ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. L. Friend ; 14 h 2, **Tempo primo** : œuvres de Milan, Attaignant, Saint-Luc, Bach, de Falla, Cueto, Brouwer, Dyens, par Carlos Marin, guitare ; 15 h, **Les après-midi de France-Musique** : organistes français, « la génération du renouveau » ; œuvres de Bach, Widor, Janequin, Marchand, Vierne, Xenakis. Invité : André Isoir ; à 16 h 30, la musique soviétique des années 20 à 80 : les « Skhomoroki » (jongleurs-ménétriers), leurs fables et leurs histoires ; 18 h 2, **Les chants de la terre** ; 18 h 30, **Jazz d'aujourd'hui** : Où jouent-ils ? ; 19 h 15, **Spirales**, magazine de musique contemporaine ; 20 h 4, **Sonates de Scarlatti**, par Scott Ross ; 20 h 15, **Avant-concert**.

20 h 30 **Concert** (Printemps de Prague 1984) : « Sainte-Ludmila », *oratorio* pour soli, chœur et orchestre de Dvorak par les chœurs et l'orchestre de la radiotélévision tchécoslovaque, dir. V. Smetacek, chef des chœurs M. Maly, sol. D. Sounova, D. Drobkova...

22 h 30 **Les soirées de France-Musique.**



	La ligne*	La ligne TTC
OFFRES D'EMPLOIS	104,00	123,34
DEMANDES D'EMPLOI	31,00	36,76
IMMOBILIER	69,00	81,83
AUTOMOBILES	69,00	81,83
AGENDA	69,00	81,83
PROP. COMM. CAPITAUX	204,00	241,94

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col*	La mm/TC
OFFRES D'EMPLOIS	59,00	69,97
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,16
IMMOBILIER	45,00	53,37
AUTOMOBILES	45,00	53,37
AGENDA	45,00	53,37

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois internationaux

(et départements d'Outre-Mer)

Futur
Directeur Général
OUTRE-MER

SOCIÉTÉ FRANÇAISE recherche pour l'une de ses filiales OUTRE-MER (130 personnes) un futur Directeur Général.

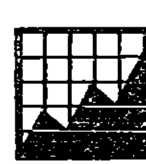
Après une formation de quelques mois en France, il assistera le Directeur Général actuel et prendra progressivement en charge l'ensemble des responsabilités (technique, financière, administrative, commerciale et humaine) correspondant à ses fonctions ultérieures, qu'il assumera dès qu'il le pourra.

Agé de 40 ans minimum, la personne recherchée doit être de formation ingénieur ou assimilée, avoir de bonnes connaissances en mécanique et électricité (matériel de manutention, engins TP ou agricoles, centrale électrique autonome, etc.) et une expérience de direction d'unité Outre-Mer (centre de profit de type agricole, par exemple).

Ecrire sous réf. GO 380 CM
Discrétion absolue

4, rue Massenet 75116 Paris





DIRECTIONS

Nationales et Internationales

BANQUE POPULAIRE
SAVOISIENNE DE CREDIT

offre dans la région du Lac LEMAN, un poste de

DIRECTEUR DE GROUPE D'AGENCES

Pouvant convenir à un cadre de formation supérieure ayant dirigé des agences importantes avec plusieurs points de vente.

Il aura 5 ans de pratique du développement dans la sécurité, résultat obtenu grâce à sa capacité de formation et d'animation de tous les collaborateurs de son (ou ses) agence(s).

Par son caractère régional et son dynamisme, la B.P.S.C. offre, à ce Directeur de Groupe, des possibilités d'évolution à la mesure de ses capacités.

Si vous avez l'expérience et l'enthousiasme que nous souhaitons, vous pouvez appeler notre Directeur des Relations Humaines qui vous garantit la stricte confidentialité de ce premier contact :

Michel LIMONDIN - 16 (50) 03.03.75 (poste 379).

COFAP

Directeur Commercial Presse

Nous sommes un important groupe de presse éducative. Dans le cadre de l'optimisation de notre structure, nous recherchons un Directeur Commercial. Votre mission : développer nos ventes auprès d'une population où nous avons déjà une forte notoriété. Membre du Comité de Direction, vous définirez avec notre Directeur Général vos objectifs et vos moyens. Agé d'au moins 35 ans, de formation supérieure, il serait souhaitable, pour être rapidement opérationnel, que vous ayez exercé des fonctions commerciales importantes dans notre secteur d'activité : presse, édition ou livre. Nous comptons également sur votre expérience des techniques publicitaires et de commercialisation telles que : VPC, couponing, vente par téléphone, home party... que votre équipe de vente (une douzaine de personnes) peut utiliser avec succès. Ce poste à responsabilité globale s'exerçant dans un cadre convivial permettra à un professionnel de réaliser ses talents.

Si vous pensez avoir le profil de la personne (femme ou homme) que nous recherchons, merci de faire parvenir votre dossier de candidature en précisant la référence 513 à :

jlp
j.l parichon
38 rue de Lisbonne - 75008 Paris - Tél. : 563.03.10

SOURCES





Groupe Français leader mondial produits haute sécurité recherche son

Directeur Extrême-Orient

Chargé au sein de la Direction Exportation :

- **de promouvoir la commercialisation des produits FICHET BAUCHE d'origine française ou malaise, sur les marchés d'Extrême-Orient.**
- **d'assurer leur coordination technique et commerciale.**
- **de représenter les intérêts du Groupe FICHET BAUCHE au sein de notre filiale de Malaisie.**

Le candidat est de formation commerciale supérieure et a une expérience confirmée du Commerce International complétée par une connaissance pratique de l'Extrême-Orient.
Il consacrera 50% de son temps en présence sur le terrain.
Anglais courant indispensable.

Adresser dossier de candidature complet avec photo s/réf. DEO à la Direction des Relations Humaines 15/17 avenue Morane Saulnier 78140 VELIZY.





emplois régionaux — emplois régionaux



SOLEX, Branche Electronique Automobile du GROUPE MATRA, pour sa principale usine située à EVREUX, recherche :

Responsable Ordonnancement H/F

Avec l'appui d'une équipe de 20 personnes, il a en charge :
- le plan de production - l'approvisionnement - la gestion du magasin
- la gestion des stocks - l'établissement des données de gestion.

Dans une unité qui a bénéficié d'investissements importants et qui met en place de nouveaux moyens de gestion informatisée, cet Ingénieur (ou formation équivalente) doit justifier d'une expérience industrielle en production de plusieurs années. Outre son aptitude à s'intégrer au sein de l'équipe de Direction en place, il devra faire preuve de sa capacité à prendre en charge dans un délai proche le contrôle de gestion et l'informatique.

Ce poste doit permettre à un candidat de valeur d'affirmer sa personnalité et son potentiel pour évoluer à terme au sein de l'entreprise et du Groupe.

Adresser les candidatures (C.V., photo et prétentions) à la Direction du Personnel et des Relations Humaines de SOLEX - 19, rue Lavoisier 92000 NANTERRE





Le Groupe Elf Aquitaine
recherche

INGENIEUR SUP ELEC
SPECIALISTE EN TELECOMMUNICATIONS

Après une première affectation à PAU, il pourra être appelé à diriger, dans l'une des Filiales du Golfe de Guinée, *le Service Télécommunication qui a en charge :*
- la maintenance des différents moyens télécommunication utilisés ; B.L.U., V.H.F., réseaux par câbles et faisceaux Hertzien, téléphonie spatiale ou temporelle...,
- l'étude et la réalisation des modifications à apporter aux réseaux existants pour répondre aux besoins des utilisateurs,
- la maintenance au premier et deuxième degré des matériels informatiques utilisés par l'exploitation (HP 1000 plus périphériques).

Expérience requise : 5 ans d'exploitation de réseaux de télécommunications.
Aptitudes requises : travail en groupe, sens des relations.

Adresser C.V. et prétentions sous référence 10443 à SNEAP - Service Recrutement, 26, avenue des Lilas, Bât. Mestressat, 64018 PAU Cedex.

CONTESSE

Groupe des Fromageries BEL — PARIS

(6 300 personnes - 18 usines)

recrute pour son Département Organisation Informatique – basé dans le quartier St-Lazare – doté d'un réseau de matériel IBM articulé autour d'un centre serveur 4341 (VM, VSE, CICS, SGBD) et de nombreux IBM 36 :

INGENIEUR INFORMATICIEN
6 mois à 2 ans d'expérience

issu d'une grande école (Centrale, Ponts...). Le candidat que nous recherchons est un homme d'études et de développement qui saura allier le goût de la technique à une forte capacité au dialogue avec les utilisateurs ; en outre, il aimera le travail en petites équipes. Nous lui confierons des responsabilités d'**analyste-chef de projet** après une période de formation (si nécessaire). Les possibilités d'évoluer sont réelles pour un candidat de valeur.

ANALYSTE
3 à 5 ans d'expérience

titulaire d'une maîtrise d'informatique, et possédant 3 à 5 ans d'expérience en analyse et programmation. Le candidat que nous recherchons est **directement opérationnel** sur matériel 4341. Expérience des bases de données et du temps réel appréciées.



Merci d'écrire avec C.V. et prétentions à Fromageries BEL - Richard Folliot
Chef du Personnel, 4, rue d'Anjou, 75008 Paris.

CONTESSE

Au coeur des actions commerciales

Diplômé (e) d'une grande Ecole de Commerce (ESSEC, EDHEC...), vous avez acquis une première expérience commerciale (minimum 2-3 ans). Votre souhait maintenant : valoriser vos idées sur une force de vente plus importante.

Nous vous offrons l'opportunité au sein de notre réseau : 1.000 Hôtesses, 100 Rendez-Vous Catalogue au service de la clientèle, assurent aujourd'hui plus de 50 % de notre Chiffre d'Affaires.

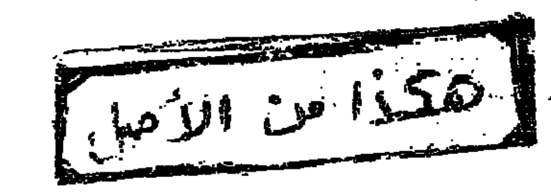
Responsable de l'efficacité commerciale du réseau par rapport à la stratégie de La Redoute :

— vous animerez et développerez la politique commerciale du réseau,
— vous testerez de nouvelles actions en liaison avec le Marketing (Télévente...),
— vous analyserez les performances commerciales et les corrigerez par des opérations répondant aux besoins spécifiques du terrain,
— vous définirez les actions en formation qui permettront l'évolution du réseau.

Basé au Siège, vous aurez cependant l'occasion de vous déplacer sur toute la France et bien sûr, ***vous ferez partie de l'équipe dirigeante de notre réseau.***

Adressez-moi votre candidature sous réf. 59 M
Véronique SILVAIN
57, rue de Blanchemaille
59082 ROUBAIX Cedex 02.





هكذا من الأصل



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

FILIALE D'UN IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL AGRO-ALIMENTAIRE

distribuant des produits de confiserie, chocolaterie de haut de gamme

recherche pour la RÉGION RHONE-ALPES

JEUNE CHEF DE SERVICE ACHATS

Membre du comité de Direction, Responsable devant le Directeur Général d'un budget annuel d'achat de 50 millions de francs environ, il sera particulièrement chargé d'élaborer une stratégie d'achat des matières premières spéculatives (fèves de cacao, sucre, fruits secs...), de rechercher en liaison avec le service Développement de nouvelles matières premières et produits alimentaires innovants, de prendre la fonction packaging en liaison avec le Directeur Commercial et Marketing.

Le poste s'adresse à un candidat de formation supérieure agro-alimentaire ayant acquis une première expérience dans une fonction similaire où il aura éprouvé ses qualités d'organisateur, de ferme négociateur et de curiosité. D'une intégrité absolue, rigoureux et concret, il aura un sens aigu du service et saura créer avec ses différents interlocuteurs internes des relations constructives.

La connaissance de l'anglais est nécessaire.

La rémunération sera motivante
et dépendra directement de la valeur du candidat retenu.
De réelles perspectives d'élargissement de fonctions à très court terme
seront proposées à un candidat de grande valeur.

Prière envoyer lettre manuscrite, c.v. à ANNONCES SERVICE,
45, rue Carnot, 78000 VERSAILLES *sous référence 5 508 qui transmettra.*

---

legrand®

- Leader européen de l'appareillage électrique d'installation.
- CA 4 milliards de francs.
- 13 000 personnes.
- Nombreuses unités de production en France et à l'étranger.

Ingénieur méthodes

Directement rattaché au responsable du département, il a pour mission l'assistance et le conseil auprès des filiales du groupe principalement en ce qui concerne :

- la définition des besoins
- l'optimisation des procédés.

Basé à Limoges, le poste nécessite de fréquents déplacements en France et à l'étranger. La pratique de l'anglais est vivement souhaitée.

Vous avez une formation d'ingénieur (AM, INSA, ou équivalent) une expérience de 5 ans minimum dans la fonction méthodes, une approche concrète des problèmes et le goût des responsabilités.

Merci d'adresser CV complet, lettre manuscrite, sous réf. M 587 A, à Etienne Simonnet, OC Conseil, *15 rue du Louvre 75001 Paris*, à qui nous avons confié cette recherche.

OC conseil
Ressources humaines

AFCOREM

DS Dowell Schlumberger

Compagnie internationale de services appliqués à l'industrie pétrolière, nous recherchons pour notre centre d'étude et de fabrications de St-Etienne, un

Chef de projet mécanique

Mission : mener à bien la réalisation d'équipements destinés à l'industrie pétrolière depuis la prise en charge du dossier études jusqu'au prototype en s'appuyant sur un *bureau d'études équipé de CAO et en sous-traitant un grand* nombre de fabrications.
Exigences : diplôme d'ingénieur, bonne connaissance de l'anglais, quelques années d'expérience dans un bureau *d'études mécaniques.*
Merci d'adresser votre candidature au Service du Personnel EFDS, BP 90, 42003 St-Etienne Cédex.

CENTRE

INGENIEUR INFORMATICIEN

ESE - ENST INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

Au cœur d'une région verdoyante, notre société (400 personnes), filiale du groupe **ELF AQUITAINE**, conçoit des ***appareils de mesure et régulation, des produits de comptage et automates de conduite de process.***
Ayant une formation informatique, diplômé ESE/ENST ou similaire, le candidat recherché possèdera une expérience de quelques années en informatique industrielle et temps réel.
Il supervisera le développement logiciel des nouveaux produits tels que : système de régulation, système de regulation décentralisé, régulateur mono et bi-boucle.
Nous demandons : la connaissance des microprocesseurs 8085/8088/6809/Z.80, des langages ASSEMBLEUR et PASCAL, du système de développement HP 64000 et des réseaux de transmission industriels.
- Anglais souhaité.

Merci d'adresser C.V., photo et prétentions sous la référence 6260 à Organisation et Publicité - 2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui trans.

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE
(15000 habitants)
Agglomération orléanaise

RECRUTE
pour son service ANIMATION JEUNESSE

1 responsable chargé d'animer et de coordonner l'ensemble des activités de Loisirs-Jeunesse de la commune.

Diplôme : licence d'animation cultur. et sociale ou équivalents.

Expér. professionnelle exigée.

Recrutement statutaire par mutation (animateur 2e classe) ou inscription sur liste d'aptitude préférentiel mais pas exclusif.

Adresser candidature et C.V. avant le 8 juin 1985.
à Monsieur le Maire
Hôtel de Ville.
45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE.

SOCIÉTÉ SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE CENTRE-OUEST
cherche

JEUNE DIPLOMÉ(E)
E.S.C. ou équivalent
dynamique et méthodique, aimant la négociation acceptant sédentarité et travail en équipe pour poste d'assistant dans département des achats matières premières. Ecrire avec c.v. et prét. sous nº 843 à HAVAS, 37047 TOURS Cedex.

RECHERCHONS

CHEF COMPTABLE

Quel. exp. informatique

Env. C.V. Ets TOURNEUR
Z.I. Nord, 82000 Montauban
ou tél. (63) 66-10-43.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE 160 km NORD DE PARIS

recherche

pour renforcer son équipe de révision.

ASSISTANT(E) CONFIRMÉ (E)

Niveau DECS-maître

Il devra avoir l'esprit d'équipe et le sens du contact. Large délégation et poste aux perspectives très ouvertes.

Ecrire avec CV manuscrit sous/nº 305.276 M
REGIE PRESSE
7, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

PB International Management

CONSULTANTS EN RECRUTEMENT FINANCIER
8, rue Georges Ville, 75116 PARIS

Un groupe de négoce de combustibles et prestations de services, C.A. + de 5 milliards de frs, 4.500 personnes, 80 filiales, recherche pour son centre administratif situé dans la région

Centre OUEST

CADRE COMPTABLE

Adjoint du Directeur de la Comptabilité

Le candidat prendra en charge la consolidation après avoir été préalablement formé aux méthodes du Groupe. Il secondera également le Directeur de la comptabilité dans toutes les tâches classiques.
Nous souhaitons rencontrer *pour ce poste un candidat de 28-30 ans* **de formation supérieure + D.E.C.S.** possédant quelques années d'expérience en cabinet ou en entreprise. La pratique de l'Anglais est nécessaire.
Le poste requiert une bonne adaptabilité et une aptitude à la communication compte tenu des nombreux contacts professionnels. Des déplacements fréquents dans toute la France sont à prévoir. Poste à pourvoir très rapidement.

Adresser *lettre manuscrite, curriculum vitae*, photo *et prétentions* sous réf. CC/05 à notre conseil Patrick BRUNETEAU

AFCOREM

CONTESSE

Important groupe chimique recrute
pour le Centre de Recherche et de Développement
de sa Division GÉLATINES

UN INGÉNIEUR DE RECHERCHES

Sous l'autorité du Directeur du Laboratoire, il aura la responsabilité de la section analytique, composée *de deux chimistes et d'un aide-chimiste.*

Une expérience HPLC, des connaissances techniques, *une formation complémentaire* informatique et une très bonne maîtrise de l'anglais faciliteront son adaptation
à ce poste d'avenir basé dans le SUD-EST.

Prière d'adresser c.v. détaillé avec prétentions sous nº 2 072/ISS AMEP P.A., 37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.

Parfums Christian Dior

Recherchent
pour leur direction
marketing international

CHEF DE PRODUIT : PARFUMANTS (H.F.)

– Il coordonne le développement des lignes parfums féminines et masculines.

– Il est, en outre, le gestionnaire des produits en terme de détection des opportunités de croissance, de profit, d'élaboration des recommandations, de chifrage, des stratégies.

– Il assure la mise en œuvre et l'application du plan marketing.

– Il assure également le contrôle des écarts, et des propositions des actions correctrices.

Ce poste sera confié à un diplômé (e) d'études supérieures (HEC, IEP, GESEC) pratiquant couramment l'anlais et l'allemand, possédant une première expérience de 3 à 5 ans, ayant participé au lancement intrnational d'une ligne complète de produits parfumants.

Votre C.V. accompagné d'une photo est à adresser :
aux PARFUMS CHRISTIAN-DIOR du département du personnel
45804 SAINT-JEAN-DE-BRAYE CEDEX

HAVAS Orléans

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde ***Publicité » ou d'une agence.***

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

MERLIN GERIN

Spécialiste mondial des matériels électriques et électroniques de commande et de protection, est l'un des plus importants constructeurs européens pour l'appareillage haute et basse tension et pour les ensembles électriques «clés en mains».
16 000 personnes - 43 filiales et participations en France et dans le monde - 6,4 milliards de chiffre d'affaires en 1984 dont 50% à l'exportation,

recherche pour sa
DIVISION ELECTRONIQUE INDUSTRIELLE

chef de projet électronique de puissance

Sa mission :
- réaliser des produits nouveaux en animant une équipe d'ingénieurs et de techniciens de développement,
- sa responsabilité s'exerce aussi bien sur le plan technique (conception) que sur le plan planning, gestion, réalisation.

Son profil :
- diplômé d'une grande école d'Ingénieurs électroniciens ou électrotechniciens,
- 5 ans d'expérience industrielle minimum,
- connaissance des systèmes à base de microprocesseurs,
- compétences hard et soft,
- connaissances en télétransmission et réseaux,
- anglais indispensable.

Ecrire avec CV, prétentions en précisant la référence CFR 253 au Service Recrutement Ingénieurs et Cadres - MERLIN GERIN
38050 GRENOBLE Cedex

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 256.10.65

Une très importante société de services

RECHERCHE

UN JEUNE CADRE RESPONSABLE DROIT SOCIAL

CE POSTE EXIGE :

- Une très solide formation juridique (maîtrise, DESS), complétée par une expérience professionnelle de quelques années (+ 5 ans) dans une Direction du personnel où le candidat aura, notamment, acquis la pratique des procédures contentieuses, le suivi des institutions représentatives... la gestion juridique des contrats de travail, etc.
- Des qualités relationnelles éprouvées car il conseillera les opérationnels et interviendra auprès des représentants du personnel.
- Un intérêt pour l'ensemble de la fonction personnel, car il pourra évoluer vers de plus larges responsabilités au sein de la Direction du personnel.

Le poste est basé en **BANLIEUE OUEST.**

Veuillez adresser C.V. et photo à :
REGIE PRESSE *sous nº* 305.948 M
7, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

AGENCE DE PRESSE

Recherchons pour région parisienne

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN TECHNICO-COMMERCIAL

Pour suivi de chantier informatique. Expérience sur micro et communications nécessaire. Anglais indispensable.

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN DIPLOMÉ

Pour réalisation de projets à base de mini et micro.
Expérience en vidéotex, télétex, communications, matériel et logiciel.
Anglais écrit et parlé indispensable.

ENVOYER C.V. A REUTER MONITOR GIE
19/21, RUE POISSONNIÈRE, 75002 PARIS.
A L'ATTENTION DE MONSIEUR C. FLORIT.

UNE IMPORTANTE ENTREPRISE LARGEMENT PRESENTE DANS LE MONDE
recherche pour son Siège Social à
LA DEFENSE

ASSISTANT DE TRESORERIE H/F

Le candidat retenu, titulaire si possible d'un *DUT - option finances comptabilité - ou équivalent* aura acquis une première expérience dans un service trésorerie.
Perseverance et sens de l'organisation sont indispensables à la bonne tenue de ce poste qui est à pourvoir rapidement.
Envoyer votre candidature (CV, photo et prétentions) a CONTESSE PUBLICITE ss *réf.* 10610, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01 qui transmettra.

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 256.10.65



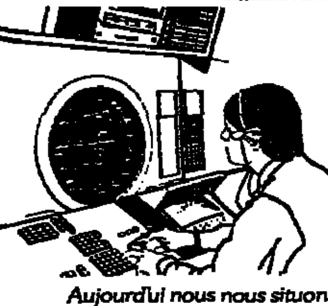
Société Nationale des Poudres et Explosifs
recrute pour son centre de recherche
du **BOUCHET (Essonne)**

ingénieur docteur

de formation ENSI, ENSTA, INSA... ou universitaire 3e cycle. Débutant, connaissances indispensables en énergétique et thermodynamique, *il sera responsable de* recherche dans le domaine de la stabilité et de la décomposition des produits.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à
SNPE CRB - BP 2, 91710 Vert-le-Petit,
réf. à rappeler T.C. 85/24.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



NUMERO VERT 16.05.30.23.80 APPEL GRATUIT

THOMSON-CSF
DIVISION SYSTÈMES DÉFENSE ET CONTRÔLE

Aujourd'ui nous nous situons au tout premier rang de la compétition internationale, dans la maîtrise et le développement des marchés de l'électronique et de l'informatique : contrôle du trafic aérien et maritime, radars et équipements électroniques de conduite de systèmes de défense. Nous recherchons

2 INGÉNIEURS C.F.A.O./C.A.O. MÉCANIQUE HF

A partir d'un cahier des charges vous étudiez et analysez des procédures et programmes à mettre en place dans le cadre de notre conception de fabrication assistée par ordinateur. Vous proposez les évolutions de configuration sur les matériels existants (VAX 780/785), les nouveaux investissements, et coordonnez les besoins des différents utilisateurs.

Nous recherchons des spécialistes en langage FORTRAN 77 diplômés (A. & M., ECP, ENSM, ENSMA...).

Vous êtes âgés au minimum de 25 ans, débutants à 2 ans d'expérience. Vous avez un fort désir d'innovation et le soucis de vous investir dans un poste de C.F.A.O.

La connaissance de l'anglais est indispensable. Lieu de travail : MEUDON-LA-FORÊT.

Prendre contact avec Gérard GAULTIER – THOMSON-CSF, Division S.D.C. – 40, rue Grange-Dame-Rose, 92360 MEUDON-LA-FORÊT, sous réf. 85/IME/M.

HAVAS CONTACT

TECHNOLOGIES DE HAUT VOL



DMC®

L'un des PREMIERS GROUPES TEXTILES EUROPÉENS composé de plus de 50 Sociétés réparties dans le monde (principalement R.F.A., U.S.A., Amérique Latine, Afrique) – C.A. supérieur à 6 milliards de francs dont plus de la moitié à l'étranger – crée au sein de sa DIRECTION JURIDIQUE et FISCALE une nouvelle fonction d'

ingénierie juridique

Le titulaire du poste sera chargé d'apporter initiatives et recommandations dans les missions d'ingénierie, soit au niveau d'opérations de restructurations juridiques du Groupe, soit au niveau de montages à caractère financier et commercial. Il sera en outre chargé d'assurer la gestion juridique courante du Groupe (contrats commerciaux ou de franchise, litiges et contentieux...). Ce double rôle implique la tenue à jour permanente de la documentation juridique du Groupe à l'échelon international.

Ce poste qui s'adresse à une nouvelle "race de juristes" à la fois créatifs et sûrs, conviendrait à DOCTEUR DROIT PRIVÉ INTERNATIONAL (ou DESS) + IAE ou DAUPHINE, parfaitement bilingue ANGLAIS. La connaissance de l'ALLEMAND est un plus. Il aura acquis au sein d'un CABINET INTERNATIONAL DE CONSEIL, ou d'AVOCAT ou dans une BANQUE D'AFFAIRES une expérience d'au moins 5 ans lui ayant permis de participer activement à des montages juridiques complexes. Il saura travailler en équipe et négocier ; il possédera une bonne pratique de la rédaction juridique.

Les dossiers de candidatures – sous réf. 3086 M. à préciser sur l'enveloppe – seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT

10, rue de la Paix - 75002 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

IBM 4341

Paris - Afin de franchir une nouvelle étape dans son développement, cette société (2500 personnes - CA 700 millions de F), filiale d'un groupe industriel international recherche, pour la direction informatique de son siège à Paris dotée d'une infrastructure performante (IBM 4341, DOS/VSE, CICS, DL1, réseau 100 terminaux, IBM 36), des

responsables d'applications

Rattachés au responsable des études, ils prendront en charge la conception, la réalisation et la mise en place d'applications de gestion en temps réel soit dans le domaine administratif, soit dans le domaine de la gestion de production. Ils seront en liaison constante avec les utilisateurs pour étudier les besoins et définir les spécifications fonctionnelles.

Les candidats, de formation supérieure, ont au moins cinq ans d'expérience dans des fonctions d'analyse. Une bonne connaissance de COBOL et CICS/DL1 est indispensable. La connaissance de Mapics ou de Copics et du GAP serait un atout supplémentaire pour le poste concernant la gestion de production. Postes évolutifs.

Ecrire avec C.V. et prétentions, sous la référence 008/M. à M. Dupuy, Sema-Sélection : Centre **Metra 16/18, rue Barbès 92126 MONTROUGE.**

MEMBRE DE SYNTEC

sema selection Paris Lille Lyon Marseille Toulouse

Relations Presse et Communication HF

La Direction de la communication d'un grand groupe industriel recherche un assistant pour le responsable de son service presse et relations extérieures. Il aura pour fonctions de rechercher l'information et de la mettre en forme pour son utilisation par la Presse ; de répondre aux demandes de documentation sur l'entreprise en provenance de l'extérieur. Il aura en charge la réalisation de la revue de presse quotidienne (journaux français et anglo-saxons) destinée aux dirigeants du groupe, et devra seconder le responsable du service dans ses contacts réguliers avec les journalistes. Ce poste requiert un intérêt prononcé pour l'activité industrielle et l'environnement économique, ainsi qu'un esprit ouvert à l'événement. Il convient à un diplômé d'enseignement supérieur ayant une première expérience de l'entreprise et des contacts avec les médias.

Une très bonne connaissance de l'anglais est indispensable. Le poste est à pourvoir au siège du groupe, à Paris.

Ecrivez à notre Conseil.

Maryse PERCHE vous remercie de lui adresser votre CV avec photo + rémunération actuelle s/réf. 3086 M.



65 avenue Kléber, 75116 PARIS.

MEMBRE DE SYNTEC

Paris - Lille - Lyon - Strasbourg

DESSEIN

Groupe industriel diversifié de tout premier plan (6 000 p.), nous cherchons

un ingénieur technico-commercial, chef de produit (à Ivry – 94),

pour prendre en main les destinées d'une ligne de convertisseurs de fréquence performants (valeur unitaire de 50 000 à 500 000 F) destinés notamment aux fabricants et installateurs de systèmes industriels de chauffage et de ventilation.

Ingénieur électricien-électronicien, vous apportez, à 35 ans environ, la preuve de votre réussite commerciale avec des produits électrotechniques lourds modernes ; vous êtes aujourd'hui en mesure de prendre la responsabilité globale d'un objectif de développement (études de marché, publicité, prospection, démonstrations, négociations des contrats). Il vous faut, de plus, savoir l'anglais et être prêt à de fréquents déplacements.

Notre consultant, J.P. DOURY, vous remercie de lui écrire (réf. 4656 LM).

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE · 75008 PARIS
LYON - LILLE - BRUXELLES - LONDRES

MEMBRE DE SYNTEC

Contrôleur de Gestion Expérience Usine

GROUPE AIRELEC est devenu en quelques années leader européen sur le marché des appareils de chauffage électrique (C.A. 84 : 360 MF ; effectif : 700 personnes ; 3 unités de fabrication). Les contributions attendues du contrôle de gestion nécessitent la recherche d'un professionnel confirmé, basé à notre siège à Aubervilliers.

Diplômé de l'Enseignement Supérieur, votre expérience effective des techniques du contrôle de gestion - 5 ans minimum - acquise pour partie en usine, vous permettra de faire évoluer avec nous cette fonction.

Rattaché à la Direction Administrative et Financière, et en liaison étroite avec les directions opérationnelles, vous ferez fonctionner et améliorerez, avec l'aide d'un outil informatique élaboré, les tableaux de bord, systèmes d'information et procédures que requiert une gestion budgétaire efficace. Vous serez responsable de l'établissement et du suivi des prix de revient usine.

Pour ce poste évolutif, vos qualités de rigueur et d'efficacité, votre sens des relations humaines seront les critères déterminants de notre choix.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 85 8202 M. Elle sera examinée confidentiellement par François CORNEVIN qui vous contactera rapidement.

EQUIPES ET ENTREPRISES
11 bis rue Portalis 75008 PARIS - Tél. 293.18.72

LE MONDE DE L'EXPORT ET DES CARRIERES INTERNATIONALES

Mardi 21 Mai

LES GRANDS RENDEZ-VOUS

offres d'emploi du journal

Le Monde



IMPORTANT GROUPE DE NÉGOCE EN GROS DE PRODUITS INDUSTRIELS comprenant :

15 Sociétés réalisant une chiffre d'affaires de 1 Milliard 200 Millions par an - 25.000 factures par mois - 16.000 comptes clients environ ayant fonctionné dans l'année.

recherche

Adjoint au Directeur du crédit et recouvrement

Mission :
- préparer les décisions de crédit avec analyse des bilans.
- décider de l'opportunité d'enregistrer certaines commandes en fonction du crédit client.
- assurer le recouvrement dans les meilleurs délais en intervenant judicieusement tant par lettre que par téléphone.
- suivre plus particulièrement les dossiers importants en accord avec le chef de service.
- intervenir auprès des différents services du groupe afin d'obtenir le règlement des litiges commerciaux.
- prendre en charge les dossiers *pré-contentieux et effectuer les* négociations si necessaires.

Profil du candidat :
- excellente mémoire en raison de la complexité du groupe et du nombre important des dossiers en cours.
- organisé, méthodique, rapide, psychologue, diplômate, tenace, doué de bon sens.
- suffisament autoritaire dans les contacts tant a l'intérieur du groupe qu'à l'extérieur avec la clientèle.
- goût des entretiens téléphoniques.
- *bonnes connaissances comptables et juridiques.*
- une expérience de la gestion informatique des comptes clients.

Adresser C.V., photo et prétentions sous réf. 88228 M à :
BLEU Publicité - 17, rue du Docteur Lebel
94307 VINCENNES - qui transmettra -



ESD

ÉLECTRONIQUE SERGE DASSAULT

à SAINT-CLOUD

recherche

ingénieurs informaticiens

GRANDES ÉCOLES

débutants ou quelques années d'expérience

Si vous êtes motivés par les techniques de pointe.
Si vous avez le goût de l'animation et des responsabilités.
Plusieurs postes sont à pourvoir dans les domaines suivants :

Aéronautique

ÉTUDE ET RÉALISATION DE NOUVEAUX PROJETS

- *Réseaux de microprocesseurs*
- *Systèmes de transmission de données*
- *Logiciel temps réel* — ***Réf. 3023 M***

Génie logiciel

DÉVELOPPEMENT ET INTÉGRATION DE NOUVEAUX OUTILS

- *Langages de spécification*
- *Compilateurs*
- *Outils de test et de validation*
- *Assurance et contrôle qualité* — ***Réf. 3024 M***

Logiciel temps réel

ÉTUDE ET RÉALISATION DE LOGICIELS D'ÉQUIPEMENTS

- *Études Systèmes*
- *Simulations*
- *Réseaux de microprocesseurs*
- *Traitement du signal* — ***Réf. 3025 M***

MEMBRE DE SYNTEC

Les dossiers de candidatures, sous réf. correspondante, seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT

10, rue de la Paix - 75002 Paris.

Jeunes ingénieurs électroniciens

« systèmes naval »

Nous sommes un important Etablissement Technique du Ministère de la Défense.
Nous recherchons pour les domaines d'activité

Radar et **Guerre Electronique**
(Réf.1121) (Réf.1122)

plusieurs

Ingénieurs systèmes électroniques

Au sein de petites équipes (15 personnes environ), nous leur offrons la possibilité de piloter des études, des projets attractifs, cela avec beaucoup de liberté d'action.

Nous leur demandons le goût et la capacité d'entretenir des contacts à haut niveau.

L'esprit d'initiative, d'autonomie, ainsi que d'excellentes capacités de synthèse sont exigés. La pratique de l'anglais est indispensable.

Une première expérience industrielle serait appréciée. Son absence devrait être compensée par un réel désir de formation.

Le lieu de travail est Paris avec quelques *déplacements* en province.

Statut : **Ingénieur contractuel.**

Merci d'envoyer rapidement votre dossier complet (lettre manuscrite + C.V. + *photo + prétentions*), en précisant la référence choisie, à J.-F. Jourdren - CAPFOR - 15, rue de la Paix - 75002 PARIS.

MEDIA PA

CAPFOR

PARIS - LYON - AIX/MARSEILLE - NANTES - CAEN
ANGERS - BREST - MONTLUÇON - MONTPELLIER - NIORT - QUIMPER - RENNES

VOUS ETES :

fiscaliste-juriste

Vous avez la passion des questions fiscales pointues et de restructurations d'Entreprises, après 5 années d'expérience minimum dans de grandes Entreprises, dans des Cabinets, dans l'Administration fiscale.

NOUS SOMMES :

des conseillers d'entreprises dans le secteur le plus important de l'industrie *agro-alimentaire.*

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS :

pour compléter notre équipe pluridisciplinaire.

Lieu de travail Paris 9e

200.000 F +

Merci d'adresser C.V. manuscrit, photo récente et rémunération actuelle, sous la référence 197, à Jacques GENEVAY
11, square Jasmin - 75016 Paris
(garantie absolue du secret des candidatures)

P.R.B.

Numelec

Vendez un équipement Scientifique

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Au sein d'une société française en forte expansion spécialisée dans les domaines de l'instrumentation nucléaire, du traitement et de l'analyse d'images numériques sous l'autorité du Chef des ventes « instrumentation nucléaire », vous serez responsable de la diffusion de produits de forte valeur unitaire : systèmes de dosimètre nucléaire, appareils d'analyse pour radiotraceurs, radiochromatographes, etc... auprès des services de médecine nucléaire et de radiothérapie, des laboratoires hospitaliers et universitaires, des industries pharmaceutiques des centres de transfusion sanguine.

Vous avez complété votre formation (BTS - DUT - Biologie, Biochimie) par une expérience commerciale *d'au moins 2 ans* de cette clientèle. Vous êtes passionné par la vente et les produits de haute technicité.

Nous vous offrons une rémunération *motivante* (fixe + intéressement) une voiture de fonction, un cadre de travail agréable dans la région de Trappes (78).

Rejoignez une équipe dynamique en nous écrivant : NUMELEC
Service du Personnel, B.P. 38, 78320 Le Mesnil Saint-Denis.

pmp

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES PARIS-16e
recrute

UN RÉVISEUR STAGIAIRE

- DECS complet.
- 1 an d'expérience minimum.

Ecrire c.v. et prétentions à SOCIÉTÉ SEFRECO
18, rue Boissière, 75116 Paris.

ORGANISME FORMATION
cherche
pour son département langues

ASSISTANT(E)

- Ccial(e) et pédagogique.
- Bilingue français/anglais.
- Formation Sup.
- Expérience Tefl en entreprise exigée.

Lettre manuscrite + c.v. rédigée en français + photo
Ecrire sous le no 306 963 M
RÉGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

ÉCOLE DE LANGUES A PARIS
recherche

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

Salaire annuel minimum assuré.
Qualifié et expérimenté.
Tél. : 567-18-28.

Entreprise de montage en ALLEMAGNE (RFA) cherche une personne qui nous transmettrait les demandes téléphoniques de nos clients. Nous prenons en charge les frais de téléphone et télex. Rémunération : une somme fixe par mois. Ecrire s/no 306 456 m à RÉGIE-PRESSE, 7, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

Filiale société allemande
PANTIN 100 personnes
recherche

CHEF COMPTABLE

BILINGUE ALLEMAND
expérience du reporting.
Rattaché
au Directeur Financier.
vous aurez la responsabilité d'une équipe de 12 personnes que vous saurez animer et motiver. Nous prévoyons une augmentation de cet effectif, votre dynamisme et votre disponibilité vous permettront de faire face à cette évolution. Adresser dossier de candidature complet à notre conseil SCOP 7 sous référence 907, 2, avenue du Général-Leclerc, 75014 PARIS.

ANIMATEUR (TRICE)

22 ans mini, pour foyer de jeunes travailleurs Paris-Est, vie du Foyer, loisirs, insertion sociale, etc.
Formation nécessaire.
expérience appréciée.
Collective Nat. des F.J.T.

Env. C.V. + lettre + photo à : C.L.J.T., 165, rue de Charonne 75011 Paris.

Entreprise nationalisée rech.
JEUNE TECHNICIEN (NE) SUPÉRIEUR (E)
Titulaire B.T.S. Electro-Technique. Lieu de travail S.-et-M. Ecr. av. C.V. no 444 à HAVAS - 77007 *MELUN* Cedex.

Etablissement scolaire proche banlieue Ouest recherche

COLLABORATEUR (TRICE) COMPTABLE

Expérimenté (e)
informatique appréciée
Env. C.V. + photo sous réf. M. 87.860 BLEU 17, rue Lebel 94307 Vincennes Cedex
qui transmettra.

Le centre de formation professionnelle des adultes Yves BODIGUEL, *recrute :*

Un TECHNICIEN

de la
MAINTENANCE INFORMATIQUE

Niveau : DUT ou équivalent.
Expérience professionnelle souhaitée : *5 ans dans la maintenance* de moyens ou mini-systèmes informatiques.
Salaires : 150.000 F ou + selon référ. ou niveau.
Lieu de travail :
Meudon-la Forêt.
Son travail consiste à compléter une équipe d'enseignants pour la formation continue ou de stages agréés d'un an en maintenance in*formatique.*
Ecrire à : F.G.M.M. – C.F.D.T.
Michel GAY
5, rue Meyran
75009 PARIS.

---

représentation offres

IMPORTANT FABRICANT
PRÊT-A-PORTER
SPORTSWEAR
recherche

REPRÉSENTANTS(ES)

1o) SUR TOUTE LA FRANCE.
2o) SUR TOUTE LA SUISSE.
Fixe + commissions.
Tél. : 338.20.30.
277-28-20.

X, ECP, HEC...

Directeur financier

UNE SOCIÉTÉ FRANÇAISE SOLIDE ET PERFORMANTE, rattachée à un groupe de premier plan, recherche son Directeur Financier.

Il s'agit d'un poste à haut niveau qui conviendrait à un candidat diplômé d'une grande école ayant acquis de solides compétences financières et comptables et ayant déjà assumé des responsabilités de direction.
Il sera chargé :

- d'étudier et de réaliser les investissements,
- de gérer les ressources financières de la société,
- de participer à l'étude de rachats éventuels de sociétés ainsi qu'à la gestion des filiales,
- *d'animer la comptabilité et de développer les procédures* comptables adaptées à sa croissance et à une politique de décentralisation.

La réussite dans ce poste implique rigueur et imagination ainsi que d'excellentes capacités relationnelles.

Poste à Paris.

Ordre de grandeur de rémunération : 450.000 F. +

Membre de Syntec

Ecrire sous réf. PZ 455 AM
Discrétion absolue

4, rue Massenet 75116 Paris

etap

Ingénieur électricien confirmé pour responsabilités importantes d'assistance technique

UN GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS DE TOUT PREMIER PLAN, un des leaders mondiaux dans son domaine, plus de 10 usines modernes et automatisées en *Métropole*, recherche un Ingénieur Electricien confirmé.

Au sein de la Direction Technique du Groupe, il aura un rôle clef d'expert dans le domaine des courants forts. Son action s'exercera à différents niveaux :

- **Investissements :** il participera aux choix techniques et à la sélection des fournisseurs,
- **Exploitation :** il assistera et conseillera les usines sur l'utilisation, la mainte*nance, le renouvellement des installations,*
- **Progrès techniques :** il recherchera, analysera, évaluera toutes les évolutions techniques dans son domaine d'intervention.

Ce poste conviendrait à un ingénieur ESE, IEG, AM... ayant au minimum 5 ans d'expérience soit, dans l'industrie lourde, au sein d'un service entretien et/ou travaux *neufs, soit chez un constructeur d'équipements électromécaniques.*
La réussite dans ce poste implique de solides compétences techniques mais également d'excellentes capacités relationnelles, lui permettant de jouer un rôle "d'expert".
Poste à Paris.

Membre de Syntec

Ecrire sous réf. DY 454 AM
Discrétion absolue

4, rue Massenet 75116 Paris



Un parcours pour un jeune ingénieur
AM, IDN, ENSI...
au départ :

INGÉNIEUR EN ORGANISATION

SOCIÉTÉ A TAILLE HUMAINE, dynamique, réalisant des produits de moyenne et grande série, bien implantée sur son marché, recherche un jeune Ingénieur diplômé (+ IAE apprécié) ayant si possible une première expérience en organisation industrielle. Les candidatures d'ingenieurs débutants (avec *stages GPAO ou équivalent) seront également examinees.*

Son action s'exercera dans le domaine de l'organisation de l'administration des ventes, puis évoluera vers la mise en place de la gestion de production informatisée.
Au-delà, ce poste débouche sur des responsabilités opérationnelles de production de haut niveau pour un candidat de fort potentiel.

Lieu de travail : proche banlieue sud-est Paris.

Membre de Syntec

Ecrire sous réf. RB 456 AM
Discrétion absolue

4, rue Massenet 75116 Paris

etap

Importante société Paris 16ème
développant des matériels de haut niveau technologique,
vendus dans le monde entier, recherche

pour son ***siège social parisien*** *et ses* ***usines de la région Parisienne***

Contrôleurs de Gestion

Leur mission : - participer à l'élaboration des budgets annuels et en effectuer les contrôles mensuels (dont calculs des en-cours),
- fournir tous les renseignements comptables et de gestion aux opérationnels,
- assurer les liaisons entre les unités de fabrication et le siège social.

De formation supérieure (ESCAE, DECS, maîtrise de gestion...), les candidats devront justifier d'une **expérience de 4 à 5 ans** dans une société à vocation industrielle.
La connaissance et la pratique de l'outil informatique sont indispensables.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence 3622 a RSCG CARRIERES 48, rue St Ferdinand - 75017 PARIS. Réponse et discrétion assurées.

OFFRES D'EMPLOIS

VOUS,

vous avez obtenu un diplôme commercial et vous ferez tout pour ne pas rester derrière un bureau,
vous voulez éviter la filière "classique" : Assistant Chef de produit ou Auditeur Junior,
vous êtes tenté par l'aventure d'une expatriation,
vous souhaitez prendre rapidement des responsabilités de commandement.

NOUS, nous recherchons plusieurs

JEUNES DIPLOMÉS ÉCOLE DE COMMERCE
(HEC, ESSEC, ESCP, ...)

débutants ou première expérience.

Nous faisons appel à des hommes de terrain, désireux de valoriser leurs talents de commerçants et capables de prendre rapidement en charge

LA DIRECTION COMMERCIALE

d'une de nos **filiales étrangères** après une période de formation en France d'environ 2 ans.

Nous sommes un Grand Groupe Industriel et Commercial français, leader mondial sur son marché.

Tous renseignements complémentaires seront fournis au cours d'entretiens individuels et la plus grande discrétion est assurée.

Adresser votre candidature à
INTERMEDIA N° 573 A
9 bis, rue Labie - 75017 PARIS
qui transmettra.

Chef du bureau de normalisation

De formation A&M ou équivalent, vous possédez une trés solide expérience industrielle dans le domaine de la chimie fine de synthèse et des énergies, acquise dans une société d'ingéniérie chimique, un bureau d'étude ou un service de génie chimique.

Vous savez animer une équipe chargée de l'étude et de la mise en forme de la normalisation des appareils et des accessoires pour les usines de production.

Si vous êtes particulièrement bien organisé et dynamique sans être rebuté par les contraintes de tenue de dossier, vous nous intéressez.

Ce poste est situé à Romainville (93), dans notre Division Production.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. 117M à Robert de Vitry, Service Gestion des Cadres Roussel Uclaf, 35 Bd. des Invalides - 75007 Paris.

ROUSSEL UCLAF

Currículum

WYSE

DIRECTEUR DES VENTES – FRANCE
EN POSTE A PARIS

Le client – Wyse Technology. Importante société anonyme qui doit sa croissance spectaculaire à ses ventes d'unités de visualisation et de microordinateurs de pointe. Wyse est le premier fabricant indépendant de terminaux

Le poste – Assurer la liaison entre les distributeurs Wyse en France et les bureaux aux Etats-Unis et à Taïwan. Conduire les négociations avec les principaux clients et fournir des conseils dans le domaine technique. Coordonner les opérations de vente et de marketing pour la France.

Le responsable – Doit posséder une solide formation en électronique et avoir à son actif une expérience positive en ventes et en marketing de matériel informatique.

Ce poste est le premier d'une série dans la formation d'un réseau Wyse en Europe. Les entrevues auront lieu au cours de la 3e semaine de mai 1985. Veuillez adresser votre candidature en anglais avec votre C.V. sous n° 6.759 *le Monde* service ANNONCES CLASSÉES
5, rue des Italiens. 75009 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

COMMERCIAL D'EXPÉRIENCE
AYANT DIRIGÉ FORCES DE VENTE

Souhaite rencontrer Direction faisant confiance à Autodidacte

Très disponible, ses limites sont nos frontières

Salaire envisagé : 240.000 F + suivant responsabilités

Ecrire à REGIE-PRESSE, sous n° 305.705 M, 7, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

CADRE DE DIRECTION
47 ANS, BILINGUE ANGLAIS

Expérience gestion filiale britannique
P.M.E. française
Milieu commerce ou industrie
Export pays européens et anglo-saxons
recherche fonction similaire
Voyages France et Etranger.

Ecrire sous le n° 305.755 M,
REGIE-PRESSE
7, rue de Monttessuy, Paris-7e.

---

43 ans, cadre expatrié Afrique, ESC, exp. direction PMI 15 ans, ch. resp. gle ou ccíale étranger ou France. Anglais, espagnol. Ecrire Havas Antibes 296-06 ou Téléph. : (93) 65-07-76.

Cadre exploitant financier 36 ans, dynamique confirmé AVEC PORTEFEUILLE recherche banque ou sté financière. Ecrire BP 163. M. LEVESQUE 75925 CEDEX 19.

MÉMORIALISTE EXPERT COMPTABLE
Expérience entreprise, cabinet formation
997-07-97.

Hme 52 ans dyn. esprit décision, volonté créative, rech. situat. comportant responsabilités, représenterait société France. Esp., Afr., Amérique latine. Ecr. s/n° 2.432 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

BAC + 4 EN GESTION COMMERCIALE (1983)
Espagnol (courant), anglais (bon niveau) souhaite intégrer service commercial performant. Ecrire M. BUDAI, 17, rue Colonel-Oudot, 75012 PARIS. Téléphone : 628-78-72.

Commercial 42 ans cherche activité de vente AFRIQUE FRANCOPHONE statut expatrié (59) 23-67-20.

Américain 34 a., ép. Française
MASTER OF SCIENCE IN PHYSICS
Licence en physique Paris-VII 8 ans industrie nucléaire cherche poste stable. Ecrire sous le n° 306 308 M RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy. Paris-7e.

Jeune fille Allemande, 18 ans, ayant terminé ses études, cherche une place sérieuse comme fille au pair. Ecrire sous le n° 306 467 RÉGIE-PRESSE 7, rue de Monttessuy. Paris-7e.

H. 32 ans doctorat sciences politiques, Paris, exp. marketing, journalisme, allemand, arabe courants, cherche emploi stable. M. Chebel, 1, rue du Roi-Doré, Paris-13e.

Secrétaire 7 ans d'expér. DEUG anglais, notion comptable. Espagnol, ch. poste motivant Téléphone : 851-80-93.

formation professionnelle

Préparez-vous aux CARRIÈRES DE L'INFORMATIQUE dans les
SESSIONS D'ÉTÉ DU
CENTRE INTERNATIONAL DE TRAITEMENT INFORMATIQUE
118-130 av. Jean-Jaurès, Paris-19e
205-24-63/241-83-83.

propositions diverses

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIERES (C 16) BP 402 – 09 PARIS.

travail à domicile

DACTYLOGRAPHIE DE VOS MANUSCRITS, très vite, très bien, sur IBM. Tél. 750-95-00.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

VENDS 240 D 1974
état impeccable, 98 000 km, 5 pneus neufs. Px 33 000 F. Tél. 781-69-68.

divers

BMW SÉRIE 3-5-7
84 et 85, peu roulé garantie. Auto Paris XV, 533-69-95. 63, r. Desnouettes, Paris-15e

---

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

J.F., 27 ans. – Etudes sup + formation IGS *direction du personnel et informatique. 4 ans exp.* prof. en PME. 2 ans responsable du personnel (gestion, paie, études rentabilité, législation sociale). Goût pour la négociation. Aptitude à l'animation, formation, férue de bureautique.
RECHERCHE : situation conduisant à des responsabilités auprès de tte. entreprise développant ses moyens d'adaptation aix innovations technologiques et sociales. (Section BCO/JCB 669.).

J.F. 30 ans. – Licenciée en psychologie. Anglais courant. Mannequin 3 ans à Tokyo. Responsable de relations publiques depuis 3 ans dans agence de publicité médicale. Motivée par contacts humains. Travail en équipe, vente et voyages.
RECHERCHE : situation et responsabilités analogues dans domaine cosmétique. Salaire : 11 000 F à 15 000 F par mois (section BCO/JCB 670).

CADRE SUPÉRIEUR. 59 ans. – Formation universitaire sup. scient. INSEAD. Allemand et anglais courants. Hollandais lu et parlé. 20 ans expérience en dir. gén. en entreprise (eff. 50 pers. CA 20 MF dont 30 % exp.). Restructuration de sté par réorganisation complète incluant B.E., commercial France + étranger et adm.
PROPOSE son expérience à entreprise industrielle ou commerciale soucieuse d'améliorer sa rentabilité par accroissement de son activité en France et étranger (déplacements acceptés) (section BCO/JCB 671).

INGÉNIEUR en propriété industrielle, 30 ans expérience surtout en brevets de mécanique, électricité et électronique. Consultations diverses et procès contrefaçon.
RECHERCHE emploi stable dans cabinet propriété industrielle à Paris (section BCO/JCB 672).



ECRIRE OU TÉLEPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, postes 33 et 34.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

PALAIS-ROYAL
Studio 40 m² – 2e étage. Prix : 430.000 F. Téléphone : 553-20-21.

4e arrdt

MARAIS Imm. Pierre de T. Ascenseur, tapis escalier, grand studio tt cft. 634-13-18.

TRÈS BEAU STUDIO bains, immeuble luxe 38m². Tél. : 582-16-40.

5e arrdt

PANTHÉON 3 P. 65 m²
Px : 945.000 F. 327-28-80.

9e arrdt

Part. vend studio 35 m², Prix : 260.000 F.
Haut rue du Fg-Poissonnière. Entrée, séjour, s.d.b., cuisine. 4e étage sans ascenseur, porte blindée, faibles charges. Tél. 848-58-73 après 18 h. ou laisser message sur répondeur.

10e arrdt

HOPITAL SAINT-LOUIS de imm. pierre de t. Tapis esc. 3 p. entrée, cuisine, WC, bain, refait neuf. Tél. 834-13-18.

11e arrdt

Quartier Bastille, belles surf. à rén. 30 à 150 m² s/gde cour, clair, calme. Tél. : 329-58-65.

13e arrdt

PLACE D'ITALIE particulier vend studio standing. Tél. : 544-75-53.

Surface à aménager R. de ch. sur cour, clair, calme, mezz. Finitions personnalisées. Prêt conventionné. Poss. direct propriétaire. Tél. : 329-58-65.

14e arrdt

MONTPARNASSE P. de T., 2 P tt cft. parfait état. 530 000 F. Tél. : 325-67-16.

16e arrdt

BD. BEAUSÉJOUR A RÉNOVER 7 P. 2 700 000 F. Visite R.V. notaire 266-47-06

EXELMANS, près Seine Petit 2 P tt cft asc, soleil. 465 000 F. Tél. : 322-61-35

17e arrdt

MONCEAU A RENOVER P. de T. 80 m², de 13 h à 18 h, le 15 mai, 3 bis rue Jadin.

18e arrdt

MONTMARTRE BATEAU LAVOIR Beau 2 p., ét. neuf, vue dégagée, soleil, 380.000 F. 705-31-01.

Vente Paris (5 pièces) 18e, Mo Marcadet. Immeuble récent. 4e ét. asc., parfait état. Très clair, ensoleillé : séjour et salle à manger sur jardin, 3 chbres, salle bains, salle douche, w.c., cuisine équipée et aménagée, placards, loggia, portes blindées : parking, cave. 1.100.000 F. 387-13-21 (bur.) 257-23-53 (dom.).

MAIRIE 18e (près) immeuble ravalé, grand studio tt cft. ref. nf. 634-13-18.

MAIRIE XVIIIe Immeuble récent 3 pièces, tout confort, 490 000 F. IMMO MARCADET 252-01-82

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
Sur parc, gd 2 P. à rén., 6e ét., asc. pr. Marc., jeudi 14/18 h, 65, rue Manin ou 202.67.66.

20e arrdt

Rue de FONTARABIE. prop. vend beau 2 pces. Entrée, cuis., s.d.b., cave. 42 m² très bon état. 4e ét., sud double exposition. 300.000 F. Téléphone : 773-64-39.

78-Yvelines

CELLE-SAINT-CLOUD 17mn St-Lazare, imm. récent
3 P. 395.000 F
IMMO MARCADET 252-01-82

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY SABLONS. 703-32-31. Apt 200 m. Terrasse 150 m, asc.
VUE IMPRENABLE.

BOULOGNE
proche Mo P-de-St-Cloud rue calme de bel imm. récent sur verdure, beau 4 p. tt cft. refait neuf. 1.240.000 F.
NOTAIRE 501-54-30
le matin.

A vendre BOULOGNE-NORD Appt 2/3 pièces, 67 m² 5e étage, asc. en prévision, 780.000 F. T. 606-67-83 le soir.

PUTEAUX DÉFENSE 2000 Très beau duplex 140 m², étg. élevé, cuis. équipée. Bains + S. d'eau. Gde récept. 3 chbres. Park. 1 310 000 F IMMO BALZAC 296-14-38

Province

Nice vends appt 5 p. confort, cave, garage, proximité commerces. Prix : 1 050 000 F. T.(93) 51-15-48 de 18/21 h.

appartements achats

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étrangère appts et hôtels part. dans quartiers résidentiels, paie. cpt chez notaire TÉL. : 544-44-45.

Recherche 2 à 4 p. PARIS Préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, avec ou sans travaux PAIE CPT chez notaire 873-20-67 même le soir.

LES RÉSIDENCES FRANÇAISES 15, rue du Rocher, PARIS-8e recherche pour ses clients appartements 150 m² et 80 m² QUARTIER EUROPE. Tél. : 293-49-50.

267-37-37
PAIE COMPT ttes surface PARIS A RENOVER.

ACHETE COMPTANT
toutes surfaces même à rén. Paris ou portes. Tél. 252-01-82, même le soir.

GROUPE DORESSAY
3, rue du Vieux-Colombier, 6e rech. pour clientèle française et étr. APPTS 4 à 8 pièces et hôtel particulier. Achat ou location. 624-93-33.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine 75008 PARIS
Pour clientèle française, étrangère et diplomate, APPTS HAUT DE GAMME et hôtels particuliers.
562-16-40

locations non meublées offres

Paris

Informations sur 170 logements à louer, du studio au 6 pièces de 2.000 F à 10.000 F, selon confort et quartier. Également échanges possibles. Nous *ne sommes ni agence ni marchand de listes*, mais une association sans but lucratif. Ecrire : APPEL 75 – BP 114 – 75463 PARIS CEDEX 10. Réponse assurée à tout courrier sérieux.

LOCATION DISPONIBLE entre particuliers Paris-banlieue TÉL. : 707-22-05 CENTRALE DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES 43, rue Claude-Bernard, PARIS-5e. Métro CENSIER.

RUE DU ROCHER, bel imm. anc. Bât. cour, 3e ét. asc., 2 p., cuis., dche, 2.300 F + ch. Tél. matin SEGECO 522-69-92.

Région parisienne

CHANTILLY, résid. du Parc, 21 bis, AV. AUMONT

TRÈS BEAU CADRE VERDOYANT. Loyer parking compris mais plus charges

3 PIECES CONFORT 3.300 F, 3.900 F, 4.100 F.

4 P. CFT 5.400 F.

Tél. matin Ségéco 522-69-92 ou s/place voir gardien.

locations non meublées demandes

Paris

Pour cadres supérieurs et employés déplacés de province importante société internationale informatique rech. divers appts 2 à 3 p., studios, villas. Prix indifférent. Paris, banlieue. Téléphone : 504-48-21.

Région parisienne

Cadre supérieur recherche vaste 6 pièces Paris ou Versailles. Possibilité loyer élevé si justifié. Téléphoner heures repas au (61) 21-13-68.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction. Beaux appts de standing. 4 pièces et plus. 285-11-08.

pavillons

A vendre à Noisy-le-Sec, pav. 6 pièces, doublé salon, 3 chambres, cuis., entrée, bar, salle de bains, w.-c. Sous-sol, garage, jardin, dépendance, chauffage gaz. 645 000 F. Tél. après 19 h. : 848-23-29.

BOURG-LA-REINE 5' Métro Beau pav. récent. de 5 pièces + grenier aménageable. Jardin 1.200.000 F. : Tél. 661-34-11.

immeubles

Centre TOULOUSE, vend important ensemble immobilier très bon état, loué. Superficie terrain 1272 m². Superficie développée 6 251 m². Ecrire n° E 6. 105 Havas 31002 TOULOUSE CEDEX.

villas

HTE-PROVENCE rég. Grignan 1 h 40 de Lyon, sup. villa 8 p., gd cft, gd jdin arboré, vue, calme, poss. crédit vendeur. S. CHOFFEE 17, r. Neuve 69001 Lyon. Téléph. : (7) 828-94-38.

COMBS-LA-VILLE
400 m gare. Superbe maison 6/7 Pces, 3 bains, 300 m² + dép., jard. 3.300 m², terrasses. 2.100.000 F. Tél. 296-00-46.

propriétés

MANTES (près de)
VALLÉE DE LA VAUCOULEURS sup. bâtim. du XVIIIe s., tt cft, 400 m² hab. + maison gardiens, parc aménagé 8 000 m² + 2 500 m² boisés, bordés par 2 rivières. Tél. 766-73-78.

VERSAILLES
RÉSIDENTIEL s/1 200 m² de jardin arboré, belle maison parfait état, 160 m², grand séjour dble + 3 chambres, 2 salles de bains, maison gardien, garage.
NOTAIRE 501-54-30
LE MATIN.

Vend propriété quercynoise plein sud, 18 ha boisés, 2 habitations rénovées en pierre + grange. Conv. élevage caprins, gîtes ruraux. Libre. 680 000 F. Jargeau, 47500 LIBOS Tél. 16(53)71-01-28.

viagers

ÉTUDE LODEL 35, bd Voltaire 75011 PARIS. Tél. : 355-61-58. Spécialiste viagers. Expérience, discrétion, conseils.

38 000 CPT + 3 000 F appt. 2 P. tt. cft. imm. standing neuf parking près place d'Italie occupé couple 69/79 ans. Cruz. 8, rue La Boétie. 266-19-00.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL – RC – RM
Constitution de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques
355-17-50.

VOTRE ANTENNE A PARIS
Bureau ou domiciliation
TIME BURO (1) 346-00-55.

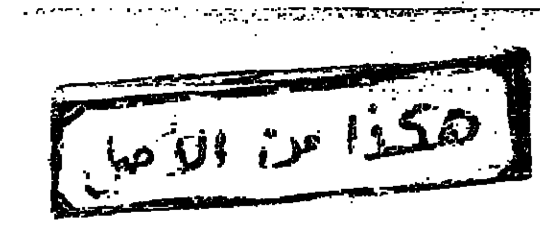
DOMICILIATION 8e, 2e
Secrétariat, tél., télex. Location burx. Ttes démarches pour constitution de société.
ACTE 359-77-55

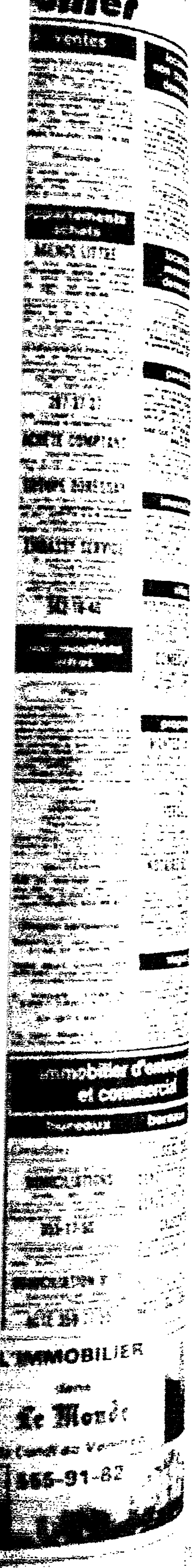
Votre adresse commerciale ou **SIÈGE SOCIAL**
loc. bureaux, secrét., télex
CONSTITUTIONS STÉS
ou création ttes entreprises.
ASPAC 293-60-58 +

CHARENTON
A louer immeuble récent, standing, bureaux 115 m² sans frais. Téléphone : 893-29-46.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitution de société, démarches, secrétariat etc.
ACTE SA. 359-77-55.





MÉDECINE

UN NOUVEAU PROGRÈS POUR LE TRAITEMENT DES GRANDS BRULÉS

Des chercheurs français fabriquent une peau humaine complète

Une équipe médicale française, travaillant en collaboration avec un laboratoire américain du Massachusetts Institute of Techonology (MIT), annonce ce mardi 14 mai qu'elle est capable de cultiver en laboratoire une peau artificiele complète associant derme et épiderme (1). Cette communication est faite dans le cadre du quatorzième meeting de la Société européenne de recherche en dermatologie qui se tient actuellement à Amsterdam. Après les résultats récemment obtenus à Lyon par l'équipe du professeur Jean Thivolet (*le Monde* du 27 avril), ces travaux inaugurent une nouvelle ère dans la prise en charge des grands brûlés.

L'équipe lyonnaise du professeur Thivolet travaille en collaboration avec le professeur Howard Green de Boston. L'équipe de l'hôpital Henri-Mondor (Créteil) collabore pour sa part avec le laboratoire concurrent du professeur Eugene Bell, également de Boston (MIT). Les deux équipes américaines ayant choisi des voies différentes pour parvenir à cultiver la peau humaine en laboratoire, les deux équipes françaises qui ont, l'une et l'autre, perfectionné les procédés américains, se retrouvent aujourd'hui concurrentes.

« Banque de derme »

L'équipe parisienne (professeurs René-Louis Touraine et Louis Dubertret. Service de dermatologie de l'hôpital Henri-Mondor) va plus loin que l'équipe lyonnaise dont les travaux portent sur la seule fabrication d'épiderme. Le derme est obtenu notamment à partir de collagène de veau et l'épiderme reconstruit après culture de cellules prélevées sur le malade. « *Les cellules épidermiques*, expliquent les chercheurs, *se développent une fois « repiquées » sur le derme comme des feuilles de lotus.* » Plusieurs enfants atteints de graves anomalies dermatologiques ont déjà été traités avec succès par ce procédé qui fait l'objet depuis 1984 d'un brevet franco-américain.

« *Curieusement*, explique le professeur Dubertret, *il n'existe pas de phénomènes immunologiques de rejet au niveau du derme. Mieux, on a démontré chez le rat que des cellules dermiques étrangères à l'animal sont acceptées par ce dernier et peuvent migrer à distance de la greffe.* » Un tel phénomène devrait conduire à la constitution rapide de « banques de derme ».

Conservé par congélation, le tissu sous-cutané peut être décongelé dès l'arrivée d'un grand brûlé. L'équipe parisienne établit que la simple application d'un tel « pansement de derme » était de nature à arrêter les saignements, à supprimer les douleurs et à provoquer une revascularisation du tissu. « *La peau reconstruite, derme plus épiderme, peut être greffée par unités de cent centimètres carrés au plus tard quinze jours après l'arrivée du blessé* », expliquent les professeurs Touraine et Dubertret. « *Notre technique de prélèvement d'épiderme ne laisse pratiquement pas de cicatrices et le facteur de multiplication de surface, actuellement de cinquante, peut être porté à deux cents. Ainsi, 80 cm2 d'épiderme prélevés sans cicatrices pourraient suffire à reconstruire en une à deux semaines toute la peau d'un brûlé.* »

De tels résultats amèneront les pouvoirs publics à choisir les moyens de développer à l'échelle nationale ces thérapeutiques révolutionnaires. Le remarquable contrôle de la culture des cellules cutanées offre aussi d'autres avantages. C'est ainsi que l'équipe d'Henri-Mondor est parvenue pour la première fois à reproduire un modèle de psoriasis en éprouvette. Un résultat qui, à terme, pourrait notablement améliorer la prise en charge thérapeutique des malades atteints de cette maladie cutanée très handicapante, caractérisée par l'apparition de taches rouges recouvertes de squames et dont l'origine demeure étrangement mystérieuse.

JEAN-YVES NAU.

(1) La communication est signée par un groupe de sept chercheurs de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil, de l'unité 190 de l'INSERM et du MIT.

INFORMATIONS « SERVICES »

Bilan officiel de la vie associative

Le bilan de la vie associative en 1982 vient de paraître à la Documentation française. Il est l'œuvre du Conseil national de la vie associative (CNVA) et répond à l'une des missions confiées à ce dernier par le premier ministre lors de sa création, par décret du 25 février 1983.

Après avoir étudié la démographie associative, la pratique associative des Français, l'emploi dans les associations et le développement de la recherche sur les associations, les auteurs recensent les mesures et les événements à inscrire au bilan de la vie associative en 1982 avant de proposer des pistes de réflexion.

Ce document de 161 pages est en vente à la Documentation *française au prix de 70 F.*

★ CNVA, 78, rue Olivier-de-Serres, 75739 Paris CEDEX 15, tél. : (1) 828-40-00.

★ Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris, CEDEX 07, tél. : (1) 261-51-10.

UNE REVUE : LES SCOP A L'ÉPREUVE. – La dernière livraison de la *Revue de l'économie sociale* sera fort utile à tous ceux qui travaillent dans ce secteur. Regards historiques, vision contemporaine, *chroniques de l'économie* sociale : ce numéro fait la part belle aux SCOP (Sociétés coopératives ouvrières de production). Ce numéro de 262 pages (80 F) est disponible au siège de la revue, 22*bis*, rue de Terre-Neuve, 75020 Paris, tél. : (1) 370-46-90. Abonnement à quatre numéros : 280 F.

UN ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS CULTURELLES. – Sous le titre *Rencontre*, le guide-annuaire des associations culturelles est l'ouvrage de M. Laurent Dubois, un juriste éditeur. Trois parties : la gestion, le choix et la liste des associations culturelles. Ce guide de 200 pages est en vente au prix de 100 F à Seesam International, 9, avenue de Villiers, 75017 Paris, tél. : (1) 267-98-64.

UN GUIDE COMPTABLE. – Le Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables et des comptables agréés publie un guide comptable destiné au secteur associatif à but non lucratif, mais aussi aux syndicats, fondations et comités d'entreprise. Ce guide analyse les principes comptables fondamentaux et les problèmes comptables spécifiques auxquels il apporte des solutions précises. Le tome II donne les nomenclatures de comptes pour tous les secteurs, y compris le secteur sanitaire et social. Les deux tomes, 200 F, auprès du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, 109, boulevard Malesherbes, 75008 Paris. Une version résumée est actuellement soumise pour avis au Conseil national de la comptabilité.

MÉTÉOROLOGIE

AMÉLIORATION

La journée du 14 mai devait être marquée par une amélioration du temps souvent ensoleillé avec des hausses de températures. Dans la matinée, cependant, des pluies devaient s'étendre de l'Alsace au Nord, mais faiblir dans la journée. En Corse, averses suivies d'éclaircies.

Sur la majeure partie de la France, temps assez beau, mais passagèrement nuageux près de la Manche et de l'Atlantique. Averses l'après-midi sur les Pyrénées, le Massif central et les Alpes.

Températures maximales lundi après-midi : Biarritz : 11 ; Rennes et Saint-Etienne : 12 ; Grenoble, Lyon, Nantes et Cherbourg : 13 ; Pau et Lorient : 14 ; Cannes, Brest et Clermont-Ferrand : 15 ; Marseille-Marignane et Limoges : 16 ; Ajaccio : 17 ; Bordeaux, Toulouse et Dijon : 18 ; Perpignan et Paris-Orly : 19 ; Nancy : 20 ; Lille : 21 ; Strasbourg : 22.

Températures maximales à l'étranger : Genève et Londres : 15 ; Lisbonne : 18 ; Madrid : 19 ; Moscou : 26 ; Rome : 27.

ASCENSION

Les services ouverts ou fermés

PRESSE. – *Les quotidiens* paraissent normalement.

BANQUES. – Fermées du mercredi 12 heures (11 h 45 pour certaines) jusqu'au vendredi matin.

BUREAUX DE POSTE. – Fermés le jeudi 16 mai. Pas de distribution de courrier à domicile.

GRANDS MAGASINS. – Tous *ouverts à partir de 10 heures ou de* 10 h 30 (9 h 30 pour la Samaritaine).

ARCHIVES NATIONALES. – Fermées le jeudi 16 mai.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. – Fermée le jeudi 16 mai.

SÉCURITÉ SOCIALE. – Caisses fermées à partir du mercredi *15 h 30 jusqu'au vendredi matin.*

CNAVTS (Caisse nationale d'assurances vieillesse des travailleurs salariés). – Guichets fermés du mercredi 14 heures au vendredi matin.

ALLOCATIONS FAMILIALES. – Caisses fermées à partir *du mercredi 12 heures jusqu'au* vendredi matin.

MUSÉES. – *A Paris seront ouverts :* le musée des Invalides, le Centre Georges-Pompidou, le musée Rodin, la ménagerie et le jardin du Museum d'histoire naturelle, le musée de l'Orangerie, le Grand Palais et le Musée de l'air et de l'espace au Bourget.

En Ile-de-France seront ouverts : le château de Chantilly (Oise), le château de Langeais (Indre-et-Loire), *le maison de Talleyrand* (Saint-Chéron, Essonne), la Malmaison et Fontainebleau.

En province seront ouverts : la maison de Bonaparte à Ajaccio, les châteaux de Pau, d'Eyzies-de-Tayac, de Mouilleron-en-Pareds, de Compiègne, de Blérancourt et de Saint-Riguier.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 15 MAI

« Le Marais et la place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé) ou métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

« Marais et place des Vosges illuminés », 21 heures, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Les collections chinoises du musée Guimet », 10 heures, place d'Iéna, devant la caisse (Clio/Les amis de l'histoire).

« La Madeleine et son décor du dix-neuvième siècle », 15 heures, devant les grilles (C. A. Messer).

« La montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, métro Cardinal-Lemoine (*côté numéros* impairs) (G. Botteau).

« De Renoir à Picasso et *Nymphéas* de Cl. Monet », 14 h 30, musée de l'Orangerie, côté Seine.

« Le Village d'Astérix : animation pour enfants au Musée en herbe », 14 h 30, entrée Jardin d'acclimatation.

« Le Musée de la médecine dans l'Académie de chirurgie de Louis XV », 15 heures, 12, rue de l'Ecole-de-Médecine.

« La sculpture romane : Languedoc, Auvergne... », 15 heures, entrée du musée des monuments français.

« *La Crypte archéologique* », 15 heures, devant entrée crypte, parvis Notre-Dame (Paris autrefois).

« L'hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou.

« Les salons de l'Hôtel de ville : histoire de la *ville de Paris* d'E. Marcel à la Commune », 14 h 15, place de l'Hôtel-de-Ville, devant la poste (P.-Y. Jaslet).

« Notre-Dame : naissance de l'*architecture gothique* », 14 h 30, portail central (M. Pohyer).

CONFÉRENCES

Centre Georges-Pompidou, salle d'actualité, 18 h 30, « Le fœtus, la vie, la mort », à propos du livre *Hors de la bulle.*

« Maison Victor Hugo », 10 h 30 et 14 heures, 6, place des Vosges (M. Brumfeld).

1, rue V.-Cousin (Bachelard) 20 h 30, « L'art de la divination » (F. Lionel).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du lundi 13 et mardi 14 mai :

UNE LOI

● Modifiant la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre.

UN ARRÊTÉ

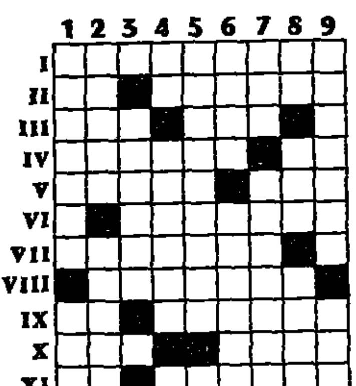
● Relatif à l'affectation des élèves à la sortie de l'Ecole nationale d'administration en 1985 (liste diminutive).

UN DÉCRET

● Modifiant le décret du 28 décembre 1976 modifié relatif à l'organisation de la formation dans les écoles maternelles et élémentaires.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3965



HORIZONTALEMENT

I. Porte-clefs. – II. Symbole des orfèvres. Leurre de la mort pour la vieille. – III. On le prend facilement au filet. Prit un accent grave. – IV. Régalée. Symbole chimique. – V. Mammifère herbivore. Pronom. – VI. On peut en accorder un, mais pas pour longtemps. – VII. Peut être extraordinaire sans être remarquable. – VIII. Bêta grec. – IX. Article. Vieux détracteur d'un canard fallacieux. – X. Suite et fin. Porte souvent des lunettes, mais ne les chausse jamais. – XI. Préposition. Noires, elles ne manquent pas de pétrole.

VERTICALEMENT

1. *Perdu pour un poète qui venait* de perdre la vue. Se rhabilla en civil après avoir pris *une veste militaire.* – 2. Les Hellènes y trouvaient une place au soleil. Amoureux dans l'alcôve. – 3. Ne « passe » pas qu'à Londres. – 4. Possessif. Coupe-gorge. – 5. Le grand large. – 6. Remorque. Prendre une mesure selon l'usage ou se mesurer d'une façon antisociale. – 7. Modifiera sa façon de voir. Poignée de main. – 8. L'agrément du troubadour. Vieille tante. Lie. – 9. Irritation portant sur les nerfs. Fut souvent pris par les corsaires.

Solution du problème n° 3964

Horizontalement

I. Peloteurs. – II. Epiphanie. – III. Roc. Eu. A.M. – IV. Fuie. – V. Eventails. – VI. Cartable. – VII. Tu. Ourlet. – VIII. Itou. – IX. Barricade. – X. Liée. Omar. – XI. Elle. Tins.

Verticalement

1. Perfectible. – 2. Epouvantail. – 3. Licier. Orel. – 4. O.P. Entourée. – 5. Thé. Tau. – 6. Eau. Abricot. – 7. Un. Bill. Ami. – 8. Ria. Lee. Dan. – 9. Sèmes. Tiers.

GUY BROUTY.

SPORTS

LE LOTO SPORTIF VA DEVENIR PLUS DIFFICILE MAIS PLUS FRÉQUENT

Quelque 2,2 millions de bulletins ont été validés pour le deuxième tirage du Loto sportif (50 % de plus que pour le premier) et une centaine de parieurs ont trouvé les réponses aux huit questions sportives.

Afin de rendre le jeu plus difficile – *et les rapports plus intéressants* – la société du Loto national demandera *désormais non plus le nombre* de points total marqués au cours d'une rencontre, mais le nombre de points inscrits par une équipe. Le rythme des tirages va également s'accélérer : il y aura trois tirages en trois semaines à partir du 25 mai.

Le troisième tirage (30 mai) portera sur trois matches de la dernière journée du championnat de France de football et sur la finale du championnat de France de rugby. Le quatrième (9 juin) concernera les demi-finales aller et retour et la finale de la Coupe de France de football. Le cinquième (*10 juin*) portera sur les Internationaux de tennis de Roland-Garros.

économie

REPÈRES

Dollar : nouveau glissement à 9,33 F

Le glissement du dollar s'est poursuivi sur les marchés des changes mardi 14 mai, les cours du « billet vert » revenant de 9,40 F à 9,33 F environ et de 3,09 DM à 3,06 DM. Outre la perspective d'une baisse du taux d'escompte fédéral, fixé à 8 % depuis décembre dernier, les nouvelles difficultés de certaines caisses d'épargne, notamment la Old Court Saving dans l'Etat du Maryland, ont pesé sur les cours de la monnaie américaine. L'once d'or a fait un bond de 314 dollars à 324 dollars.

Chèques : *croissance ralentie des émissions en 1984*

Le nombre de chèques émis en France a connu une croissance ralentie en 1984. Selon la Chambre de compensation des banquiers de Paris, le nombre de chèques « compensés » l'année dernière entre les différents établissements bancaires, et qui représentent environ 70 à 80 % du total des chèques émis, a atteint le chiffre de 3,2 milliards, contre 3,03 milliards en 1983. La croissance a ainsi été ramenée à 5,6 % en 1984, contre 8 % l'année précédente et 11 % en 1982.

CONJONCTURE

Le marché hypothécaire va être réformé

Etudiée depuis le début de l'année, « le Monde de l'Economie » du 24 janvier, la réforme du marché hypothécaire va déboucher sur la mise en place d'un nouveau dispositif dont l'objet sera à la fois d'allonger la durée des ressources dont disposent les banques pour financer le logement et d'en abaisser le coût. A cet effet, il sera créé une « agence » qui mobilisera des billets hypothécaires émis par les banques et *« adossés »* aux prêts hypothécaires consentis par ces établissements.

L'agence à son tour, émettra des obligations d'une durée longue, de douze à vingt ans, qui viendront s'ajouter aux obligations déjà émises par les banques, mais d'une durée plus courte.

Ce dispositif, assez largement inspiré de l'exemple américain, se *superposera au marché hypothécaire* actuel. Sur ce dernier les établissements se refinancent en émettant des billets dont la durée a été progressivement raccourcie, afin de répondre aux besoins des banques de dépôts qui ont des disponibilités à investir dans des placements réputés « sûrs », comme le sont les prêts hypothécaires dotés d'un gage sur un bien immobilier.

Le résultat est que aujourd'hui, contrairement à l'objectif initial qui était d'« allonger » le financement du logement, le marché hypothécaire *s'est rapproché du marché* monétaire et de ses conditions (durée courte et taux plus bas). La réforme permettra aux établissements *spécialisés dans* le financement du logment de réaliser des économies sur leurs ressources longues à caractère obligataire : dans un premier temps, *les obligations émises* pourraient atteindre 10 à 30 milliards de francs par an.

F. R.

LE CRÉDIT AGRICOLE DIMINUE DE 0,25 % SON TAUX DE BASE

Le Crédit agricole a décidé de réduire dès maintenant son taux de base pour ses crédits, ramené de 11,50 % à 11,25 %, aussi bien pour les entreprises que pour les agriculteurs. La « banque verte » prend ainsi les devants, tirant argument de la baisse des taux sur le marché. En effet, pour la deuxième fois en moins de quinze jours, la Banque de France a abaissé, lundi 13 mai, son taux d'intervention sur le marché monétaire, le ramenant de 10 1/4 % à 10 1/8 %. Le 2 mai dernier, elle l'avait déjà ramené de 10 1/2 % à 10 1/4 %. Cette décision est significative dans la mesure où elle relance *la spéculation sur une éventuelle* diminution du taux de base des banques, qui avait été abaissé de 12 % à 11,50 % le 14 janvier dernier, précisément à la suite d'une réduction du taux d'intervention de la Banque de France, fixé à 10,25 % contre 10,50 %.

Les pouvoirs publics exercent une pression discrète sur les banques pour obtenir un nouvel effort sur le coût de leurs crédits : on sait qu'une diminution de 1 % du taux de base bancaire permet aux emprunteurs, essentiellement les entreprises, d'économiser 7 à 8 milliards de francs sur leur charges financières. Mais les banques, confrontées à des difficultés croissantes au fur et à mesure que la désinflation réduit le bénéfice qu'elles tirent de leurs *dépôts non rémunérés* (35 % de leurs ressources), se font tirer l'oreille. Elles voudraient obtenir, outre la baisse du marché monétaire – déjà acquises – une diminution du taux de leurs comptes sur livret, ressource importante, mais cette mesure est liée à une baisse analogue de la rémunération des livrets de caisse d'épargne, décision politique qui devrait être prise dans le courant de l'été.

● **Accord des banques centrales sur le rapport du « groupe des Dix ».** – Les grandes banques centrales occidentales ont donné, lundi 13 mai, leur accord sur les grandes lignes du rapport dit du « groupe des Dix », concernant l'amélioration du système monétaire international (SMI), lors de leur réunion mensuelle, à Bâle. Cette étude, lancée à la demande de la France lors du sommet des sept grands pays industriels, à Williamsburg en 1983, exclut *« toute possibilité de retour à un système de parité de change fixe dans un avenir prévisible »*, a déclaré un des participants. Le rapport des ministres, *« qui n'offre pas d'innovation spectaculaire »*, sera examiné par les ministres des finances des Dix le 22 juin prochain, à Tokyo, puis sera présenté en octobre, à Séoul, au comité intérimaire du Fonds monétaire international. – *(AFP.)*

SOCIAL

POUR LA CONVENTION DE 1985

Les médecins accepteront-ils un engagement de modération ?

La préparation de la prochaine *convention entre les caisses* nationales d'assurance-maladie et les deux principales organisations de médecins entre dans le vif du sujet avec l'examen, ce mardi 14 mai, par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), des textes mis au point par les négociateurs et surtout avec le début des discussions sur les tarifs médicaux.

En effet, l'essentiel des discussions est d'ordre financier : comment maîtriser l'évolution des dépenses de médecine ambulatoire (honoraires des praticiens et prescriptions) et assurer une rémunération convenable des médecins ? La convention de 1980 avait prévu, dans ses articles 20 à 22, de fixer chaque année des *« objectifs de dépenses »* pour les honoraires et les prescriptions *« compatibles avec les recettes disponibles de l'assurance-maladie »*. La revalorisation des honoraires devait être déterminée à partir des résultats obtenus.

Le système avait son prolongement sur le plan local : auprès de chaque caisse *« une commission économique »* paritaire (formée de représentants de la caisse et des syndicats médicaux) devait examiner l'évolution des dépenses de santé, *sur proposition d' « un comité médical »* paritaire (médecins-conseils des caisses, plus représentants des syndicats médicaux) et décider des mesures à prendre (notamment des campagnes d'information) à l'égard des médecins et des assurés sociaux.

En fait, les syndicats médicaux obtinrent que ce système, baptisé *« enveloppe globale »*, ne soit pas appliqué. Aussi les commissions économiques locales, réunies le plus souvent une ou deux fois par an seulement, ont tourné à vide, se bornant généralement à des constats sans suite ; la commission économique nationale qui devait les coiffer n'a pas été formée ; quant aux comités médicaux, ils ont surtout examiné le cas des praticiens dont l'activité ou les prescriptions paraissaient anormalement élevées.

Fidèles à leur politique de négociation, les dirigeants des caisses nationales d'assurance-maladie, en particulier M. Maurice Derlin, secrétaire confédéral de Force ouvrière, pour la CNAMTS, ont accepté une rédaction moins contraignante, pour obtenir la participation des médecins tout en essayant de préciser le rôle des institutions et celui des caisses.

Les partenaires devraient seulement se donner *« des objectifs de meilleur usage des soins portant notamment sur le volume des actes et des prescriptions »*. Sur le plan local, les *« commissions conventionnelles »*, remplaçant les commissions économiques et se réunissent au moins une fois par trimestre, devraient en faire autant. La commission économique nationale serait supprimée, laissant placé à un simple « *comité de suivi statistique* ».

Les comités médicaux locaux auraient à la fois un rôle de conseil technique des commissions conventionnelles et de mise en œuvre des mesures prises ; ils renonceraient à toute « mise en garde » des médecins « déviants », se contentant de les informer.

Un pari incertain

Même transaction en ce qui concerne la nomenclature des actes médicaux. Les parties signataires promettent de la gérer plus « activement », c'est-à-dire de mieux identifier les actes pratiqués, de suivre l'évolution de leur nombre et de proposer des modifications avant la discussion annuelle des tarifs. Ainsi espère-t-on, sans contester les prérogatives *du ministre des affaires* sociales, éviter qu'il n'intervienne entre deux échéances, comme en 1984.

Les débats portent sur l'efficacité de ce nouveau dispositif de bon usage des soins. Les responsables des caisses espèrent, à partir de là, *convaincre les organisations* de médecins d'aboutir à des résultats concrets en matière de prescriptions et de nombre d'actes, pour assurer *en contrepartie une progression* significative des honoraires.

Ce n'est pas encore acquis. Les centrales médicales repoussent en *effet tout engagement chiffré.* Elles refusent de lier la progression des honoraires à des économies en matière de prescriptions ou à une *diminution du nombre des actes.* La Fédération des médecins de France (FMF) l'a réaffirmé, pour sa part, lors de son conseil d'administration, le 28 avril.

Pour ces organisations, le « bon usage », obligation « déontologique » (sic) du praticien, ne peut se traduire en termes comptables et ne peut entraîner un « rationnement » ou une « normalisation » des prescriptions ou du nombre d'actes.

Ainsi la FMF a-t-elle *« formellement rejeté »* l'idée avancée par le ministère des affaires sociales d'une prime versée aux médecins au-dessous d'un certain nombre d'actes, *en faisant* valoir que la *formule* établissait une « norme » d'activité (1).

La seule façon d'échapper à la *course entre les tarifs médicaux* et le nombre d'actes, soulignée par Mme Georgina Dufoix (*le Monde* daté 21-22 avril), consisterait donc à *faire le pari que, mieux payés,* les médecins feront moins d'actes...

Ce pari, le gouvernement ne paraît pas disposé à le prendre aujourd'hui, au vu des derniers résultats de l'assurance-maladie. Au cours du premier trimestre de 1985, le nombre de visites au domicile des malades a *augmenté* de 14,7 % *par* rapport à l'année précédente. Cette augmentation, qui a coïncidé avec un relèvement du tarif de la visite à *partir du 31 janvier, est-elle* entièrement due à des épidémies de grippe ? Quant aux prescriptions, l'enquête récente de la CNAMTS sur les antibiotiques montre que l'obligation déontologique est moins forte que le besoin de « se couvrir » (*le Monde* daté 12-13 mai). Il n'est donc possible d'envisager à brève échéance un relèvement significatif des tarifs qu'en échange d'objectifs quantifiés et explicites, pour le bon usage des soins.

Cela laisse présager une convention et un accord tarifaire *a minima.* Le gouvernement n'a pas encore *arrêté sa position sur les tarifs, mais,* dans les conditions actuelles, il est difficile de prévoir une hausse moyenne supérieure à 3 % en niveau *sur 1985* (2). *C'est sans doute pour* cela que, à la Confédération des syndicats médicaux (CSMF), comme du côté gouvernemental, on envisage une *convention de brève durée* – une année – éventuellement renouvelable, ce qui donnerait une chance de l'améliorer en 1986 (si les *élections sont favorables ?*). *C'est,* en tout cas, l'une des formules présentées ce 14 mai à la CNAMTS...

GUY HERZLICH.

(1) Et aussi que la prime aurait été versée par la Caisse primaire d'assurance-maladie et non par le client.

(2) *L'augmentation* prévue est de 4,5 %, mais il faut en déduire au minimum, 1,1 % pour la revalorisation de la visite.

Signature d'un accord sur l'intérim

Un succès pour la politique contractuelle avant les négociations entre le CNPF et les syndicats

Signé dès la fin des discussions par Force ouvrière et la CGC, un accord sur les conditions d'*« aménagement »* de la profession d'intérim est intervenu, le lundi 13 mai, entre les organisations patronales (PROMATT et UNETT) et les délégations syndicales.

S'il semble acquis que la CGT refusera de parapher le protocole d'accord, il paraît plausible que la CFDT et la CFTC, avec quelques réticences pour cette dernière organisation, puissent à leur tour s'engager dans ce qui apparaîtra, au moment où le patronat et les confédérations syndicales se retrouvent pour parler des CFR (congés formation recherche d'un emploi), comme une réussite de la politique contractuelle. Toutefois, instruites par les difficultés nées après l'échec de la négociation sur la flexibilité, le 16 décembre dernier, la CFTC et la CFDT préfèrent procéder à une consultation de leurs instances et diffuser l'information avant de prendre une décision.

L'accord a cependant été transmis, dès lundi, au ministère du travail pour qu'il puisse faire l'objet d'une procédure législative. Le gouvernement, *qui a déjà adressé* à l'Assemblée nationale les textes de *« diverses dispositions d'ordre social »* (DDOS), portant sur l'intérim et les contrats à durée déterminée et devant être adoptés avant la fin de la session parlementaire, s'était, en effet, engagé à intégrer ces *« ajustements »* par voie d'amendements.

Ainsi prendra fin un long processus qui, depuis l'ordonnance de 1982 réglementant pour une période de trois ans le travail temporaire, a entraîné un changement radical de la profession, stabilisée, voire moralisée (*le Monde* du 6 décembre 1984). Plusieurs accords, portant sur des sujets spécifiques, avaient été signés entre les partenaires sociaux, dont le dernier, en décembre 1984, sur le droit syndical des travailleurs intérimaires.

Il était admis, essentiellement à la demande des organisations patronales, que l'édifice devait être complété par la définition, contractuelle, de règles de fonctionnement plus précises encore, corrigeant les insuffisances de l'ordonnance. *Les organisations* syndicales, à l'exception de la CGT, en avaient accepté le principe (*le Monde* du 23 avril) avec l'intention de couronner le tout par la mise en place d'une convention collective. Intéressé, M. Michel Delebarre, ministre du travail, avait discrètement agi en faveur de ce rapprochement.

Il aura suffi de quelques réunions pour que le schéma envisagé devienne réalité. Sur le fond, la profession reconnaît devoir vivre avec les principes de l'ordonnance qu'elle avait d'abord contestée et admet que l'intérim *« ne doit pas avoir pour but ou pour effet d'entraîner une transformation d'emplois permanents en emplois temporaires ou d'éluder les dispositions législatives, réglementaires, conventionnelles ou statutaires ».*

Contrepartie

En contrepartie, il est désormais *acquis qu'une mission* puisse être renouvelée une fois, dans la limite d'une durée de six mois, ou, encore que les *« cas de recours »* à l'intérim *soient étendus. Ainsi,* il sera possible d'employer un intérimaire pour remplacer un salarié permanent absent pour une période supérieure à six mois, pour des tâches occasionnelles *« précisément difinies et non durables »*, ou pour des emplois saisonniers, sous conditions.

Les durées des missions pourront atteindre dix-huit mois, en cas de situation économique exceptionnelle reconnue par le comité d'entreprise et la direction départementale du travail et de l'emploi. Ce qui permettra notamment de faire face à des commandes exceptionnelles, des détachements à l'étranger et des commandes à l'exportation.

D'une manière générale, la volonté des négociateurs a été d'aligner les conditions de l'intérim sur celles du contrat de travail à durée déterminée, qui se développe dangereusement, considèrent certains, sans offrir les mêmes garanties conventionnelles.

Enfin, pour compléter, les signataires ont établi un calendrier très strict qui devrait permettre l'adoption d'une convention collective nationale pour la fin de 1985 au plus tôt. Ils se sont aussi donné les moyens de vérifier, annuellement, l'état d'application des accords passés.

ALAIN LEBAUBE.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	9,3300	9,3350	+ 150	+ 165	+ 280	+ 310	+ 745	+ 845
$ can.	6,8352	6,8438	+ 10	+ 31	+ 30	+ 67	+ 65	+ 162
Yen (100)	3,7246	3,7280	+ 123	+ 133	+ 231	+ 250	+ 722	+ 771
DM	3,0470	3,0507	+ 116	+ 126	+ 228	+ 243	+ 670	+ 715
Florin	2,6989	2,7019	+ 68	+ 75	+ 136	+ 149	+ 442	+ 479
F.B. (100)	15,1330	15,1493	+ 108	+ 151	+ 184	+ 269	+ 666	+ 926
F.S.	3,6163	3,6224	+ 152	+ 167	+ 299	+ 320	+ 880	+ 944
L (1 000)	4,7748	4,7798	– 106	– 87	– 218	– 185	– 784	– 701
£	11,7371	11,7528	– 297	– 260	– 490	– 425	–1 287	–1 018

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8	8 1/4	8 1/16	8 3/16	8 1/8	8 1/4	8 1/2	8 5/8
DM	5 3/8	5 5/8	5 1/2	5 5/8	5 1/2	5 5/8	5 11/16	5 13/16
Florin	6 5/8	6 7/8	6 7/8	7	6 13/16	6 15/16	6 13/16	6 15/16
F.B. (100)	9 3/4	10 1/4	9	9 1/4	9 1/8	9 3/8	9 1/4	9 1/2
F.S.	4 5/8	5 1/8	4 3/4	4 7/8	4 7/8	5	5 1/8	5 1/4
L (1 000)	12 1/4	12 3/4	12 1/2	13	12 5/8	13 1/8	13 1/2	13 7/8
£	12 5/8	12 7/8	12 11/16	12 13/16	12 5/8	12 3/4	12 3/8	12 1/2
F. franç.	9 7/8	10 1/8	9 15/16	10 3/16	10	10 1/4	10 3/16	10 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

Le groupe norvégien Norsk Hydro prend le contrôle de COFAZ, seconde société française d'engrais

Le conglomérat norvégien Norsk Hydro (37,7 milliards de francs de chiffre d'affaires dans le pétrole, la pétrochimie, les engrais, l'aluminium, énergie électrique) vient de racheter au groupe pétrolier Total et à Paribas une participation majoritaire (plus de 50 %) dans le capital de COFAZ, deuxième producteur français d'engrais derrière AZF (groupe d'Etat CdF-Chimie), qui regroupe depuis peu toutes les activités exercées dans ce secteur par la SOPAG (Société de participation Gardinier).

Jusqu'à la conclusion de l'accord intervenu tard dans la nuit du 13 au 14 mai, Total possédait 54,9 % des actions COFAZ-SOPAG Paribas 34 % et Rhône-Poulenc 11 %.

Le prix de cession n'a pas été rendu public. L'opération reste encore soumise à l'approbation des pouvoirs publics.

Au-delà de ce rachat d'un caractère assez banal se profile une opération de très vaste envergure, en fait *une véritable main mise sur le* « pétrole vert » européen, comme, en son temps, M. Jean Gandois, ancien PDG de Rhône-Poulenc, se plaisait à dénommer les engrais.

Depuis le début des années 80, à cause de la sévère crise qui a secoué l'industrie des engrais — crise dont elle ne s'est pas encore remise, — le groupe Norsk Hydro a entrepris de conquérir systématiquement le secteur. Il a d'abord racheté NSM (Pays-Bas), puis la société Supra AB (Suède), la division engrais du groupe chimique Fisons (Grande-Bretagne) et a pris le contrôle aux Etats-Unis de la société Transnitro, affaire de négoce commercialisant de l'urée et diverses solutions destinées à la fertilisation. C'est par ses réseaux de vente aussi que transitent les engrais arabes de la Qatar Fertilizer.

Ce développement par apports externes a déjà donné à la branche engrais de Norsk Hydro une dimension considérable. Entre 1982 et 1984, son chiffre d'affaires a plus que doublé pour atteindre 15,63 milliards de couronnes (16,5 milliards de francs), c'est-à-dire autant que BASF (RFA) et UKF (groupe néerlandais Dutch State Mines) réunis. Grossi de COFAZ-SOPAG (5 milliards de francs environ), Norsk Hydro frôlera les 22 milliards de francs de chiffre d'affaires.

Et ce n'est pas fini. Le groupe norvégien a confirmé qu'il négociait avec la compagnie pétrolière allemande Veba la reprise de ses activités engrais, notamment les participations détenues par sa filiale Hüls, que BASF convoitait mais que le Bundesbkartelamt (office des cartels de la RFA) lui a interdit de reprendre. D'autre part, Norsk Hydro cherchait toujours à s'associer à 50/50 avec l'italien Montedison au sein de sa filiale engrais Fertimont (4,5 milliards de francs de chiffre d'affaires). Enfin, le groupe norvégien guigne la première occasion pour acquérir une mine de phosphate aux Etat-Unis. Pourquoi pas celle des frères Gardinier ?

Il est actuellement impossible de dire si toutes les négociations engagées par ce groupe aboutiront. Mais fort des richesses que lui procurent son pétrole et son gaz (pour la fabrication d'ammoniac), de ses ressources, considérables aussi, en ammoniac, Norsk Hydro se trouve déjà à la tête d'un véritable empire dans les engrais. Sa position de force en Europe va lui permettre de rationaliser et de réaliser des économies d'échelle qu'aucun autre fabricant, pas même le néerlandais UKF avec le gaz que lui fournit sa maison-mère, n'est capable de faire. Autrement dit, la menace vient d'une véritable domination du norvégien, qui risque de peser de façon déterminante sur les niveaux de prix pour élargir ses parts de marché sans avoir à encourir les foudres de Bruxelles relatives au respect des règles de concurrence (la Norvège n'appartient pas à la CEE).

Or l'industrie européenne des engrais n'est pas encore entrée en convalescence. En 1984, la plupart des producteurs ont encore été déficitaires. Seul Norsk Hydro a dégagé un bénéfice brut de 997 millions de couronnes (1,05 milliard de francs). La prise de contrôle de COFAZ-SOPAG n'ira pas, assurément, dans le sens de l'assainissement souhaité. Bientôt, *il ne restera plus qu'un grand producteur par pays* : AZF (CDF-Chimie) en France ; ICI en Grande-Bretagne ; BASF en RFA ; UKF aux Pays-Bas. L'Italie pourrait être la seule à profiter de la situation, si Montedison décidait de donner une suite favorable au projet d'association avec Norsk Hydro. A terme, les petites entreprises comme en France la Société chimique de la Grande-Paroisse et Roullier seront probablement appelées à disparaître. Et, en RFA, Hoechst, qui possède encore des intérêts marginaux dans les engrais (1 milliard de francs de chiffre d'affaires), pourrait être amené à supprimer cette activité.

ANDRÉ DESSOT.

LES PRINCIPAUX PRODUCTEURS EUROPÉENS

(Chiffre d'affaires en milliards de francs)

1. – Norsk Hydro	16,5
2. – BASF	8,3
3. – UKF (DSM)	7,9
4. – ICI	7,7
5. – AZF (CdF-Chimie)	7,3
6. – Cofaz-Sopag	5
7. – Fertimont (Montedison)	4,5

OLIVETTI ET TOSHIBA CONCLUENT UNE « ALLIANCE STRATÉGIQUE »

Toshiba va acquérir 20 % du capital de la filiale nippone d'Olivetti, a annoncé le groupe italien le 13 mai. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une « alliance stratégique » conclue entre les deux groupes destinée à établir « des coopérations dans plusieurs domaines sur les marchés japonais et européens ».

Aucun détail n'a été donné sur les intentions des deux entreprises, mais il semble acquis qu'Olivetti cherchera à faciliter l'introduction de produits Toshiba sur le Vieux Continent, tandis que son nouveau partenaire l'aidera à multiplier ses ventes de matériels de bureautique au Japon ; ventes qui sont restées pour l'instant très limitées (environ 800 millions de francs).

Après son accord avec l'américain ATT, Olivetti renforce son implantation commerciale mondiale en direction de l'Asie. Toshiba peut être un bon partenaire : avec cent mille salariés et 105 milliards de francs de chiffre d'affaires, le groupe nippon est en effet assez peu présent dans le secteur de la bureautique mais puissant dans les composants électroniques, dans les produits grand public (TV, hifi, micro-informatique domestique) et les biens d'équipements. Autant de secteurs complémentaires de ceux d'Olivetti.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Corse signe enfin son contrat de plan avec l'Etat

1,2 milliard de crédits

De notre correspondant

Ajaccio. — M. Gaston Defferre, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, préside ce mardi 14 mai, à Ajaccio, la signature du contrat de plan liant l'Etat à la région de Corse pour un montant global d'opérations d'équipement de 1 204 millions de francs, dont 912 provenant de l'Etat et 292 de la région. La Corse, première région à avoir bénéficié de la décentralisation, est ainsi la dernière des vingt-deux régions de la France métropolitaine à disposer d'un contrat de plan. Ce contrat établit le programme chiffré des interventions conjuguées de l'Etat et de l'Assemblée de Corse pour la période 1984-1988.

Pourquoi ce retard d'au moins une année ? Les raisons en sont multiples. D'abord, la Corse n'a pu commencer l'examen de son projet qu'au début de 1983, alors que, partout ailleurs, on y a travaillé dès 1982. Les insulaires ont en effet élu leur assemblée au suffrage universel en août 1982, les conseils régionaux « ancienne formule » restant en place dans les vingt et une régions continentales.

Le 24 février 1984, l'Assemblée de Corse votait à l'unanimité les orientations du contrat, et l'exécutif, alors présidé par M. Prosper Alfonsi (MRG), pouvait préparer le projet proprement dit. Mais l'opposition regroupée provoquait la crise, refusait d'examiner le projet de budget primitif de 1984, ainsi que « *toute autre proposition* », rendant ainsi la dissolution inévitable. On élisait une nouvelle assemblée le 12 août 1984, et la droite (RPR-UDF-Front national) pouvait élire à la présidence M. Jean-Paul de Rocca Serra (RPR) à la majorité relative : 30 voix sur 61.

Délégation auprès de M. Defferre

La préparation du projet était remise en chantier tandis que le préfet commissaire de la République, M. Paul Bernard, s'attachait à préserver les acquis de 1984, première année du Plan. Le 28 novembre 1984, l'Assemblée autorisait son exécutif à négocier avec l'Etat, mais subordonnait sa signature à la construction du barrage de Sampolo, sur le Fiumorbo. Le projet de contrat était finalement voté le 7 février 1985 par 48 voix et 13 abstentions avec refus de vote (communistes, autonomistes, nationalistes), la réserve sur Sampolo étant maintenue.

Les parlementaires et le président de l'Assemblée se sont alors rendus auprès de M. Gaston Defferre, qui, dans une lettre dont cette dernière a pris connaissance le 23 février, déclarait notamment : « *Le contrat de plan, avantageux pour la Corse, forme un ensemble dont les propositions ont été acceptées par les deux parties. La construction du barrage de Sampolo est une question distincte du contrat de plan. C'est dans le cadre de la discussion du schéma énergétique régional qu'elle pourra être utilement examinée et qu'elle a le plus de chances d'être résolue.* »

L'hypothèque était-elle définitivement levée ? On pouvait craindre que non, lorsque le projet de budget primitif de 1985 était rejeté le 29 mars par 31 voix contre 30. Mais cette péripétie allait, en fin de compte, se révéler négligeable, le budget devant être réglé cette semaine par le préfet sur avis de la Chambre régionale des comptes. Comme on peut le penser, les investissements prévus au contrat de plan y figureront prioritairement.

PAUL SILVANI.

AGRICULTURE

M. Jean-Baptiste Doumeng demande au Crédit agricole un moratoire pour les coopératives

A la veille du congrès de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopérative et du Crédit agricole qui se tient à Nice du 21 au 23 mai, M. Jean-Baptiste Doumeng publie une tribune libre dans Agriculture et coopération, *revue de la Confédération française de la coopération agricole, dans laquelle le patron d'Interagra et président de l'Union des coopératives agricoles du Sud-Ouest propose au Crédit agricole un moratoire. Nous publions les principaux extraits de cette tribune.*

« La situation des exploitants agricoles se détériore régulièrement. Seul le développement technique des productions permet de masquer la diminution des revenus. Mais aujourd'hui, les quotas de production, la taxe de coresponsabilité pour le lait, la distillation pour le vin, la mise en place de quotas directs ou indirects sur la production de céréales, la diminution des incitations pour produits oléagineux qu'ils nous faut, d'ailleurs, sans cesse importer, le désordre sur le marché des fruits et légumes, vont très rapidement aggraver nos comptes d'exploitation.

» L'objectif de cette politique, fixée par la Commission européenne, a pour objet d'amener les prix des produits agricoles français aux cours mondiaux (...). L'Europe met ainsi en cause notre identité nationale, et tandis que cette pression sur les prix s'accélère, les prix des produits industriels nécessaires à nos productions augmentent de 15 % à 20 % chaque année (...). Tout cela — qui paraît très abusif — est pourtant cohérent : c'est voulu pour mettre en place une agriculture dite compétitive pour demain, en ruinant l'agriculture de base des exploitations familiales d'aujourd'hui (...).

» Il est curieux de constater que ceux qui appellent la paysannerie de notre pays à manifester contre cette politique sont les mêmes qui ont réclamé et soutenu l'intégration européenne qui en est la cause. Cela démontre en tout cas, la limite intellectuelle de ses promoteurs ! ».

Jean-Baptiste Doumeng s'interroge alors sur le rôle des coopératives : « Les impératifs de gestion des coopératives en font des entreprises économiques qui subissent les mêmes contraintes que leurs propres coopérateurs, (...) le principe mutualiste n'étant plus — dans bien des cas — qu'un rêve affirmé dans des péroraisons de fin de banquets d'assemblées générales. Dans cette situation, la tendance des dirigeants est, d'abord, d'assurer l'équilibre de la gestion en payant moins cher les produits à leurs adhérents, ou en vendant plus cher leurs services.

» Cette situation éclatera : avec le temps, les adhérents s'organiseront contre leurs organisations coopératives qui ne seront plus mutualistes, si nous n'y prenons garde, si nous n'y portons remède. » (...)

Améliorer notre gestion

Que faudrait-il faire d'autre, demande Jean-Baptiste Doumeng qui répond : améliorer nos gestions propres et demander au Crédit agricole qui est, *le plus souvent de par la loi*, le banquier exclusif des coopératives, « *un moratoire raisonnable pour des frais financiers.* »

« Le Crédit agricole, *poursuit-il*, a demandé et obtenu l'élargissement de ses compétences, ce qui a motivé son asujettissement à la fiscalité contre l'avis des agriculteurs qui l'avaient créé. L'argument que cela est un moyen pour se procurer de l'épargne est une absurdité. Pour drainer de l'épargne, il suffit de la payer plus cher sur le marché. En évitant des dépenses somptueuses d'installations, et une surcharge parfois laxiste des frais généraux, le Crédit agricole était le mieux placé pour le faire. (...)

» Le Crédit agricole, en conséquence, est largement responsable de la situation de gestion de nos entreprises coopératives ; c'est pourquoi il faut créer une organisation départementale paritaire où siégeront des représentants élus des Caisses de crédit et des coopératives, afin de trouver les moyens de parvenir à un équilibre acceptable des charges financières de ces dernières avec, s'il y a lieu, une commission d'appel à l'échelle nationale. (...)

» Dans le cas où cette organisation ne pourrait pas se mettre en place, les coopératives ne pourraient plus, à terme, que se mettre sous la protection de la justice française, en profitant de la législation de cessation provisoire de poursuites. (...)

» Dans le cas où nous aurions affaire à la protection de la justice, cela entraînerait le développement, pour nos coopérateurs, de l'organisation en SARL unipersonnelles ou pluripersonnelles, sur la base de la famille ou de l'exploitant unique, afin de dégager les biens familiaux des risques d'exploitation de nos adhérents.

» On peut en effet considérer que les gages donnés tant par les coopératives et leurs administrateurs que par les coopérateurs sont devenus une falsification, puisqu'ils ont été donnés à une époque où le développement de l'agriculture française était porteur d'espoirs économiques intempestivement brisés par les décisions de la politique européenne limitant le rendement de nos exploitations. » (...) »

● PRÉCISION. — Contrairement à la plupart des entreprises du secteur parapétrolier que nous citions dans l'article intitulé « Un rapport officiel souligne la grande faiblesse des industries liées au secteur pétrolier », paru dans nos éditions du 20 avril 1985, la société COMSIP Entreprise nous signale qu'elle a réalisé des bénéfices en 1982 (24,6 millions de francs), en 1983 (32,3 millions) et en 1984 (près de 43 millions de francs). Le succès est dû, selon la société, à la mise en œuvre, après la prise de contrôle de COMSIP en 1980 par la CGEE Alsthom, « *d'une nouvelle politique de gestion, animée par de nouveaux responsables* », permettant à l'entreprise de se recentrer sur ses points forts.

LA NÉGOCIATION SUR LES PRIX EUROPÉENS

Un affrontement majeur avec la RFA paraît inévitable

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Un affrontement majeur avec la délégation allemande, jusqu'ici différé par la présidence italienne, devrait, en bonne logique, avoir lieu ce mardi 14 mai dans la soirée. Il y a risque qu'il dégénère en crise sérieuse.

En rejetant catégoriquement la proposition de compromis présentée lundi par M. Frans Andriessen au nom de la Commission européenne, les Allemands continuent, en effet, d'empêcher l'adoption de la nouvelle grille de prix agricoles. Sauf surprise, la seule issue, après avoir épuisé, presque au-delà du normal, les chances de la négociation, sera de provoquer un vote. L'épreuve de force ne pourra alors être évitée ; du moins si M. Ignaz Kiechle, le ministre allemand, s'en tenant à ce qu'il a annoncé, invoque « *l'intérêt vital* » de son pays pour opposer son veto à une décision prise à la majorité qualifiée.

Sur la question centrale du prix des céréales, la Commission préconise une diminution des prix en ECU de 2 %, alors que le projet de compromis ébauché la semaine dernière à Luxembourg par M. Filippo-Maria Pandolfi, le président italien, limitait la baisse à 1,8 %. M. Andriessen avait immédiatement indiqué qu'il trouvait cela insuffisant.

La Commission suggérait en outre que les majorations mensuelles, qui viennent s'ajouter au prix d'intervention (1), soient réduites et que, par voie de conséquence, l'indemnité de fin de campagne soit également diminuée. Ces économies de gestion font qu'au total c'est une baisse d'un « gros 2 % » que réclame la Commission.

Compte tenu des ajustements monétaires, les propositions de la commission se traduiraient en France par une augmentation de près de 4 % du prix du lait, de 3,5 % de celui de la viande de bœuf et par un gel des prix des céréales.

Lundi, chacun guettait la réaction de M. Kiechle. Celui-ci se déclarait « *profondément déçu* » et répéta sa position traditionnelle : pas de baisse des prix des céréales. « *Nous nous trouvons face à une attitude allemande très fermée, très peu cohérente par rapport aux décisions prises dans d'autres enceintes et assumant cette situation sans aucun état d'âme* », commentait M. Henri Nallet, le ministre français.

Le président italien entreprit alors de « confesser » une nouvelle fois chacune des délégations. Pour quelle raison ces nouveaux efforts, alors qu'apparemment tout avait été dit ? Les avis diffèrent. Souci de ménager les Allemands et de montrer en cas d'épreuve de force que tout avait été tenté pour parvenir à un compromis ? Sans doute, mais aussi nécessité, avant de procéder à un vote, de constituer une majorité bien assise, d'écarter les réticences formulées par certains (Grecs et Danois) à l'égard des propositions de la Commission pour des raisons autres que le prix des céréales.

Le ministre français estimait qu'à l'issue de cet ultime travail de préparation, M. Pandolfi ne pourrait éviter de placer les délégations devant leurs responsabilités, c'est-à-dire de proposer un vote. M. Kiechle fera-t-il usage du droit de veto ? Il l'a affirmé au cours de contacts bilatéraux. Mais c'est autre chose de prendre formellement, au nom d'un « *intérêt vital* », qui n'est pas évident, la responsabilité de bloquer le fonctionnement normal du Marché commun agricole.

Les tensions qui en résulteraient, déborderaient largement le cadre de l'Europe verte. Car, pour plusieurs Etats membres, et singulièrement pour la France, l'intérêt vital c'est précisément que les prix agricoles, qui auraient dû être fixés depuis le 1er avril, soient enfin arrêtés.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) L'objet des majorations mensuelles est de dissuader les producteurs de porter massivement leurs céréales à l'intervention en début de campagne *afin qu'ils prennent ainsi le temps de trouver preneur sur le marché.*

FAITS ET CHIFFRES

CEE

● **La sidérurgie italienne recevra 20 milliards de francs d'aides.** — La Commission européenne a autorisé le gouvernement italien à verser 4 000 milliards de lires (20 milliards de francs) de subventions à la sidérurgie de la Péninsule jusqu'à son redressement. Finsider, le groupe public, recevra 3 500 milliards de lires, et la sidérurgie privée 500 milliards. Une tranche de 2 187 milliards de lires pour Finsider est néanmoins soumise à la présentation par l'entreprise d'un plan précisant la baisse de ses capacités de production de 3,8 millions de tonnes au total. La sidérurgie privée doit, elle, réduire ses capacités de 2 millions de tonnes. — *(AFP.)*

Étranger

ETATS-UNIS

● **Condamnation de General Electric pour fraude.** — La General Electric, quatrième fournisseur du Pentagone, a plaidé coupable, le 13 mai, au procès que lui a intenté le gouvernement américain pour avoir gonflé de quelque 800 000 dollars des factures relatives au contrat de modernisation du missile Minuteman. Elle a été condamné à l'amende maximum (1,04 million de dollars) et risque une interdiction de soumissionner auprès du département de la défense pour une durée de trois ans. Après l'inculpation de GE, fin mars, plusieurs commissions du Congrès ont commencé à étudier les facturations des sept principaux fournisseurs du Pentagone. — *(AFP.)*

ENQUÊTE

La décentralisation trois ans après

Parmi les réformes décidées depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, la décentralisation est une de celles sur lesquelles il sera difficile sinon impossible de revenir. La loi du 2 mars 1982, en supprimant la tutelle du pouvoir central sur les collectivités locales, a, comme on l'a dit, sanctionné *« une sorte de coup de force de l'État contre lui-même »*.

Trois ans après, quel premier bilan peut-on dresser de cette réforme dont la mise en place n'est d'ailleurs pas terminée ? Plus exactement, comment est ressenti sur le terrain ce transfert des responsabilités ? Dans deux articles précédents (*le Monde* du 14 mai), nous avons pris l'exemple de deux villes : Briare et Bordeaux. Aujourd'hui, l'expérience de la décentralisation dans un département : la Haute-Loire.

II. – *Haute-Loire : la fin du « préfet alibi »*

M. Jacques Barrot, secrétaire général du CDS, qui vient d'être réélu à la tête du conseil général de la Haute-Loire, savoure son succès avec retenue. Le scrutin du 17 mars a pourtant conforté sa position. Sur ces terres de vieille chrétienté plus artisanales et rurales qu'industrielles, la gauche est réduite à la portion congrue. Des neuf sièges qu'elle détenait, elle s'en est fait ravir trois. *Le président du conseil général* dispose maintenant de vingt-neuf voix sur trente-cinq.

Aussi, lorsqu'il se plaît à dire « le patron » pour désigner le préfet – devenu commissaire de la République – peut-on s'étonner. La courtoisie sans doute. Ou l'habitude. Avec peut-être un rien de coquetterie propre à ceux qui, sûrs de leur pouvoir, en consentent quelque apparence à d'autres...

Car, en vertu des lois de décentralisation, le président du conseil général est devenu une espèce de « chef de gouvernement ». Et, comme tout pouvoir a besoin de symboles – et de moyens matériels, – les locaux de la préfecture ont été partagés. Le corps central du bâtiment a été scindé, et une aile dévolue au préfet, l'autre au conseil général. *« Nous avons été raisonnables,* assure M. Barrot, *on n'a pas fait la guerre. »* C'est l'assemblée départementale qui gère le parc de voitures et les chauffeurs. Sur les deux cents personnes dépendant du préfet, cent trente sont restées dans son service. Soixante-dix autres travaillent désormais pour le compte du conseil général, qui a, en outre, recruté vingt et un agents. La « scission » se solde donc par le recrutement de vingt et une personnes.

Au-delà des signes extérieurs, il y a la réalité d'un pouvoir partagé. Pour « gouverner » et diriger ses services, le président du conseil général n'a pas, comme ailleurs, fait appel à des sous-préfets. Il a préféré des « enfants du pays ». M. Joseph Ploton était secrétaire général de l'assemblée départementale. Il est aujourd'hui à la tête des services qui s'occupent des personnels, de l'action sociale. Quant à M. Pierre Estival, il avait émigré vers le Jura laissant au Puy le souvenir d'un responsable divisionnaire très estimé à la direction départementale de l'équipement (DDE). Il est revenu prendre en charge les affaires économiques, scolaires, culturelles.

Un de ses propos éclaire le changement opéré. De la DDE, service extérieur de l'Etat, à une direction qui appartient au département et travaille sous les ordres du conseil général, la différence n'est pas que d'appellation. *« Auparavant,* explique-t-il, *interrogé par un maire, je répondais en fonctionnaire ; je citais un règlement. Aujourd'hui, je parle au nom d'élus. Je dois apporter une réponse politique ».*

Politique ? Tous les interlocuteurs en conviennent. A mesure que la décentralisation entre dans les faits, les élus départementaux deviennent comptables de leurs choix. M. Jean Proriol, premier vice-président du conseil général de la Haute-Loire et député PR, et M. Adrien Couteyron, deuxième vice-président, sénateur RPR, disent la même chose : *« Nous n'aurons plus l'alibi du préfet »*, considère le premier ; *« Si les élus font des bêtises, ils les paieront »*, renchérit le second.

En particulier dans deux domaines où la décentralisation a déjà commencé à prendre forme pour le département : l'enseignement et l'action sociale.

A dire vrai, pour l'éducation c'est encore, selon l'expression de M. André Gibert, principal du collège de Saugues, *« un grand flou dont je ne sais pas s'il sera artistique »*. L'hiver a été rude ici à plus de 1 000 mètres d'altitude. Les crédits ont manqué pour chauffer l'établissement et le principal n'est pas sûr que le conseil général lui donnera l'an prochain ce que l'Etat lui a refusé cette année. Selon les textes, les départements seront responsables de la création et de l'entretien des collèges à partir du 1er janvier prochain. *« On sent déjà,* constate Mme Jeanne-Marie Principiau, inspectrice d'académie, *que c'est le conseil général qui prépare le budget de l'enseignement et non plus le préfet ».* Ce qui, à ses yeux, loin d'empêcher la concertation, l'impose davantage puisque, à l'avenir, le département construira les établissements mais devra se tourner vers l'Etat pour obtenir les professeurs.

La période actuelle de transition n'est pas des plus faciles, et l'inspectrice a des scrupules. Elle dirige un service extérieur de l'Etat, *mais elle* est *« mise à la disposition du département »* qui la sollicite directement, qui pourra même contacter directement le principal d'un collège. Elle ne se débarasse pas de toute crainte d'être quelque peu « court-circuitée » même si, pour l'instant, les rapports avec les élus départementaux sont bons.

Depuis septembre dernier, le conseil général a aussi la charge des transports scolaires. Budget annuel : près de 20 millions de francs gérés par le département. L'Etat s'est désengagé, transférant sa subvention au conseil général. Celui-ci s'alarme cependant du *« calcul défavorable »* dont il aurait été victime. Pour que le taux global de subvention soit maintenu à 70 %, le département a dû relever sa propre participation de 7 % à 12 %. La charge supplémentaire en 1985 représentera 1 million de francs dans son budget.

Plus de responsabilités, moins de moyens

Plus de responsabilités, moins de moyens : la complainte des élus de la majorité du conseil général s'égrène au fil des chapitres. Singulièrement à propos de l'action sociale. C'est le deuxième secteur où la décentralisation s'est visiblement mise en marche. Dans l'organisation des services d'abord. En Haute-Loire, il n'y a plus une seule direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDAS) mais deux. Ainsi l'exige la loi. La part de financement qui relève du département est très importante. Elle absorbe 112 des 433 millions de francs du budget du département. Au conseil général de gérer l'aide sociale aux enfants, aux adultes handicapés, aux personnes âgées (pour ce qui concerne l'hébergement, l'hygiène sociale...). Ici encore, les élus manifestent leur inquiétude. *« La population âgée s'accroît en Haute-Loire,* souligne M. Gouteyron. *Et la construction d'une maison de retraite coûte cher. Le département doit recourir aux crédits type HLM : prêts localités, aides bonifiées de l'Etat. Si des lits sont « médicalisés », c'est-à-dire si des soins sont délivrés aux pensionnaires, l'Etat intervient aussi par l'attribution d'un forfait de soins qui nécessite l'accord du conseil général. »* La concertation avec le préfet demeure indispensable.

Nouvelle occasion pour les élus de renouveler leurs doléances. Le transfert des dépenses de 1984 pour l'aide sociale a été calculé sur celles de 1983. M. Proriol précise que les *dépenses* du département ont augmenté de 14,30 % quand la dotation correspondante accordée par l'Etat ne progressait que de 6,96 %.

Les élus se plaignent. Et ils ont tort, rétorque M. Roger Chazelle, conseiller général socialiste, ancien *sénateur. Ils devraient d'abord se ré*jouir que la distance entre décideurs et usagers soit réduite, pense-t-il. M. Jacques Barrot l'admet volontiers lorsqu'il évoque les avantages d'une *« responsabilisation accrue »* des élus.

Avec une *interrogation* et la conscience d'un danger. L'interrogation est suggérée par le préfet et par des élus de l'opposition départementale : fallait-il augmenter le pouvoir du département, au risque de multiplier les échelons de décision : communes, département, région, Etat ? Au risque aussi de multiplier les dépenses. De toutes ces entités, n'en est-il pas une – laquelle ? – dont on pourrait faire l'économie ? Le danger, lui, n'échappe à personne. Une *« politique au ras du contribuable »* est guettée par le risque de clientélisme, de démagogie, de *« féodalisme »*, selon le mot de M. Barrot. Des élus de gauche craignent que leur canton ne soit victime du *« rouleau compresseur qu'est la majorité départementale »*. Celle-ci, en réponse, proteste de sa bonne foi et jure qu'elle prendra en compte les préoccupations de tous. M. Chazelle est prêt à les croire. Il se persuade que le *« vouloir vivre ensemble »* l'emportera sur les intérêts électoraux. D'ailleurs, observe-t-il avec malice, *« à la procession du Puy, il n'est pas bon de voir des martyrs ».*

CHARLES VIAL.

Prochain article :

L'EXEMPLE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.

1982-1985 : 20 lois, 180 décrets

Lancée quelques semaines *après l'arrivée de la gauche au* pouvoir en 1981, la réforme de la décentralisation sera quasiment achevée – du moins sur le plan institutionnel – dans un an, au mois de mars prochain, lorsque auront été élus au suffrage *universel les conseils régionaux.*

Vingt lois, plus de cent quatre-vingts décrets : voilà le *bilan quantitatif de la décentralisation* aujourd'hui. Les bases légales sont jetées, mais il faudra évidemment du temps pour que la réforme produise ses pleins effets sur l'administration et sur la vie quotidienne des citoyens.

Par la loi du 2 mars 1982, la tutelle préalable de l'Etat (par le préfet) sur les collectivités locales a été supprimée. Les maires, les présidents de conseils régionaux et généraux exercent sans partage le pouvoir exécutif. Ils sont maîtres de leur budget et de leur politique. Le commissaire de la République ne conserve que le pouvoir de saisir le tribunal administratif s'il estime une décision illégale. Des chambres régionales des comptes contrôlent les budgets des collectivités et les conseillent. Le commissaire de la République, qui s'est vu retirer le rôle d'exécutif, regagne par ailleurs des pouvoirs au titre de la déconcentration. Il est le chef de tous les services de l'Etat dans le département ou la région. Doté, par les textes, de pouvoirs financiers et économiques importants (notamment pour la conversion industrielle), il doit aussi empêcher l'instauration de tutelles abusives d'une collectivité sur une autre.

Depuis 1983 un nouvelle ré*partition des compétences a été* opérée entre l'Etat, les communes, les départements et les régions. Les communes qui ont un Plan d'occupation des sols (POS) décident elles-mêmes l'attribution des permis de construire. Aux départements la responsabilité des transports scolaires, de l'action sanitaire et *sociale. Communes* et départements se partagent la gestion des ports. La région est en première ligne pour la planification et l'aménagement du territoire.

Le transfert de l'enseignement *(construction et fonctionnement* des collèges pour les départements, des lycées et établissements spéciaux pour la région) s'étalera sur 1985 et 1986. Le transfert de l'environnement et de la culture devra être achevé *au plus tard le 9 janvier 1986.*

En sens inverse, l'année prochaine, l'Etat aura repris à sa charge l'ensemble des dépenses assumées par les communes et départements pour la justice, et les conseils généraux n'auront plus à payer les frais de fonctionnement et de représentation (voitures, chauffage, personnel de service, réceptions) du préfet. Un projet de loi en ce sens va être examiné par le conseil des ministres dans les prochains jours.

Les élus ayant désormais besoin de s'entourer de collaborateurs nombreux et de bon niveau, la loi du 26 janvier 1984 a créé une fonction publique territoriale dont l'organisation est comparable à celle de l'Etat.

Au chapitre des finances – et c'est sur ce point que les récriminations des élus locaux sont, na*turellement*, les plus vives, – une commission d'élus présidée par un magistrat de la Cour des comptes veille à ce que tout transfert de compétence se traduise par un transfert, par l'Etat, de ressources équivalentes. Deux dotations que l'Etat verse annuellement aux collectivités locales vont être réexaminées dans les prochaines semaines : la dotation globale de fonctionnement et la dotation globale d'équipement aux petites communes.

Le gouvernement, pour achever le volet institutionnel de la décentralisation, prépare encore deux textes :

– le statut des élus devra être rénové pour qu'ils soient assurés à la fois d'une indépendance matérielle (leur rémunération) et de la disponibilité nécessaire à leur mandat (mise en congé, cumul *des mandats)* ;

– pour rapprocher les administrés des « élus-patrons », des dispositions devraient être prises permettant aux habitants des communes d'être mieux informés et associés à la vie municipale.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

ÉTRANGER

AUSTÉRITÉ EN SUÈDE

Les sociaux-démocrates veulent freiner la consommation privée

Relèvement de deux points du taux de l'escompte, restriction des crédits des banques aux particuliers et des achats à tempérament, réduction des liquidités des entreprises, telles sont les principales mesures prises, le 13 mai, par la Banque centrale et le gouvernement social-démocrate suédois pour freiner la consommation privée et enrayer la fuite de capitaux enregistrée ces dernières semaines.

De notre correspondant

Stockholm. – Le gouvernement devait absolument agir. Plus de 10 milliards de couronnes (soit environ autant de francs) avaient quitté la Suède depuis le début de l'année. La semaine dernière seulement, la *fuite de devises s'était* élevée à 2,5 milliards. La monnaie suédoise s'affaiblissait, et certains milieux financiers spéculaient, semble-t-il, sur une nouvelle dévaluation.

La balance des paiements a accusé au premier trimestre 1985 un déficit record de quelque 6 milliards de couronnes, alors qu'elle était excédentaire durant la même période de l'année passée. Le commerce extérieur affiche un solde positif ; mais en volume, les importations augmentent plus vite que les exportations.

Selon le ministre des finances, M. Kjell-Olof Feldt, cette situation résulte de la reprise, plus forte que prévu, des investissements industriels (de l'ordre de 30 %), qui se traduit par une augmentation des importations des entreprises et par un accroissement, plus fort que prévu également, de la consommation des ménages. *« Nous pensions,* reconnaît-il, *qu'après plusieurs années de baisse du pouvoir d'achat, les Suédois allaient réfléchir deux fois avant d'acheter des biens de consommation et se montrer plus prudents. »*

Toutefois les Scandinaves n'ont pas changé leurs habitudes : en mars, les ventes de voitures ont augmenté de 10 %, et le commerce de détail a amélioré son chiffre d'affaires de 5,2 %. Et ce sont, en grande partie, des produits importés que les Scandinaves choisissent. Faute d'argent à la banque, ils achètent à tempérament.

Le gouvernement a décidé d'y mettre un coup de frein. A l'avenir, les banques ne pourront pratiquement plus accorder de prêts pour la consommation des particuliers. L'acquéreur d'une voiture devra régler la moitié du prix comptant et le reste en moins d'un an. Tous les achats à crédit seront réglementés de la façon suivante : 30 % à la livraison et le solde en dix mensualités.

Le nouveau plan d'austérité du gouvernement comprend également des mesures destinées à réduire les liquidités des entreprises. Les firmes devront déposer au mois d'août 6 % de la masse salariale supérieure à 20 millions de couronnes à la Banque centrale et 4 % encore en janvier 1986. Elles ne pourront récupérer ces sommes que le 1er avril 1988. On veut ainsi empêcher les entreprises de sortir leur argent du pays pour le placer à l'étranger. En outre, la hausse du taux de l'escompte, qui passe de 9,5 % à 11,5 %, va se traduire en pratique par une majoration de 4 points des taux d'intérêt.

Echec

Apparemment inébranlable, le ministre des finances continue à affirmer que *« la Suède est sur la bonne voie »*, bien que la balance des paiements soit largement déficitaire et même si, en matière d'inflation, les objectifs fixés ne seront pas atteints. Les prix ont augmenté de plus de 8 % en 1984, contre les 4 % espérés. Cette année, malgré le blocage décidé en mars, les prix ont déjà augmenté de 3 %. C'était le niveau prévu pour l'ensemble de 1985 par le gouvernement.

Pour l'opposition, ces mesures d'austérité *« consacrent l'échec de la politique économique du gouvernement social-démocrate »*. Pour M. Ulf Adelsohn, dirigeant conservateur et probable premier ministre, si les *« bourgeois »* gagnent les élections de l'automne, *« le redressement suppose la réduction sensible du déficit budgétaire, de la pression fiscale, ainsi que des dépenses de l'Etat et des communes – des opérations que les sociaux-démocrates, pour des raisons idéologiques, n'osent pas pratiquer ».*

Il souligne les aspects paradoxaux de la politique de M. Olof Palme, qui, au mois de mai, freine la consommation privée, et, un mois plus tard, va offrir une ristourne fiscale exceptionnelle de 600 couronnes à tous les salariés travaillant à plein temps pour remercier les syndicats d'avoir accepté de plafonner la hausse des salaires à 5 % en 1985. Mais, à quatre mois des législatives, revenir sur ce *« petit cadeau »* serait un suicide politique pour la gauche, qui a déjà un conflit social bien délicat à résoudre sur les bras. *Plus de* 65 000 employés de la fonction publique sont actuellement en grève ou lock-outés.

ALAIN DEBOVE.

LOGEMENT

Devant le congrès du mouvement HLM

M. PAUL QUILÈS ANNONCE UNE BAISSE DU TAUX DES PRÊTS LOCATIFS

Pour tenter de résoudre en partie les problèmes financiers des HLM, le taux des prêts locatifs aidés (PLA) devrait, à l'avenir, baisser en *fonction de la diminution du coût* des ressources d'épargne affectées à leur financement (livret A des caisses d'épargne). M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports s'y est engagé, lundi 13 mai, devant le congrès du mouvement HLM *réuni* à Nancy. Le ministre a aussi annoncé que l'Etat aiderait ceux des organismes qui s'engagent dans une démarche de modernisation de leur gestion : 20 millions de francs de subvention seront accordés à cet effet.

Insistant sur la qualité de la vie et les attentes quotidiennes des habitants des HLM (13 millions de personnes), le ministre a indiqué que 3 000 TUC (travaux d'utilité collective) seront mis en place d'ici à la fin de l'année (près de 700 jeunes sont déjà employés par convention et sous forme de TUC dans les HLM). *Il a rappelé le lancement du pro*gramme des petits travaux d'amélioration de l'habitat (400 millions de francs de subventions devant entraîner un volume de travaux représentant 1 milliard de francs).

Enfin M. Quilès a déclaré son intention de revaloriser la fonction des gardiens et concierges ; ceux des offices seront intégrés dans les différents corps de la fonction publique territoriale.

هكذا من الأصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



BOUYGUES

Déclaration du Président Francis Bouygues le 9 mai 1985 à la presse internationale et aux analystes financiers lors de la présentation des comptes de 1984.

Cela fait 15 ans que je présente au public les comptes de Bouygues. Cette année encore les chiffres de 1984 sont excellents, ils confirment la belle réussite du Groupe.

La quasi totalité des chiffres ou des ratios des tableaux de bord qui vous seront présentés montrent un développement de 20 à 40%, des structures financières et des équilibres renforcés.

Bouygues est aujourd'hui le seul groupe du BTP qui soit en forte croissance pour 1984. Les deux autres grands sont essoufflés, leur bénéfice ou leur chiffre d'affaires sont en nette baisse, la tendance de leur évolution marque une récession.

C'est un phénomène majeur sur lequel je me permettrai d'insister, il n'est pas le fait d'un hasard. C'est pour l'essentiel parce que le groupe a su choisir puis mettre en œuvre les bonnes stratégies au bon moment. Cela est d'autant plus significatif que le marché du BTP en France, comme dans le monde, est en très forte récession:
- moins 50% en France sur 12 ans, dont 33% ces 3 dernières années,
- moins 60% en International depuis 2 ans.

Dans l'histoire industrielle, depuis 40 ans, il n'y a pas eu d'autres exemples de grands marchés fondamentaux qui se soient effondrés aussi largement et rapidement que le BTP. C'est pourtant dans de telles conditions que Bouygues a poursuivi sa croissance.

Je crois intéressant d'expliquer les raisons principales de ces performances:

1 – respect et service du Client: qualité, délai, prix
2 – adoption de techniques d'avant garde de niveau international
3 – informatique et bureautique très développées, parmi les plus modernes du monde
4 – recherche constante du progrès
5 – structures très responsables et solidaires avec l'entreprise
6 – qualité et dynamisme des hommes, hiérarchies pétries de certitudes plutôt que d'états d'âme
7 – esprit international
8 – prévision, planification et adaptation des structures aux impératifs du marché
9 – gestion rigoureuse des chantiers en France et en International
10 – diversification dans les activités nouvelles.

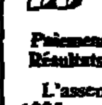
1984 a été marquée par quatre grands événements:
- livraison de l'Université de Riyadh le 4 août, jour prévu au contrat, pour un montant de 2 M̄ $
- achat à 100% de la SAUR, distributeur d'eau, chiffre d'affaires 2,5 M̄F
- achat à 100% de ETDE, grandes installations électriques, chiffre d'affaires 700 MF
- reprise de certains actifs de AMREP, chiffre d'affaires 1,3 M̄F

1985: Le Groupe poursuivra sa croissance en élargissant son marché et ses activités. Il doit franchir une étape importante qui lui permettra de mieux résister à la crise du BTP et de trouver un équilibre renforcé. En effet les divisions "construction" et "diversification" seront dans le rapport 49/51, peut-être moins encore si de nouvelles diversifications sont engagées.

C'est important car cela permettra au Groupe de diluer les risques du BTP. Ainsi le public pourra encore mieux apprécier l'action Bouygues et lui attribuer un coefficient Capital/Bénéfice nettement plus élevé, 10 ou 12 vous semblera peut-être, comme à moi, une appréciation plus juste que 8 actuellement.

Dans tous les cas, notre division "construction" reste la plus importante et elle a notre grande faveur. *Nous n'avons jamais cessé de nous renforcer* et de nous consolider dans cette spécialité, notre modernisation et nos progrès sont très importants dans toutes nos décentralisations en France et en International. Nous sommes persuadés que la reprise du BTP sera très prochaine. C'est dans cette perspective que nous investissons et travaillons actuellement, afin de répondre rapidement et efficacement à la relance de la demande quand elle se produira.

Nous travaillons tous avec acharnement pour que le bénéfice de 1985 soit supérieur à celui de 1984, nous avons de bonnes raisons d'espérer qu'il en sera ainsi mais il y a encore beaucoup de travail à faire et d'aléas à traverser. Dans toutes les circonstances, *nous ferons le nécessaire pour mériter encore votre confiance.*



LAFFITTE-BAIL

Paiement d'un dividende 1984 en actions
Résultats du 1er trimestre 1985 en hausse

L'assemblée générale, réunie le 9 mai 1985 sous la présidence de M. Bernard Fraigneau, a décidé la mise en paiement d'un dividende au titre de 1984 de 27,15 francs par action auquel s'ajoute un avoir fiscal de 0,16 franc. Le coupon nº 12 sera détaché le 1er juillet prochain. Les actionnaires pourront opter pour le paiement sous forme d'actions nouvelles de la Société créées jouissance 1er janvier 1985 au prix de 386 francs par titre.

Le conseil d'administration, au cours de sa séance du même jour, a examiné la situation intérimaire au *31 mars 1985*, qui traduit par rapport à la période comparable de 1984 une hausse des produits encaissés de 32,6 % (40 millions) et du *résultat comptable de 16,9 % (11,2 millions)*.

La production annuelle engagée en crédit-bail immobilier depuis le début de l'année (plus de 100 millions) augure bien du niveau de l'activité de l'exercice en cours.



L'assemblée générale ordinaire réunie le 26 avril 1985, sous la présidence de *Me Pierre Schultz*, président du conseil de surveillance, a approuvé les comptes *de l'exercice 1984.*

Ces comptes font apparaître un bénéfice net de 8,537 millions de francs, en progression de 39 %, alors que le chiffre d'affaires s'est accru de 20 % et s'élève à 1,241 million de francs.

La marge brute d'autofinancement en progression de 30 % s'établit à 27,7 millions.

Dans son allocution, le président du directoire M. Jean-Paul Marbacher n'a *pas manqué de souligner* la volonté de l'entreprise d'élever le potentiel technologique des agences et filiales, afin de renforcer sa vocation « services », et lui permettre ainsi de « Gagner l'an 2000 ».



CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

RÉSULTATS 1984

Le bénéfice net social du Crédit *commercial de France s'élève*, en 1984, à 84,2 millions de francs. Il *était de 56,7 millions de francs en* 1983.

Cette forte amélioration du résultat net provient de la croissance satisfaisante du produit net bancaire et d'un nouveau ralentissement de *l'évolution des frais généraux. Le* bénéfice brut d'exploitation après *amortissements s'élève à 752* millions de francs, en hausse de 17 % *par rapport à 1983. Les dotations* nettes aux provisions restent à un niveau *élevé*, mais progressent plus modérément que les années antérieures.

Les activités des filiales et leur *bénéfice brut ont continué de pro*gresser en 1984. En outre, de subs*tantielles plus-values sur titres ont* été dégagées dans le cadre de la gestion des participations du *groupe. Cependant, un important* complément de provisions a été *constitué par certaines filiales*, à l'étranger en particulier, du fait de *la persistance des difficultés écono*miques et financières internationales. *Le bénéfice net consolidé* s'établit à 228,6 millions de francs, *en hausse de 9,2 % par rapport à* 1983 (8,6 % à méthodes comptables comparables, pour tenir compte de nouvelles normes de *consolidation des établissements de* crédit).

La rémunération des titres participatifs, déterminée selon les modalités annoncées lors de leur émission, correspondra à 80 % du TMO de la période de référence, soit 102,80 francs par titre. Le coupon sera mis en paiement *le 4 juin 1985.*



RÉSULTATS CONSOLIDÉS 1984

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1984, qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 1985, font apparaître un chiffre d'affaires de 1113 MF (+34,3 %). Le bénéfice consolidé, part du groupe, s'élève à 164,6 MF (+ 21 % par rapport à l'exercice précédent); ce résultat tient compte des frais exceptionnels liés à l'introduction en Bourse de Paris et de New York. Sans ces coûts exceptionnels, il se serait établi à 178,1 MF (F. 34,4 par action), soit + 31 % par rapport au chiffre de 1983. Il sera proposé aux Actionnaires de distribuer un dividende net de F. 12 par action, contre F. 4,4 pour l'exercice précédent qui était de 6 mois. Il s'y ajoutera un avoir fiscal de F. 6 donnant un revenu global de F. 18 par action.

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 1985 s'établit à 318,1 MF, en progression de 33,5 % par rapport au premier trimestre de 1984 (238,3 MF).





TECHNOCIC

groupe cic

Société d'investissement à capital variable

Le conseil d'administration de TECHNOCIC réuni le vendredi *10 mai 1985*, sous la présidence de M. Michel Richou, a approuvé les *comptes de son premier exercice*, d'une durée exceptionnelle de quinze mois, clos le 30 mars 1985.

*Il sera proposé à la prochaine assem*blée générale des actionnaires la mise en *distribution* d'un dividende net de 61,14 F assorti d'un impôt déjà payé au *Trésor de 5,06 F, soit un dividende glo*bal de 66,20 F.

Au 30 mars 1985, avec un nombre de 99 710 actions en circulation, le montant de l'actif net s'établissait à *104,52 millions de francs* et la valeur liquidative par action ressortait à *1 048,27 F*, traduisant une hausse de 4,83 % par rapport à la date d'ouverture au public.

COMPAGNIE METALLURGIQUE ET MINIERE « C.M.M. »

Le conseil d'administration, réuni le 6 mai, a arrêté les modalités de l'augmentation de capital, dont le principe avait été décidé lors de la réunion du *14 mars. Il sera émis* 17 542 actions nouvelles, soit une nouvelle pour neuf anciennes, jouissance 1er janvier 1985, au prix de 200 F l'une (100 F de nominal et *100 F de prime*). Le capital sera ainsi porté de 15 788 400 F à 17 542 600 F, soit une augmentation de 1 754 200 F, assortie de la création d'une prime d'émission de même montant. Les conditions de cette émission font l'objet d'une note d'information visée par la COB sous le nº 85-100.



PUBLICIS SA

*Publicis SA constitue avec ses fi*liales et participations françaises et *étrangères un groupe d'entreprises* qui exerce son activité dans la plupart des grands secteurs de la communication : agences de publicité, médias (presse, affichage, écrans, radio), informatique et, par ses drugstores dans une forme originale de la distribution réunissant la restauration à des magasins à rayons multiples et des salles de cinéma.

Le conseil d'administration de Publicis SA réuni le 9 mai 1985, sous la présidence de M. Marcel Bleustein-Blanchet, a arrêté les comptes de l'exercice 1984.

Avec un *chiffre d'affaires conso*lidé de F 5 472 643 000 en accroissement de 9,38 % par rapport à l'année précédente, le bénéfice *consolidé* courant après impôts du groupe Publicis, s'établit à *F 61 170 000 contre F 52 686 000.* La part du groupe s'inscrit dans ce résultat pour F 52 649 000 (soit F 98,17 par action) contre F 46 981 000, en progression de 12,06 %

Un profit exceptionnel de F 5 172 000 sur cession d'un actif immobilier porte le bénéfice net consolidé de l'exercice à F 66 342 000 dont F 57 821 000 pour la part revenant au groupe.

La marge brute d'autofinancement consolidée atteint F 97 973 000 contre F 79 234 000.

Les branches principales ont concouru comme suit à l'activité du groupe :

Dans le domaine des agences de publicité, Publicis Conseil et ses filiales (vingt et une agences conseil ou spécialisées en France) ont réalisé un chiffre d'affaires de F 1 957 332 000 en accroissement de 33,73 % après intégration de *l'agence Intermarco Conseil précé*demment rattachée au réseau inter*national et de 15,05 % à structure* comparable. Le bénéfice consolidé après impôts s'est établi à F 24 812 000 contre F 22 716 000 l'année précédente.

De son côté, le réseau international (vingt-trois agences conseil ou spécialisées installées dans onze pays), désormais dénommé Publicis International, a traité un chiffre d'affaires de F 2 066 127 000, en augmentation de 8,88 % à *structure* comparable, et présente un bénéfice *courant consolidé après impôts de* F 12 535 000.

*Considérée globalement, l'acti*vité des diverses sociétés de médias a représenté un chiffre d'affaires consolidé de F 1 337 299 000, en hausse de + 2,93 % et son bénéfice courant consolidé atteint F 13 660 512.

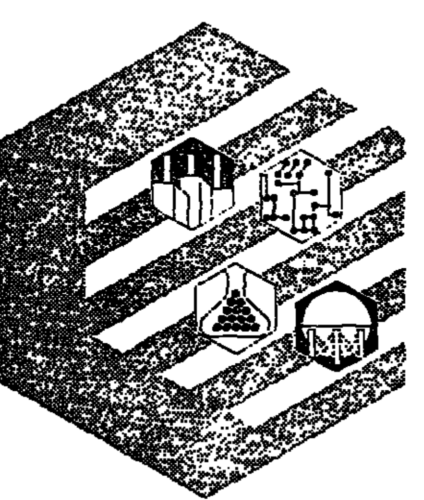
*Dans le domaine de la distribu*tion, la Société des Drugstores Publicis, avec un chiffre d'affaires de F 182 939 248, en accroissement de *10,45 %*, a réalisé un bénéfice après impôts de F 4 641 810.

Enfin, les revenus de la société-mère du groupe, Publicis SA, se sont élevés en 1984 à F 29 442 553 contre F 27 410 248 en 1983, et le bénéfice net après impôts s'est établi à F 23 008 101 contre F 20 541 727 l'année précédente.

*Il sera proposé à l'assemblée gé*nérale des actionnaires, convoquée *le 28 juin 1985*, la répartition d'un dividende de F 22,50 par action contre F 21,50 pour l'exercice précédent, ce qui représente avec l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal de F 11,25) un revenu global par action de F 33,75 contre F 32,25.

CFDI

Caisse Française de Développement Industriel



Emprunts 2,5 milliards de F.

garantis par l'État

	Emprunt à taux variable (T.M.O.) à option d'échange de 1 milliard de F.	*Emprunt à taux fixe 11,80 % de 1,5 milliard de F.*
• *Prix d'émission*	*97,50 %, soit F 4 875 par obligation*	*98 %, soit F 4 900 par obligation*
• *Jouissance et date de règlement*	*28 mai 1985*	*28 mai 1985*
• *Durée*	*11 ans 287 jours*	*11 ans 287 jours*
• *Intérêt annuel*	*égal à 90 % de la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'État et assimilés. Intérêt minimum : 6,50 %. Intérêt payable le 11 mars de chaque année et pour la première fois le 11 mars 1986.*	*11,80 % soit F 590 par obligation payable le 11 mars de chaque année et pour la première fois le 11 mars 1986.*
• *Marge actuarielle brute pour le souscripteur*	*sur la base du T.M.O. actuel (11,30 %), les conditions de rémunération font ressortir une marge actuarielle de – 0,94 %.*	—
• *Taux de rendement actuariel brut pour le souscripteur*	—	*11,77 % au jour du règlement.*
• *Faculté d'échange au gré des porteurs*	*Du 15 novembre 1985 au 12 janvier 1986 inclus, échange des obligations à taux variable contre des obligations assimilables à celles de l'emprunt à taux fixe 11,80 % février 1985*	—
• *Assimilation*	*A partir du 11 mars 1986, assimilation aux obligations de l'emprunt à taux variable février 1985.*	*A partir du 11 mars 1986, assimilation aux obligations de l'emprunt 11,80 % février 1985.*
• *Amortissement normal*	*au pair, en totalité le 11 mars 1997.*	
• *Amortissement anticipé - rachats*	*Possibilité par rachats en Bourse. Possibilité de trois offres publiques d'achat.*	

Souscriptions reçues au siège de la Caisse Française de Développement Industriel « C.F.D.I. », 35, rue St-Dominique 75700 Paris (C.C.P. 500 553 PARIS), chez les Comptables du Trésor et des Postes, les Centres de Chèques Postaux, la Banque de France, les Banques, le Crédit Agricole, les Agents de Change.
Une note d'information (Visa COB nº 85-118 du 9 mai 1985) est disponible sur simple demande. BALO du 13 mai 1985.

ÉTRANGER

Le dollar revient en boomerang sur l'économie américaine

Washington. – Au rythme où il se creuse depuis le début de l'année, le déficit commercial des États-Unis atteindra probablement cette année 135 milliards de dollars, en augmentation de 12 milliards de dollars par rapport au déficit record annoncé en 1984.

Mais alors que ces dernières années les dirigeants américains semblaient avoir fini par s'accommoder plus ou moins de cette situation, il semble qu'elle commence suffisamment à affecter des intérêts puissants économiquement ou électoralement à l'intérieur du pays pour que des groupes cherchent à faire sérieusement pression afin d'obtenir une inflexion de la politique de l'administration Reagan.

Deux tendances s'affrontent : les protectionnistes, qui souhaiteraient voir s'établir autour des États-Unis un système de protection contre les importations, et les libéraux, qui préféreraient rechercher une stabilisation du dollar à un plus bas cours, fût-ce au prix d'une réduction du déficit budgétaire de l'État et d'un aménagement du système monétaire international.

Les réunions de commissions du Congrès se multiplient, dans lesquelles sont abordées en étroite liaison questions commerciales, monétaires et budgétaires. Il n'est plus rare d'entendre des personnalités comme le sénateur John Heinz, de Pennsylvanie, pourtant républicain, déclarer : *« La politique de notre administration sur le dollar doit être qualifiée, pour le moins, de superbe négligence. »* On croirait souvent entendre, traduits en anglais, les analyses des hauts fonctionnaires de l'administration française.

Même les hautes technologies

Les secteurs les plus touchés par l'augmentation des importations, et par la difficulté d'exporter, sont les industries manufacturières, les mines et l'agriculture. Dans le textile, le déficit des échanges extérieurs a doublé en 1984, atteignant 16 milliards de dollars. Plus de 250 usines ont été fermées depuis 1981 dans ce secteur où 400 000 emplois ont disparu. Les importations représentent maintenant près de 27 % du marché américain de l'acier. L'industrie sidérurgique américaine emploie désormais moins de travailleurs que pendant la grande dépression des années 30. Les trois quarts des chaussures vendues aux États-Unis viennent de l'étranger. L'état de l'agriculture, avec ses fermiers endettés, et ses exportations en baisse de plus de 5 milliards de dollars, est lui aussi, de plus en plus décrit par référence à ce qu'il fut au moment de la grande crise d'avant-guerre.

Les domaines traditionnels de l'activité économique ne sont pas les seuls à être touchés. Les exportations d'avions de transports régionaux et d'avions d'affaires sont tombées de 3 555 unités à 336 en 1984. Ce sont maintenant les hautes technologies qui commencent à souffrir sérieusement. Les industries électroniques enregistreront un déficit de 12 milliards de dollars en 1985, à comparer avec 7,4 milliards en 1980.

L'augmentation des importations de biens d'équipement, dont les défenseurs de l'industrie américaine semblent soudain faire le plus grand cas, cache néanmoins un autre phénomène, dont on parle moins, la profonde modernisation et restructuration de l'industrie américaine. Si ces importations ont augmenté, c'est non seulement parce que le cours élevé du dollar rendait les produits étrangers meilleur marché, mais aussi parce que l'économie américaine se développait à un rythme nettement supérieur à celui de ses partenaires étrangers. C'est aussi parce que les changements de fond qu'elle était en train de vivre se traduisaient par une augmentation spectaculaire des dépenses d'investissements en général, et des investissements destinés à augmenter la productivité en particulier.

Les biens d'équipement ont compté pour 36 % dans le déficit commercial américain de l'année dernière, alors qu'ils représentaient traditionnellement au contraire un domaine d'exportation important. Ces derniers mois, une accélération a été constatée dans les achats à l'étranger de systèmes de communication, de composants électroniques, d'ordinateurs, de machines de bureau, d'instruments scientifiques. Mais en janvier les entrepreneurs américains faisaient encore part, dans les sondages, d'intentions d'investir sans précédent. Cela signifie aussi que si le dollar baissait soudainement, l'industrie américaine rajeunie se trouverait extrêmement compétitive.

« Les biens d'équipement étrangers volent aux fabricants américains les fruits de la convalescence de l'économie », se plaint-on ici. Mais il est difficile de gagner sur tous les tableaux... Alors que la cherté du dollar renforçait les tendances inflationnistes à l'étranger. Les États-Unis ont pu s'offrir à bon marché une modernisation en profondeur tout en maintenant leur inflation aux alentours de 3 %. Le consommateur américain lui-même n'est pas sans en éprouver les bienfaits. De nombreux intermédiaires commerciaux épongent, pour se moderniser eux-mêmes, les bénéfices supplémentaires qu'ils font en important un nombre croissant de produits étrangers à bon marché sans répercuter les baisses de prix qui devraient normalement en résulter. Mais il n'en reste pas moins que les pulls en cachemire anglais qui valaient l'an dernier 19 dollars chez Woodward and Lothrop sont tombés à 16,5 dollars. Le vin français est maintenant moins cher que le vin californien, et le camembert naguère à 4,99 dollars en vaut maintenant 2,79 dollars.

Une surtaxe de 20 %

Ce sont les Japonais qui ont tiré le meilleur parti de la circonstance, et c'est principalement à leur encontre que s'exerce le ressentiment américain actuel. Le déficit, qui était de 36 milliards de dollars vis-à-vis d'eux en 1984, sera probablement de plus de 44 milliards en 1985. C'est de ce pays, en premier lieu, que viennent les importations de biens d'équipement qui sont en plein boom. Un bulldozer Komatsu, par exemple, est vendu 264 000 dollars aux États-Unis, soit 22 000 dollars de moins que son concurrent offert par Caterpillar.

Le sénateur John Heinz a introduit il y a quelques semaines une proposition de loi visant à établir une surtaxe de 20 % sur toutes les importations japonaises. Depuis, un autre sénateur républicain, qui s'exprime de plus en plus sur le sujet, M. John Danfort, du Missouri, a demandé à l'administration Reagan de prendre des mesures de rétorsion pour empêcher l'entrée de produits électroniques et d'automobiles nippons si le Japon ne se décide pas à ouvrir réellement son marché. Des estimations font état d'un potentiel de 10 milliards de dollars de ventes au Japon (y compris du matériel de base-ball...) qui sont entravées par les réglementations japonaises. Motorola, la grande firme d'électronique basée dans l'Illinois, conduit la charge pour obtenir l'introduction d'une surtaxe de 20 % à l'importation sur tous les produits étrangers afin de protéger l'industrie américaine.

Toutes les solutions préconisées ne passent pas, comme on le voit, par des actions sur le dollar. Et ceux qui aimeraient bien voir le cours de la monnaie américaine baisser dans le calme divergent sur les voies et les moyens. En sorte que c'est devenu le thème des affrontements les plus vifs au sein des commissions économiques du Congrès, de l'avis même du sénateur républicain Bob Packwood, pourtant chargé lui-même de la délicate réforme fiscale, qui fait elle aussi l'objet de profondes controverses.

Le mouvement protectionniste se renforce considérablement. Il a toujours existé, et les négociations commerciales internationales sont depuis longtemps, pour les gouvernements américains, un moyen de contrebalancer de l'extérieur leur influence à l'intérieur. L'administration Reagan, plus que toute autre, est convaincue du fait que des barrières douanières ajouteraient plus de chômage et d'inflation que de bienfaits à l'économie américaine. Même s'il est vrai que plusieurs millions d'emplois sont créés ou maintenus à l'étranger plutôt qu'aux États-Unis du fait du bas prix des importations, il n'en reste pas moins que l'économie américaine a créé depuis vingt ans plusieurs millions d'emplois chez elle. Tandis que les signes d'un ralentissement de la croissance se manifestent (les nouvelles commandes de biens manufacturés ont diminué de 0,9 % en mars, après un déclin du même ordre le mois précédent), et alors que les taux d'utilisation des capacités de production ne sont que légèrement au-dessus de 81 %, un nombre croissant d'entreprises américaines s'installent pour produire à l'étranger. Caterpillar transfère certaines productions de l'Ohio en Grande-Bretagne. Goodyear Tire and Rubber prend une participation dans une firme japonaise qui fabriquera pour elle. Ford, Du Pont de Nemours, etc., reconsidèrent leurs implantations. Une vingtaine de firmes cherchent officiellement des points de chute en Europe.

Erosion

Il s'agit d'y fabriquer plus que d'y vendre. De grandes sociétés comme IBM ou Kodak, dont les affaires à l'étranger sont importantes, sont en effet gênées de percevoir leurs revenus dans des monnaies faibles alors qu'elles doivent rendre leurs comptes en dollars. Les dirigeants de Kodak assurent avoir perdu plus d'un milliard de dollars depuis 1981 en raison du fort cours du dollar. En dépit de performances commerciales brillantes, IBM a dû annoncer pour l'an dernier des résultats financiers en faible progression. Son revenu avant impôt aurait été de 1,7 milliard de dollars supérieur si la monnaie américaine était restée à son cours de 1983.

Certaines firmes, comme Richardson-Vicks Inc., qui fabrique des produits de consommation comme le fameux Vicks Vaporub, ont choisi de se replier carrément sur les États-Unis pour y vendre de préférence leurs produits et, en cas de besoin, acheter ceux des autres à l'étranger. Leur hypothèse était que l'état de l'économie américaine était meilleur qu'ailleurs et risquait de le rester. Jusqu'à présent ils n'ont pas eu à s'en repentir, car si les États-Unis n'ont pas tiré tous les fruits de leur convalescence, ce sont eux qui en ont le plus bénéficié. Les opérateurs japonais, qui investissent actuellement massivement aux États-Unis, ont été parmi les premiers à se rendre à cette évidence. Comme leur taux d'épargne et de capitalisation est plus du double de celui des Américains, cela n'est pas fait pour rassurer ceux qui, au Congrès, se demandent si les événements actuels ne sont pas le signe d'une érosion à long terme de la puissance économique américaine. Comme si l'évolution actuelle n'était pas le simple revers de la médaille.

JACQUELINE GRAPIN.

La France renouvelle un crédit de 3 milliards de francs à l'Egypte pour l'achat de produits agricoles

La France et l'Egypte ont signé un accord portant sur un crédit de 300 millions de dollars (3 milliards de francs) pour le financement d'importations agro-alimentaires. Cet accord, signé le 2 mai dernier par Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, et M. Nagui Shattah, ministre de l'approvisionnement et du commerce intérieur égyptien, renouvelle, en fait, celui du 17 juin 1982, qui, pour la période d'octobre 1983 à décembre 1984, avait porté sur le même montant, avec une durée de trois ans et un taux d'intérêt de 9 %.

La partie égyptienne a respecté ses intentions d'achat puisqu'elle a importé 140 000 tonnes de farine, 170 000 tonnes de blé et 2 000 tonnes de fromage (feta) pour une valeur de 248 millions de dollars, le reste du crédit ayant été en partie utilisé pour le financement du fret.

Le renouvellement de la ligne de crédit est plus avantageux pour l'Egypte : pour une durée identique – trois ans, – le taux a été abaissé à 8,25 %. Dans leur lettre d'intention, les Egyptiens envisagent l'achat de 750 000 tonnes de farine, 500 000 tonnes de blé, 40 000 tonnes de sucre, 40 000 tonnes de poulet et 10 000 tonnes d'huile.

Ce système de ligne de crédit et de lettre d'intention d'achats, qui ne sont pas des contrats fermes, est conforme à la réglementation européenne. Par ailleurs, la conservation du marché égyptien est importante pour la France, car celui-ci est devenu un enjeu de la concurrence que se livrent, sur les marchés agro-alimentaires, l'Europe et les États-Unis.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

14 mai

En hausse

L'avance de Wall Street depuis trois séances consécutives impressionne favorablement la communauté boursière, mais ce sont surtout des considérations d'ordre domestique qui poussent Paris à la hausse, l'indicateur instantané reflétant un progrès de 0,4 % à l'approche de la clôture.

C'est ainsi que Matra semble tirer profit des informations selon lesquelles le groupe de M. Jean-Luc Lagardère serait bien placé pour emporter le contrat de Chicago. Il s'agit de son procédé de Véhicule automatique léger (VAL) qui permettrait d'établir une liaison rapide entre les différents satellites de l'aéroport international Ol Hare, situé à une quarantaine de kilomètres de Chicago. Matra gagne 3 % à la Bourse de Paris.

Par ailleurs, Poliet et Lafarge-Coppée, progressent de 6 % tandis que Maisons Phénix, Printemps, Penhoët, Eurafrance, CGIP, La Redoute et Crédit national font aussi preuve de bonnes dispositions.

En sens contraire, ADG, Moulinex, Dassault, Sfim, Générale de fonderie, Crouzet, Sodexho, Bis, cèdent 1 % à 5 % en moyenne.

Sur le marché de l'or où le volume des transactions avoisine les 10 millions de F, le lingot est inchangé à 96 700 F tandis que le napoléon cède 7 F, à 561 F. A Londres, le métal fin s'est traité à 324,75 dollars l'once contre 316,75 dollars lundi midi.

A Lyon où devait s'effectuer le 14 mai l'introduction de la Société Grands vins Jean-Claude Boisset, celle-ci est intervenue sur un cours de 376 F, 6 % environ des ordres ayant finalement été satisfaits. Ceux-ci ont porté sur 2,65 millions d'actions face à 46 942 titres offerts.

Par ailleurs, la Société Eurafrance a informé la Chambre syndicale des agents de change que sa participation dans Escaut et Meuse venait de franchir le seuil de 10 %.

NEW-YORK

En hausse

Pour la troisième séance consécutive, le marché new-yorkais a conclu sur un gain lundi, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles s'adjugeant 3,32 points, à 1 277,50. Les hausses l'ont finalement emporté sur les replis dans la proportion de 866, contre 652, près de 480 titres étant inchangés. Le montant des transactions a nettement régressé : 85,8 millions d'actions, contre 140,2 millions le vendredi précédent, et on relevait, parmi les valeurs les plus actives de la séance de lundi : Panam (1,3 million), Warner Communication (1,03 million), Atlantic Richfield (823 000) et IBM (789 000).

Selon les observateurs, les milieux boursiers ont porté leur attention sur les nouveaux développements à attendre à propos du déficit budgétaire en l'absence d'informations économiques d'ordre général. Sur ce chapitre, les opérateurs vont suivre les débats qui vont se dérouler à la Chambre des représentants cette semaine, les démocrates ayant des idées divergentes sur la façon dont il convient de réduire ce déficit. L'adoption par le Sénat d'un programme de réduction des dépenses gouvernementales sur trois ans constitue, certes, un encouragement, mais sa ratification, en l'état, par la Chambre est loin d'être acquise, font valoir les milieux financiers.

Quant au reste, la cote se contente de digérer les vives avances enregistrées les jeudi et vendredi précédents. « *Wall Street n'est pas euphorique, mais il se sent bien* », estime un familier du Big Board.

VALEURS	Cours du 10 mai	Cours du 13 mai
Alcoa	33	33 1/4
A.T.T.	22 1/4	22 3/8
Boeing	62 1/8	62
Chase Manhattan Bank	57 3/8	57 3/8
Du Pont de Nemours	56 1/2	56 7/8
Eastman Kodak	63 7/8	64
Exxon	50	50 5/8
Ford	43	42 1/4
General Electric	60 5/8	60 1/8
General Foods	64 1/8	65
General Motors	68 7/8	67 1/2
Goodyear	27 3/4	27 7/8
I.B.M.	130 1/8	130 1/4
I.T.T.	34 1/2	34 3/8
Mobil Oil	30 1/4	30 3/4
Pfizer	46 3/4	47
Schlumberger	38	38 7/8
Texaco	37	37
U.A.L. Inc.	47 7/8	47
Union Carbide	38 1/4	38 1/4
U.S. Steel	28 3/4	28 7/8
Westinghouse	32	32 5/8
Xerox Corp.	48 7/8	48 3/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

PARIBAS. – Le groupe, qui a pris récemment une participation de 10 % dans Lectra System (société de conception assistée par ordinateur) auprès de la Compagnie financière Scribe, va apporter 3 millions de francs de fonds propres à la société Patrick SA, une entreprise nantaise leader sur son marché – les chaussures de football – sous les marques « Platini » et « Giresse ». Cette opération s'est effectuée par l'intermédiaire d'un nouveau fonds commun de placement (FCP), créé par la banque Paribas sous le nom de Valoris. A la différence des autres FCP qui commencent, généralement, par rassembler des capitaux avant de déterminer dans quelles entreprises il convient de les investir, Valoris, qui ne privilégie pas de secteur économique particulier, a été ouvert aux investisseurs, après avoir réalisé un certain nombre d'opérations financières.

OPA DE LA MAAF SUR LA BANQUE HYPOTHÉCAIRE EUROPÉENNE. – La Société générale vient de porter à plus de 10 % sa participation dans le capital de l'établissement.

Les modalités du projet d'OPA qui avait motivé la suspension des cotations des actions de la Banque hypothécaire européenne, le 25 avril dernier, sont maintenant connues. L'initiateur de l'offre est la Mutuelle assurance artisanale de France (MAAF). L'opération portera sur 588 000 actions, soit 51 % du capital. Si un nombre supérieur d'actions étaient présentées, l'initiateur se réserverait le droit d'acquérir tout ou partie des titres offerts ou de limiter son acquisition à 588 000 titres. Si les ordres de vente portaient sur moins de 588 000 titres, l'initiateur se réserverait le droit de ne pas donner suite à son offre. Le prix unitaire d'achat pour chaque action BHE (ancienne ou nouvelle) a été fixé à 350 F.

Pour permettre la poursuite et la réalisation de l'augmentation du capital de la BHE, la cotation des actions ex-droit et des droits de souscription aux actions nouvelles BHE sera reprise le 15 mai.

Dans l'éventualité où l'OPA de la MAAF *sur les actions BHE serait déclarée recevable*, il est précisé que cette OPA ne viserait *que les actions BHE, anciennes ou nouvelles*, et en aucun cas les droits de souscription.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	10 mai	13 mai
Valeurs françaises	116	117,5
Valeurs étrangères	104,7	105,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	10 mai	13 mai
Indice général	218,2	220,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 14 mai .... 10 1/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13 mai	14 mai
1 dollar (en yens)	251,55	250,35

BOURSE DE PARIS Comptant 14 MAI

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	29 40	1 858
5 %	46 05	1 411
3 % amort. 45-54	71	2 358
Emp. 7 % 1973	8341	..
Emp. 8,80 % 77	118 85	8 607
9,80 % 78/93	97 10	8 243
8,80 % 78/86	97 76	3 713
10,80 % 79/94	99 90	7 486
13,25 % 80/90	106 06	12 580
13,80 % 80/87	106 80	7 978
13,80 % 81/89	108 50	4 537
16,75 % 81/87	112 50	11 335
16,20 % 82/90	118 40	5 415
16 % juin 82	119	14 904
E.D.F. 7,8 % 61	145	4 671
E.D.F. 14,5 % 80-92	108 50	12 549
Ch. France 3 %	137 50	..
CNB Bques janv. 82	102 70	4 402
CNB Paribas	103 30	4 402
CNB Suez	103 45	4 402
CNI janv. 82	102 65	4 402

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	120	120
A.G.F. (St Cent.)	1438	1468
Agr. Inc. Madag.	75	74
Amrep	54	55
André Roudière	320	332 80
Applic. Hydraul.	370	370
Arbel	82 50	88 50 d
Artois	1123	1101
At. Ch. Loire	12	12 35
Aussedat-Rey	100	104 d
Avenir Publicité	1069	1070
Bain C. Monaco	321	....
Banania	500	520
Banque Hypoth. Eur.	294	....
B.G.I.	270	275
Blanzy-Ouest	465 80	500
B.N.P. Intercontin.	185	185
Bénédictine	2710	2850
Bon-Marché	257 30	247
Calif	600	594
Cambodge	350	336
C.A.M.E.	122 20	127 10
Campenon Bern.	203 40	195 30 o
Caout. Padang	506	526
Carbone-Lorraine	280	288 80
Carnaud S.A.	718	720
Caves Roquefort	1390	1351
C.E.G.Frig.	340	340 d
C.E.M.	53 80	54
Centen. Blanzy	1097	1098
Centrest (Ny)	120	120
Cerabati	49 90	49 90
C.F.C.	306	305 90
C.F.F. Ferrailles	380	364 80
C.F.S.	600	600
C.G.V.	290	262
Chambon (M.)	487	....
Chambourcy (M.)	1049	1124 d
Champex (Ny)	140	138
Chim. Gde Paroisse	78	81 10
C.I. Maritime	532	530
Citram (B)	185	177 60
Clause	748	735
Cofradel (Ly)	568	580
Cogifi	350	355
Comiphos	240 10	244 90
Comp. Lyon-Alem.	346	347
Concorde (La)	500	496
C.M.P.	16 90	16 50
Conte S.A. (Li)	68	68
Crédit (C.F.B.)	337 80	335
Créd. Gén. Ind.	560	560
Cr. Universel (Cie)	655	635
Créditel	152 30	151 80
Darblay S.A.	450	432
Darty Act. d. p.	1159	1150
De Dietrich	515	552 d
Degremont	135	140
Delalande S.A.	919	919
Delmas-Vielj. (Fin.)	854	828
Dév. Rég. P.d.C (Li)	196	196
Didot-Bottin	600	600
Dist. Indochine	1220	1240
Drag. Trav. Pub.	153 40	159 50
Duc-Lamothe	189	....
Eaux Bass. Vichy	1555	1557
Eaux Vittel	1150	1170
Ecco	4400	4450
Economats Centre	830	840
Electro-Banque	365	370
Electro-Financ.	580	580
Elf-Antargaz	320	315
E.L.M. Leblanc	325	335
Enelfi-Bretagne	158	....
Entrepôts Paris	381	389
Epargne (B)	1220	1203
Escaut-Meuse	674	666

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Eurocom	900	936 d
Europ. Accumul.	59	58 80
Eternit	968	1036
Exor	1690	1654
Ferm. Vichy (Ly)	189 80	202 90
Finalens	182 10	189 40
FIPP	116 80	116 80
Fnac	400	402
Focep (Chât. eau)	900	900
Foncière (Cie)	325	313
Fonc. Agache-W.	271	....
Fonc. Lyonnaise	2100	2100
Foncina	285	287 50
Forges Strasbourg	270	275
Forinter	1100	1100
Fougerolle	72 90	74 90
France I.A.R.D.	181	181 50
France (La)	1600	1571
Frankel	227	230
Fromageries Bel	1285	1288
From. Paul Renard	735	765
GAN	2322	2368
Gaumont	530	540
Gaz et Eaux	1630	1615
Genty S.A.	450	450
Gér. Arm. Holz.	77	76
Gerland (Ly)	760	770
Gévelot	265	260
Gr. Fin. Constr.	276 50	278
Gds Moul. Corbeil	150 40	156 40
Gds Moul. Paris	455	455
Groupe Victoire	1400	1456 d
G. Transp. Ind.	211	209 50
H.G.P.	9050	9070
Hutchinson	282	270 70
Hydro-Energie	285 10	305 40 d
Hydroc. St-Denis	105 10	106 10
Immindo S.A.	301	301
Imminvest	222	218
Immobail	424	424
Immobanque	644	670
Immob. Marseille	4046	4046
Immofice	449	467
Industrielle Cie	1730	1730
Invest. (Sté Cent.)	1047	1005
Jaeger	212	215
Lafitte-Bail	418	410
Lambert Frères	60	62
Lampes	139	139
La Brosse-Dupont	240	....
Lille-Bonnières	380	372
Locabail Immob.	660	665
Loca-Expansion	302	314
Locafinancière	405	405
Locatel	316	316
Lordex (Ny)	134 50	132
Louis Vuitton	760	778
Louvre	920	930
Luchaire S.A.	445	457 90
Machines Bull	48 90	50
Magasins Uniprix	152	150
Magnant S.A.	66 30	63 60 o
Maritimes Part.	185 20	185 20
Marocaine Cie	65	68
Métal Déployé	405	415
M. H.	86	82 60
Mors	165	170
Naval Worms	181 40	174
Navig. (Nat. de)	96	99 85
Nicolas	490	479
Nobel Bozel	8 90	9 25
Nodet-Gougis	106	105
OPB Paribas	188 80	185
Optorg	167	166
Origny-Desvroise	195	195
Palais Nouveauté	480	490
Paris France	200	200
Paris-Orléans	167	165
Part. Fin. Gest. Im.	560	585
Pathé-Cinéma	260	258
Pathé-Marconi	150	....
Piles Wonder	672	652
Piper-Heidsieck	475	475
P.L.M.	210	209
Porcher	188	187
Prouvost et Lain.R.	190	197
Providence S.A.	566	565
Publicis	1945	1995
Raff. Souf. R.	200 60	201
Ressorts Indust.	128	128
Révillon	458	469 80
Ricqlès-Zan	222 50	238 30 d
Rochefortaise S.A.	163 20	156 70
Rochette-Cenpa	53	52 50
Rosario (Fin.)	235	235
Rougier et Fils	97 90	94
Rousselot S.A.	1415	1414
Sacer	58	56
Sécilor	15 75	16 40 d
SAFAA	259 80	260
Safic-Alcan	368 50	371
SAFT	547	....
Saunier-Duval	31 50	31 80
Saint-Raphaël	89 90	89 10
Salins du Midi	389	365
Santa-Fé	156	156
Satam	146 20	152
Savoisienne (M)	81 50	81 50
SCAC	206 40	206 40

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Sapelle Maubeuge	450	450
S.E.P. (M)	200	208 d
Serv. Equip. Véh.	36	36
Sicli	81 60	84
Sicotel	357	380
Sintra-Alcatel	560	569
Siminn	164	164 50
Siph (Plant. Hévéas)	320	307 20
SMAC Acieroid	127	125
Sté Générale (c. inv.)	600	600
Sofal financière	579	601
Soffo	267 30	256 60
Soficomi	635	647
S.O.F.I.P. (M)	90 50	....
Sofragi	827	840
Soudure Autog.	153	146 90
Souvabail	885	....
Speichim	119 40	121
S.P.I.	540	541
Spie Batignolles	210	214
Stemi	421	437 80
Taittinger	1210	1230
Testut-Aequitas	570	561
Tour Eiffel	392	383 60
Ufiner S.M.D.	105	....
Ugimo	318	317
Ugine Gueugnon	44 20	43 90
Unibail	770	775
Unidel	133 20	....
U.A.P.	3184	3227
Union Brasseries	128	126
Un. Imm. France	387	387
Un. Ind. Crédit	510	510
Usinor	8 05	5 80
U.T.A.	690	685
Vicat	417 50	343 20
Virax	124 80	125
Waterman S.A.	379	380
Brass. du Maroc	153 60	....
Brass. Ouest-Afr.	31	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	320	....
Akzo	315	309
Alcan Alum	238	230
Algemeine Bank	1170	1181
American Brands	656	660
Am. Petrofina	561	580
Arbed	280	....
Asturienne Mines	125 20	....
Banco Central	104	104
Banco Santander	79	80
Bco Pop Espanol	100	105 10
Banque Ottomane	975	976
B. Régl. Internat.	33500	33250
Barlow Rand	55	....
Blyvoor	72 10	71 10
Bowater	33	....
Br. Lambert	301 20	....
Caland Holdings	100	100
Canadian-Pacific	413 60	413 30
Commerzbank	530	....
Dart. and Kraft	921	921
De Beers (port.)	53	....
Dow Chemical	297 50	305
Dresdner Bank	676	699
Femmes d'Auj.	44 50	....
Finoutremer	245	245
Gén. Belgique	298	299 90
Gevaert	540	....
Glaxo	149 90	....
Goodyear	261	265 50
Grace and Co	382	....
Gulf Oil Canada	138 70	....
Hartebeest	53	56
Honeywell Inc.	594	589
Hoogoven	166	....
I. C. Industries	319	315
Int. Min. Chem	357	....
Johannesburg	970	1000
Kubota	13 10	12 80
Latonia	242	243
Mannesmann	510	....
Marks-Spencer	16 90	....
Midland Bank Plc	42	42 50
Mineral-Ressourc.	86 90	....
Noranda	113 60	115
Olivetti	29	29 90
Pakhoed Holding	190 50	185
Pfizer Inc.	450	480
Pirelli	11 70	....
Procter Gamble	515	516
Ricoh Cy Ltd	35 10	34 70
Rolinco	187 80	190
Robeco	201	203 50
Rodamco	381	388
Shell fr. (port.)	85 50	....
S.K.F. Aktiebolag	233	....
Sperry Rand	520	526
Steel Cy of Can.	145	....
Stilfontein	80 10	84 50
Sud. Allumettes	237 50	242
Tenneco	433	420
Thorn EMI	52	....
Thyssen c. 1 000	280	....
Toray indust. inc	17 30	17 35
Vieille Montagne	761	837 d
Wagons-Lits	480	498
West Rand	46	45 50

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1745	1750
Calberson	350	349 20
C.D.M.E.	762	740
C. Equip. Elect.	310	312
C. Occid. Forestière	162	162
Dafsa	250	250
Dauphin O.T.A.	1849	1850
Filipacchi	590	608
Guy Degrenne	750	750
Marin Immobilier	339	340
Métallurg. Minière	270	275
M.M.B.	418 30	424 90
Navale-Delmas	422	422
Om. Gest. Fin.	300	310
Petit Bateau	345	355
Petrofigaz	729	730
Pochet	1718	1786
Poron	317	322
S.C.G.P.M.	314	310
Sofibus	227	228
Sovac	920	955

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	221	240
Borie	295	....
Cellulose du Pin	100	108
C.G.M.	....	....
Cochery	20	21 50 d
C. Sabl. Seine	110	....
Coparex	506	510
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	61	....
Mic	202	....
Profils Tubes Est	1 52	....
Promoptis	125 20	....
Ripolin	38 10	....
Rorento N.V.	124	125 10
Sabl. Morillon Corv.	70	....
S.P.R.	165	....
Thann et Mulhouse	98	....
Total C.F.N.	35 40	....
Ufinex	330	340

SICAV 13/5

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	285 12	272 19
Actions-Investiss.	277 55	264 96
Actions sélectives	405 36	386 98
Audificandi	427 74	408 34
A.G.F. 5000	295 79	282 38
Agfimo	446 70	426 44
A.G.F. Interfonds	366 30	349 69
Altefi	206 88	197 48
A.L.T.O.	180 62	172 43
Amérique Gestion	464 03	442 99
A.M.I.	240 78	229 86
Assoc. St-Honoré	12501 08	12438 89
Associc	22905 66	22905 66
Bourse-Investiss.	330 84	315 84
Bred Associations	2333 86	2328 88
Capital Plus	1443 20	1443 20 ♦
Columbia (ex W.I.)	720 28	687 62 ♦
Convertimmo	303 16	291 49
Cortal court terme	10590 04	10590 04
Cortexa	936 68	894 21
Credinter	384	366 59
Croiss. Immobil.	429 60	410 12
Démeter	12165 44	12165 44
Drouot-France	400 48	382 32
Drouot-Investiss.	771 11	736 14
Drouot-Sécurité	190 85	182 20
Drouot-Sélection	128 11	122 30
Energie	247 19	235 98 ♦
Epacic	57505 05	57390 27
Eparcourt Sicav	8929 06	8911 77
Epargne Associations	22908 89	22840 17
Epargne-Capital	6472 03	6407 95
Epargne-Croiss.	1351 43	1298 89
Epargne-Industr.	492 59	470 25
Epargne-Inter	623 24	594 98
Epargne-Long-Terme	1213 80	1158 76
Epargne-Oblig.	180 21	172 04
Epargne-Unie	929 48	887 33
Epargne-Valeur	351 73	335 78
Eparoblig	1177 52	1175 17
Eurocic	8457 16	8083 21
Euro-Croissance	424 44	405 19
Europe Investiss.	1202 21	1147 69
Financière Plus	21237 66	21195 27 ♦
Foncier Investiss.	753 84	719 66
Fonsival	182 48	174 21
France-Garantie	281 38	276 84
France-Investiss.	459 17	438 35 ♦
France-Net	112 04	109 52
France-Obligations	388 75	383
Francic	278 51	265 88
Fructidor	235 39	224 72
Fructifrance	498 61	476
Fructivar	88359 28	88187 81
Fructi-Associations	1147 39	1145 10
Fructi-Première	11671 81	11459 32
Gestilion	61626 48	61472 80
Gestion Associations	118 89	115 99
Gestion Mobilière	565 60	539 95 ♦
Gest. Rendement	462 24	441 28
Gest. Sél. France	456 31	435 62
Haussmann-Epargne	1106 78	1106 78
Haussmann Oblig.	1406 61	1342 83
Horizon	858 21	833 21
I.M.S.I.	438 34	418 46
Indo-Suez Valeurs	625 22	596 67
Ind. française	12472 75	12228 19 ♦
Interoblig.	10329 49	9932 20
Intersélect France	323 26	308 60
Intervaleurs Indust.	439 27	419 35
Invest. net	12317 76	12293 17
Invest. Obligataire	14566 17	14536 10
Invest. Placements	811 16	774 38
Japacic	120 84	115 36
Laffitte-crt-terme	114435 25	114435 25
Laffitte-Expansion	669 86	639 48
Laffitte-France	231 08	220 58

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Laffitte-Japon	223 33	213 20
Laffitte-Oblig.	141 14	134 74
Laffitte-Placements	114218 74	114104 64
Laffitte-Rend.	187 98	179 47
Laffitte-Tokyo	933 58	891 25
Lion-Associations	11281 24	11281 24 ♦
Lion-Institutionnels	22434 08	22378 13
Lionplus	59853 83	59261 22
Livret portefeuille	487 59	473 39
Mondiale Investissem.	339 44	339 44
Monecic	58140 46	58140 46
Multi-Obligations	429 24	409 78
Mutuelle Unie Sél.	112 10	107 02
Natio.-Assoc.	6285 58	6273 03
Natio.-Epargne	12623 62	12498 63
Natio.-Inter.	912 49	871 10
Natio.-Obligations	460 08	439 22
Natio.-Placements	61532 19	61532 19
Natio.-Valeurs	538 03	513 63
Nord-Sud Développ.	1030 08	1028 02
Oblicoop Sicav	1170 40	1147 45
Oblifion	1134 04	1082 62
Oblisem	154 22	151 94
Orient-Gestion	113 99	108 82
Paneuropa	606 41	577 96
Paribas Epargne	13231 68	13178 96
Paribas Gestion	533 85	509 64
Patrimoine-Retraite	1352 30	1325 78
Phénix Placements	237 65	236 47
Pierre Investiss.	511 64	488 63 c
Placement crt-terme	59395 13	59385 13
P.M.E. St-Honoré	300 53	286 90
Priv'Association	21181 93	20021 41
Province Investiss.	319 24	319 24
Revenus Trimestriels	5446 84	5366 34 ♦
Revenu Vert	1031 48	1031 48
St-Honoré Pacifique	413 39	394 64 ♦
St-Honoré Rendement	12611 36	12548 62
St-Honoré Technol.	677 28	646 57
Sécur. Mobilière	400 02	381 88
Sél.court terme	11401 08	11316 21
Sélec. Mobil. Div.	337 19	328 97
Sélection-Rendem.	173 45	169 22
Sélect. Val. Franç.	226 99	216 70
Séquanaise Associat.	56592 85	56592 85
Séquan. court terme	56776 07	56776 07
Séquan. Oblicroiss.	53577 55	53577 55
Sicav-Associations	1211 99	1209 57
S.F.I. fr. et étr.	471 50	450 12
Sicavimmo	581 93	555 54
Sicav 5000	241 78	230 82
Sivafrance	392 97	375 15
Sivarm	327 61	312 75
Sivarente	214 78	205 04
Siventer	335 72	320 50
S.I.-Est	1089 97	1040 54
S.I.G.	785 68	749 71 ♦
S.N.I.	1058 94	1010 92
Sofrinvest	448 35	428 02
Sogepargne	354 21	341 41
Sogevar	858 10	819 19
Soginter	1080 15	1031 17
Soleil Investiss.	410 55	391 93 ♦
Technocic	1105 87	1055 72
U.A.P. Investiss.	347 84	332 07
Uni-Associations	110 12	110 12
Unifrance	301 88	289 19
Unifoncier	847 62	809 18
Uni-Garantie	1254 82	1229 01
Unigestion	686 44	655 31
Uni-Japon	1095 58	1045 90
Uni-Régions	1861 32	1796 01
Univenta	1845 25	1784 57
Univar	152 99	152 99
Univers-Obligations	1149 50	1111 70
Valorem	395 37	377 44
Valorg	1278 85	1277 57
Valrea	137526 22	137388 83 c

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ♦ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1703	4,5 % 1973	1690	1682	1690	....
....	C.N.E. 3 %	....	....	....	....
1488	Electricité T.P.	1485	1489	1489	+ 0 28
1066	Renault T.P.	1060	1061	1061	+ 0 09
1675	Rhône-Poul. T.P.	1679	1682	1682	+ 0 17
1245	St-Gobain T.P.	1245	1246	1246	+ 0 08
1239	Thomson T.P.	1275	1277	1277	+ 0 15
275	Accor	277	279	279	+ 0 72
650	Agence Havas	650	650	650	....
610	Air Liquide	634	641	641	+ 1 10
775	Als. Superm.	840	840	840	....
154	A.L.S.P.I.	147 50	148	147 50	....
305	Alsthom-Atl.	305 50	309 10	309 60	+ 1 34
200	Applic. gaz	205	194	195	– 4 87
1130	Arjom. Prioux	1099	1091	1091	– 0 72
890	Aux. Entrepr.	928	933	933	+ 0 53
1410	Av. Dass.-Br.	1549	1520	1510	– 2 51
340	Bail-Equipem.	351	354 80	354 90	+ 1 11
720	Bail-Investiss.	760	775	783	+ 3 02
656	Cie Bancaire	620	619	616	– 0 64
230	Bazar H.-V.	241 50	245	245	+ 1 44
290	Béghin-Say	274 50	271 50	271 50	– 1 09
505	Bic	527	520	518	– 1 70
380	B.I.S.	409	410	410	+ 0 24
1100	Biscuit (Géné.)	1150	1140	1140	– 0 86
1890	Bongrain S.A.	1910	1912	1912	+ 0 10
690	Bouygues	758	755	755	....
2490	B.S.N.	2575	2600	2599	+ 0 93
2170	Carrefour	2180	2140	2150	– 0 46
900	Casino	990	1001	1001	+ 1 11
830	Cedis	860	854	851	+ 1 29
610	Cetelem	730	740	740	+ 1 38
846	C.F.A.O.	808	919	924	+ 1 98
143	C.F.D.E.	149	149 80	150 10	+ 0 73
720	C.G.I.P.	768	784	783	+ 1 95
490	Chargeurs S.A.	538	548	549	+ 1 85
80	Chiers-Châtill.	57	56 30	56 80	– 0 35
315	Ciments franç.	335	340	340	+ 1 49
1320	C.I.T. Alcatel	1342	1340	1346	+ 0 29
1070	Club Méditerr.	534	534	534	....
152	Codetel	153 80	153 30	153 30	– 0 32
290	Coframeg	290 20	292	291 90	+ 0 58
265	Colas	280 10	282 10	282 10	+ 0 71
182	Compt. Entrepr.	188	187 50	187 50	– 0 28
445	Compt. Mod.	455	451	461	– 0 87
796	Créd. Foncier	878	878	878	....
220	Crédit F. Imm.	319	316	316	– 0 94
680	Crédit Nat.	702	718	718	+ 2 27
265	Crouzet	300	298	297	– 1
2200	Dassault-Electr.	2348	2345	2345	– 0 17
1250	Darty	1328	1325	1326	– 0 15
995	Docks France	1150	1150	1158	+ 0 69
215	D.M.C.	256	252	252	– 1 17
610	Dumez	630	640	645	+ 2 38
825	Eaux (Gén.)	634	639	639	+ 0 78
240	Elf-Aquitaine	230 10	230	229 20	– 0 39
230	– (certific.)	228	228 10	227	+ 0 44
1370	Epeda-B-Faure	1450	1440	1439	– 0 75
3100	Essilor	2480	2485	2486	+ 1 01
530	Esso S.A.F.	535	540	542	+ 1 30
1210	Eurafrance	1301	1340	1340	+ 2 99
960	Euromarché	980	964	964	– 1 63
885	Europe n° 1	891	891	892	+ 0 11
1230	Facom	1255	1258	1258	+ 0 23
775	Fichet-Bauche	791	780	790	– 0 12
200	Finextel	209 90	209 60	209 60	– 0 14
380	Fives-Lille	405	400	400	– 1 23
55	Fonderie (Gén.)	62 90	61 90	61 05	– 2 94
85	Fraissinet	86 70	85	85	– 1 96
300	Francarep	303 50	300	300 50	– 0 98
375	Gal. Lafayette	399 80	405	405	+ 1 30
750	Gén. Géophys.	745	749	749	+ 0 53
285	GTM-Entrepose	308	310	306	– 0 64
295	Guyenne-Gasc.	305	308	310	+ 1 63
1860	Hachette	1896	1896	1896	+ 0 06
436	Hénin (La)	449	450	450	+ 0 22
112	Imétal	121 50	120 90	120 70	– 0 65
440	Imm. Plaine-M.	453	450	450	– 0 66
1770	Inst. Mérieux	1749	1725	1725	– 1 37
520	Intertail	510	513	513	+ 0 58
2330	Intertechnique	2560	2550	2550	....
240	J. Lefebvre	231	238	238 80	+ 3 37
1020	Lab. Bellon	1025	1020	1020	– 0 48
510	Lafarge-Coppée	516	539	540	+ 4 65
1120	Lebon	1110	1110	1110	....
2120	Legrand	2060	2095	2095	+ 1 69
725	Lesieur	656	680	685	+ 4 42
380	Locafrance	438	437 10	439	+ 0 22
770	Locindus	818	800	805	– 1 70
735	Lyonn. Eaux	787	790	792	+ 0 63
215	Mais. Phénix	228	235	241	+ 5 70
990	Majorette (Ly)	846	845	845	– 0 35
118	Manurhin	127 80	128	128	+ 0 15
210	Mar. Wendel	222	222	224 50	+ 1 12
1700	Martell	1770	1765	1765	– 0 28
1800	Merlin-Gerin	1985	2000	2010	+ 1 25
1950	Matra	1805	1842	1842	+ 2 04
930	Michelin	835	834	834	– 0 10
2200	Midi (Cie)	2540	2510	2515	– 0 98
245	Midland Bk S.A.	243	241	241	– 0 82
91	M.M. Penarroya	91	89 20	89 20	– 1 97
1830	Moët-Hennessy	1865	1851	1845	– 0 53
535	Mot. Leroy-S.	590	590	591	+ 0 16
104	Moulinex	99 90	98	97	– 2 90
780	Mumm	765	769	769	+ 0 52
415	Navig. Mixtes	429	424	425	– 0 93
89	Nord-Est	87 50	87 50	87 20	– 0 34
530	Nordon (Ny)	534	550	550	+ 2 99
182	Nouvelles Gal.	159 50	158 70	158 50	– 0 62
690	Occident. (Gén.)	711	713	713	+ 0 28
295	Olida-Caby	260 50	258	258	– 0 95
1110	Omn. F. Paris	1157	1154	1154	– 0 25
225	Opfi-Paribas	244	243 50	243 50	– 0 20
2420	Oréal (L')	2500	2535	2530	+ 1 20
150	Papet. Gascogne	141 10	145	145	+ 2 76
1160	Paris-Réescompte	1198	1210	1210	+ 1
390	Pechelbronn	408	412	412	+ 0 98
755	Penhoët	770	788	788	+ 2 33
700	Pernod-Ricard	707	701	701	– 0 84
260	Pétroles (Fse)	269	270 20	270	+ 0 37
65	– (certific.)	66 90	66	66 20	– 1 04
127	Pétroles B.P.	125 80	124	124	– 1 43
360	Peugeot S.A.	345	341	344	– 0 28
58	Poclain	67	66 20	66 20	– 1 19
520	Poliet	578	610	609	+ 5 72
193	Pompey	200	200	200	....
506	P.M. Labinal	527	510	511	– 3 03
2000	Presses Cité	2185	2165	2163	– 1
1160	Prétabail Sic.	1185	1185	1185	....
340	Primagaz	332	332	338	+ 1 80
225	Printemps	231 90	239	240	+ 3 49
1350	Promodès	1382	1395	1391	+ 0 66
276	Radiotechn.	295	295	295	....
96	Raffin. (Fse)	93 80	93	93	– 0 85
1320	Redoute (La)	1371	1399	1399	+ 2 04
1730	Roussel-Uclaf	1779	1770	1770	– 0 50
1390	Roussel-C.N.I.	1324	1345	1345	+ 1 58
2230	Rue Impériale	2310	2300	2300	– 0 43
188	Sade	190	190	190	....
1680	Sagem	1751	1758	1758	+ 0 39
760	Salvepar	715	715	715	....
345	St-Louis B.	343	337	339	– 1 16
2290	Salomon	2260	2290	2290	+ 1 32
685	Sanofi	734	738	738	+ 0 54
300	S.A.T.	309 50	308 50	308 50	– 0 32
505	Saupiquet Cie	508	505	505	– 0 59
170	Schneider	186	188 50	188 10	+ 1 26
94	S.C.O.A.	104 50	106	105	+ 0 47
137	S.C.R.E.G.	132 50	133 50	135	+ 1 88
410	Seb	409	409	409	....
350	Sefimeg	356	360	360	+ 1 12
1330	S.F.I.M.	1350	1310	1310	– 2 96
88	S.G.E.-S.B.	68	68	67 80	– 0 29
676	Sign. Ent. El.	650	660	660	+ 1 53
645	Silic	662	670	670	+ 1 20
416	Simco-U.P.H.	445	445	445	....
235	Simnor	237	238	238	+ 0 42
1850	Skis Rossignol	1560	1560	1560	....
845	[illegible]	654	660	660	+ 0 91
2840	Sodexho	2895	2850	2860	– 1 20
466	Sogerap	470	482	482	+ 2 55
490	Sommer-Allib.	546	546	546	....
485	Source Perrier	537	542	543	+ 1 11
300	Synthelabo	319 90	322 90	323	+ 0 96
585	Talcs Luzenac	596	596	596	....
2500	Tél. Elect.	2365	2390	2390	+ 1 05
585	Thomson-C.S.F.	541	539	541	....
2220	T.R.T.	2298	2320	2320	+ 0 91
440	U.F.B.	535	545	545	+ 1 86
720	U.I.S.	745	750	750	+ 0 67
380	U.C.B.	364	357	362	– 0 54
250	Valéo	217	215	215	– 0 92
112	Vallourec	108 90	109 90	109 70	+ 0 73
2480	V. Clicquot-P.	2580	2540	2540	– 1 55
1110	Viniprix	960	950	950	– 1 04
1020	Elf-Gabon	1050	1045	1045	– 0 47
167	Amax Inc.	163	165	164 90	+ 1 16
395	Amer. Express	445 10	444	444	– 0 24
205	Amer. Teleph.	219 80	217 60	217 60	– 1
132	Anglo Amer. C.	138	142 90	142 90	+ 3 56
910	Amgold	892	904	906	+ 1 56
645	BASF (Akt)	635	661	660	+ 3 93
690	Bayer	685	694	694	+ 1 31
435	Buffelsfont.	410	421	421	+ 2 68
22	Charter	24 70	24 80	24 80	+ 0 40
520	Chase Manh.	575	564	564	– 1 91
375	Cie Pétr. Imp.	363	361	361	– 0 55
52	De Beers	52	53	53	+ 1 92
1520	Deutsche Bank	1530	1557	1557	+ 1 76
89	Dome Mines	90	91 60	92	+ 2 22
270	Driefontein Cld	262 90	266 50	266 50	+ 1 36
535	Du Pont-Nem.	558	560	560	+ 0 35
625	Eastman Kodak	635	633	633	– 0 31
81	East Rand	78 50	80 70	81	+ 3 18
345	Electrolux	337 10	335 60	335 60	– 0 44
305	Ericsson	313 50	308	308	– 1 75
505	Exxon Corp.	494	499	499	+ 1 01
405	Ford Motors	426	415 20	415 20	– 2 53
280	Free State	281	291	290	+ 3 20
142	Gencor	146	148 20	148 50	+ 1 71
290	Gén. Belgique	298	294	299 90	+ 0 63
585	Gén. Electr.	589	586	586	– 0 50
665	Gen. Motors	693	667	667	– 3 75
69	Goldfields	65 60	68 20	68 20	+ 3 96
36	GdMetropolitain	37 05	38	38	+ 2 56
156	Harmony	151	151	151	....
31	Hitachi	30 95	31 30	31 30	+ 1 13
680	Hoechst Akt.	680	694	694	+ 2 05
95	Imp. Chemical	94	92	92	– 2 12
130	Inco. Limited	135	136 50	136 50	+ 1 11
1220	IBM	1298	1298	1294	– 0 30
100	Ito-Yokado	101	103 50	103 50	+ 2 47
315	ITT	339 50	337	337	– 0 73
67	Matsushita	58 60	57 95	57 90	– 1 19
985	Merck	1002	1006	1006	+ 0 39
765	Minnesota M.	763	763	763	....
280	Mobil Corp.	303 10	302 50	302 50	– 0 19
24440	Nestlé	24900	25350	25350	+ 1 80
120	Norsk Hydro	121	122 80	123	+ 1 65
1080	Petrofina	1090	1073	1078	– 1 10
870	Philip Morris	835	822	821	– 1 67
162	Philips	155 70	154 90	154 90	– 0 51
290	Pres. Brand	277	294 70	284 70	+ 2 77
315	Président Steyn	305	308 90	310	+ 1 63
400	Quilmès	372 50	380	380	+ 2 01
1100	Randfontein	1070	1093	1093	+ 2 14
665	Royal Dutch	583	583	583	....
74	Rio Tinto Zinc	78 50	78 80	78 80	+ 0 39
182	St Helena Co	180 80	186	188	+ 3 98
370	Schlumberger	385	378 90	378 90	– 1 58
90	Shell transp.	87 50	88	88	+ 0 57
1730	Siemens A.G.	1735	1768	1764	+ 1 67
163	Sony	165	162	162 50	– 1 51
205	T.D.K.	207 20	207 50	207 50	+ 0 14
15	Toshiba Corp.	15 05	15 05	15 05	....
975	Unilever	983	994	994	+ 1 11
385	Unit. Techn.	390	394 90	394	+ 1 02
985	Vaal Reefs	964	977	977	+ 1 34
450	West Deep	455	469	468	+ 2 85
340	West Hold.	340	357 30	357	+ 5
430	Xerox Corp.	477	469 60	469 60	– 1 55
1 96	Zambia Corp.	2 04	2 05	2 05	+ 0 49

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14/5	Cours des billets aux guichets – Achat	Cours des billets aux guichets – Vente
États-Unis ($ 1)	9 404	9 335	9	9 650
ECU	6 826	6 831	....	....
Allemagne (100 DM)	305 080	305 060	294	314
Belgique (100 F)	15 187	15 170	14 700	15 600
Pays Bas (100 fl.)	270 050	270 050	260	280
Danemark (100 krd)	85	84 800	80	88
Norvège (100 k)	105 650	105 570	102	109
Grande-Bretagne (£ 1)	11 770	11 810	11 450	12 200
Grèce (100 drachmes)	6 920	6 910	6 400	7 900
Italie (1 000 lires)	4 779	4 784	4 600	5 100
Suisse (100 fr.)	362	362 100	3 500	3 710
Suède (100 krs)	105 750	105 240	101 500	108 500
Autriche (100 sch)	43 450	43 440	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 413	5 415	5 300	5 900
Portugal (100 esc.)	5 350	5 340	5 200	5 850
Canada ($ can 1)	6 848	6 900	6 600	7
Japon (100 yens)	3 745	3 739	3 590	3 790

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14/5
Or fin (kilo en barre)	96000	96900
Or fin (en lingot)	96700	96700
Pièce française (20 fr)	568	561
Pièce française (10 fr)	345	.....
Pièce suisse (20 fr)	559	560
Pièce latine (20 fr)	558	555
Souverain	708	709
Pièce de 20 dollars	3875	3855
Pièce de 10 dollars	2012 50	2012 50
Pièce de 5 dollars	1400	.....
Pièce de 50 pesos	3610	3620
Pièce de 10 florins	582	582

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

CFM 89
à Paris
Allô « le Monde »
232-14-14
et 720-52-97
Mardi 14 mai, à 18 h 45
La mort sur les stades
ALAIN GIRAUDO
répond aux questions des auditeurs et des lecteurs
Débat animé par FRANÇOIS KOCH

Le numéro du « Monde » daté 14 mai 1985 a été tiré à 473 550 exemplaires

André Fontaine a exposé à la rédaction les grandes lignes du plan de redressement du « Monde »

André Fontaine, directeur gérant du *Monde*, a exposé à la rédaction, lundi 13 mai, les grandes lignes du plan de redressement qu'il se propose de soumettre le 31 mai à une assemblée générale extraordinaire de la SARL éditrice.

Il a d'abord fait état d'une amélioration des ventes, qui ont *retrouvé en avril leur niveau de l'année précédente*, contre – 15,76 % en janvier, et de la publicité, dont le chiffre d'affaires en avril a été supérieur *de 12,21 % à celui d'avril 1984*. Le caractère encourageant de ces résultats ne saurait cependant faire perdre de vue le poids excessif des charges de l'entreprise, *et notamment de la masse salariale*, dont la réduction est indispensable à la survie de la société. A cet effet, un accord a été conclu avec les employés et les cadres administratifs qui ont accepté une réduction forfaitaire de 10 % de leur rémunération et quatre-vingts suppressions d'emplois. Dès à présent le nombre de demandes de départ volontaire enregistré est sensiblement supérieur à ce chiffre.

Une négociation a d'autre part été engagée avec le Comité intersyndical du livre parisien en vue d'adapter les effectifs de fabrication au volume de la production. D'importantes réductions de personnel en sont attendues. Concernant enfin les journalistes, une nouvelle grille de salaires leur a été proposée, ce qui devrait permettre, avec la réduction des piges, de diminuer de 10 % la masse salariale.

Au total, les diverses économies arrêtées, devraient atteindre 104 millions de francs en année pleine. Cette somme ne suffit pas pour atteindre les quatre objectifs qu'André Fontaine a énumérés : reconstitution des fonds propres de l'entreprise à la fin de 1986, diminution du poids excessif de l'endettement, politique de relance du produit, modernisation de la fabrication. Il paraît donc indispensable de vendre l'immeuble de la rue des Italiens et de faire appel à des capitaux extérieurs, à concurrence de 35 millions. A cet effet, l'assemblée générale de la SARL sera invitée à approuver une augmentation du nombre des parts de mille à mille trois cent trente. Les trois cent trente parts nouvelles acquerraient 25 % du capital, dont 30 % resteraient dans la main de la Société des rédacteurs qui conserverait ainsi la minorité de blocage. Les associés personnes physiques ou parts A auraient, eux aussi, 30 %.

Serait créée dans une première phase une association, une SA ou une coopérative qui recueillerait les souscriptions des lecteurs du *Monde*, à charge pour elle de se porter acquéreur de parts de la SARL. Si ces apports ne suffisaient pas, il serait fait appel à des apports diversifiés et identifiés provenant de fonds communs de placement à risque et d'investisseurs tant institutionnels que privés.

LA SITUATION CHEZ RENAULT

Le PC propose une riposte en trois points

MM. Philippe Herzog, membre du bureau politique, et Michel Duffour, secrétaire de la fédération des Hauts-de-Seine du Parti communiste, ont présenté, le lundi 13 mai, une analyse de la situation chez Renault ainsi que dans les grands groupes nationalisés

« *Renault est dans une situation financière difficile. Sa direction demande 20 milliards de francs pour redresser la situation. Nous prouvons qu'elle risque de les gâcher. Nous formulons des propositions pour que les fonds dont dispose et disposera Renault soient utilisés efficacement* », a déclaré M. Herzog.

« *Il faut cinq mille emplois pour lancer un nouveau véhicule populaire, trois mille pour réaliser, en coopération avec des partenaires, un nouveau moteur et une boîte de vitesses susceptibles d'équiper les modèles bas de gamme, six mille pour produire une part accrue des équipements dont le groupe a besoin tout en contribuant à la modernisation des fournisseurs.* » En outre, l'amélioration de la qualité pourrait provoquer la création de sept mille cinq cents emplois.

Que propose M. Herzog, considéré comme l'économiste du PC ?

– *Arrêter le gâchis américain et développer la coopération avec les pays en voie de développement.*

– *Réduire la dette et la charge de la dette qui pèsent sur Renault, à partir de négociations « transparentes » entre les banques et les compagnies d'assurances et le groupe Renault.*

– *Utiliser les dotations publiques, les provisions et les autres fonds disponibles au financement de la qualification des emplois actuels et à la création de nouveaux emplois.*

Pour sa part, M. Duffour a rappelé que, dans les Hauts-de-Seine, « *un emploi sur sept dépend de l'automobile et que toute modification profonde de Billancourt aurait des conséquences pour plusieurs dizaines de milliers de personnes* ». Soulignant que Billancourt est l'« *épine dorsale* » de la Régie, il a invité la direction à créer « *les conditions d'un grand débat parmi tout le personnel* ».

L'emploi des nettoyeurs

OCCUPATION DU SIÈGE DE LA RATP

Depuis le 14 mai à midi, une délégation de la CFDT occupe les locaux de la direction de la RATP, quai des Grands-Augustins, à Paris.

Le Syndicat des travailleurs assurant un service RATP, affilié à la CFDT, entend obliger la direction à négocier. Alors que mille cinq cents nettoyeurs, salariés de seize entreprises différentes, travaillent sur le réseau RATP pour en assurer l'entretien, il est prévu que le service de nettoyage sera entièrement informatisé d'ici à 1990 et ne nécessitera plus le recours à une main-d'œuvre, immigrée à 96 %. Le projet entraînerait, à brève échéance, la suppression de plusieurs centaines d'emplois, et le syndicat CFDT, qui représente 85 % de cette catégorie, veut obtenir des garanties.

En mars et avril 1980, les employés des services de nettoyage avaient suivi une grève qui avait duré trente-sept jours.

● *La CGPME participera à la rencontre entre le CNPF et les syndicats.* — Après avoir manifesté sa mauvaise humeur et fait savoir qu'elle ne participerait pas à des négociations sociales « *en signe de deuil* », la CGPME (Confédération générale des petites et moyennes entreprises) a annoncé, le 13 mai, qu'elle assisterait à la réunion du 14 mai entre les syndicats et le CNPF destinée à « *explorer* » les possibilités d'une négociation sur les CFR (contrats de formation-recherche d'emploi).

M. DUMAS A PRÉSENTÉ LE PROJET « EURÊKA » AUX NORVÉGIENS

Oslo (*AFP*). — Le ministre français des relations extérieures, M. Roland Dumas, a présenté, lundi *13 mai à Oslo*, au chef du gouvernement norvégien, M. Kaare Willoch, et à son homologue, M. Svenn Stray, le projet Eurêka. M. Dumas a déclaré que ses interlocuteurs avaient été « *très attentifs à ce projet* » lancé, en avril dernier, par le président Mitterrand, qui prévoit la création, en Europe, d'un front commun de recherche, afin de faire face au défi des Etats-Unis et celui du Japon, dans le domaine de la haute technologie.

De source norvégienne, on rappelle que la Norvège, seul pays de l'OTAN avec la Turquie à avoir une frontière commune avec l'URSS, refuse de participer à l'initiative américaine de défense stratégique (IDS) telle qu'elle a été présentée jusqu'à présent.

M. Dumas a constaté, avec son homologue norvégien, « *une large identité de vues dans l'approche des grands problèmes actuels* » : relations Est-Ouest, négociations américano-soviétiques de Genève, conférence des droits de l'homme, à Ottawa, et conférence sur le désarmement en Europe à Stockholm.

M. PATRICK LECLERC AMBASSADEUR EN JORDANIE

Le *Journal officiel* du 15 mai annoncera la nomination de M. Patrick Leclerc au poste d'ambassadeur en Jordanie, en remplacement de M. Jacques le Chartier de Sedouy.

[Né en 1938, M. Patrick Leclerc est un ancien élève de l'École nationale d'administration. Il a été successivement en poste à Madrid (1967-1971) puis aux Nations unies (1971-1976) avant de regagner Paris, où il a servi au cabinet du ministre puis comme directeur adjoint d'Amérique. Il fut ensuite conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République (1979-mai 1981). Il était consul général à Montréal depuis janvier 1982.

M. Patrick Leclerc est chevalier de l'ordre national du Mérite.]

L'effervescence dans les prisons

TROIS MUTINS DE DOUAI CONDAMNÉS

Trois détenus de la maison d'arrêt de Douai (Nord), qui avaient passé près de vingt-quatre heures sur le toit de la prison, la semaine dernière, ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Douai, lundi 13 mai. Hervé Loyers, vingt-quatre ans, et Jean-Claude Meurois, vingt-trois ans, ont été condamnés à quinze mois de prison ferme, alors qu'ils étaient libérables dans la nuit. Dominique Gosset, vingt-six ans, qui *s'était rendu le premier*, a *été* condamné à six mois de prison ferme, qui s'ajoutent à sa peine de neuf ans pour vol qualifié.

● *Le livre de Jean-Bedel Bokassa et la justice.* — Le président du tribunal civil de Paris a interdit, mardi 14 mai, la distribution du livre de Jean-Bedel Bokassa, ex-empereur de Centrafrique, intitulé *Ma vérité*. Le livre pourra seulement être diffusé lorsqu'il aura été expurgé de tous les passages relatifs à la vie privée de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Décès de Francis Palmero sénateur centriste des Alpes-Maritimes

M. Francis Palmero, sénateur (Union centriste) des Alpes-Maritimes et conseiller général de ce département, ancien maire de Menton, est mort des suites d'un cancer le lundi 13 mai à Nice. M. Palmero était l'une des principales figures politiques du département, au développement duquel il a pris une part prépondérante dans la dernière décennie. Il sera remplacé au Sénat par M. Pierre Laffitte.

[Né le 8 décembre 1917 à Nice, Francis Palmero était entré comme simple auxiliaire de bureau à la mairie de cette ville, dont il était devenu secrétaire général en 1951, après avoir franchi tous les échelons de la hiérarchie. Encouragé par Jean Médecin, ancien maire de Nice, il commença sa carrière politique en 1953 comme conseiller municipal de Menton, avant d'être élu maire l'année suivante, puis conseiller général et député (PDM) en 1958.

Il avait été battu aux élections législatives de 1968 par M. Emmanuel Aubert (RPR), qui lui succéda à la mairie de Menton en 1971. La même année, Francis Palmero était élu sénateur (UDCP) des Alpes-Maritimes, mandat dans lequel il fut renouvelé en 1980, en devenant le premier vice-président de son groupe ; secrétaire général de l'intergroupe UDF à deux reprises, de 1961 à 1964, puis de 1967 à 1973, il fut président du conseil général des Alpes-Maritimes. Avec son suppléant au Sénat, M. Pierre Laffitte, il participa notamment au lancement, puis à la réalisation du Parc international d'activités de Valbonne-Sophia-Antipolis. En 1983, Francis Palmero qui, avait adhéré un an auparavant au Parti radical, s'était présenté sans succès aux élections municipales de Menton, à la tête d'une liste de « large union » comprenant des dissidents de l'UDF et des socio-professionnels.]

[Diplômé de l'Ecole polytechnique et ingénieur général des mines, M. Laffitte est né le 1er janvier 1925 à Saint-Paul-de-Vence. Il a été successivement directeur du Bureau de recherches géologiques et minières (1959-1962), sous-directeur (1963), puis directeur de l'Ecole nationale supérieure des mines de 1973 à octobre 1984. Il est président de la Carte métallographique d'Europe depuis 1960 et président de la Conférence nationale des grandes écoles françaises. Auteur de nombreux ouvrages scientifiques, M. Laffitte a lancé en 1969 l'idée de la « technopole » de Valbonne-Sophia-Antipolis. Il est conseiller municipal sans étiquette de Saint-Paul-de-Vence depuis 1971.]

A B C D E F G

Sur le vif

Parents-profs

Hier ma belle-sœur me téléphone. Elle est à cran. C'est rapport à Chevènement.

— Tiens ! Qu'est-ce qu'il t'a fait ? Je croyais que tu l'adorais. Tu m'as même dit que c'était pas une mauvaise idée qu'on apprenne à lire et à calculer aux enfants des écoles.

— Ben, justement. « On », je croyais que c'était les maîtres. Il paraît que pas du tout. C'est les parents.

— Qu'est-ce que tu racontes ?

— Ce que j'ai entendu à la radio. Maintenant il va falloir que les parents aident les profs à faire leur métier. Ils y arrivent pas tout seuls.

— Ecoute, mets-toi à leur place. C'est pas de leur faute. La lecture, l'écriture, le calcul, c'est des nouvelles matières. Faut d'abord qu'ils les apprennent. Eux, leur truc, c'est l'éveil, c'est pas la règle de trois. On va être obligé de les recycler. Ils vont suivre des cours du soir, ils vont...

— Ouais, bon, mais en attendant, ça va être à nous de leur donner un coup de main. Moi, j'ai pas que ça à m'occuper, figure-toi. Sortie de mes heures de bureau, avec mes trois gosses, si je dois galoper du cours préparatoire de David à la terminale de Thomas en passant par le collège de Noémie, tu te rends compte un peu ?

— Faut toujours que t'exagères ! Pour David, je veux bien, mais Noémie, en sixième, depuis le temps qu'elle voit traîner des livres et des journaux à la maison, elle a dû deviner comment lire, non ?

— D'abord, j'en jurerais pas. Ensuite, il n'y a pas que ça. A partir de la rentrée, elle va avoir de l'informatique. Là, je nage complètement. Sans parler de l'instruction civique. Ça j'en ai jamais fait non plus.

— *Que veux-tu !* C'est comme dans le temps, pour les maths modernes. On a bien été obligées de s'y mettre. T'as qu'à profiter de tes vacances à Arcachon pour revoir ta table de multiplication et jeter un coup d'œil sur la Constitution. C'est pas la mer à boire. D'autant que la terminale de Thomas, tu vas sûrement la redoubler, alors ce sera moins difficile que cette année.

— Parlons-en ! Il est carrément stalinien, son prof de philo. *Tu me vois enseigner Marx et Engels !*

— T'as qu'à demander à être l'assistante du prof de gym. Tu remueras tes fesses. Au fond, c'est ce qu'il demande, le ministre, que les parents se secouent un peu.

CLAUDE SARRAUTE.

Aux Etats-Unis

Incendie dans un quartier de Philadelphie où la police a bombardé les locaux d'une secte

La police de Philadelphie n'a pas lésiné sur les moyens pour chasser de l'immeuble où ils s'étaient retranchés les membres d'une secte qui a fait du retour à la nature le credo de son mode de vie. Pour mettre fin à un siège qui durait depuis plus de douze heures, un hélicoptère de la police a largué, dans l'après-midi du lundi 13 mai, une bombe sur le toit du bâtiment, déclenchant un incendie qui s'est propagé rapidement à une dizaine de maisons voisines.

Plusieurs centaines de personnes ont dû être évacuées du quartier, mais on ignorait mardi matin le sort de cinq adultes et de huit des dix enfants qui se trouvaient dans l'immeuble au moment du siège.

C'est à la demande des voisins, qui se plaignaient de la saleté des membres de la secte Move et de leurs habitudes de vie pour le moins étranges, que l'opération de police a été montée.

Les membres de Move, secte fondée en 1972, prêchent le retour à la nature, le refus de l'hygiène corporelle et des lois en général. Ils protègent les animaux abandonnés, en particulier les chiens, ainsi que les rats. Les voisins de ces bizarres locataires avaient fini par être excédés par leurs tapages nocturnes, les excréments laissés dans la rue par leurs nombreux chiens et la prolifération des rats dans l'immeuble habité par la secte et ses alentours.

Selon le maire de Philadelphie, M. Wilson Goode, quatre membres armés de la secte auraient réussi à s'enfuir pendant l'incendie. Deux enfants ont été évacués par des policiers et l'un d'eux, brûlé au second degré, a été immédiatement hospitalisé, de même qu'une femme arrêtée alors qu'elle tentait de sortir du bâtiment. Les autorités avaient laissé le sinistre s'étendre pendant plus de quatre-vingt-dix minutes avant d'autoriser les pompiers à intervenir, en raison, selon la police, de coups de feu tirés par des membres de la secte.

Le siège du quartier général de la secte avait commencé à la suite du refus de cinq adultes et de dix enfants de quitter les lieux sous les injonctions de la police. Ils posaient comme condition à leur départ la libération de neuf membres de l'organisation emprisonnés depuis sept ans pour le meurtre d'un policier.

L'incident s'était produit au cours de l'assaut donné par les forces de l'ordre à un autre local de Move à Philadelphie. A l'époque, toutefois, la police avait été plus patiente : le siège du bâtiment avait duré cinquante-cinq jours...